



Département des **Alpes de Haute Provence**  
Commune d'**Oraison**

---



**Plan Local d'Urbanisme**

---

**Dossier d'approbation**

**1 – Rapport de Présentation**

**1.1 – Diagnostic et État initial de l'environnement**

**Signature et cachet de la Mairie :**



Aix en Provence - Arras - Bordeaux - Brest - Brive - Louviers - Lyon - Montpellier - Nancy - Nantes - Paris - Toulouse  
Siège : Parc d'Activités Point Rencontre – 2 avenue Madeleine Bonnaud- 13770 VENELLES – France - Tél. : + 33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0) 42 4 54 06 78 e-mail : siege@g2c.fr  
G2C ingénierie - SAS au capital de 781 798 € - RCS Aix en Provence B 453 686 966 – Code NAF 7112B – N° de TVA Intracommunautaire : FR 75 453 686 966

[www.g2c.fr](http://www.g2c.fr)



# SOMMAIRE

<b>DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>Présentation de la commune d'Oraison.....</b>	<b>4</b>
1.1 – Site et situation .....	4
1.2 – Situation administrative .....	5
1.3 – Historique .....	19
1.4 – SYNTHÈSE – <i>Présentation de la commune</i> .....	20
<b>Analyse démographique.....</b>	<b>21</b>
2.1 – Evolution de la population .....	21
2.2 – Evolution comparée de la croissance démographique d'Oraison .....	23
2.3 – Analyse de l'évolution démographique.....	25
2.4 – La structure par âge .....	26
2.5 – La taille des ménages.....	27
2.6 – SYNTHÈSE – <i>Analyse démographique</i> .....	28
<b>Analyse du parc de logements .....</b>	<b>29</b>
3.1 – Les caractéristiques du parc de logements.....	29
3.2 – Taux d'occupation ou nombre d'habitants par résidence principale .....	31
3.3 – Ancienneté du parc.....	32
3.4 – Typologie du parc de logements .....	34
3.5 – Taille des logements.....	36
3.6 – Statut d'occupation .....	37
3.7 – Analyse de l'évolution du parc de logements communal entre 2007 et 2012.....	38
3.8 – Besoins en logements pour assurer le maintien du niveau de population 2012 à l'horizon 2025 : point mort démographique.....	42
3.9 – Besoins en logements pour accueillir de nouveaux habitants à l'horizon 2025.....	45
3.10 – Le Programme Local de l'Habitat .....	47
3.11 – Aire d'accueil des gens du voyage .....	49
3.12 – SYNTHÈSE – <i>Analyse du parc de logements</i> .....	50
<b>Analyse économique.....</b>	<b>51</b>
4.1 – Population active .....	51
4.2 – Répartition des catégories socioprofessionnelles des actifs.....	52
4.3 – Les emplois .....	53
4.4 – Les activités économiques .....	54
4.5 – Volet commercial .....	55
4.6 – Volet agricole .....	73
4.7 – SYNTHÈSE – <i>Analyse économique</i> .....	94
<b>Les équipements et services .....</b>	<b>95</b>
5.1 – Les équipements administratifs et généraux, et les services.....	95
5.2 – Les équipements scolaires .....	97

5.3 – Les équipements sportifs, de loisirs et culturels.....	98
5.4 – Les équipements sanitaires et de santé.....	102
5.5 – SYNTHÈSE – <i>Equipements et services</i> .....	102
<b>Les infrastructures .....</b>	<b>103</b>
6.1 – Le réseau routier .....	103
6.2 – Le transport en commun.....	113
6.3 – Les cheminements doux.....	114
6.4 – SYNTHÈSE – <i>Infrastructures</i> .....	116
<b>Les réseaux et la gestion des déchets.....</b>	<b>117</b>
7.1 – La gestion de l'eau .....	117
7.2 – La gestion des déchets.....	123
7.3 – Communications numériques.....	123
7.4 – SYNTHÈSE – <i>Les réseaux et la gestion des déchets</i> .....	124
<b>DIAGNOSTIC PHYSIQUE ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>125</b>
<b>Les caractéristiques physiques.....</b>	<b>126</b>
1.1 – Topographie .....	126
1.2 – Géologie .....	130
1.3 – Hydrographie .....	131
1.4 – Climat – Air – Energie.....	137
1.5 – Les risques et nuisances.....	140
1.6 – SYNTHÈSE – <i>Caractéristiques physiques</i> .....	143
<b>Occupation du sol et perceptions paysagères.....</b>	<b>144</b>
2.1 – Occupation du sol.....	145
2.2 – Le grand paysage : structures et textures .....	146
2.3 – La perception du paysage communal depuis les entrées de village.....	157
2.4 – SYNTHÈSE – <i>Occupation du sol et perceptions paysagères</i> .....	161
<b>L'environnement naturel et agricole .....</b>	<b>162</b>
3.1 – Les espaces à vocation naturelle .....	162
3.2 – Les espaces à vocation agricole .....	198
3.3 – Analyse de la consommation d'espaces .....	202
3.4 – SYNTHÈSE – <i>L'environnement naturel et agricole</i> .....	205
<b>Enjeux environnementaux.....</b>	<b>206</b>
4.1 – Tableau des enjeux environnementaux .....	206
4.2 – Carte de synthèse des enjeux environnementaux .....	209
<b>L'environnement urbain.....</b>	<b>210</b>
5.1 – Morphogenèse.....	210
5.2 – Morphologie : les entités urbaines composites .....	212
5.3 – Le centre ancien .....	213
5.4 – Les extensions sous forme de pavillons ou d'opérations d'ensemble .....	222
5.5 – Les centres anciens secondaires et l'habitat diffus remarquable .....	226

# DIAGNOSTIC SOCIO- DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE

---

## Présentation de la commune d'Oraison

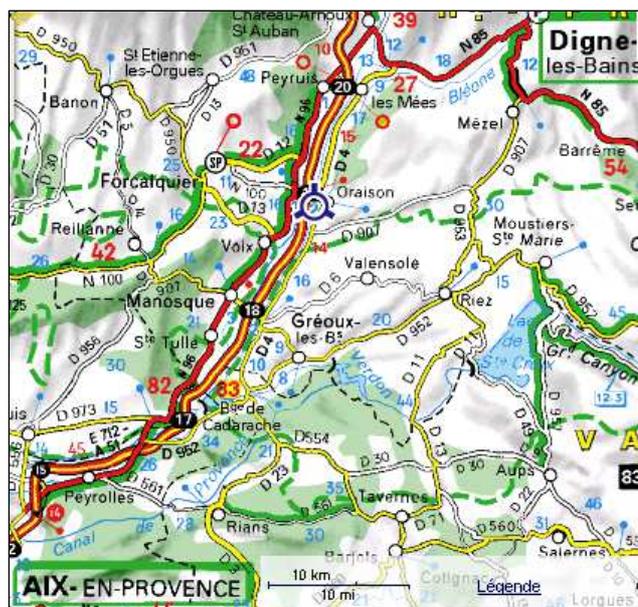
### 1.1 – SITE ET SITUATION



Source : Viamichelin

La commune d'Oraison compte 5 484 habitants en 2011. Elle se situe à proximité de l'autoroute A51 qui longe la Durance. La sortie de la Brillanne (n°19) est située à seulement 2 kilomètres du centre d'Oraison.

La commune est également traversée par le canal EDF, dont l'usine hydroélectrique est implantée au nord des espaces agglomérés.



La commune d'Oraison se situe à :

Commune	Distance (km)	Temps (min)	Nombre d'habitants
Aix-en-Provence	70	45	140 000
Manosque	20	15	20 500
Pertuis	55	35	20 000
Digne les Bains	45	40	18 000
Forcalquier	15	15	4 500

Oraison est implantée au cœur de la vallée de la Durance, entre les montagnes de Lure et le plateau de Valensole, au pied de la colline du Tholonet.

## 1.2 – SITUATION ADMINISTRATIVE

Oraison est située en région Provence Alpes Côte d'Azur, dans le département des Alpes de Haute Provence, dans l'arrondissement de Digne-les-Bains et au sein du canton des Mées.

Précédemment incluse dans l'intercommunalité du Luberon Oriental (ILO), la commune a intégré la **Communauté d'Agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération » (DLVA)**, créée au 1er janvier 2013 à la suite du travail commun de trois intercommunalités (ILO, Sud04, CCLDV) et des communes isolées de Riez et Roumoules.

**La commune est également incluse dans le périmètre du SCOT de la région de Manosque.** D'abord élaboré à l'échelle de 11 communes en 1999, il a été révisé en 2001 puis 2006 au niveau du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation de la Région de Manosque.

Le périmètre d'étude du territoire du SCOT est désormais constitué de 24 communes en lieu et place des 11 communes initiales. Manosque, première ville du département des Alpes de Haute Provence accompagne 23 autres communes : Allemagne en Provence, La Brillanne, Brunet, Le Castellet, Corbières, Entrevennes, Esparron-de-Verdon, Gréoux-les-Bains, Montagnac-Montpezat, Montfuron, Oraison, Pierrevert, Puimichel, Puimoisson, Quinson, Saint-Laurent-de-Verdon, Saint-Maime, Saint-Martin-de-Brômes, Sainte-Tulle, Valensole, Villeneuve, Vinon-sur-Verdon, Volx.

Le SCOT a été approuvé par délibération du comité syndical du 19 décembre 2012.

Par délibération du 5 mars 2013, la DLVA a engagé une procédure d'élaboration de PLH à l'échelle du bassin du SCOT. A ce jour le document n'a pas encore été approuvé.

### 1.2.1. La communauté d'Agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération »

La communauté d'agglomération compte à ce jour 26 communes : Allemagne en Provence, La Brillanne, Brunet, Le Castellet, Corbières, Entrevennes, Esparron-de-Verdon, Gréoux-les-Bains, Montagnac-Montpezat, Montfuron, Oraison, Pierrevert, Puimichel, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Saint-Laurent-de-Verdon, Saint-Maime, Saint-Martin-de-Brômes, Sainte-Tulle, Valensole, Villeneuve, Vinon-sur-Verdon, Volx.

Elle constitue un bassin de vie d'environ 62000 habitants, regroupé autour de Manosque, commune centre et première ville du département des Alpes Haute Provence.



*Le territoire de la communauté d'agglomération – source : DLVA*

L'intercommunalité s'est dotée des compétences suivantes :

#### LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

- **Développement économique**
- **Aménagement du territoire :**

La compétence « aménagement du territoire » englobe :

- l'aménagement de ZAC d'intérêt communautaire,
- le suivi des projets structurants,
- l'aménagement et la gestion des Zones d'Activités,
- les projets liés à la convention du Programme d'Aménagement Solidaire (PAS) avec la Région,
- l'Agenda 21 et le Plan Climat,
- la politique en matière de gestion de l'espace agricole

- **Equilibre social de l'habitat**

- **Politique de la ville**

La DLVA exerce la compétence obligatoire « Politique de la Ville ». Cette mission comprend deux volets distincts :

- Les politiques publiques contractuelles en faveur de la cohésion sociale
- Les dispositifs locaux de prévention de la délinquance

## LES COMPETENCES OPTIONNELLES

- **Voiries d'intérêt communautaires**
- **Assainissement**

La gestion de l'assainissement par l'agglomération est déclinée en deux opérations : l'assainissement collectif exercée en régie et en délégation, et le service public d'assainissement non collectif (SPANC) en régie.

- **Eau potable**

Cette compétence exercée en régie publique et en délégation de service à la Saur.

- **Environnement**
- **Culture**

Cette compétence englobe :

- la mise en réseau de l'ensemble des bibliothèques et médiathèques
- la gestion de certains équipements culturels
- le soutien à l'enseignement artistique et aux associations culturelles
- le projet de musée d'archéologie et des gypseries de Riez, dont les travaux sont en cours à l'Hôtel Mazan.

- **Sport**

## LES COMPETENCES FACULTATIVES

- **Tourisme**

La compétence communautaire s'inscrit dans le cadre de la coordination de l'offre touristique et du soutien aux actions de développement sur les axes suivants :

- La santé, le bien-être, le ressourcement (Le Thermalisme),
- Les activités de pleine nature et sportives (Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon),
- Le tourisme rural et urbain de caractère (Villes et Villages Provençaux, paysages et champs de lavande...),
- Le tourisme d'affaires et d'entreprises (Congrès, séminaires, salon et visites de sites industriels).

- **Eclairage public**
- **Massifs forestiers et rivières**
- **Agenda 21**
- **Enfance et jeunesse**

Cette compétence comprend 2 axes forts :

- Déploiement du Bureau Information Jeunesse en partenariat avec les services de la Mission locale pour les 16/25 ans
- Réseau d'Assistantes Maternelles pour les plus petits

- **Education**

La Communauté d'agglomération assure des liens étroits avec l'Ecole internationale et les collèges et lycées du territoire communautaire.

La DLVA favorise l'accès à tous les élèves des communes à l'Ecole internationale selon les critères de langues arrêtés par l'établissement sans imputation budgétaire pour les communes. Dans cet objectif, la Communauté d'agglomération prend notamment en charge les coûts de scolarisation des élèves des écoles primaires.

## 1.2.2. Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de Manosque

Le SCOT est porté par le SMEPRM – Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation de la Région de Manosque. Il a été arrêté par délibération du comité syndical du 26 juin 2012 et approuvé par délibération du comité syndical du 19 décembre 2012.

Le périmètre du SCOT regroupe les communes de Corbières, Pierrevert, Sainte-Tulle, Allemagne-en-Provence, Brunet, Esparron-de-Verdon, Gréoux-les-Bains, Manosque, Montagnac-Montpezat, Montfuron, Puimoisson, Quinson, Saint-Laurent-du-Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Valensole, Vinon-sur-Verdon, La Brillanne, Le Castellet, Entrevennes, Oraison, Puimichel, Saint-Maime, Villeneuve, Volx.

Le SCOT du bassin de Manosque est en cours de révision depuis mars 2014.

### LES OBJECTIFS DU PADD DU SCOT

#### **Objectif 1 : Placer la qualité de l'environnement et des paysages au premier plan des préoccupations urbaines**

- Protéger les paysages et les espaces naturels
- Respecter et préserver l'environnement

#### **Objectif 2 : Structurer et hiérarchiser le territoire pour équilibrer les fonctions urbaines et rationaliser les déplacements**

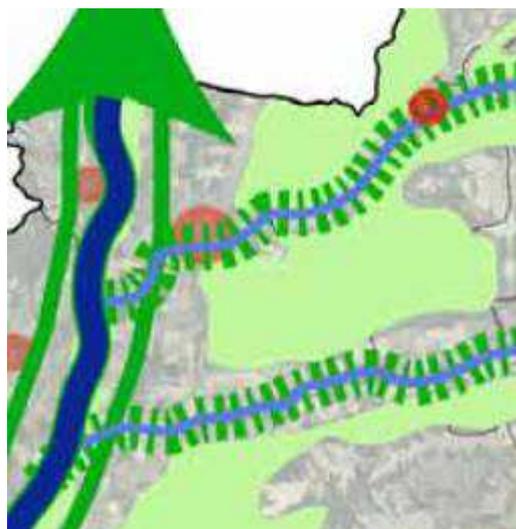
- Se préparer à accueillir entre 9 000 et 15 000 habitants supplémentaires d'ici 2030
- Améliorer et rationaliser les déplacements

#### **Objectif 3 : Promouvoir, valoriser les ressources économiques et protéger l'espace agricole**

- Préserver les terres agricoles
- Affirmer une ambition économique à l'échelle de la région de Manosque
- Mettre en œuvre un tourisme identitaire et durable, vecteur de complémentarités

## EXTRAITS DES CARTES DU PADD DU SCOT SUR LA COMMUNE D'ORAISON

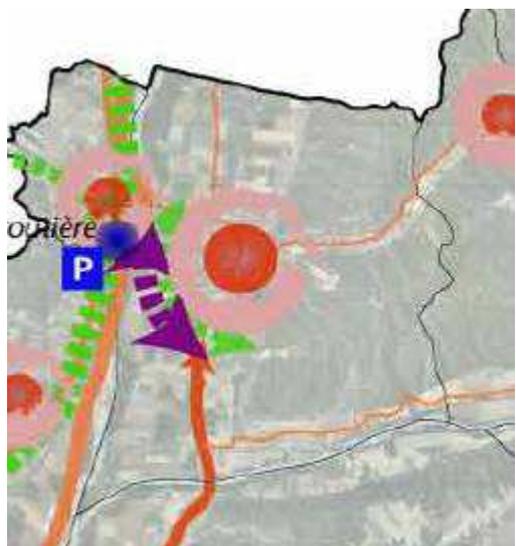
### Objectif 1



PRESERVER DU RETABLIR LES CORRIDORS HYDRO-ÉCOLOGIQUES

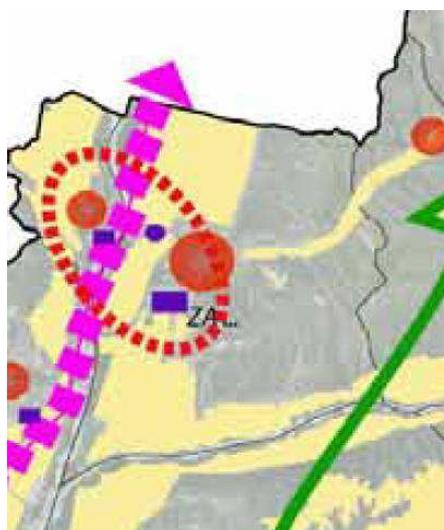
- Les grands couloirs de migrations
- Les principaux cours d'eau
- Les petits cours d'eau (connexion transversale à travers les plateaux)

### Objectif 2



- Confortement des pôles urbains et villageois
- Voie d'évitement
- Voie verte
- Développement des modes doux
- Renforcement routier
- Opportunité de désenclavement au Sud
- Pôle multimodal
- Parc relais -covoiturage

### Objectif 3



ÉCONOMIE

- Pôles urbains et villageois
- Zones d'activités existante
- Zones d'activités en projet (extension et création)
- Parc photovoltaïque
- Pôle productif - secteur de développement
- Axe de l'économie présente

TOURISME - points forts

- Thermalisme
- Activités de pleine nature (Luberon/Verdon)

AGRICULTURE / TRAME JAUNE

- Secteur cultivé et/ou à forte valeur agricole

## LES ORIENTATIONS DU DOG DU SCOT SUR LA COMMUNE D'ORAISON

- **VOLET PAYSAGER - Placer la qualité des paysages au premier plan des préoccupations urbaines**

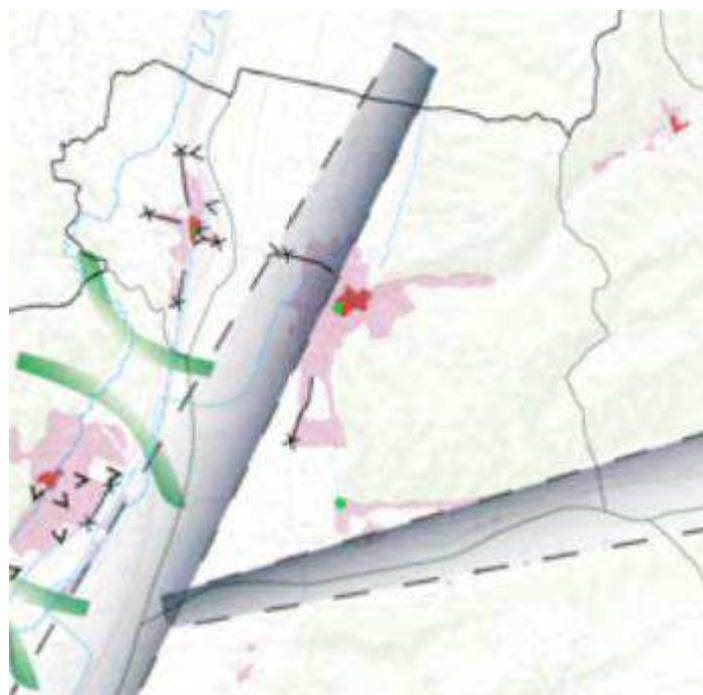
### Protection des paysages caractéristiques du territoire

La commune d'Oraison appartient principalement à l'Unité paysagère de la Vallée de la Moyenne Durance. Oraison devra prendre en compte les particularités paysagères de son territoire afin de concevoir un développement adapté.

Les recommandations paysagères pour la commune d'Oraison sont les suivantes :

- Préserver l'agriculture de coteau de l'entrée de ville Est, et préserver l'agriculture dans la plaine
- Mettre en valeur le passage de la rivière le Rancure dans la ville
- Conforter la trame verte le long de la rivière le Rancure jusqu'à la Durance
- Requalifier les entrées de ville Ouest et Sud

Le SCOT identifie deux grands bassins de covisibilité à préserver pour Oraison : la vallée de la Durance et la vallée de l'Asse. Des cônes de vue devront être identifiés et des prescriptions devront être formulées dans le PLU afin de garantir l'intégration des constructions dans ces périmètres.



### Un développement urbain respectant le paysage et l'environnement

Le développement urbain devra s'effectuer dans le respect des prescriptions suivantes : respect des silhouettes villageoises, poursuite de la logique urbaine existante, maîtrise de la consommation spatiale, affirmation de limites d'urbanisation, traitement des franges urbaines, maintien ou renforcement de lisières arborées, valorisation et qualification des entrées de ville, préservation ou valorisation des écrans et coupures vertes.

### Protection des espaces agricoles

Les espaces agricoles devront être protégés dans le règlement du PLU par un classement en « zone agricole » (application de l'article R.123-7 du Code de l'Urbanisme). L'aspect paysager des constructions devra être pris en compte : veiller à une bonne intégration paysagère, prendre en compte des co-visibilités et le respect des sensibilités environnementales. L'identification des bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural et patrimonial doit être réalisée (application de l'article R. 123-12 du Code de l'Urbanisme).

### Valoriser les sites remarquables

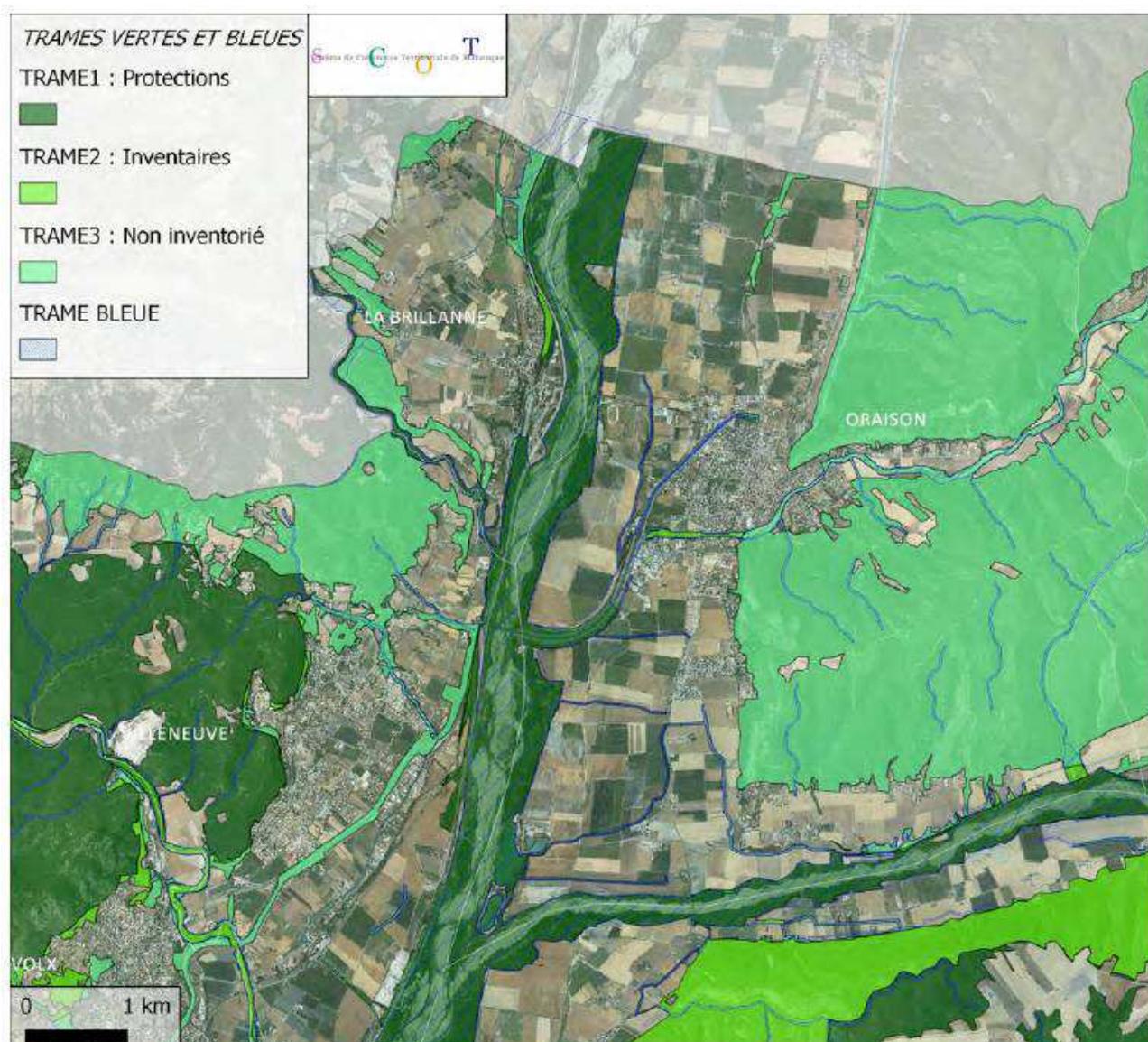
Le potentiel touristique pourra être mis en valeur s'il ne porte pas atteinte au paysage et à l'équilibre écologique des milieux. Le PLU devra mettre en place des protections pour les éléments de patrimoine et de paysage remarquables.

### Organiser et protéger les entrées de ville

Une attention particulière doit être apportée aux entrées de villes. A Oraison, les entrées de ville Ouest (D4B) et Sud (D4) sont considérées comme particulièrement dégradées et ayant un fort impact sur le paysage. Elles devront faire l'objet d'une requalification.

- **VOLET ENVIRONNEMENT - Faire de l'environnement naturel à enjeux le cadre et les limites de l'évolution du territoire**

La protection des espaces naturels remarquables et le maintien des corridors écologiques passent notamment par le biais de l'identification des trames vertes et bleues sur le territoire communal. Le SCOT incite les communes à classer la plus grande partie de ses corridors en EBC (Espaces Boisés Classés).



- **VOLET AGRICULTURE - Les objectifs spécifiques à la préservation des terres agricoles**

Maintien des espaces agricoles

Inscription de la trame jaune définie par le SCoT comme zone agricole et classée en « zone A » du PLU.

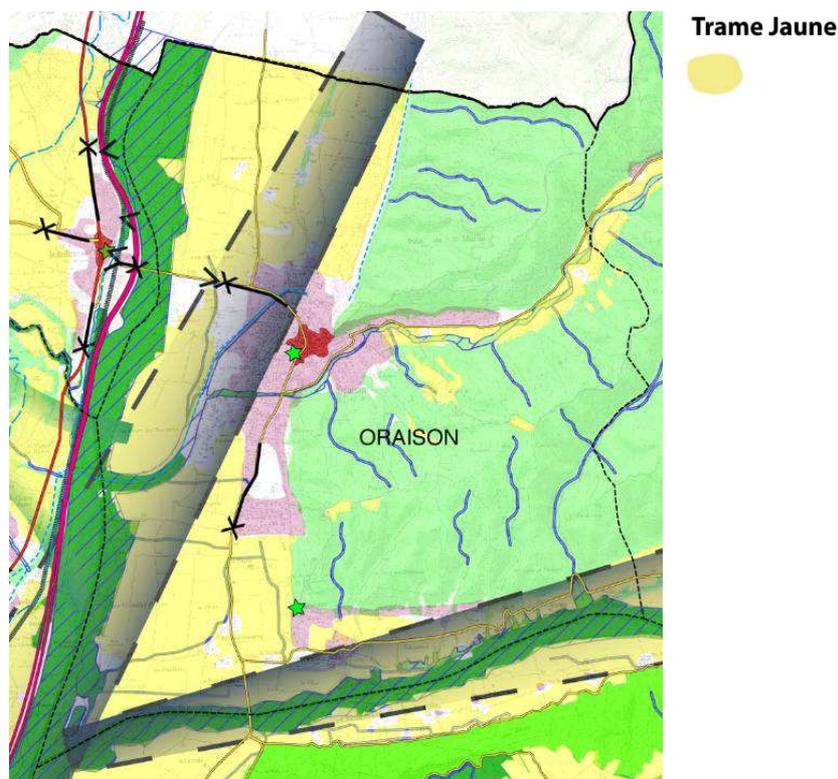
Le PLU doit permettre le changement de destination des bâtiments agricoles remarquables pour permettre une diversification des activités vers le tourisme vert.

Les espaces agricoles devront être protégés du mitage. La réglementation du PLU doit veiller à la qualité paysagère et à la bonne intégration des nouvelles constructions dans ces espaces.

Une agriculture en faveur de l'environnement

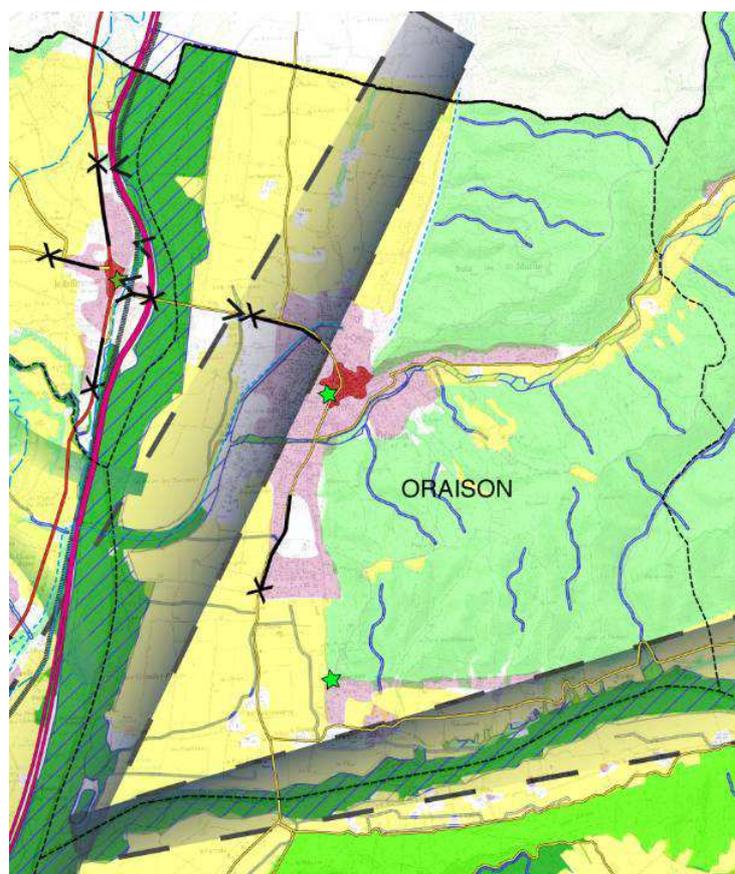
Les zones inondables devront être classées en « zone A » du PLU. Les zones humides et le réseau d'irrigation devront être identifiés et protégés.

L'identification d'EBC pour les ripisylves et les haies en zone agricole est encouragée afin de les protéger.



Le SCOT prévoit qu'un diagnostic agricole devra être réalisé en concertation avec la profession. Il devra notamment identifier les secteurs à fort potentiel agronomique, économique et biologique ainsi que les parcelles irrigables.

## SYNTHESE



### Trame Jaune



### Trames verte et bleue



Trame bleue



Trame verte niveau 1



Trame verte niveau 2



Trame verte niveau 3

### Paysage



Coupure d'urbanisation



Grand bassin de covisibilité



Cônes de vue à préserver



Entrées de ville à requalifier



Patrimoine Architectural et  
hydrique à protéger



Centre villes denses et historiques



Périmètres urbanisés

### • VOLET ECONOMIQUE - Affirmer une ambition économique à l'échelle de la région de Manosque

#### Renforcer le rôle économique de la région manosquaine en affirmant une identité économique

Le PLU doit autoriser les activités économiques compatibles avec les secteurs d'habitation ainsi que soutenir le commerce de proximité dans les centres. L'économie productive doit être renforcée en favorisant le développement et l'implantation d'activités à forte valeur ajoutée.

#### Renforcer l'économie productive

Une politique foncière pour favoriser l'accueil d'entreprises dans des zones d'activités doit être menée. Le SCOT identifie 3 zones prévues à ce titre, dont une à Oraison sous la forme d'une ZAD qualifiée « d'espace vitrine économique ».

Les espaces existants d'accueil de l'activité économique devront être réinvestis et valorisés.

#### Permettre au territoire d'accompagner l'implantation du projet ITER

La création d'une ZAD de 12 ha à Oraison doit permettre l'accueil d'activités en lien avec le projet ITER. Il sera réalisé une opération d'aménagement d'intérêt communautaire, qui aura fait l'objet au préalable d'une étude de positionnement économique et de programmation permettant de justifier les emprises nécessaires. Le parc d'activité devra intégrer une Charte de Qualité avec des critères paysagers, architecturaux, techniques, environnementaux et économiques ambitieux.

### Anticiper et accompagner le développement économique lié aux énergies renouvelables

Le PLU doit encadrer le développement du photovoltaïque. Il pourra favoriser prioritairement l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures. En cas de projet d'implantation au sol, le projet ne doit pas aggraver les effets négatifs et sera sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Le PLU pourra également favoriser le développement de l'éolien en se référant au Schéma Régional Eolien et en cohérence avec la charte du PNR Verdon.

Par ailleurs, la DLVA est en cours de réalisation de son Pan Climat Energie Territorial (PCET).

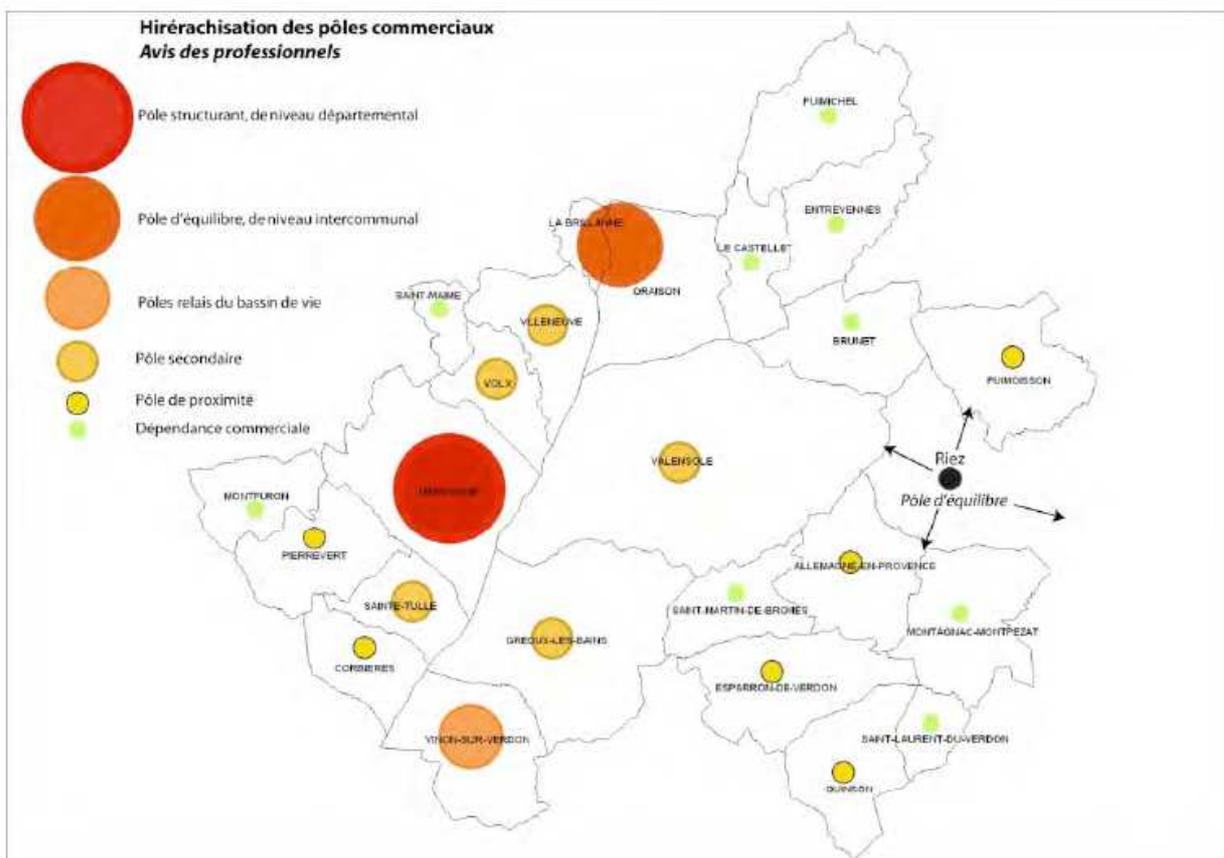
- **VOLET COMMERCIAL - Renforcer l'organisation commerciale multipolaire pour accroître l'attractivité globale**

#### Renforcer l'organisation multipolaire

Le PLU doit prendre en compte la hiérarchisation des pôles commerciaux. Oraison est inclus dans un pôle dit d'équilibre qui comprend les communes d'Oraison et de la Brillanne. Il s'agit d'un pôle suffisamment structuré, proposant une offre commerciale permettant de répondre à une grande partie des besoins du bassin de vie.

#### Organiser l'offre commerciale

Le PLU doit prévoir un volet commercial pour assurer un développement équilibré du commerce. Ce volet doit préciser les sites communaux à enjeux, qui constitueront les « centralités commerciales ». En dehors des centralités commerciales, les développements commerciaux dont la surface de vente est supérieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup> sont exclus.



- **VOLET TOURISTIQUE - Mettre en œuvre un tourisme identitaire et durable, vecteur de complémentarité**

#### Valoriser les spécificités et atouts du territoire

Protéger et valoriser le patrimoine architectural, urbain et naturel. Le PLU devra mettre en valeur l'environnement et les abords des éléments patrimoniaux. La valorisation des richesses naturelles, souvent sensibles, pourra se faire dans le cadre du développement des activités de loisirs (tourisme vert, de pleine nature).

#### Améliorer la capacité d'accueil et diversifier l'offre d'hébergement

Privilégier la rénovation / requalification du parc d'hébergement touristique existant dans premier temps. Le développement de nouveaux hébergements ne sera envisagé que dans un second temps.

- **VOLET URBANISME - Conforter l'attractivité du territoire par une production diversifiée de logements, par une gestion raisonnée et maîtrisée**

### **Axe 1 : Urbaniser autrement**

#### Densifier les tissus urbains existants

Le PLU doit définir des règles de densité et suivre les prescriptions suivantes :

- réinvestissement urbain avant toute extension,
- extension urbaine en continuité,
- gestion du mitage en périphérie du tissu urbain.

#### Inciter à la reconquête du tissu urbain

En valorisant les logements vacants et les poches résiduelles d'urbanisation, en estimant la densification et le potentiel de logements réalisables. L'objectif devra être la recherche d'économie des sols, d'une densification et d'une mixité sociale et fonctionnelle.

#### Encadrer les extensions urbaines et contenir l'urbanisation diffuse

Le PLU doit encadrer l'urbanisation des extensions en respectant le principe de continuité avec l'existant. Il doit également prendre en compte les espaces agricoles à forte valeur agronomique, les paysages, les corridors écologiques, les risques, les équipements...

#### Agir pour des formes urbaines plus économes d'espace

Le SCoT détermine des secteurs où la densification doit être développée. Sur ces sites à enjeux, il est nécessaire de réaliser des opérations d'ensemble qui impliquent une maîtrise foncière publique ou privée. Le PLU doit respecter la densité minimale fixée pour chaque secteur à enjeux (voir tableau suivant).

#### Contenir les secteurs d'urbanisation diffuse présentant de fortes contraintes paysagères

Le PLU devra contenir l'urbanisation diffuse dans les secteurs repérés dans le SCoT. Ils devront être réduits ou conservés en l'état.

Capacités potentielles des secteurs à enjeux en termes de logements et de population attendue

Quartiers	Typologie du secteur*	Surface maximale	Densité minimale	Particularités	Capacité			
					2020	2030	TOTAL	Pop attendue
L'Infernet-Le Thuve	E	8 à 12	25	Ce secteur pourra faire l'objet d'une urbanisation à plus long terme. Il occupe une enclave agricole au cœur d'un ensemble de lotissements. Son urbanisation devra amener dans ce quartier une organisation plus urbaine, plus dense et mieux structurée.		250		
Les Prés Claux	E	3 à 5	20	Il s'agit d'une poche résiduelle cernée par l'urbanisation actuelle et la future déviation. Proche du centre ville, elle devra tenir compte de cette infrastructure et de l'amélioration des conditions de circulation dans le périmètre urbain.	100		/	/
Denoize-Bontoux	D	5 à 6	25	En entrée Nord de la Ville, ce secteur est à proximité des équipements sportifs et commerciaux. Déjà en partie urbanisé, il s'agit de rationaliser l'occupation du sol dans une logique de renforcement du périmètre urbain.		130		
Plan Fourmigé	E	1 à 2	35	Ce secteur fait l'objet d'une ZAD dont la vocation économique est dominante. Un programme de logements doit y apporter une dimension de mixité fonctionnelle en observant une relative densité.	60		620	1426
Sigares	D	0,5 à 1 1 à 2	40 35	Il s'agit de différentes poches dans le tissu urbain du centre ville qu'il convient de développer dans un souci de renforcement de l'attractivité, en rééquilibrant son poids en population au profit du commerce urbain. Un effort devra être porté à l'amélioration de la circulation dans ce secteur urbain.	30	50		

Typologie du secteur D : Densification - E : Extension



**Le Développement**

- Centres villes denses historiques
- Périmètres urbanisés
- Secteur d'urbanisation diffuse à forte contrainte paysagère, à contenir
- Secteur à forte contrainte paysagère
- Zones d'activités existantes
- Equipement de sport et loisirs de plein air existant
- Equipement d'hébergement de plein air existant
- Equipement culturel muséographique
- Parc Photovoltaïque
- Activités agroalimentaire
- DEVELOPPEMENT URBAIN**
  - Secteurs à densifier
  - Secteur en dent creuse
  - Secteur d'extension urbaine
  - Pôle de centralité à créer
- Secteur de développement économique
- Secteur d'équipements publics existants et futurs
- Activités d'exploitation des richesses (Carrières...), de stockage des déchets ultimes...
- Activités d'exploitation des richesses, arrêté préfectoral d'exploitation
- Voie d'évitement
- Voie verte- Vélo Route n°8
- Développement des modes doux
- Renforcement routier
- Opportunité de désenclavement au Sud
- Pôle multimodal
- Parc relais -covoiturage

### Typologie architecturale et urbaine des constructions selon les différents niveaux de densité.

Le SCOT souhaite promouvoir des formes urbaines plus denses. Pour ce faire, 3 types de formes sont privilégiés.

- **Forme urbaine d'image citadine**

Elle correspond aux secteurs de 35 à 50 logements à l'hectare



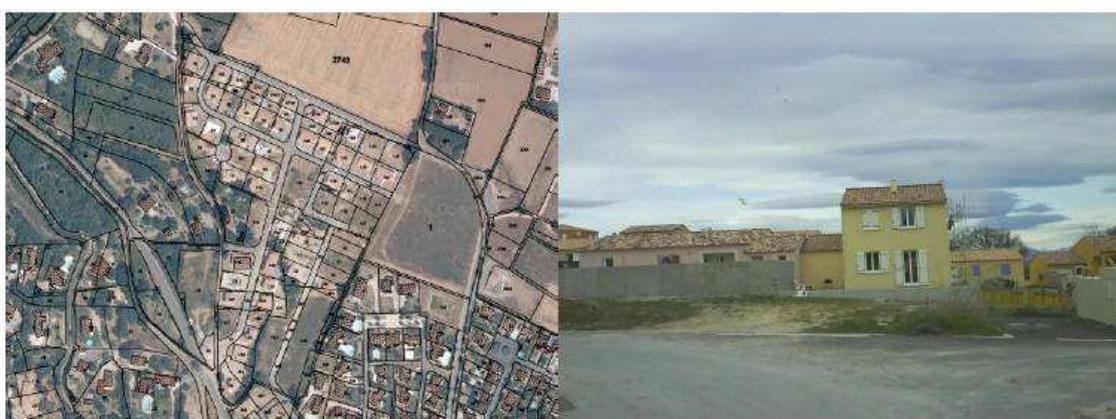
- **Forme urbaine d'image villageoise**

Elle correspond aux secteurs de 20 à 35 logements à l'hectare



- **Forme urbaine d'image pavillonnaire**

Elle correspond aux secteurs de 10 à 20 logements à l'hectare



### Encadrer le développement des secteurs d'habitat

Toute opération d'extension de l'urbanisation devra faire l'objet de schémas d'aménagement d'ensemble (Orientation d'Aménagement et de Programmation) ou de projets urbains en amont du développement urbain. Ces plans d'aménagement doivent respecter, dans la mesure du possible, les éléments suivants :

- la mixité des fonctions dans l'espace urbain,

- la structuration et la hiérarchisation du réseau viaire,
- la réalisation de cheminements pour les piétons et vélos en répondant à un plan de déplacement communal cohérent avec la ou les différentes polarités urbaines,
- la gestion du stationnement, en cohérence avec les besoins liés à l'habitat et le réseau de déplacement alternatif.

### **Axe 2 : Proposer une production diversifiée de logements**

Le PLU doit obligatoirement rechercher une diversité dans la typologie des logements. L'objectif étant de limiter le mitage et la consommation d'espaces tout en augmentant l'offre en logements adaptés aux besoins.

Le SCoT encourage une recherche de diversité dans la typologie des logements et de mixité sociale. Dans les opérations significatives à vocation d'habitat, 20 à 30% de logements sociaux devront être réalisés.

### **Axe 3 – Introduire la notion de risque dans les documents d'urbanisme**

La prise en compte des risques est une priorité, les PLU devront intégrer les PPR opposables ou à défaut les documents de référence aux risques. Il est préconisé le maintien des espaces cultivés insérés dans les massifs, promouvoir l'entretien des berges des cours d'eau, encourager une gestion alternative diversifiée des eaux pluviales...

### **Axe 4 - Assurer l'équipement du territoire**

Les pôles relais tels que Oraison devront conserver leurs équipements structurants (collèges, hôpital...).

Le développement urbain et économique doit être précédé d'un diagnostic des réseaux existants (adduction d'eau potable, assainissement et pluvial) et de leur capacité résiduelle.

- **VOLET DEPLACEMENT - Promouvoir en priorité la desserte de l'ensemble du territoire par le transport en commun**

#### Rationalisation des déplacements

L'organisation spatiale du territoire se fera autour des transports en commun existants ou à développer. La densification et les extensions urbaines devront être structurées en fonction des points d'accès aux transports

Concernant les zones d'activités, une implantation conjointe avec des zones d'habitat est à favoriser pour permettre une meilleure proximité emplois / logements

#### Amélioration des modes de transport alternatifs à la voiture

En rendant le transport collectif attractif. En favorisant les modes de transport alternatifs : marche, vélo.

## 1.3 – HISTORIQUE

---

Oraison tire son nom du latin Auraisounum due à la situation du vieux village élevé et exposé aux vents. En provençal, le vent est appelé Aoure et en latin Aura. Auraisoun est ainsi l'équivalent de Ventaison. Le nom d'Oraison peut également provenir d'Orationis en latin qui signifie prière. Un blason d'Oraison porte d'ailleurs la devise « sempre a dieu auresoun ». On trouve des traces de l'occupation romaine et notamment des tombeaux renfermant des médailles du haut et bas Empire. Le christianisme ne se répandit qu'à partir de la fin du IV<sup>ème</sup> siècle et la pénétration des vallées alpestres prirent du temps. Les habitants des campagnes réfractaires à la nouvelle religion furent appelés paysans (de paganum signifiant païens). Les Lombards déferlèrent sur les Basses-Alpes en 572 et 573. Les derniers envahisseurs furent les Sarrasins en 737-973.

*A l'âge du fer, la Provence était occupée par les Ligures. Vient ensuite au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, l'invasion des celtes. Il se constituera alors une fédération celto Ligure.*

*Dominée par son cloché haut de 33 m, l'église d'Oraison porte la date de 1662 et le titre de Notre-Dame de Thor. Elle est à trois nefs avec une voûte se rapprochant de l'ogive.*

*Au pied du Tholonet, dans la vallée de Rancure, fut construit en 1698, un joli petit pont de pierre roman, servant d'aqueduc des fontaines. L'eau de la source de la Boucharde coule ainsi dans les 9 fontaines et les 3 lavoirs.*

*La maison d'Oraison est l'une des plus anciennes familles provençales et très vraisemblablement, c'est aux Fulque, acquéreurs du marquisat en 1720 que l'on doit la construction du château (actuellement au milieu du village) dont le style est typique à cette époque. Il fut surélevé d'un étage après la révolution et devint magnanerie, c'est pourquoi en 1868, le grand savant Pasteur vint y étudier la maladie, du « magnan », (ver à soie en provençal), appelé pébrine.*

*En avril 1774, naquit à Oraison, le docteur Jean-Marc Gaspard Itard, qui, pendant cinq ans, se pencha sur l'éducation de l'enfant « loup », connu sous le nom du « sauvage de l'Aveyron » : il attacha ainsi son nom à la pédopsychiatrie. Seguin et Maria Montessori, s'inspirant de ses méthodes d'enseignement, fondèrent le mouvement pédagogique, qui est resté à la base de l'enseignement actuel préscolaire et spécialisé. Itard serait l'inventeur de l'acoumètre (audiomètre) et le fondateur reconnu de l'oto-rhino-laryngologie.*

*Oraison a eu son poète Romain Selsis (1898-1956) dont les œuvres sont d'une grande sensibilité et d'un grand cœur.*

*Le 2 avril 1888, fut inauguré le magnifique pont de 200 m qui enjambe la Durance sur sept arches. Cette inauguration fut marquée par de splendides fêtes auxquelles participa le félibre Frédéric Mistral. La terrible Durance était enfin vaincue et le pays d'Oraison désenclavé.*

*Le Café du Commerce est l'un des plus vieux du département. Son style 1900 le rend unique. De merveilleuses décorations en plâtre ornent son intérieur : rosaces, guirlandes, médaillons ...*

*Oraison, commune d'Europe, est jumelée avec la ville italienne de Traversetolo (Province de Parme) depuis le 14 juillet 1980.*

Source : Dépliant touristique

Le blason d'Oraison existe avec plusieurs variantes (taureaux, queue relevée sur le dos, bœufs d'argent sur fond d'or ...). Le blason officiel comprend une bande azur ornée de trois losanges alignés horizontalement située au milieu de l'écu. Les vaches sont dites contre-passantes, elles sont signe de prospérité.



## 1.4 – SYNTHÈSE – PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

---

Oraison profite d'une **localisation stratégique**, de par :

- **la desserte directe d'un axe majeur de communication, la A 51** avec une sortie au niveau d'Oraison (échangeur de la Brillanne)
- **la proximité des pôles urbains locaux** : l'agglomération d'Aix-Marseille, Digne-les-Bains (45km) et Manosque (20km)
- **un contexte paysager de qualité**, en vallée de la Durance, entre le massif du Lubéron (PNR) et le plateau de Valensole

# 2

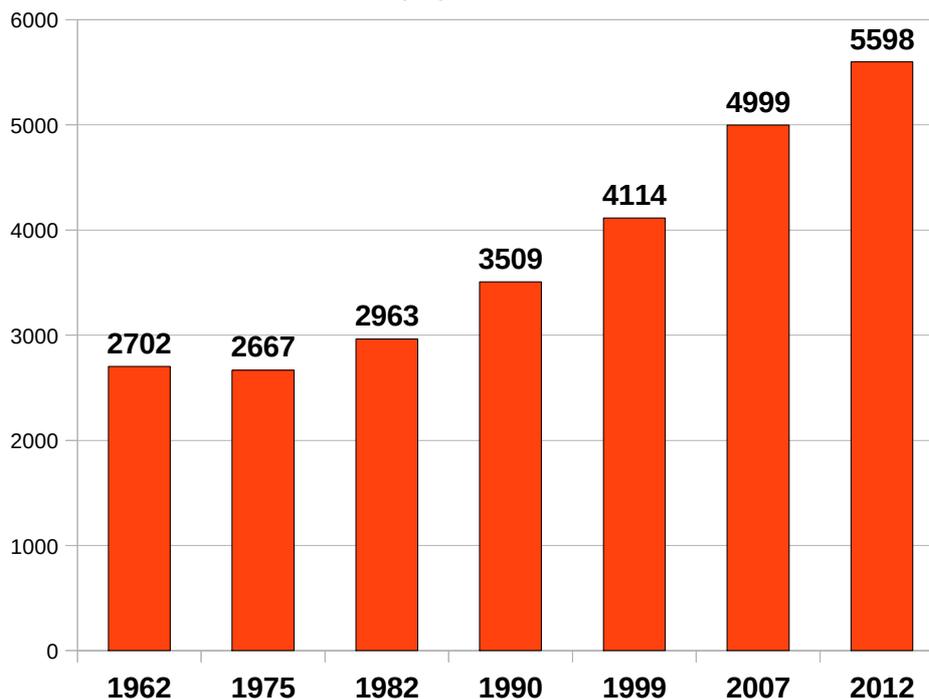
## Analyse démographique

### 2.1 – EVOLUTION DE LA POPULATION

	Population	Variation absolue de la population	Taux de variation annuelle en %
<b>1968</b>	<b>2 702</b>		
1968-1975		- 35	- 0,2
<b>1975</b>	<b>2 667</b>		
1975-1982		+ 296	+ 1,5
<b>1982</b>	<b>2 963</b>		
1982-1990		+ 546	+ 2,1
<b>1990</b>	<b>3 509</b>		
1990-1999		+ 605	+ 1,8
<b>1999</b>	<b>4 114</b>		
1999-2007		+ 885	+ 2,5
<b>2007</b>	<b>4 999</b>		
2007-2012		+ 599	+ 2,3
<b>2012</b>	<b>5 598</b>		

Source : INSEE Evolutions démographiques 1968 à 2012

### Evolution de la population entre 1968 et 2012



#### LES AUGMENTATIONS ACCELERES DE LA POPULATION ENTRE 1900 ET 1960

Années 1900 : Augmentation de la population liée à la construction du canal usinier et de la centrale hydroélectrique de la Brillanne qui a nécessité une main d'œuvre importante. A partir de 1960 : Arrivée des rapatriés d'Afrique du Nord, ainsi que l'implantation du CEA à Cadarache.

#### LES EVOLUTIONS DEPUIS 1970

**La courbe de croissance de la commune connaît une croissance continue et accélérée depuis 1975.** De 1968 à 1975, la commune a connu un déclin de sa population dû à la fin du chantier de construction de l'usine EDF. Le phénomène de croissance démographique s'accroît de plus en plus fortement depuis 1975. **L'attractivité de la commune est liée à sa localisation stratégique** - à proximité de l'agglomération Aix-Marseille et de l'autoroute - **et aux qualités de vie qu'elle offre** au sein d'un environnement de qualité. **Le dynamisme s'accroît ces dernières années** du fait de la saturation du marché de l'immobilier sur l'agglomération Aix-Marseille et du coût prohibitif des parcelles à construire. Selon l'étude portée par SEMAPHORES pour le projet ITER, sur la période 1999-2005, le bassin ITER des Alpes de Haute Provence enregistre une croissance annuelle de 2% (moyenne française : 0.4%), Oraison est à 4% de croissance annuelle, seule la croissance de St Maime (5%) est plus forte dans le bassin Manosquin. Entre 1990 et 1999 (9 ans), la population évolue à Oraison de 17%. Entre 1999 et 2012 (12 ans), elle augmente de 33%. La population d'Oraison en 2012 s'élève à 5 598 habitants. L'explosion démographique que subit la commune est motivée par :

- La **proximité** (géographique et surtout le temps de déplacement) de l'agglomération d'Aix et Marseille en croissance et extension continue. La saturation du marché de l'immobilier et la hausse prohibitive du prix des logements obligeant la population à habiter plus loin
- Le mouvement national d'inversion d'exode rural, ou de **rurbanisation**
- La **spéculation sur le projet ITER**
- La recherche d'un **cadre de vie rural à proximité des grandes villes** ou des lieux de travail (90% des nouveaux arrivants ne sont pas issus d'une demande locale)

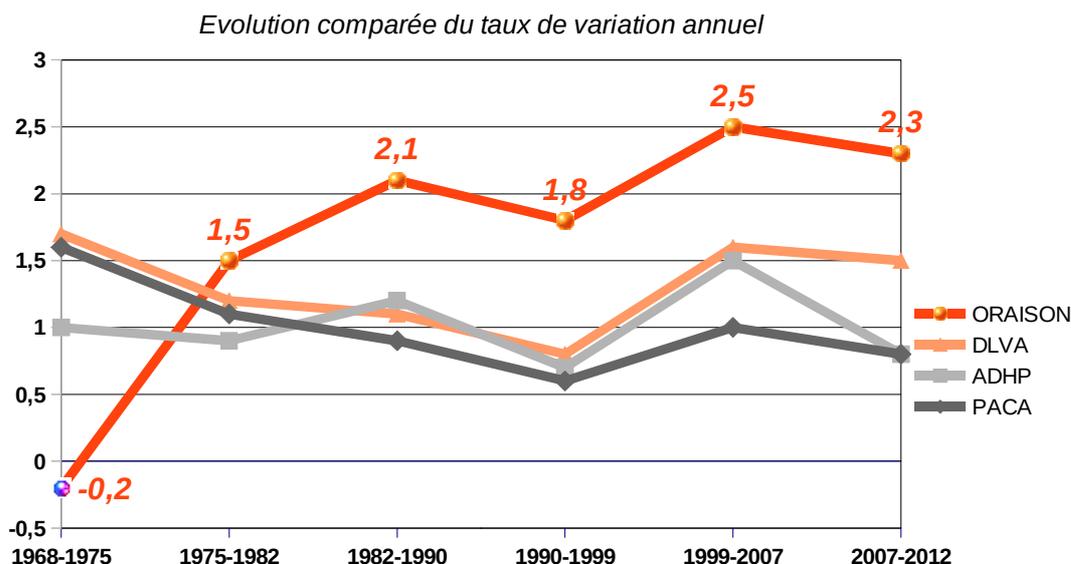
## 2.2 – EVOLUTION COMPAREE DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE D'ORAISON

La comparaison suivante avec la communauté de communes et le département permet d'apprécier dans son contexte la nature et les caractéristiques démographiques de la commune.

	ORAISON		DLVA	Alpes-de-Haute-Provence
	Population sans doubles comptes	Taux de variation annuel en %	Taux de variation annuel en %	Taux de variation annuel en %
1968	2 702			
1968-1975		- 0,2	+ 1,7	+ 1
1975	2 667			
1975-1982		+ 1,5	+ 1,2	+ 0,9
1982	2 963			
1982-1990		+2,1	+ 1,1	+ 1,2
1990	3 509			
1990-1999		+ 1,8	+ 0,8	+ 0,7
1999	4 114			
1999-2007		+2,5	+1,6	+1,5
2007	4 999			
2007-2012		+2,3	+1,5	+0,8
2012	5 598			

Source : INSEE Evolutions démographiques 1968 à 2012

Les chiffres du tableau montrent clairement que la commune d'Oraison est remarquable de part sa croissance au sein du département et de la DLVA. Avec un taux de variation annuel record de 2,5% entre 1999 et 2007 et près de 2,3% entre 2007 et 2012, la commune connaît une dynamique trois fois supérieure à la moyenne départementale de 2012.



Le tableau ci-dessus établit un comparatif sur le thème du taux de variation annuel de la population entre la commune d'Oraison, le territoire de la DLVA, le département et la région.

Les taux de variation annuels de la région, du département et de la DLVA connaissent une série de baisses et d'augmentations successives. Leurs taux oscillent entre 0,6% au minimum et 1,7% au maximum, entre 1968 et 2012. Les taux de variation annuels de la commune d'Oraison ont connu une augmentation quasi régulière entre 1968 et 2007, excepté une baisse dans les années 90. La période 2007-2012 connaît une croissance moins importante mais toujours nettement supérieure aux autres échelons territoriaux de +2,3%/an.

**A partir de 1975, les taux de variation annuels d'Oraison sont 2 à 3 fois supérieurs à ceux de la région, du département et de la DLVA.** Cette différence s'accroît de 1990 à 1999. La commune d'Oraison s'extrait alors de son contexte environnant et montre une évolution démographique très forte, principalement liée à l'extension de l'agglomération d'Aix-Marseille. Mais cette cause n'est pas unique puisque le territoire de la DLVA ne montre pas les mêmes évolutions et ni les mêmes caractéristiques. Cet écart peut être expliqué par l'attrait d'Oraison qui offre une haute qualité de vie liée au caractère rural de la commune. Cette « ville à la campagne » dispose aussi, au travers de ses documents d'urbanisme, d'un potentiel urbanisable permettant l'installation d'une population croissante.

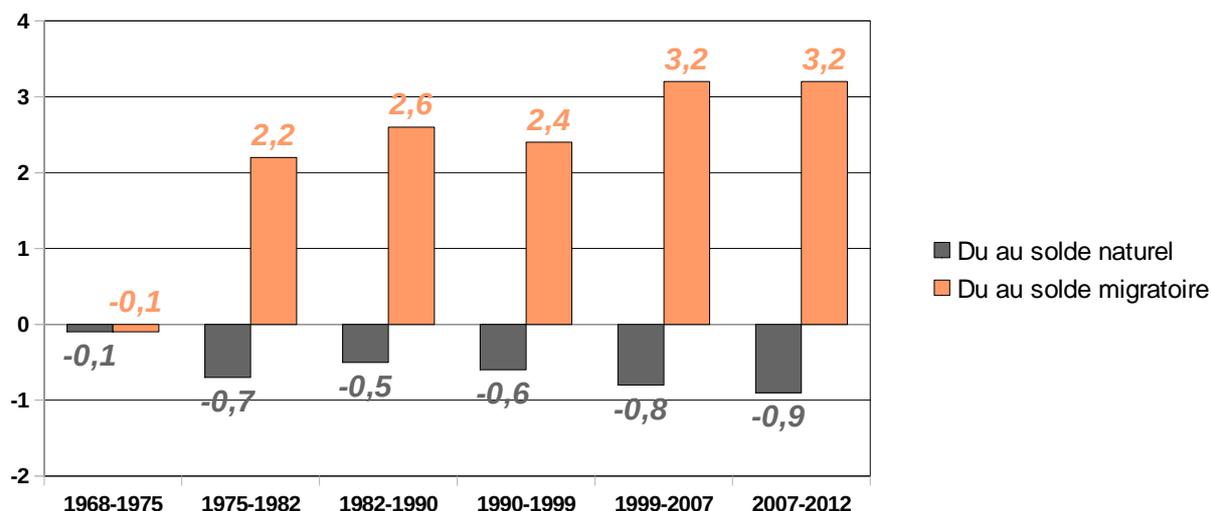
La commune d'Oraison est en croissance constante depuis 1968. **Son taux de variation annuel ne faiblit pas depuis 1999 et reste à 2,4%/an.** Il est à penser, au regard de la disponibilité des sols à Oraison et de la saturation du marché de l'immobilier dans la région, que la commune va voir sa population croître dans les années à venir.

## 2.3 – ANALYSE DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

	Pop sans doubles comptes	Taux de variation annuel	Taux de variation annuel dû au solde naturel	Taux de variation annuel dû au solde migratoire
1968	2 702			
1968-1975		<b>- 0,2</b>	<b>- 0,1%</b>	<b>- 0,1%</b>
1975	2 667			
1975-1982		<b>+ 1,5</b>	<b>- 0,7 %</b>	<b>+ 2,2 %</b>
1982	2 963			
1982-1990		<b>+2,1</b>	<b>- 0,5 %</b>	<b>+ 2,6 %</b>
1990	3 509			
1990-1999		<b>+ 1,8</b>	<b>- 0,6 %</b>	<b>+ 2,4%</b>
1999	4 114			
1999-2007		<b>+2,5</b>	<b>- 0,8%</b>	<b>+ 3,2%</b>
2007	4 999			
2007-2012		<b>+ 2,3</b>	<b>- 0,9%</b>	<b>+ 3,2%</b>
2012	5 598			

Sources : INSEE / Evolutions démographiques 1968 à 2012

Evolution du taux de variation annuel



Les évolutions du solde naturel et du solde migratoire observent des évolutions opposées. Depuis 1968 le solde naturel est négatif et ne cesse de décroître. En revanche le solde migratoire reste positif et augmente sensiblement depuis 1975. L'écart important entre le solde naturel et le solde migratoire observé depuis 1975 engendre une variation totale largement positive sur la commune.

Cette dynamique migratoire peut s'expliquer par la diminution des temps de transports et la difficulté de se loger sur l'agglomération Aix-Marseille, pôle d'emploi. Ainsi la hausse démographique doit être imputée, et ce dans une part

de plus en plus grande, à l'arrivée d'une population extérieure cherchant à se loger le plus près possible de son travail, ou à temps réduit.

**La commune devient alors de plus en plus attractive et s'accroît aujourd'hui avec une population migrante.**

	Taux de natalité (‰) <b>ORAISON</b>	Taux de natalité (‰) <b>France</b>
1962-1968	14,8	17,9
1968-1975	13,3	16,9
1975-1982	9,3	14,4
1982-1990	9,8	14
1990-1999	9,8	12,9
1999-2006	10,5	12,9
2006-2011	8,9	12,7

Sources : INSEE / Evolutions démographiques 1962 à 2011

**Les taux de natalité sont faibles en comparaison des chiffres nationaux.** A Oraison le taux s'est stabilisé autour de 10‰ entre 1982 et 2007, puis connaît une nouvelle baisse entre 2007 et 2012. **Le phénomène de vieillissement de la population** explique cette baisse. **Au regard des dynamiques urbaines et de l'installation de jeunes couples, le taux de natalité commence à remonter à partir de 2012** et l'on peut estimer que la tendance pourra se poursuivre ces prochaines années.

## 2.4 – LA STRUCTURE PAR AGE

En 2012, près de 32% de la population Oraisonnaise est âgée de plus de 60 ans, 37% a entre 30 et 60 ans, et près de 31% de la population totale a moins de 30 ans. **La population est vieillissante mais les moins de 30 ans occupent néanmoins une part importante de la population** Oraisonnaise qui augmente depuis 1999.

	0 à 14 ans		15 à 29 ans		30 à 44 ans		45 à 59 ans		60 à 74 ans		75 ans et +	
	ORS	ADHP										
1999	<b>16%</b>	18%	<b>13,6%</b>	18,5%	<b>19,3%</b>	21,3%	<b>17,7%</b>	18,9%	<b>19,9%</b>	14,9%	<b>13,4%</b>	8,4%
2012	<b>17,3%</b>	16,8%	<b>13,8%</b>	14,2%	<b>17,7%</b>	17,5%	<b>18,9%</b>	21,4%	<b>18,1%</b>	18,6%	<b>14,2%</b>	11,4%

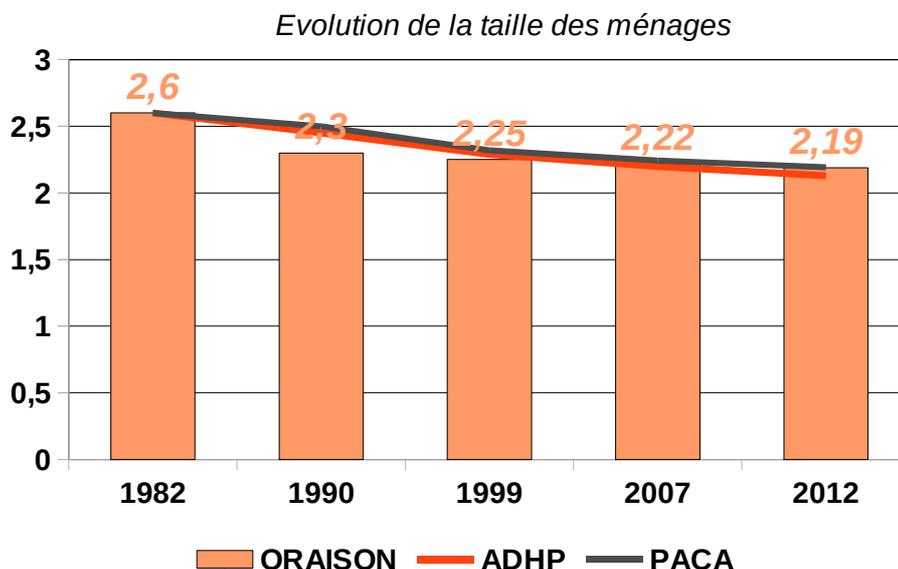
Sources : INSEE RGP 1999 et 2012

Le tableau ci-dessus permet d'établir un comparatif par rapport au département (ADHP). Nous constatons ainsi que la proportion de personne âgée (+ de 60ans) est supérieure à Oraison par rapport au département. En revanche la part de population jeune (- de 30 ans) est à peu près équivalente dans le département.

En termes d'évolution, la population jeune augmente à Oraison alors qu'elle baisse dans le département. Et la population âgée est en légère baisse à Oraison alors qu'elle augmente sensiblement dans le département

Ces chiffres montrent que la commune d'Oraison évolue vers une population plus jeune. L'apport d'une population nouvelle, et en particulier de jeunes couples indique un ralentissement du vieillissement de la population.

## 2.5 – LA TAILLE DES MENAGES



**Les petits ménages<sup>1</sup> occupent une place prédominante** dans le paysage démographique de la commune. Un tiers des ménages Oraisonnais sont composés d'une personne, et plus d'un tiers sont composés de deux personnes.

La taille des ménages à Oraison comme dans la région et le département est en baisse continue. Oraison se situe au dessus de la moyenne du département (2,13) et de la DLVA (2,18), et au même niveau que la région PACA (2,19). Le nombre d'habitant par résidence principale est passé de 2,6 en 1982 à **2,19 en 2012**.

La baisse généralisée du nombre d'habitant par foyer est un phénomène national. Il s'explique par le vieillissement de la population et les changements de modes de vie tels que l'augmentation des divorces et des familles monoparentales ou la décohabitation des jeunes.

La diminution du nombre d'habitant par foyer aura des répercussions en termes de consommation de logements. La hausse conséquente des petits ménages engendre d'autres types de besoins.

<sup>1</sup> Un ménage correspond à l'ensemble des personnes vivant dans un même logement, quels que soient les liens qui les unissent. Il peut se réduire à une personne

## 2.6 – SYNTHÈSE – ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE

---

En 2012, la population atteint 5 598 habitants. La commune connaît depuis 1975 **une forte pression démographique** : depuis cette date le taux de variation annuel est globalement 2 fois supérieur aux taux du département. Durant la dernière période intercensitaire 2007-2012 le taux est de **2,3%/an**.

On peut attribuer à ce phénomène les causes suivantes :

- La proximité de l'agglomération Aix-Marseille
- Le mouvement national d'inversion d'exode rural et le phénomène sociétal de rurbanisation
- La proximité du projet ITER
- L'offre d'un cadre de vie de qualité lié à la diversité et qualité des paysages, et le haut niveau d'équipement, en particulier de loisirs

**Une poursuite de ce mouvement démographique est à prévoir, sous les pressions cumulées du projet ITER et de l'agglomération d'Aix-Marseille.**

L'étude des composantes démographiques démontre que l'augmentation de population est fortement attachée à **l'arrivée d'une population externe**. Le solde naturel chute de manière nette depuis 1968, alors que le **solde migratoire** montre une **hausse continue** depuis 1975, indice de l'attractivité de la commune mais aussi de son potentiel. Oraison est un village de plus en plus attractif qui compte une part de plus en plus importante de population migrante, qui ne travaille pas sur la commune.

Face au phénomène global de vieillissement de la population, la commune d'**Oraison conserve un certain dynamisme** avec une **augmentation de la part des moins de 30 ans** (31% en 2012 contre 29% en 1999) et une légère diminution de la part des + de 60 ans (32% en 2012 contre 33% en 1999).

Dernier phénomène d'importance observé, la **baisse du nombre de personne par foyer**. En baisse permanente, il atteint aujourd'hui **2,19 habitants/foyer**. Le phénomène de desserrement est consommateur de logements. Il transcrit les phénomènes de vieillissement, de décohabitation et l'augmentation de la part des familles monoparentales visibles sur la commune et à l'échelle nationale.

# 3

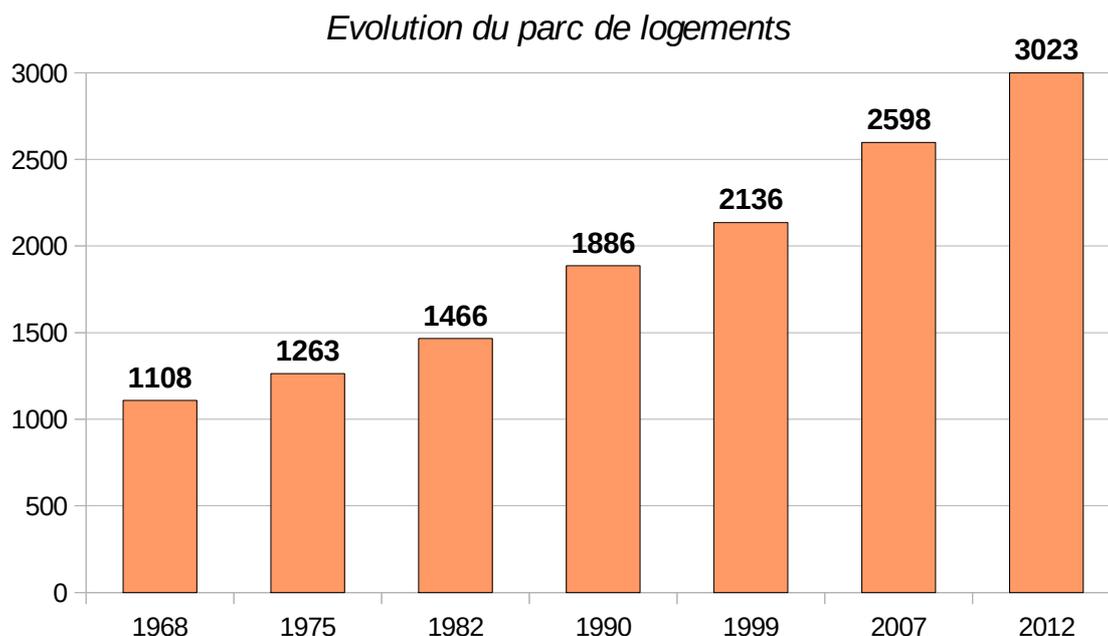
## Analyse du parc de logements

### 3.1 – LES CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

	Population résidentielle	Parc total	Résidences principales		Résidences secondaires et logements occasionnels		Logements vacants	
			Nb	%	Nb	%	Nb	%
1968	2 702	<b>1108</b>	899	81,2%	129	11,6%	80	7,2%
1968-1975		+155						
1975	2 667	<b>1263</b>	972	77%	153	12,1%	138	10,9%
1975-1982		+203						
1982	2 963	<b>1466</b>	1127	76,9%	190	13%	149	10,1%
1982-1990		+420						
1990	3 509	<b>1886</b>	1465	77,7%	198	10,5%	223	11,8%
1990-1999		+250						
1999	4 114	<b>2136</b>	1774	83,1%	188	8,8%	174	8,1%
1999-2007		+462						
2007	4 999	<b>2598</b>	2176	83,8%	236	9,1%	185	7,1%
2007-2012		+425						
<b>2012</b>	5 598	<b>3023</b>	2484	<b>82,2%</b>	180	<b>6%</b>	359	<b>11,9%</b>

Sources INSEE Evolutions démographiques 1968 à 2012

A Oraison, le parc total a augmenté de façon continue depuis 1968 pour atteindre **3023 logements en 2012**. Le parc a presque triplé sur une période de 44 ans (1968 – 2012).



### UNE EXPLOSION DES LOGEMENTS DEPUIS 2000

Le relevé des actes d'urbanisme révèle la régularité de la croissance. Environ 79 permis de construire étaient en moyenne déposés annuellement sur la période 1996-1999, ces chiffres sont passés à 278 permis sur 2000-2004. En 2005, la commune a enregistré près de 141 permis autorisés pour du logement, soit le triple des années précédentes. Par la suite, le nombre de permis déposés retrouve une certaine régularité mais connaît une baisse entre 2006 et 2014 avec environ 40 permis par an. Entre 1999 et 2007, la population communale a connu une forte croissance de l'ordre de 885 habitants, soit une augmentation de 2,5%/an. Cet essor est en partie dû au projet ITER lancé en juin 2005 situé à 20 min d'Oraison. Il a eu pour conséquence la détermination de périmètres provisoires ZAD (initialement 265,8 ha).

Les besoins individuels de se loger apparaissent au regard de l'ampleur du projet ITER et de l'extension de la zone agglomérée Aix-Marseille. Le coût prohibitif et la saturation du marché immobilier sur Aix et Marseille ont eu de lourdes conséquences sur les prix du terrain à Oraison. A noter que dans le département tous les prix de l'immobilier tendent à baisser sauf à Oraison. La commune profite largement de sa situation privilégiée, aux abords d'un axe principal de circulation (A51). Oraison et Forcalquier sont depuis longtemps à des niveaux très hauts par rapport au reste du département. Manosque est à l'heure actuelle en train de grimper très rapidement et de rattraper largement son « retard ». Enfin, il faut préciser que la commune d'Oraison jouit d'une bonne image grâce à son contexte environnemental et paysager et sa localisation stratégique, à 1 heure de la plage et de la montagne. L'ensemble de ces arguments permet de comprendre la hausse de la demande et les pressions foncières et démographiques inhérentes, qui auront déterminé la nécessité de disposer d'un document d'urbanisme cadrant ce dynamisme, au regard des mutations en cours.

### LE LOGEMENT VACANT ET LES RESIDENCES SECONDAIRES

Le **taux de résidence secondaire est en baisse depuis 1982**. Il atteint une part de **6% du parc total en 2012**, contre 8 à 10% ces 20 dernières années. Cette baisse révèle une évolution de la vocation de la commune. L'étirement de l'agglomération d'Aix – Marseille et la proximité immédiate de Manosque induisent une demande de résidences principales de plus en plus forte. Oraison accueille une part de plus en plus importante d'actifs, au détriment des retraités et vacanciers.

Ainsi, la perception de la commune se transforme de manière radicale en prenant de plus en plus des allures de commune résidentielle. La physionomie du village est marquée par ce retournement des fonctions : l'augmentation des pavillons sous forme d'opérations d'ensembles en est un indicateur.

En 2012, la **proportion de logements vacants atteint 11,9 %** soit près de 359 logements selon l'INSEE. Cela correspond à une nette augmentation par rapport aux périodes précédentes : 7% en 2007, 8% en 1999.

Cependant, le chiffre de 2012 est à nuancer suite à un recensement communal réalisé en 2014.

**Rappel : Définition INSEE du logement vacant**

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)

**L'étude communale montre que sur les 359 logements comptabilisés par l'INSEE, une soixante seulement semblent concernés par une vacance de longue durée induisant une réelle vétusté du logement.**

Pour les autres logements, une dynamique de rénovation et de réinvestissement réelle est encours. Certains logements sont d'ores et déjà réoccupés. D'autres, nombreux, apparaissent en bon état et disposent toujours d'un abonnement au service d'eau potable qui laisse supposer un réinvestissement possible à court ou moyen terme.

La commune peut ainsi raisonnablement miser sur une nette baisse de son taux de logements vacants dans les prochaines années. Les projets urbains menés dans le centre village (secteur de la mairie, espaces publics...) vont de plus contribuer à une nouvelle attractivité du centre ville de nature à accélérer la dynamique de rénovation des logements.

## 3.2 – TAUX D'OCCUPATION OU NOMBRE D'HABITANTS PAR RESIDENCE PRINCIPALE

A l'échelle nationale, le nombre d'occupants par logement est généralement en décroissance. Cette évolution correspond au phénomène de "desserrement". Elle traduit la transformation de la structure des ménages, l'augmentation des familles monoparentales, le vieillissement de la population.

		1982	1990	1999	2007	2012
<b>Oraison</b>	Nombre d'occupants par résidence principale	2,6	2,3	2,25	2,22	2,19
<b>Département</b>	Nombre d'occupants par résidence principale	2,6	2,45	2,3	2,2	2,13

Sources : INSEE – Evolutions démographiques 1982 à 2012

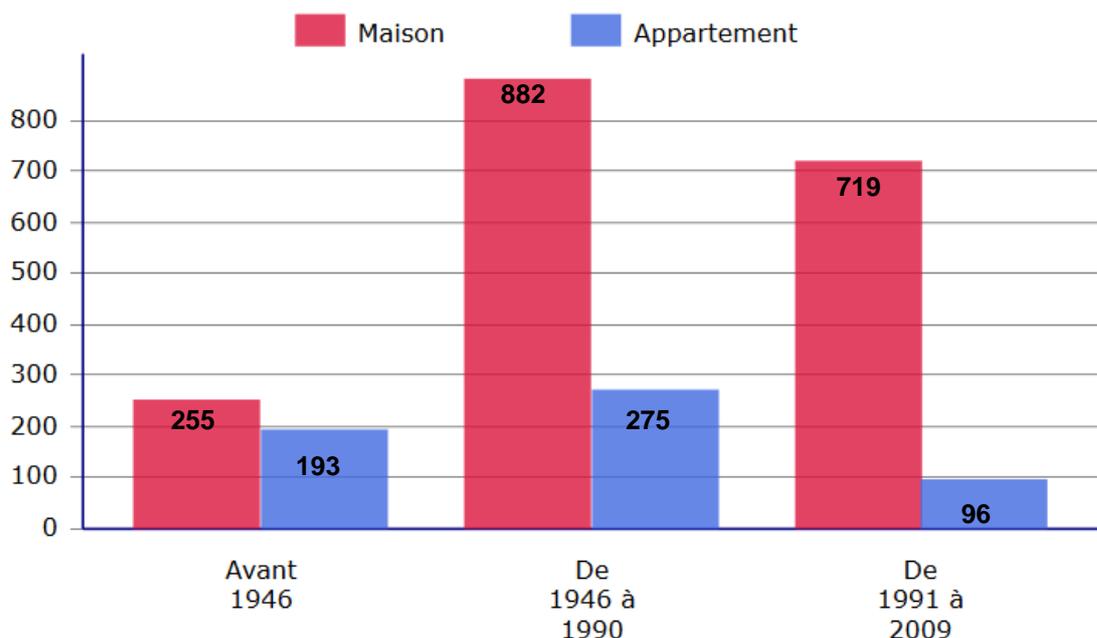
A Oraison, **le nombre d'occupant par résidence principale est en diminution continue** passant ainsi de 2,6 en 1982 à **2,19 en 2012**. La tendance observée est la même que ce soit au niveau départemental ou régional.

Le desserrement (2,19) doit être pris en compte dans les perspectives d'évolution de la commune. En effet, en raison de la diminution continue du nombre d'occupants par logement, il sera nécessaire de prévoir davantage de logements pour héberger une population équivalente.

## 3.3 – ANCIENNETE DU PARC

### 3.3.1. Date d'achèvement des constructions

En 2010, le parc immobilier des résidences principales est composé d'environ 18% de constructions datant d'avant 1946, de 48% datant de 1946 à 1990 et de 34% datant de 1991 à 2008.



Sources : INSEE RGP 2012

L'essor de l'agglomération Aix-Marseille et le développement du Val de Durance pendant la période 80/90 a induit de nouveaux besoins en logements. Ce développement s'explique par la corrélation entre arrivée de nouveaux migrants, ou néo-ruraux et disponibilité des sols à construire sur la commune à cette période.

Le développement de la commune et de son parc de logement est largement visible dans les années 80 avec une hausse significative du nombre de logements produits.

Les dernières décennies montrent une légère baisse par rapport à ce pic, bien que la croissance du parc de résidences principales soit toujours très forte.

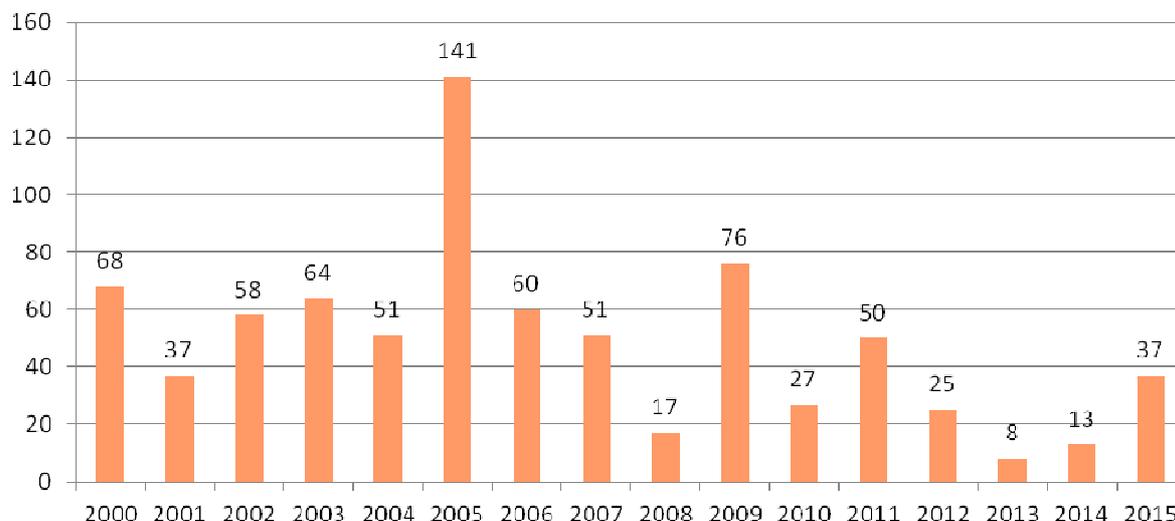
### 3.3.2. La construction neuve

Selon les données communales, le nombre de permis de construire délivré a connu une forte augmentation en 2005 ; alors qu'il se maintenait à un nombre d'environ 55 permis par an entre 2000 et 2004, le chiffre explose en 2005 pour atteindre 141 permis de construire. Entre 2004 et 2005, le nombre de permis de construire délivrés pour la construction neuve a presque triplé.

Par la suite, le rythme de construction est moins soutenu avec une **moyenne de 36 permis délivrés par an** entre 2006 et 2015. Certaines années voient un pic de production de logements (76 permis délivrés en 2009), tandis que certaines années sont moins productives (8 logements en 2013).

Au total sur une période de 15 ans, près de **783 constructions neuves pour du logement** ont été réalisées à Oraison.

Nombre de logements construits entre 2000 et 2015



Ces chiffres sont à mettre en relation avec la constitution de lotissements, puisqu'il s'agit de la forme urbaine la plus représentée dans les constructions neuves. Ainsi, en 2005, des nouveaux lotissements ont été créés et d'autres se sont vu consolidés. Cette forte hausse peut être attribuée, en partie, au projet ITER qui a entraîné l'augmentation de la pression foncière principalement sous la forme de spéculation des lotisseurs.

Les nouveaux arrivants ne sont en général pas originaires de la commune et travaillent sur Manosque ou sur l'agglomération Aix-Marseille. Il est à prévoir l'augmentation de la demande foncière au regard du projet ITER (loger les salariés) et de l'extension de l'agglomération Aix-Marseille. Les prix en hausse de la commune sont peu dissuasifs et l'on constate que la demande ne cesse de croître.

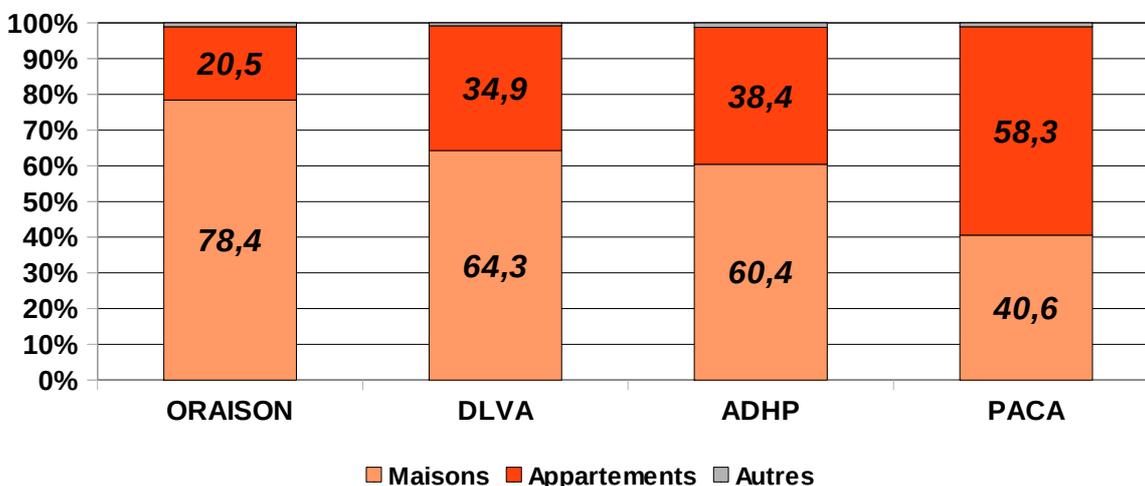
Les prix des terrains à construire ont augmentés de près d'1/3 sur l'année 2005. Même si en effet la commune n'a pas attendu le projet ITER pour connaître une forte dynamique démographique, celui-ci a néanmoins motivé les lotisseurs à acheter des parcelles à bâtir, garantissant un besoin de logement imminent sur la commune. En effet, la poussée de 2005 est à modérer puisque l'explosion du chiffre des logements est due en grande partie à la création de lotissements, comme c'est le cas pour le lotissement de la Clé des champs (61 lots).

Sur le département, les communes d'Oraison et de Manosque sont les deux seules communes à voir leur valeur foncière augmenter. La localisation stratégique de ces deux communes, en porte d'entrée de l'agglomération, ainsi que le projet ITER sont les deux principaux facteurs qui entraînent aujourd'hui la hausse des prix des terrains et garantissent dans un futur proche la permanence de ce phénomène.

## 3.4 – TYPOLOGIE DU PARC DE LOGEMENTS

### 3.4.1. Typologies comparées

Typologies de logements comparées en 2012



Sources : INSEE RGP 2012

A Oraison, les logements sont majoritairement des **maisons individuelles pour 78%** contre **20% d'appartements**. Cette tendance à la prédominance de la maison individuelle est conforme à celle observée au sein de la communauté d'agglomération et du département. Elle est néanmoins plus marquée à Oraison. Depuis 1999 la répartition a peu évolué.

Pour comprendre, il faut revenir à la constitution du tissu urbain d'Oraison. Le centre ancien est historiquement constitué d'immeubles collectifs en nombre assez important. Mais la commune d'Oraison a vu son territoire vivre des mutations irréversibles ; la pression foncière est accompagnée d'une grande consommation de terrain, d'espaces.

Les tendances récentes confirment la volonté de distribuer une typologie diversifiée de logement, avec cependant un ralentissement de la part du logement collectif, principalement dû à l'accélération de la construction de logements sous la forme de lotissements.

A ce rythme, il est à imaginer la saturation rapide du territoire et des paysages. Il faut donc penser à des modes de vivre plus économes en espace pour la préservation des paysages et de la qualité de la vie. Cette démarche déjà en cours passe une densification encore plus volontariste de l'habitat souhaitée par la loi ALUR du 24 mars 2014. Cette densification devra néanmoins préserver tant la qualité que la diversité de l'offre en logements (proposer une gamme large d'habitat collectif allant du logement social à l'habitat de haut standing par exemple).

### 3.4.2. Logement social

En parallèle, la commune porte depuis longtemps des projets de logements sociaux. La SAHLM des Alpes de Haute Provence est l'opérateur d'origine, très dynamique (voir carte de localisation des logements sociaux page suivante), A Oraison, il ne faut pas faire trop étroitement le rapprochement entre la part de logements sociaux et les 24,8% de résidences principales en appartement puisqu'une partie non négligeable des logements sociaux prend place en maisons individuelles.

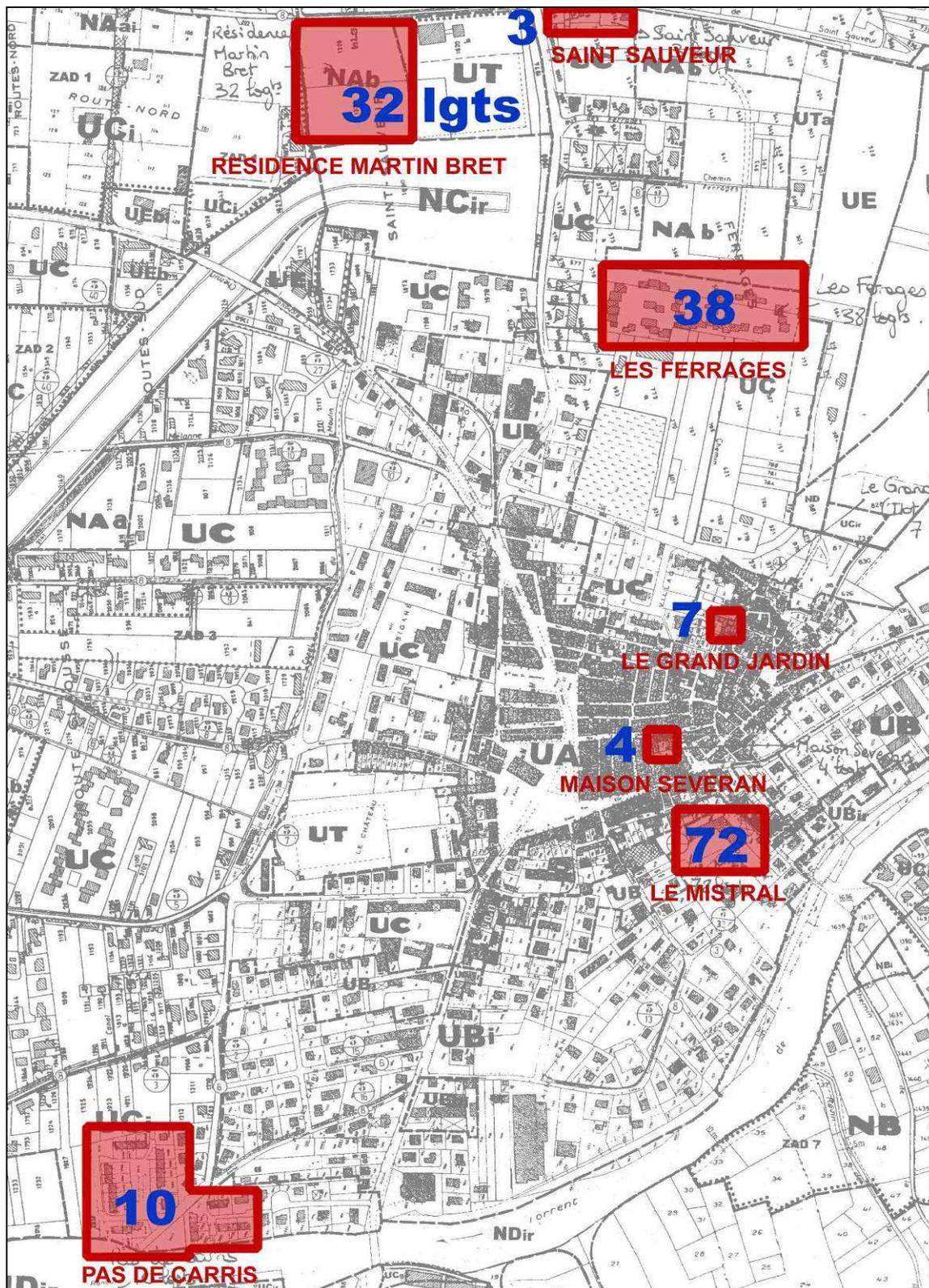
**L'inventaire réalisé par la Préfecture en 2013 fait état de 263 logements sociaux sur le territoire communal, soit environ 10% du parc de résidences principales à cette même date.** D'autres projets ont été réalisés depuis, notamment une opération de 19 logements portée par le PACT 04 et livrée courant 2014. La commune a donc une action volontariste en matière de production de logements sociaux, mais accuse un net déficit au regard des obligations liées à la loi SRU (objectif d'atteindre une part de logement social égale à 25% du parc de résidences principales, soit un manque estimé à 394 logements sociaux en 2013 – sources Préfecture 04).

Il est à noter que la demande en logements sociaux est de plus en plus forte :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la SA HLM 04 (Habitations de Haute Provence - H2P) enregistrait 986 demandes sur le territoire du SMEPRM, dont 12% sur Oraison, soit 118 demandes.

En 2012, 169 demandes ont été enregistrées : 25 T1, 63 T2, 53 T3 et 28 T4 et + (sources PLH).

CARTE DE LOCALISATION DES LOGEMENTS SOCIAUX (SA HLM) et nombre de logements

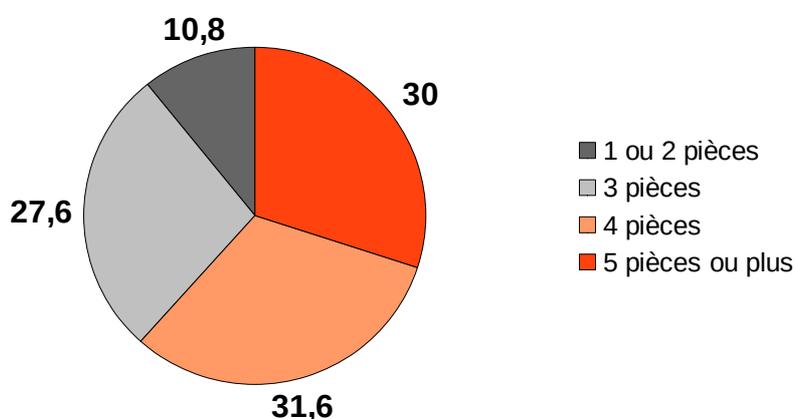


Il convient de prévoir, dans le cadre du projet ITER, les besoins nouveaux en logement et surtout en typologies de logements. En effet, si la phase de construction du site peut induire un besoin de logements temporaires pour l'accueil des ouvriers, les employés du site devront ensuite pouvoir trouver des logements correspondant à leur besoin. Une gamme de logement diversifiée doit être mise à disposition sur le territoire communal.

## 3.5 – TAILLE DES LOGEMENTS

Dans la commune, la répartition suivant la taille des résidences principales est la suivante :

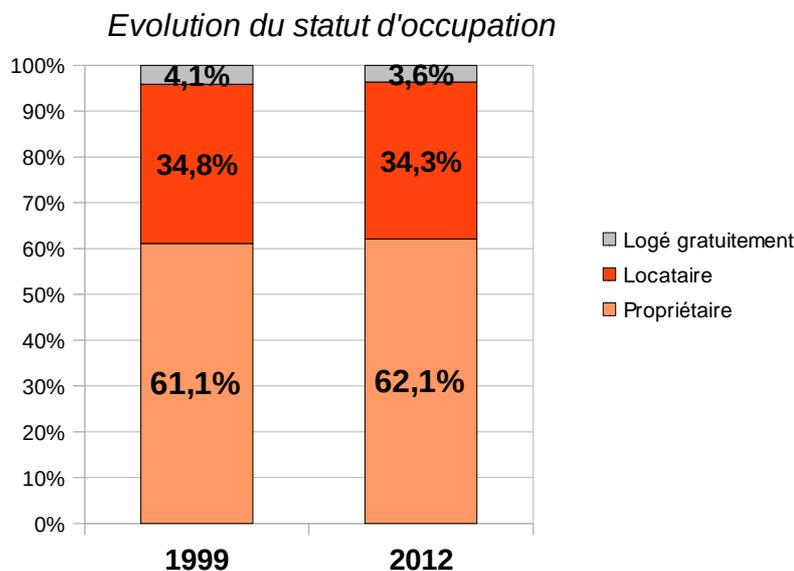
Taille des résidences principales en 2012



**En 2012, les grandes résidences principales de 4 pièces et plus sont les plus nombreuses** correspondant à 61,6% des résidences principales, soit près de deux tiers du parc. Les logements à Oraison sont de grande taille et ne sont donc pas toujours en adéquation avec le taux d'occupation par résidence principale (2,19 occupants par résidence principale).

Il est à penser, au regard des caractéristiques démographiques, que les logements sont en **relative inadéquation avec le type de ménages** installés sur la commune. En effet, la grande proportion de personnes âgées dans le bourg et la présence de jeunes ménages dans les lotissements récents laissent croire à une certaine surconsommation d'espace. La réinsertion du parc ancien dans l'offre immobilière permettrait **d'offrir des logements de petite taille aux jeunes souhaitant s'installer.**

## 3.6 – STATUT D'OCCUPATION



A Oraison, la majorité des résidences principales est occupée par leur propriétaire (62,1%).

L'accession à la propriété s'est renforcée ces dernières années, en rapport au nombre de lotissements construits.

La part des propriétaires est supérieure à la moyenne départementale. L'identité - jusqu'à il y a encore peu de temps - profondément rurale de la commune explique cette tendance. Actuellement, la commune connaît une transformation de son identité ; d'une commune attractive pour ses qualités paysagères, Oraison voit baisser le nombre de résidences secondaires au profit d'une population « migrante » ne travaillant pas sur la commune. Un bouleversement représentatif des mutations contemporaines, en particulier pour les communes qui, à l'image d'Oraison, deviennent des sites à enjeux au regard de leur localisation devenue stratégique.

On notera ici encore un **enjeu de diversification du parc** en lien avec l'accueil de nouvelle population au profil varié.

## 3.7 – ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS COMMUNAL ENTRE 2007 ET 2012

Indépendamment des nouvelles constructions autorisées et réalisées, quatre phénomènes sont à prendre en compte et vont potentiellement impacter le parc de logements communal :

- A - le renouvellement,
- B - le desserrement,
- C - la variation du parc de résidences secondaires.
- D - la variation du parc de logements vacants,

Ces phénomènes produisent ou consomment du logement, indépendamment de la construction neuve. S'ils consomment plus de logements qu'ils n'en produisent, cela implique que des logements supplémentaires doivent être construits pour assurer le seul maintien du même niveau de population.

### **Rappels**

Population INSEE 2012 : **5 598 habitants** (croissance démographique entre 2007 et 2012 : +2,3%/an)

Parc de logements 2012 : **3 023 logements**

*Dont résidences principales : 2 484 (82,2%)*

*Dont résidences secondaires : 180 (6%)*

*Dont logements vacants : 359 (11,9%)*

### **A - Le phénomène de renouvellement**

*Parallèlement à la construction de nouveaux logements, certains logements sont démolis, abandonnés ou affectés à un autre usage (commerces, bureaux...). A l'inverse, certains logements sont créés indépendamment des nouvelles constructions autorisées (division de grands logements en plusieurs petits logements, changement de destination de locaux à vocation d'activités vers du logement...). Ceci correspond au phénomène de « renouvellement ».*

*Le renouvellement se calcule en comparant le nombre de logements construits durant une période intercensitaire et la variation du parc total de logements durant la même période.*

### **Le phénomène de renouvellement entre 2007 et 2012 :**

Le parc de logements communal augmente de 425 logements alors que seulement 246 nouveaux logements ont été autorisés sur cette période (sources PC mairie).

$$425 - 246 = 179$$

Ce sont alors 179 logements qui ont été créés par division de logements existants ou changement de destination de locaux existants au profit de l'habitat entre 2007 et 2012. Le phénomène de renouvellement a donc entraîné une **réinjection de 179 logements dans le parc de logements de 2007**, avec un **taux annuel de renouvellement de l'ordre de - 1,38 %/an**.

Ces chiffres indiquent un phénomène particulièrement marqué sur la période, soit environ 30 logements créés par ce biais chaque année. Il concerne essentiellement le parc ancien de centre ville et vraisemblablement quelques ensembles isolés type mas. On peut supposer que ce phénomène risque de s'affaiblir dans les années à venir.

## **B - Le phénomène de desserrement**

A l'échelle nationale et départementale, ainsi que dans la plupart des communes, le nombre moyen d'occupants par résidence principale est en baisse. Cette évolution correspond au phénomène de « desserrement ». Elle s'explique par de nouveaux comportements sociaux : progression des divorces et séparations, augmentation du nombre de personnes célibataires, augmentation du nombre de familles monoparentales, vieillissement de la population, décohabitation des jeunes, etc....

Elle implique donc la nécessaire construction de logements supplémentaires pour loger une population égale.

### **Le phénomène de desserrement entre 2007 et 2012 :**

Sur la commune, le nombre moyen d'occupants par résidence est passé de **2,30** en 2007 à **2,25** en 2012.

Le phénomène de desserrement a donc eu lieu sur la commune et a engendré la consommation d'une partie du parc de logement pouvant être évaluée de la manière suivante :

$4999$  (population des résidences principales en 2007) /  $2,25$  (nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2012) =  $2221$  résidences principales

$2221 - 2176$  (résidences principales en 2007) = **42 résidences principales**

La **baisse du nombre d'occupants par résidence principale a consommé une partie du parc de logements** de 2007, soit **42 logements**.

## **C – La variation des résidences secondaires**

Commune qui se résidentialise de plus en plus, Oraison compte **6%** de résidences secondaires au sein de son parc de logements en 2012.

### **La variation des résidences secondaires entre 2007 et 2012 :**

	Nombre de résidences secondaires	%	Parc de logements
2007	236	9,1%	2598
	-56		
2012	180	6%	3023

Source : INSEE - RGP 2007-2012

Entre 2007 et 2012, le **nombre de résidences secondaires a baissé de 56 logements**, engendrant une **réinjection potentielle de 56 logements dans le parc de résidences principales**.

## **D – La variation des logements vacants**

L'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour permettre aux habitants de réaliser leur parcours résidentiel (changement d'habitation en fonction de leurs besoins : naissance, départ des enfants...). On estime qu'un taux de logements vacants équivalent à environ 6% du parc total de logements permet d'assurer une bonne rotation de la population dans le parc de logements.

Cependant, l'importance du parc de logement dans une commune est fluctuante :

- une insuffisance en logements (résidences principales et résidences secondaires) provoque potentiellement une réduction du nombre de logements vacants,
- au contraire, une offre abondante en logements (résidences principales et résidences secondaires) ou un parc comportant une part importante de logements anciens vétustes engendre potentiellement une augmentation du nombre de logements vacants.

### La variation des logements vacants entre 2007 et 2012 :

	Nombre de logements vacants	%	Parc de logements
2007	185	7,1%	2598
	+174		
2012	359	11,9%	3023

Source : INSEE - RGP 2007-2012

Entre 2007 et 2012, le **nombre de logements vacants a augmenté de 174 logements**, engendrant une **consommation potentielle de 174 résidences principales**.

Cependant, le chiffre 2012 est à nuancer suite à un recensement communal réalisé en 2014.

#### **Rappel : Définition INSEE du logement vacant**

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)

L'étude communale montre que sur les 359 logements comptabilisés par l'INSEE, **une soixante seulement semblent concernés par une vacance de longue durée induisant une réelle vétusté du logement**.

Pour les autres logements, **une dynamique de rénovation et de réinvestissement réelle est encours**. Certains logements sont d'ores et déjà réoccupés. D'autres, nombreux, apparaissent en bon état et disposent toujours d'un abonnement au service d'eau potable qui laisse supposer un réinvestissement possible à court ou moyen terme.

**La commune peut ainsi raisonnablement miser sur une nette baisse de son taux de logements vacants dans les prochaines années**. Les projets urbains menés dans le centre village (secteur de la mairie, espaces publics...) vont de plus contribuer à une nouvelle attractivité du centre ville de nature à accélérer la dynamique de rénovation des logements.

## **SYNTHESE**

La construction de nouveaux logements n'a pas pour seul effet d'accroître le parc total de logements : les besoins endogènes nécessaires au maintien de la population, à la rénovation du parc de logements et pour assurer le parcours résidentiel des populations dans le parc impliquent une consommation de logements.

<b>Le renouvellement</b>	Réinjection de <b>179 logements</b> dans le parc de résidences principales
<b>Le desserrement</b>	Consommation de <b>42 résidences principales</b>
<b>La variation des résidences secondaires</b>	Réinjection de <b>56 logements</b> dans le parc de résidences principales
<b>La variation des logements vacants</b>	Consommation de <b>174 logements</b>
<b>TOTAL période 2007-2012</b>	Réinjection de <b>19 logements</b> pour le <b>maintien du niveau de population de 2007</b>

Entre 2007 et 2012, les phénomènes de renouvellement, de desserrement, de baisse des résidences secondaires et la variation des logements vacants ont entraîné la **réinjection de logements**. Ainsi, sur cette période, **pour maintenir le niveau de population communal de 2007, environ 19 logements « excédentaires » ont été construits.**

### ***Vérification de la méthode d'évaluation des phénomènes impactant le parc de logement communal***

Sur la même période (2007-2012), 246 logements neufs ont été autorisés. Si l'on ajoute l'excédent de logement réalisé (soit 246 + 19), ce sont **réellement 265 nouveaux logements qui ont permis d'accueillir de nouveaux habitants entre 2007 et 2012.**

Si on applique le taux d'occupation moyen par résidence principale constatée en 2012 à ces nouveaux logements (265 \* 2,25), **la population communale aurait du théoriquement augmenter d'environ 597 habitants entre 2007 et 2012.**

Or selon les recensements INSEE de 2007 et 2012, la population communale a bien connu une augmentation de cet ordre (+ 599 habitants), permettant de conclure que **la méthode d'analyse de l'évolution du parc de logements communal entre 2007 et 2012 est correcte.**

## 3.8 – BESOINS EN LOGEMENTS POUR ASSURER LE MAINTIEN DU NIVEAU DE POPULATION 2012 A L'HORIZON 2025 : POINT MORT DEMOGRAPHIQUE

---

Préalablement à l'estimation des besoins en logements pour accueillir de nouveaux habitants, il est nécessaire d'évaluer le nombre de logements nécessaires au maintien du niveau de population 2012 (année de référence INSEE) à l'horizon 2025.

Cette estimation prend en compte l'évolution des quatre phénomènes impactant potentiellement le parc de logement communal analysés précédemment.

### **A - Le phénomène de renouvellement**

*Rappel période 2007-2012 : 179 logements réinjectés dans le parc/ taux annuel de renouvellement de l'ordre de -1,38%/an*

#### **Projection du phénomène de renouvellement entre 2012 et 2025 :**

Le taux de renouvellement calculé sur la période précédente est particulièrement élevé. La poursuite de la même tendance ne peut être envisagée.

Au regard de l'ancienneté du parc et de la dynamique de rénovation déjà engagée, un phénomène de renouvellement modéré peut être projeté :

- de l'ordre de **0,2%/an**
- soit **84 logements réinjectés dans le parc par ce biais à horizon 2025**
- une moyenne de 6,5 logements réinjectés/ an

### **B - Le phénomène de desserrement**

*Rappel période 2007-2012 : le nombre moyen d'occupants par résidence principale est passé de 2,30 à 2,25 sur la période/ consommation de 42 logements.*

#### **Projection du phénomène de desserrement entre 2012 et 2025 :**

Au regard des tendances nationales, régionales et départementales, **deux hypothèses de desserrement** sont établies sur la commune à l'horizon **2025** :

- **Hypothèse basse – poursuite du desserrement à 2,2 en 2025**
- **Hypothèse haute – desserrement légèrement plus marqué** pour atteindre un taux moyen d'occupation des résidences principales de l'ordre de **2,15 en 2025**

Ainsi, sur la période 2012-2025 ce phénomène de desserrement va engendrer un besoin en nouveaux logements pour maintenir le niveau de population actuel pouvant être estimé de la manière suivante :

- **Hypothèse basse :**  
(5598 [Population 2012] / 2,2) – 2484 [résidences principales 2012] = besoin de 60 résidences principales supplémentaires
- **Hypothèse haute :**  
(5598 [Population 2012] / 2,15) – 2484 [résidences principales 2012] = besoin de 119 résidences principales supplémentaires

Ainsi, le phénomène de desserrement va engendrer un **besoin entre 60 et 119 nouveaux logements pour maintenir le niveau de population actuel.**

### **C – La variation des résidences secondaires**

***Rappel période 2007-2012 : le nombre de résidences secondaires a baissé de 56 logements/ réinjection potentielle de 56 logements dans le parc de résidences principales.***

#### ***Projection de la variation des résidences secondaires entre 2012 et 2025 :***

Au regard de la structure du parc de logements de la commune et de son évolution entre 2007 et 2012, **une stabilisation du taux de résidences secondaires à 6% du parc** est projetée à l'horizon **2025**.

*Estimation de la part des résidences principales en 2025 représentant 85% du parc de logements :*

- **Hypothèse basse** : 2484 [résidences principales 2012] + 60 [besoin issu du desserrement hypothèse basse] = **2544 résidences principales**
- **Hypothèse haute** : 2484 [résidences principales 2012] + 119 [besoin issu du desserrement hypothèse haute] = **2603 résidences principales**

*Estimation du parc de logements total en 2025 :*

- **Hypothèse basse** : si 2544 résidences principales représentent 85% du parc de logements, alors le parc total de logements est estimé à **2993 logements**
- **Hypothèse haute** : si 2603 résidences principales représentent 85% du parc de logements, alors le parc total de logements est estimé à **3062 logements**

*Estimation de l'évolution du nombre de résidences secondaires à l'horizon 2025 :*

- **Hypothèse basse** :  $(2993 \text{ [parc total 2025]} \times 6\%) - 180 \text{ [résidences secondaires 2012]} = 0$
- **Hypothèse haute** :  $(3062 \text{ [parc total 2025]} \times 6\%) - 180 \text{ [résidences secondaires 2012]} = 4$

Ainsi **entre 0 et 4 nouvelles résidences secondaires seront créées** à l'horizon 2025.

### **D – La variation des logements vacants**

***Rappel période 2007-2012 : le nombre de logements vacants a augmenté de 174 logements,/ consommation potentielle de 174 logements***

#### ***Projection de la variation des logements vacants entre 2012 et 2025 :***

Au regard de la structure du parc de logements de la commune et des dynamiques déjà en cours de renouvellement urbain et de reconquête des logements vacants mises en lumière par l'enquête communale, **une réduction du taux de logements vacants à 9% du parc** est projetée à l'horizon **2025**.

*Rappel : Estimation du parc de logements total en 2025 :*

- **Hypothèse basse** : si 2544 résidences principales représentent 85% du parc de logements, alors le parc total de logements est estimé à **2993 logements**
- **Hypothèse haute** : si 2603 résidences principales représentent 85% du parc de logements, alors le parc total de logements est estimé à **3062 logements**

Estimation de la variation des logements vacants – taux de 9% du parc projeté à l'horizon 2025 :

- **Hypothèse basse** : (2993 [parc total 2025] x 9%) – 359 [logements vacants 2012] = - 90
- **Hypothèse haute** : (3062 [parc total 2025] x 9%) – 359 [résidences vacants 2012] = - 83

Ainsi **entre 83 et 90 résidences principales seront potentiellement réinjectées** dans le parc de logements communal à l'horizon 2025.

### SYNTHESE

Hypothèse basse		Hypothèse haute
-84	Renouvellement	-84
60	Desserrement	119
0	Résidences secondaires	4
-90	Logements vacants	-83
<b>-114</b>	<b>TOTAL Nbre de logts</b>	<b>-45</b>

Selon les hypothèses envisagées, **les phénomènes de fonctionnement endogène du parc à horizon 2025 produisent suffisamment de logements pour assurer le maintien de la population :**

**Hypothèse basse : production de 114 logements « d'avance » pour l'accueil de nouvelle population**

**Hypothèse haute : production de 45 logements « d'avance » pour l'accueil de nouvelle population**

## 3.9 – BESOINS EN LOGEMENTS POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS A L'HORIZON 2025

**La municipalité d'Oraison se fixe comme objectif de population à horizon 2025 un total d'environ 7000 habitants.** Ce scénario correspond à une **croissance de l'ordre de 1,7%/an.**

Cette hypothèse d'évolution démographique est projetée dans le tableau suivant.

L'hypothèse prend par ailleurs en compte les perspectives d'évolution présentées précédemment pour le renouvellement du parc, le desserrement, l'évolution du logement vacant et des résidences secondaires :

- Un renouvellement de 0,2%/an
- Un desserrement entre 2,2 et 2,15 hab/logements
- Un taux de logements vacants à 9% du parc total
- Un taux de résidences secondaires à 6% du parc total

**A noter :**

L'hypothèse à **1,7%/an** est **l'intermédiaire** entre la croissance à 2% envisagée par la commune et l'hypothèse préconisée par le SCOT. Elle **permet de conserver une croissance cohérente** avec la croissance recensée ces dernières années. Pour rappel : +2,5%/an entre 1999 et 2007 / +2,3%/an entre 2007 et 2012.

Outre le SCOT, le PLU doit être compatible avec **le PLH** qui impose une production moyenne de **60 logements neufs/an** sur la commune d'Oraison. **L'hypothèse choisie à 1,7% de croissance annuelle permet de répondre à cet objectif** (Objectifs de production de logements sociaux détaillés pages suivantes)

	<b>Hypothèse de croissance +1,7%/an</b>
<b>Population 2025</b>	<b>7088 habitants</b> soit 1490 habitants de plus qu'en 2012
<b>Parc total de résidences principales 2025</b>	Entre 3150 et 3225 logements
<b>Parc total de résidences secondaires (6%) 2025</b>	222 à 228 logements
<b>Parc total de logements vacants (9%) 2025</b>	Entre 334 et 341 logements
<b>Parc total de logements TOTAL 2025</b>	Entre 3790 et 3878 logements
<b>Besoins totaux en logements</b>	Entre 683 et 771 logements
<b>Logements réalisés entre 2012 et 2015</b>	83 logements
<b>Besoins en logements 2015-2025</b>	<b>Entre 600 et 688 logements</b>

## 3.10 – LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le 5 mars 2013, la communauté d'agglomération DLVA a engagé une procédure d'élaboration de Programme Local de l'Habitat (PLH) sur les 26 communes qui composent son territoire. Il a été arrêté le 18 mars 2014.

Le PLH 2014-2020 fixe pour une durée de 6 ans, les objectifs de la politique de l'habitat en lien avec le SCOT et la DLVA.

Les grandes orientations du PLH identifient les objectifs de manière quantitative et les localisent géographiquement. Le programme d'action traduit les orientations de manière concrète et les décline par commune.

Les grandes orientations du PLH sont :

Axe 1 : Agir sur l'ensemble de la chaîne du logement

Axe 2 : Intervenir sur l'habitat existant

Axe 3 : Promouvoir un développement urbain durable

Axe 4 : Mobiliser les acteurs de l'habitat

### OBJECTIFS CHIFFRES DU PLH

**Un objectif de 500 nouveaux logements par an, dont 30% de logements locatifs sociaux, répartis sur les 26 communes de la DLVA.**

La commune est concernée par l'obligation de répondre aux objectifs fixés par l'article 55 de la loi SRU. La loi impose dans les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à un EPCI ou une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant une commune de plus de 15 000 habitants, que le nombre de logements locatifs sociaux atteigne au moins 25% du total des résidences principales.

Au 1er janvier 2013, la commune compte 10% de logements sociaux au sens de l'article 55. Afin d'atteindre les objectifs liés à la loi SRU, un programme de rattrapage des obligations de production a été établi par le PLH.

Pour la commune d'Oraison à l'horizon 2020, l'objectif de production de logements s'élève à **360 logements neufs** au total, dont **108 logements locatifs sociaux**. La production annuelle est ainsi de **60 logements neufs par an en moyenne**, dont **18 logements locatifs sociaux neufs**. Il s'agit du second objectif le plus élevé de la DLVA après Manosque.

L'objectif de **requalification du parc existant** est de 144 logements au total, dont 72 logements locatifs sociaux. L'objectif annuel est ainsi de **24 logements par an en moyenne**, dont **12 logements locatifs sociaux**.

#### *Rappel des obligations de production en logements locatifs sociaux*

Taux de logements locatifs sociaux	Rattrapage 2014-2016	Rattrapage 2017-2019	Rattrapage annuel théorique
10,5%	90	89	<b>30</b>

## APPLICATION DES OBJECTIFS DU PLH

La prise en compte du PLH sur la commune d'Oraison s'applique de façon concrète par les actions suivantes.

### Les principaux projets identifiés

#### 2014-2016

- Secteur Centre : programme «Villa Azur» de 28 logements en accession libre (T1, T2, T3)
- Réhabilitation de l'Ancien Hôpital : création de 18 logements conventionnés
- Secteur Infernet : foyer pour adultes handicapés, 32 chambres non conventionnées

#### 2017-2020

- Secteur La Croix : 40 logements identifiés, accession libre
- Secteur des Prés Claux (Est) : entre 25 et 50 logements, opération mixte, 70% d'accessions libres et maîtrisées et 30% de logements conventionnés (en individuel et petit collectif)
- Secteur des Ferrages : 20 logements, opération mixte, 70% d'accessions libres et maîtrisées et 30% de logements conventionnés
- Secteur Infernet : 10 logements identifiés, accession libre

### Le parc existant, l'habitat ancien

Une réflexion en vue d'une requalification globale (logements et espaces publics) est en cours sur le centre ancien.

### La production de logements sociaux

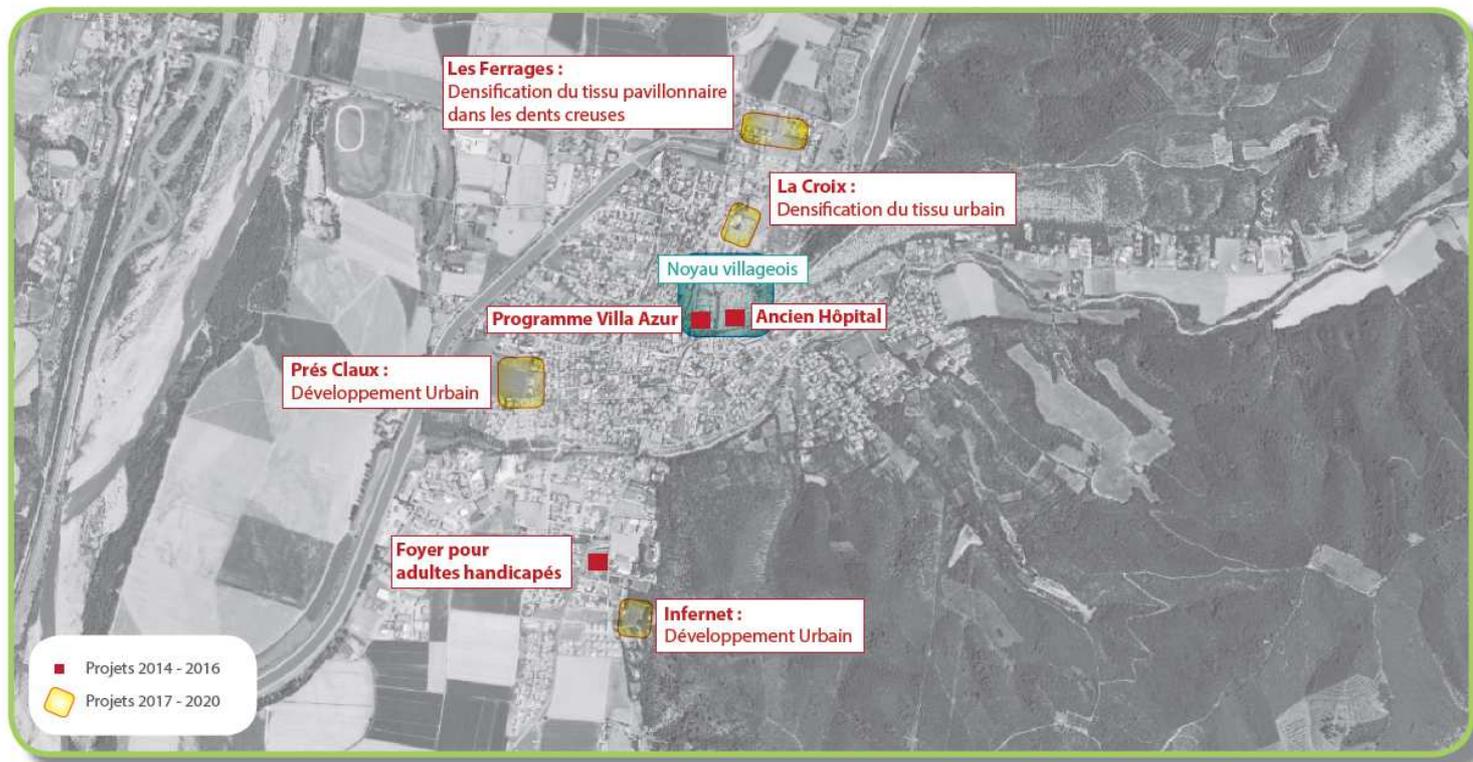
- Répondre aux objectifs réglementaires de la loi SRU
- Développer à l'aide d'un dispositif adapté dans le centre ancien des logements conventionnés au sein du parc existant
- Favoriser une production en T2, T3, T4 et plus pour répondre aux besoins exprimés

### Les publics spécifiques

- Livraison en 2013 d'un programme de 32 places pour adultes handicapés (acquisition du foncier par voie de préemption dès 2007, portage EPF PACA),
- Projet de maison de retraite conventionnée

### Les moyens et outils mobilisés par la commune

- Création d'une zone d'aménagement différé sur trois secteurs (Infernet, Route Nord et Prés Claux).
- Convention d'anticipation foncière sur les secteurs à vocation habitat (commune et l'EPF PACA).
- Convention opérationnelle en phase anticipation / impulsion foncière sur le site «Entrée de ville»
- PLU arrêté en Conseil Municipal
- 10 Orientations d'Aménagement et de Programmation dans le PLU
- Aide de la commune, en complément de l'ANAH, pour les réhabilitations destinées à la location.



### 3.11 – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le département des Alpes de Haute Provence est doté d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage en application de la loi du 5 juillet 2000. Approuvé en 2004 il est en révision depuis décembre 2010. Le schéma prévoit que 2 à 3 aires de grand passage seront nécessaires sur des secteurs bien identifiés : le Val de Durance, le carrefour Bléone-Durance et le val de Bléone.

## 3.12 – SYNTHÈSE – ANALYSE DU PARC DE LOGEMENTS

---

A Oraison, **le parc a augmenté de façon continue** depuis 1968. Il a presque triplé sur une période de 44 ans (1968-2012). Cette croissance est importante depuis les années 2000 et a atteint son maximum durant la période 2007-2012 avec une augmentation moyenne de 2,5% par an. En 2012, le parc est estimé à 3023 logements. Les causes de ce « boom continu » sont à rapprocher de la croissance démographique importante de cette dernière décennie.

Il faut préciser que la spéculation des lotisseurs favorise le développement urbain, motivé par la saturation des prix sur l'agglomération Aix-Marseille. Le projet ITER intervient alors comme un élément externe et ponctuel renforçant la tendance générale en appuyant les pressions déjà à l'œuvre.

**Le taux de résidences secondaires est en baisse depuis les années 80, traduisant une résidentialisation de la commune.** Il atteint la part de 6% en 2012 contre 13% du parc en 1982. Oraison accueille une part de plus en plus importante d'actifs, et perd parallèlement de sa vocation touristique

On observe par contre **une augmentation de la part du logement vacant : 11,9% en 2012** contre 7,1% en 2007. Ce phénomène peut s'expliquer par la **grande ancienneté d'une partie du parc** (près de 20% du parc date d'avant 1946). Il est à prévoir la baisse de ce taux au regard des nouveaux enjeux fonciers et la mise en place dans le cadre du projet ITER d'un **programme d'intérêt général pour la réhabilitation du logement vacant** qui favorisera la réhabilitation du parc ancien. Cette dynamique est déjà engagée et confirmée par une étude communale sur le logement vacant en 2014.

La commune d'Oraison compte **une part non négligeable de logements collectifs** malgré son caractère villageois. En 2012, la part des résidences principales en **immeuble collectif approche les 25%** et est en nette augmentation depuis 1999 (18,4% à cette date).

La part de logements sociaux est également importante. **En 2013, 16,8% du parc est à vocation sociale.** La SAHLM est l'opérateur unique. **Toutefois, ce taux ne suffit pas à répondre aux objectifs de la loi Duflot, (renforçant la loi SRU) qui porte à 25% le taux de logements sociaux pour les communes éligibles à l'article 55 de la loi SRU.**

**Afin de rattraper ce retard, le SCOT prévoit la réalisation de 20 à 30% de logements locatifs sociaux dans les opérations significatives à vocation d'habitat.**

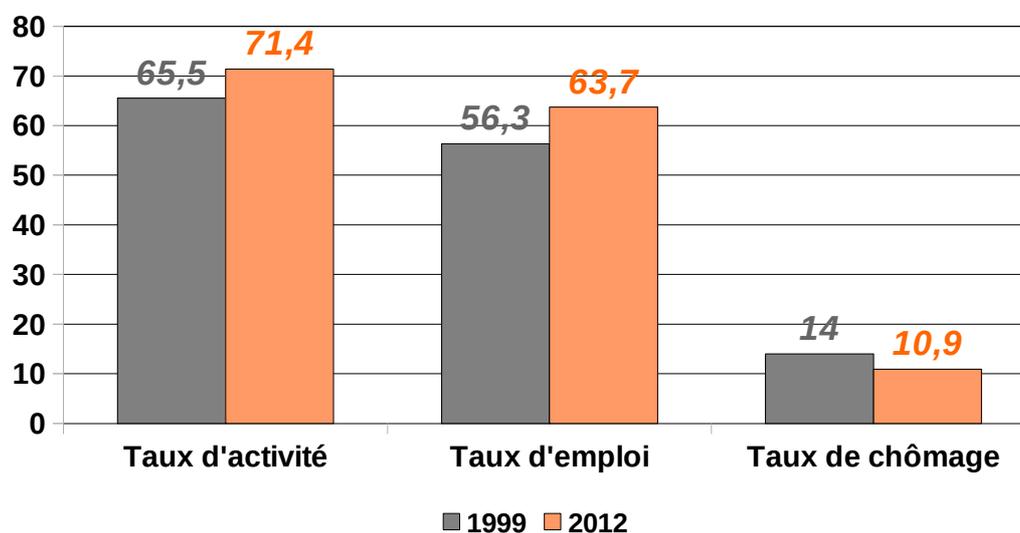
Les extensions actuelles prennent principalement la forme de lotissements, système très consommateur d'espace. Par ailleurs, les logements à Oraison sont de très grande taille et ne sont pas en adéquation avec le taux d'occupation par résidence principale (2,25 en 2012). Afin de diversifier l'offre en logements et de mieux répondre aux besoins de tous les publics, il s'avère nécessaire de produire des unités de logements variées et de réinvestir le parc vacant.

**Le SCOT prévoit une densité minimum de 20 logements/ha** pour les opérations significatives à vocation d'habitat sur la commune.

Pour les 6 ans à venir, **le PLH fixe des objectifs de production de logements neufs à 60 logements/an** en moyenne, dont **18 logements sociaux neufs**. Les objectifs de **requalification du parc** existant sont portés à **24 logements par an dont 12 en locatifs sociaux**. Au total, ce sont **360 logements neufs** qui doivent être produit d'ici 2020. L'objectif de **rattrapage lié à la loi SRU est de 179 logements locatifs sociaux** à produire à l'horizon 2020.

### 4.1 – POPULATION ACTIVE

Evolution des taux d'activité, d'emploi et de chômage



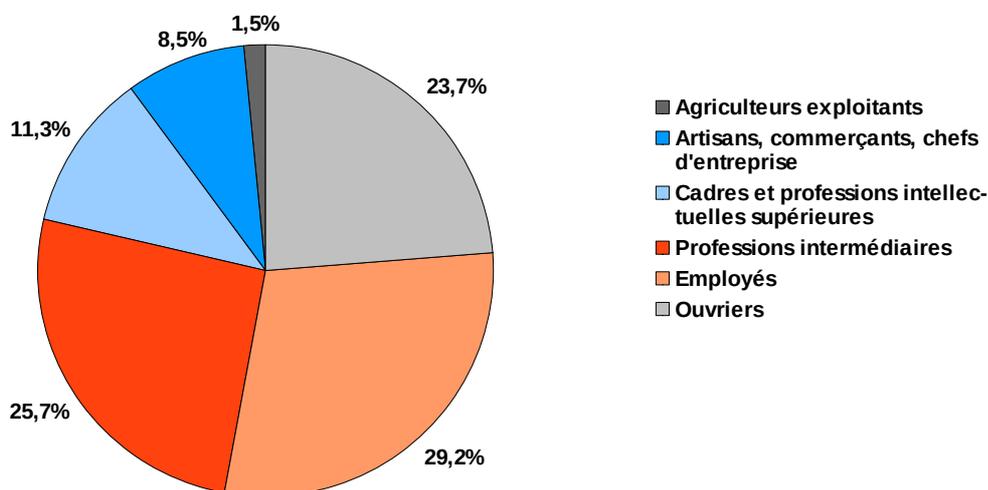
A Oraison, la population active ayant un emploi ne cesse d'augmenter. Le taux d'emploi a ainsi atteint 63,7% en 2012 (contre 56,3% en 1999).

Cette tendance confirme le dynamisme croissant d'Oraison qui profite de l'influence de plus en plus forte de l'agglomération d'Aix-Marseille et du projet ITER, aussi bien en terme démographique que d'emploi.

Depuis 1999, la part de chômeurs diminue pour atteindre environ 10,9% en 2012. Le taux de chômage dans le département est de 12,7% et de 13,7% dans la communauté de communes. Oraison se situe donc en dessous de la moyenne du département et de la DLVA en 2012. Oraison est ainsi une commune dynamique composée principalement d'actifs ayant un emploi.

## 4.2 – REPARTITION DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES ACTIFS

Population active selon  
 la Catégorie Socioprofessionnelle en 2012



	% des CSP ORAISON		% des CSP dans le Département	
	1999	2012	1999	2012
Agriculteurs exploitants	2,6	1,5	3,9	2,8
Artisans commerçants chef d'ent.	10,4	8,5	9,5	9,6
Cadres, prof intell. Sup	8,8	11,3	8,6	10,4
Prof. Intermédiaires	23,1	25,7	21,9	24,1
Employés	29,9	29,2	31,4	30,4
Ouvriers	25	23,7	23,4	22,3

Sources : INSEE RGP 2012

En 2012, à Oraison, la catégorie des employés est dominante. L'évolution, de 1999 à 2012 est marquée par l'augmentation de la part professions intermédiaires et des cadres aux dépens des autres CSP.

L'élément remarquable à l'échelle départementale et la faible proportion d'agriculteurs, liée à la présence de reliefs impropres à la culture. Le nombre d'exploitants est faible et en baisse à Oraison. Les catégories socioprofessionnelles sont proportionnées et rationnelles ; Oraison montre une palette diversifiée d'actifs en rapport avec ce qu'elle offre en emploi. La commune attire une population variée, elle doit assurer le maintien de cette mixité.

## 4.3 – LES EMPLOIS

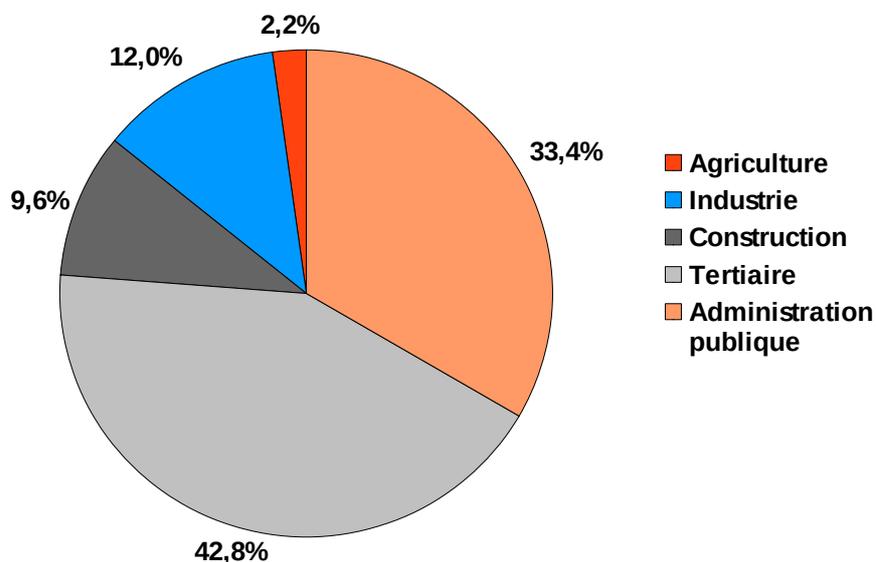
### 4.3.1. L'emploi en 2012

En 2012, d'après les données issues de l'INSEE le nombre d'emploi était de 1568. Ce nombre a augmenté de 36% de 1999 à 2012, tout comme le pourcentage d'actifs qui est passé de 65,5% à 71,4%. Avec un taux de concentration d'emplois (nombre d'emplois / population active) de 0,75 la commune est dite dynamique mais ne parvient tout de même pas à atteindre le taux idéal de 1 qui correspondrait à un bassin d'emploi.

La commune doit accompagner son développement démographique du développement des activités et des emplois, ne serait-ce que pour limiter les déplacements et favoriser le lien social. Elle doit se composer comme une entité urbaine polyvalente et complète, une ville dynamique polyvalente et sans dépendances.

### 4.3.2. Répartition des emplois par secteur d'activité

Emplois par secteur d'activités en 2012



Près de 42 % des emplois offerts sur Oraison sont liés au secteur tertiaire. Il s'agit du principal domaine d'activités. Vient ensuite l'administration publique pour 33% des emplois.

Les secteurs de l'industrie et de la construction sont représentés autour de 10% des emplois (12% pour l'industrie et 9,6% pour le secteur de la construction). L'agriculture n'occupe quant à elle qu'une très faible place avec 2,2% des emplois.

Cette répartition est semblable à celle de 1999. On note tout de même une baisse de la part des emplois du secteur agricole et de l'industrie.

Le projet ITER risque de transformer les proportions du tableau ci-dessus. Il est à anticiper, dans un premier temps, l'installation temporaire d'ouvriers de construction puis l'implantation permanente d'ingénieurs, techniciens et cadres d'entreprises sur le territoire communal.

A proximité d'Oraison, Manosque est le principal pôle d'emploi et Saint-Paul-les-Durance le second. Oraison arrive en 3<sup>ème</sup> position.



A noter également, la localisation d'une entreprise artisanale dans le quartier de l'Infernet (Perl'amande) qui dispose de plusieurs bâtiments et entrepôts pour son activité.

## Commerces et services de proximité

La commune dispose de nombreux commerces et services de proximité principalement localisés dans le centre bourg.

Une analyse leur est consacrée au sein du volet commercial ci-après.

## Activités agricoles

Les activités agricoles représentent une des activités économique importante de la commune d'Oraison.

Une analyse leur est consacrée au sein du volet agricole ci-après.

## 4.5 – VOLET COMMERCIAL

---

*Le PLU doit obligatoirement comprendre un volet commercial, dans un objectif de maintien d'une offre commerciale de proximité. Ce volet doit préciser les sites communaux à enjeux, qui constitueront les « centralités commerciales » ; localiser des activités commerciales en continuité des implantations existantes ; exclure les implantations commerciales isolées ; privilégier les secteurs desservis par les transports en communs ; développer les circulations douces ; éviter les mutations de zones d'activités en zones commerciales.*

*Les documents d'urbanisme devront définir de façon précise les zones urbaines pouvant accueillir du commerce, en respectant 2 critères déterminant ces périmètres :*

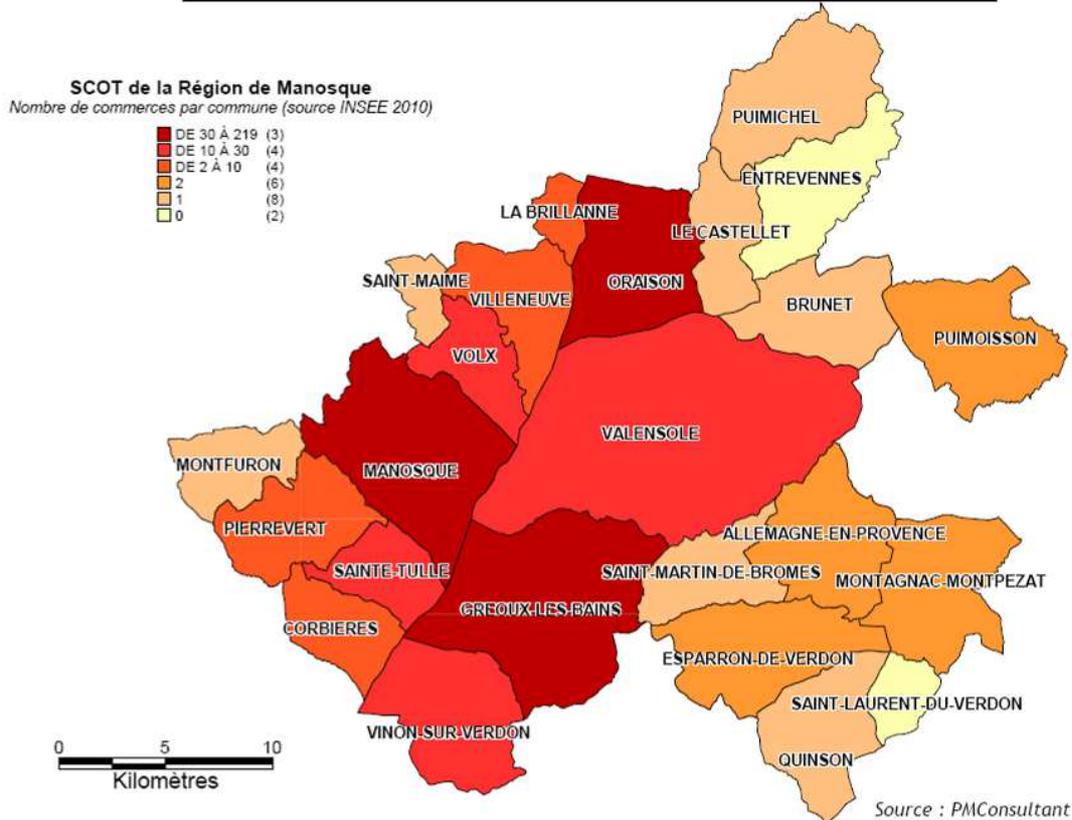
- *Délimiter les centralités commerciales, à travers les PADD des PLU des communes et leurs traductions spatiales et réglementaires : privilégier les secteurs où la mixité urbaine constitue le fondement du projet (commerces, services, habitat, équipements publics). Il peut s'agir de centres principaux et de centres secondaires (ou de nouvelles centralités) ;*
- *Définir une courbe isochrone permettant d'assurer une accessibilité inférieure à 10 minutes à pied (environ 300 mètres) dans les secteurs définis par le PLU comme des espaces de centralités.*

*(Document d'Aménagement Commercial, Syndicat Mixte d'Aménagement de la Région de Manosque, 2012).*

### 4.5.1. Les commerces d'Oraison dans le SCoT de la région de Manosque

Le territoire du SCoT compte 1306 établissements commerciaux actifs employant 3222 salariés en 2009 (données CLAP-INSEE). La concentration des entreprises se fait dans la vallée de la Durance, avec des pôles principaux (Manosque, Gréoux-les-Bains et Oraison – La Brillanne), et des pôles relais (Valensole, Vinon-sur-Verdon, Sainte-Tulle, Volx).

Répartition des commerces sur le territoire du SCOT en 2010 (source INSEE -BPE 2010 - Base permanente des équipements : commerce de proximité)

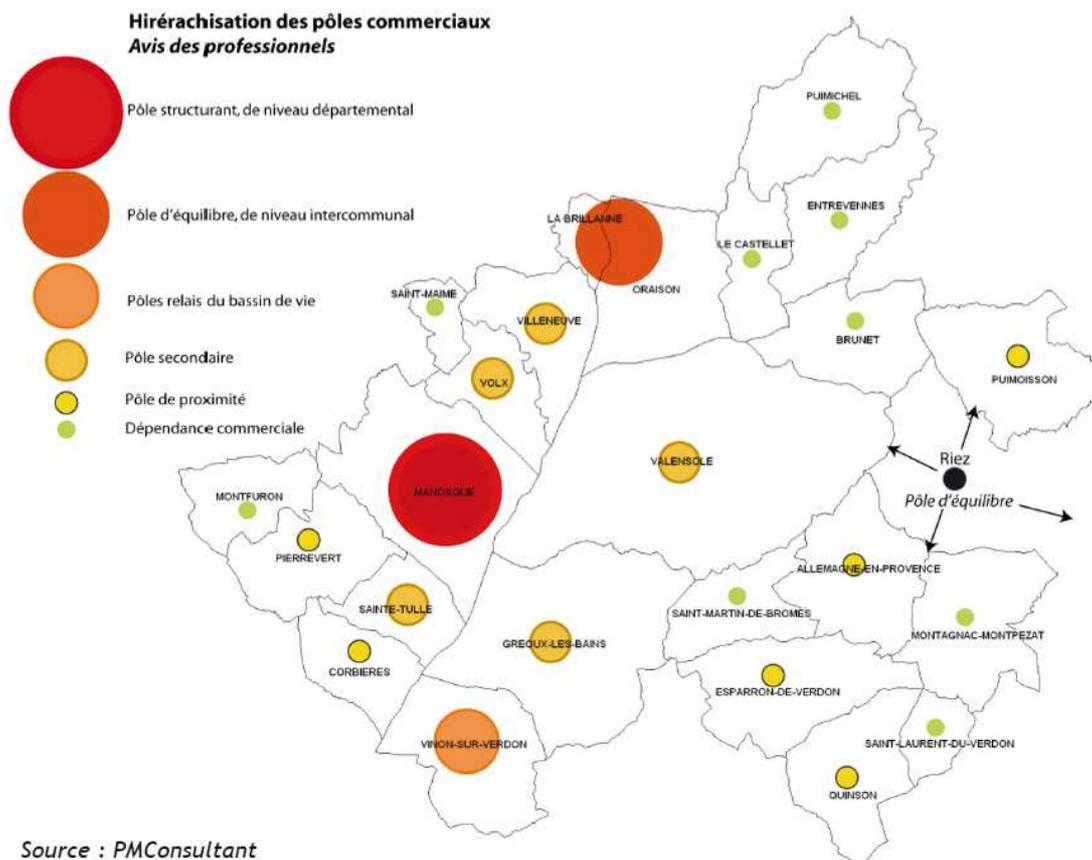


Les commerces, notamment les grandes surfaces alimentaires, sont souvent implantés dans des zones d'activités mixtes ou dans le tissu urbain. L'enjeu pour l'ensemble des communes est bien de redynamiser les centres et non pas de favoriser un développement dans les périphéries.

Le Document d'Aménagement Commercial (DAC) prescrit un développement de la fonction commerciale selon certaines orientations générales :

- Renforcer l'organisation commerciale multi-polaire pour accroître l'attractivité globale de la Région de Manosque.
- Recentrer l'urbanisation commerciale sur les centres villes.
- Privilégier la qualité urbaine et environnementale des espaces d'accueil du commerce. En effet, l'enjeu est d'améliorer l'image globale du commerce par des actions fortes en matière de qualité urbaine (qualité paysagère, architecturale, fonctionnelle, en terme de sécurité, etc.) et de préservation de l'environnement (limitation de la voiture, gestion des déchets, gestion des rejets, etc.).

L'offre commerciale du territoire étant actuellement jugée satisfaisante, et compte tenu des objectifs retenus, il n'est pas prévu de créer de nouvelles zones commerciales sur le territoire du SCoT dans les 20 ans à venir. Le développement doit se faire en premier lieu dans les centres, ainsi que dans les zones commerciales existantes. Seule la commune de Manosque sera dotée de 2 zones d'Aménagement Commercial.

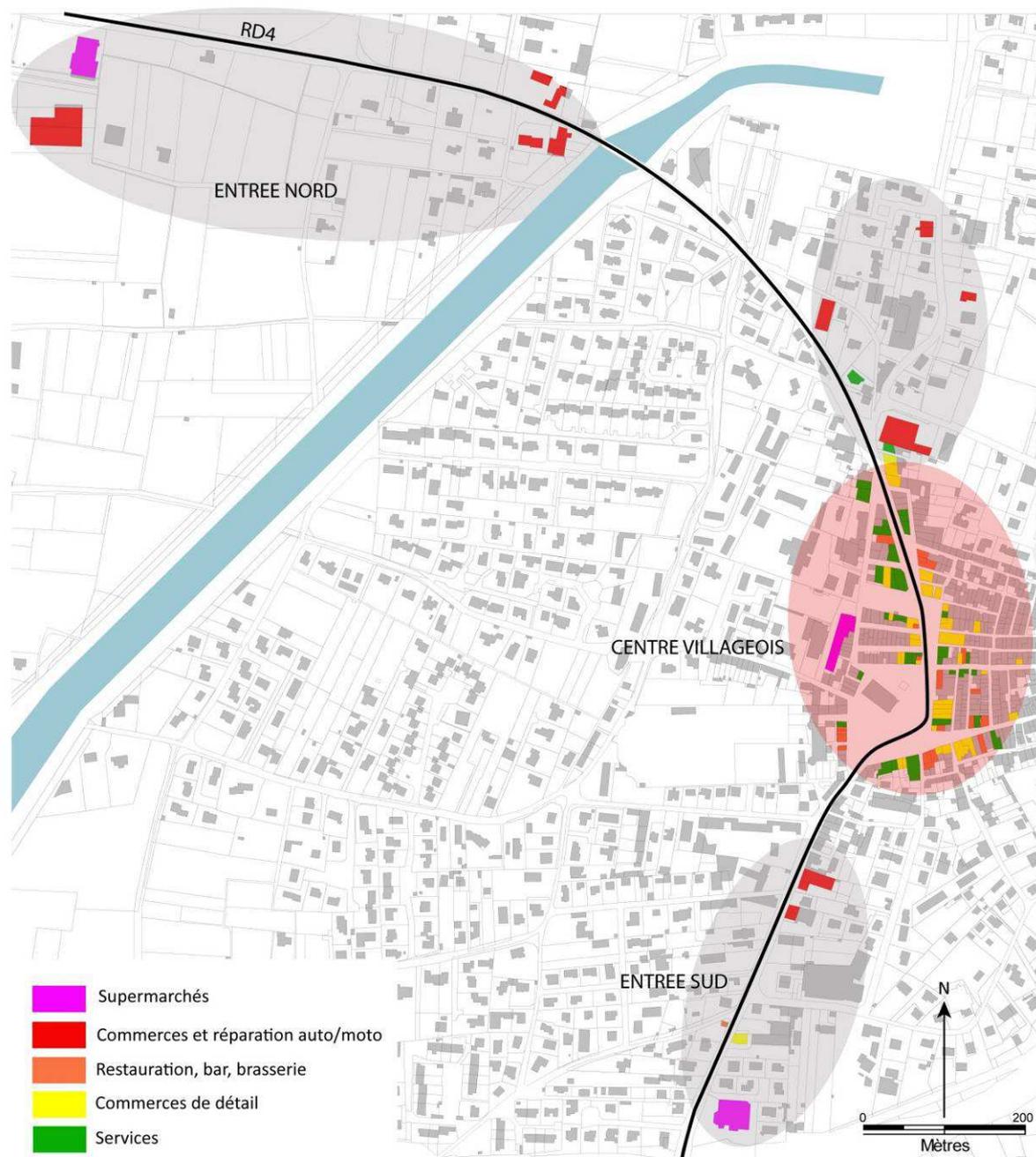


La qualité de l'offre en commerces de proximité dans le centre villageois d'Oraison constitue un atout important pour la commune. Ainsi, Oraison est considérée avec la Brillanne comme un pôle commercial d'équilibre suffisamment structuré, proposant une offre commerciale permettant de répondre à une grande partie des besoins du bassin de vie alentour.

## 4.5.2. Les centralités commerciales

La commune dispose d'un axe commercial fort qui s'étend du Nord au Sud de la commune, le long de la RD4, et qui se décline en trois séquences :

1. l'entrée Nord du village (Avenue Charles Richaud),
2. le centre villageois (Avenue Abdon Martin et Place Clément Plane),
3. l'entrée Sud du village (Avenue Flourens Aillaud).



Sources : PMConsultant

### Les commerces d'Oraison (juillet 2014)

Supermarchés	Auto-Moto	Restauration, Bars	Commerces de détail	Services
2 Carrefour contact 1 Intermarché	4 garages 3 stations services 2 stations de lavage	8 restaurants 6 bars 5 snacks, pizzerias	5 boulangeries 2 librairies 2 opticiens 2 pharmacies 7 boutiques prêt à porter 2 magasins électroménager 1 tabac-presse 1 quincaillerie 1 boutique de produits bio 1 parfumerie 1 fleuriste 1 boutique déco, cadeaux 1 magasin de cycles 1 photographe 1 boutique de jardinerie 1 boutique de pêche 2 bijouteries	4 agences immobilières 2 agences d'ambulances 4 assurances 3 auto-écoles 2 banques 6 salons de beauté 6 salons de coiffure 1 cordonnier 1 boutique de couture 1 magasin informatique 1 laverie automatique 1 pompe funèbre 1 pressing 1 tatoueur 1 toilettage canin

Source : PMConsultant

Toutes les catégories de commerces et services sont représentés sur le territoire communal :

- Alimentaire (Grandes et Moyennes Surfaces – GMS, commerce de détail)
- Equipement de la maison
- Equipement de la personne
- Automobile - réparation
- Restauration
- Santé

L'offre commerciale actuelle d'Oraison peut ainsi être qualifiée de complète et d'assez homogène.

## Le centre-villageois



La polarité commerciale principale se situe au centre du village, autour de la RD4 (Avenue Abdon Martin). Elle présente une offre commerciale de proximité caractéristique des centralités villageoises où se mêlent commerces de détail, restauration et services.

Le cœur du village regroupe la plus forte concentration de commerces de la commune. En effet, entre l'Avenue Abdon Martin, le boulevard Jaumary, la Place Clément Plane et les ruelles adjacentes (rues Revest, Amic, Dol, Elie Louis Julien, Bouffier) se succèdent en pied d'immeubles environ 33 commerces de détails (bijouteries, boulangeries, boucherie, fleuriste, jardinerie, librairies, parfumerie, pharmacies, boutiques de prêt à porter, quincaillerie, tabac,...), 33 services (agences immobilières, assurances, auto-écoles, banques, salons de beauté, coiffeurs, cordonnerie, pressing,...), et 18 établissements de restauration (bars, brasseries, restaurants, snack,...). Toutefois, Il n'existe qu'un seul supermarché, Carrefour contact, de petite taille et à l'écart de l'axe central. En favorisant les petites enseignes plutôt que les grandes surfaces, ce centre villageois joue ainsi pleinement sa vocation de centralité commerciale, de lieu de vie et d'animation sociale de la commune.

## L'avenue Abdon Martin

L'avenue Abdon Martin présente une succession de commerces, services et établissement de restauration en rez-de-chaussée (parfois sur deux étages) de maisons de ville. Des trottoirs permettent aux piétons de circuler le long de l'axe et ainsi d'accéder aux commerces. Cette avenue bénéficie également d'une bonne desserte automobile avec des stationnements prévus de part et d'autre de l'axe, le long des trottoirs.



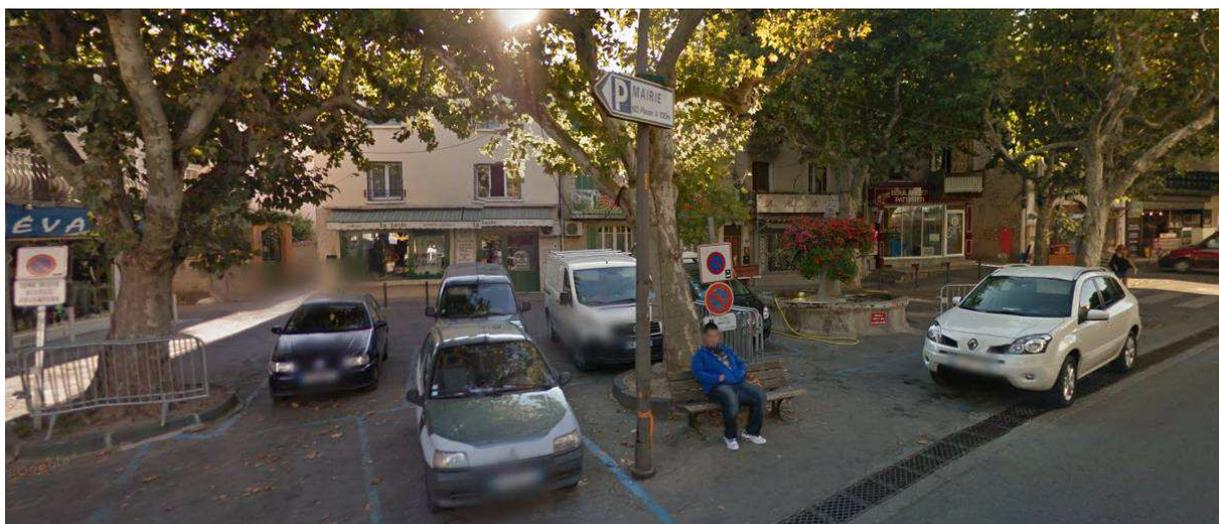
Source : PMConsultant



Source : PMConsultant

## Le boulevard Jaumary et la place Itard

Le boulevard Jaumary et la place Itard qui lui fait face, de l'autre côté de l'avenue Abdon Martin, forment une centralité commerciale composée de petits commerces de proximité en pied d'immeubles. Cet espace bénéficie d'une bonne accessibilité pour les automobilistes grâce aux nombreuses places de parking. Bien que l'espace public soit essentiellement dédié au stationnement automobile, les trottoirs, les alignements de platanes, et une petite fontaine fleurie, donnent à ce lieu une certaine qualité paysagère. L'ambiance villageoise qui se dégage de cette centralité constitue un atout pour le maintien et le développement de son activité commerciale.



Source : Google



Source : Google

## La place Clément Plane

La place Clément Plane présente également une succession de commerces de proximité en rez-de-chaussée des maisons de ville qui l'entoure. Ce lieu de centralité bénéficie d'une certaine qualité dans le traitement de l'espace public, avec une grande place accordée au piéton, des alignements d'arbres, des bancs,... Il existe un véritable enjeu à la préservation et au renforcement de l'implantation des commerces de proximité dans ce lieu.



Source : PMConsultant



Source : PMConsultant

## Les rues Dol, Julien (et ruelles adjacentes)

Les ruelles adjacentes à la place Clément Plane présentent également quelques commerces de proximité. En pied d'immeubles, ils bénéficient d'un cadre agréable où le cheminement piéton se fait aisément. Toutefois, ces ruelles sont bien moins passantes que l'avenue Abdon Martin ou la place Clément Plane, et manquent de visibilité. Cela peut avoir des répercussions sur la fréquentation des établissements présents. On y trouve d'ailleurs quelques fonds de commerce vacants.



Source : PMConsultant



Source : PMConsultant

## Le marché

Le mardi matin a lieu le marché d'Oraison. Il se trouve place Colonel Frume, place du Docteur Itard, allée Romain Selsis et place Clément Plane. On y compte 50 exposants qui vendent fruits et légumes, poissons et produits de la mer, produits de boucherie et produits de charcuterie, produits biologiques et produits naturels, produits de producteurs et produits locaux et vêtements, ustensiles, meubles, jouets et autres produits non-alimentaires.



Source : oraison.com



Source : oraison.com

## Le « Carrefour Contact » rue Paul Jean

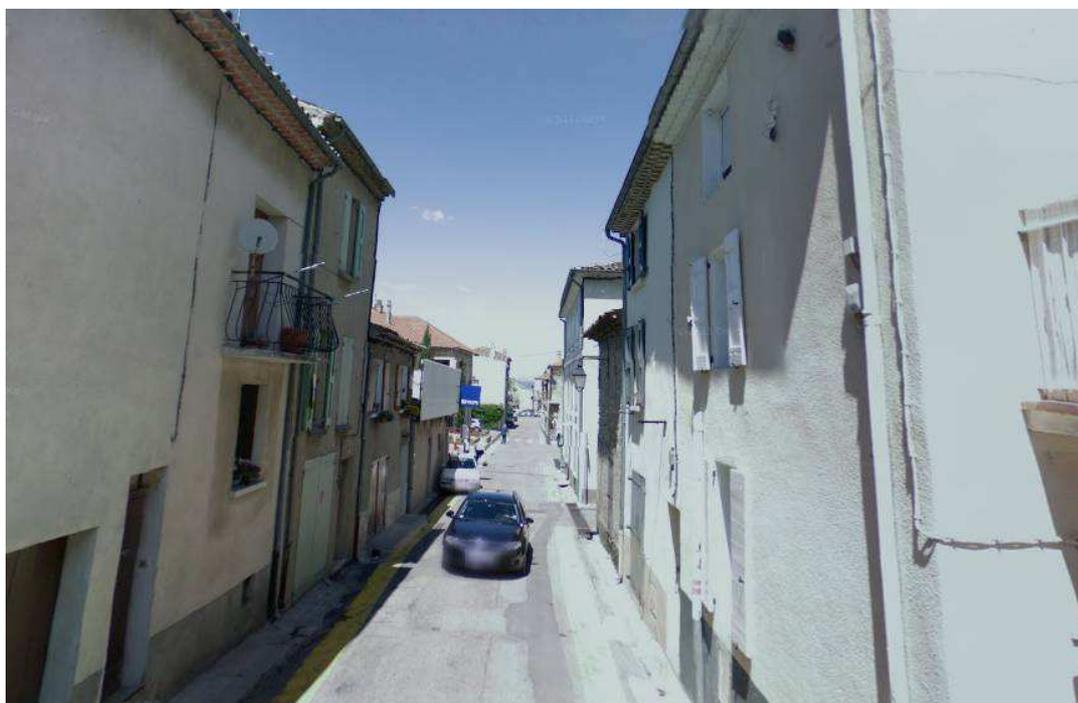
A l'écart de la RD4, rue Paul Jean, est implanté un supermarché Carrefour Contact. Il s'agit de l'unique supermarché situé en centre villageois, présentant ainsi l'avantage d'offrir une grande surface commerciale aux habitants du centre ville. Cela permet d'assurer de nombreux achats, évitant le report de cette clientèle vers les supermarchés aux entrées nord et sud du village, voire la dispersion de la clientèle vers d'autres communes (dont La Brillanne).



Source : PMConsultant

Esseulé derrière la place Clément Plane et le boulevard Jaumary, ce commerce ne bénéficie pas d'une bonne visibilité au sein du village, son accessibilité tant piétonne qu'automobile est limitée.

Il a par ailleurs récemment changé d'enseigne, étant avant un magasin Shopi.



Source : Google

Cet espace est également concerné par un projet de requalification complète du secteur de l'Hôtel de Ville, porté par la commune. Ce projet qui comprend le renforcement et le développement d'un pôle mixte : équipements, espaces publics, espaces d'intérêt collectif et activités (notamment commerciales).

Ce projet permettra de dynamiser cette partie du centre ville, située un peu à l'écart au niveau de la trame commerciale principale.



### 4.5.3. Les entrées de ville

Les entrées de villes Nord et Sud, le long de la RD4 constituent des espaces commerciaux secondaires avec deux grandes enseignes de supermarchés, et des commerces ou services liés au secteur automobile. Leurs accès s'effectuent directement depuis la RD4. Cela permet une certaine praticité pour les personnes véhiculées. Les liaisons douces sont toutefois limitées voir inexistantes. Les activités liées au secteur automobile telles que les stations services ou les garages sont étroitement liées au passage automobile de la RD4. Ces entrées de ville participent ainsi largement à l'offre commerciale de la commune d'Oraison. Si elles peuvent, dans une certaine mesure entrer en concurrence avec les commerces de proximité du centre villageois, cela reste à relativiser en raison de la différence entre les produits proposés dans le centre-villageois (services, restauration, petits commerces de proximité) et les produits proposés en entrée de ville (automobile, supermarchés).

#### L'entrée Nord

L'entrée Nord présente une zone commerciale composée d'un Intermarché et d'une enseigne spécialisée dans la vente de tracteurs et de matériel agricole. On trouve également deux stations services, et deux garages automobiles. Le long de la RD4, entre la sortie d'autoroute et le village d'Oraison, ces commerces bénéficient d'une situation et d'un accès automobile attractif.

L'Intermarché draine une clientèle plus large que celle des habitants d'Oraison, en captant des habitants de la Brillanne, mais aussi de la commune des Mées. En effet, il se trouve sur l'axe de transit qui part vers le hameau de Dabisse et le village des Mées.

Ce pôle pourrait être conforté pour offrir un pôle commercial au rayonnement intercommunal (pour la partie Nord du territoire du SCoT et les Mées).



Source : PMConsultant

## L'entrée Sud

Au Sud du centre-villageois, le long de la RD4 se succèdent de façon éparse deux garages automobiles, une confiserie et un supermarché Carrefour.

Le supermarché bénéficie d'un petit parking lui permettant d'assurer un accueil satisfaisant des clients.

Il complète l'offre en supermarché d'Oraison avec une enseigne de proximité.

Cet axe est assez peu développé au niveau commercial, il convient de limiter le développement du commerce aux abords de la RD, en ayant une attention particulière quant à la sécurisation des accès et au stationnement.



Source : Google



Source : Google

#### 4.5.4. Une trame commerciale de qualité

##### Des enseignes plutôt indépendantes pour le commerce de détail et de qualité satisfaisante

La trame commerciale d'Oraison est composée en majorité de petites unités foncières, notamment dans le centre, avec des enseignes souvent indépendantes (en commerce de détail et restauration).

Par exemple, on ne retrouve pas d'enseignes de type franchises pour le commerce d'équipement de la personne et d'équipement de la maison, mais plutôt des petites boutiques d'indépendants, pour certaines implantées depuis longtemps sur la commune et bénéficiant d'une clientèle de proximité.



Sources : PMConsultant



De façon générale, les devantures sont de qualité, les façades sont entretenues, ce qui donne à l'ensemble une image accueillante et agréable pour le piéton. Cela démontre un certain dynamisme malgré les difficultés économiques que connaissent les commerces dans les centres villes.

## Une trame commerciale qui reste assez fragile

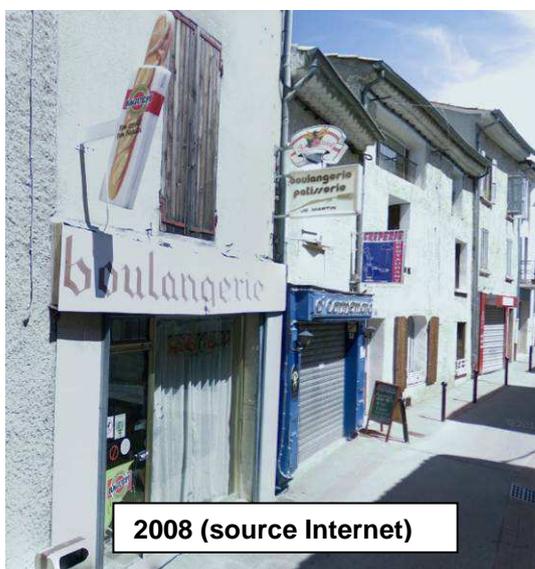
Comme dans tous les noyaux villageois, le commerce de proximité est concurrencé par les grandes surfaces commerciales qui se sont implantées le long des axes principaux de passage aux entrées de ville. Ainsi, sur Oraison, le « petit » commerce fait face à la concurrence des 3 supermarchés, mais surtout à l'offre du grand territoire (La Brillanne et surtout Manosque).

Certains commerces ont du mal à se maintenir, notamment dans les rues d'achalandage secondaires, comme la rue Elie Julien / Charles Dol, ou pour certains magasins spécialisés (habillement) fortement concurrencés par les grandes surfaces.

On note quelques locaux vacants : avenue A.Martin (ancien Automobile Germain), à l'angle de l'avenue A.Martin et rue J. Aillaud (ancien magasin de sous-vêtements) et rue Elie Julien / Charles Dol.

Il existe un certain turn over, également constaté notamment dans les rues adjacentes à l'axe principal, pour des petits commerces et services déjà très représentés (exemple : coiffeurs), concurrencés par les grandes surfaces (exemple habillement) ou demandant un stationnement plus important (garagiste, supermarché).

### *Rue Elie Julien / Charles Dol – mutation d'un commerce / service à la personne entre 2008 et 2014*



## Des commerces de petite taille, adapté à la population

La structure commerciale est adaptée à la taille de la commune : une ville « moyenne » (en nombre d'habitants), avec des petites boutiques permettant de répondre aux besoins de la population locale.

La structuration est la suivante :

- 20 à 50 m<sup>2</sup> pour les commerces de détail (habillement, boulangerie, fruits/légumes, etc, la restauration rapide (snack, pizzas, bar), la plupart des services à la personne (agence immobilière, coiffeur, esthétique, auto-école, etc.)
- 50 à 80 m<sup>2</sup> pour les services de type banque, presse, pharmacie, opticien
- 80 à 120 m<sup>2</sup> pour les commerces de type restaurant, brasserie



Les 3 supermarchés présentent des superficies à peu près équivalentes :

- Intermarché (entrée nord) : environ 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher
- Carrefour Contact (centre) : environ 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher
- Carrefour Contact (entrée sud) : environ 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher

Les commerces et services liés à la réparation automobile, les garages, les stations essences, présentent des surfaces de plancher plus ou moins importantes, avec des espaces extérieurs importants (stockage de véhicules).

Ainsi, ces activités sont plutôt situées dans les secteurs moins denses, notamment aux entrées de ville. Les implantations correspondent également aux secteurs empruntés pour les trajets domicile-travail.



## 4.6 – VOLET AGRICOLE

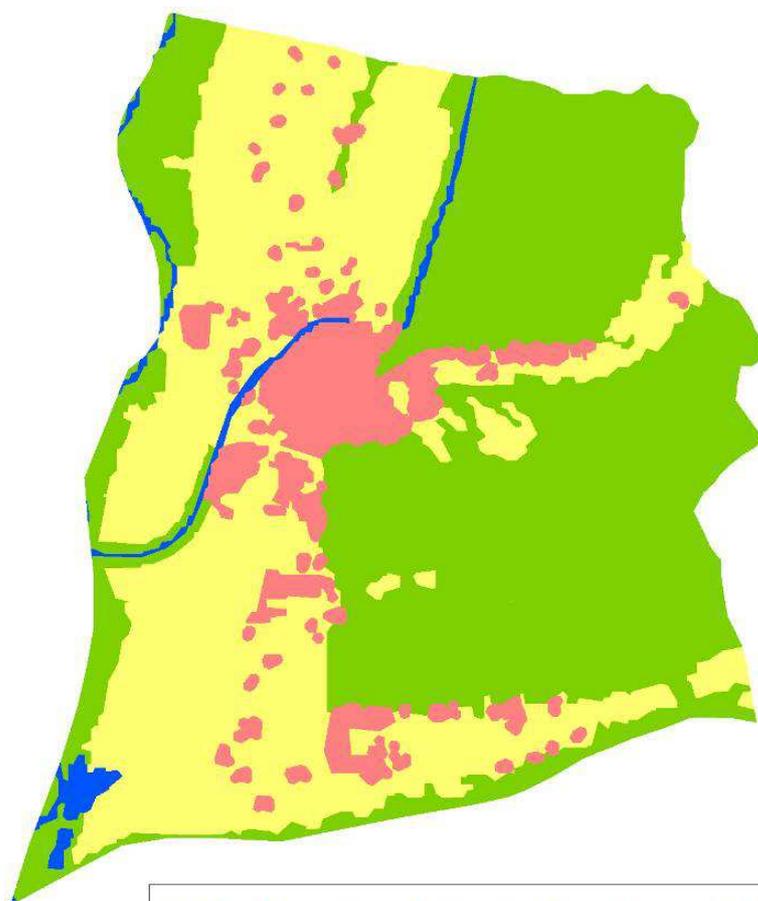
Afin de prendre en compte au mieux la thématique agricole, un volet agricole a été élaboré dans le cadre du PLU par la Chambre d'Agriculture du Département des Alpes de Haute Provence.

### 4.6.1. Les surfaces agricoles communales

#### Situation des terroirs agricoles

La commune d'Oraison est située au sein du Val de Durance, en rive gauche de la rivière. Le bourg, situé au pied du coteau du plateau de Puimichel, s'est développé de façon importante sur les dernières décennies. L'urbanisation représente une surface importante de la commune autour du bourg mais aussi dans ses extensions au sud de la commune le long de la départementale et sur les coteaux des vallées du Rancure et de l'Asse.

Les espaces agricoles y sont toujours importants en surface. La plaine agricole est séparée en terme de communication par le canal EDF de la Durance situé en pied de coteau au nord mais qui coupe la plaine agricole au milieu de la commune. Les grands secteurs agricoles correspondent donc à la plaine d'Oraison au nord et au sud du village, et les vallées de l'Asse et du Rancure.



#### Utilisation du sol (CorineLandCover2006)

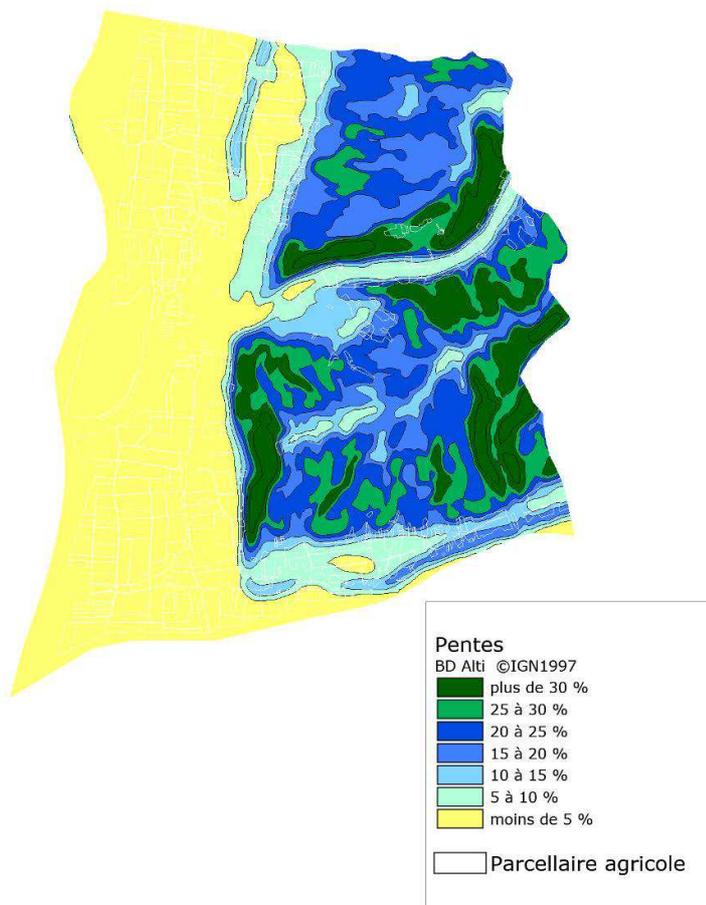
- Territoire urbanisé ou artificialisé
- Territoire agricole
- Forêt et milieu semi-ouvert
- Eau

## Un territoire de plaine, propice à la mise en valeur agricole

La commune d'Oraison est classée en commune défavorisée dans la classification administrative agricole. La carte ci-contre illustre sa situation avec des pentes nulles ou faibles sur la grande majorité de son territoire agricole.

La partie est de la commune se caractérise par des pentes plus fortes recouvertes d'espaces boisés. Certains secteurs ont des pentes au-delà de 30%. Sur les zones de replat de ces plateaux, on trouve quelques parcelles agricoles isolées qui peuvent être plantées en oliviers.

Les parcelles agricoles exploitées se situent de manière naturelle sur l'ensemble des espaces de faible pente qui correspondent également à des sols fertiles.



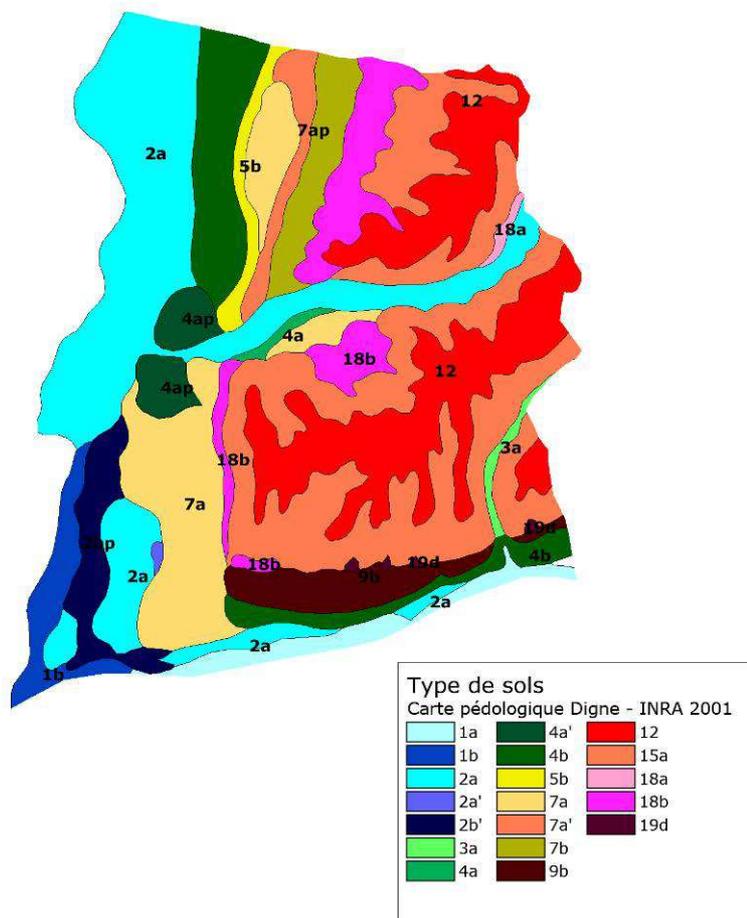
## Des sols profonds alluviaux ou de terrasses, de bonne à excellente aptitude agricole

D'après la carte pédologique de l'INRA au 1:100000, les principaux sols rencontrés dans la zone agricole sont des sols alluviaux profonds de type 2. Ces sols constituent les zones agricoles les plus proches de la Durance.

2a sol alluvial de texture moyenne, épais, calcaire, gris, à nappe circulante profonde. Il s'agit de sols profonds de 100 à 200 cm qui permettent de nombreuses productions (maraîchage, grandes cultures...). Ce sont des sols de très grande aptitude à la mise en valeur agricole. On les trouve sur toute la partie nord de la plaine, de manière plus localisée au sud, ainsi que dans la vallée du Rancure et de façon moins étendue de l'Asse.

1b sol alluvial sableux calcaire épais à moyennement épais, sur graviers et cailloux des Iscles à nappe phréatique circulante peu profonde. Il s'agit d'une bande sableuse en bordure de la Durance sur la partie sud de la commune.

2b' sol alluvial hydromorphe, foncé, humifère à nappe phréatique peu profonde. On trouve une bande de ces sols humides et de texture argilo-limoneuse au sud de la plaine d'Oraison.



En prolongement de la plaine agricole se trouvent des sols de terrasses. Ces sols se rencontrent également dans la vallée de l'Asse.

4b sol brun calcaire, limono argilo sableux à limon argileux, généralement profond sur limon de recouvrement des basses terrasses.

5b sol fersiallitique argileux, caillouteux, rouge, moyennement épais. On retrouve une bande étroite de ce sol sur la partie nord de la plaine.

7a et 7a' sol brun calcaire à sol faiblement fersiallithique, limono-sablo-argileux, épais. Des sols épais (plus de 150 cm) de très bonne qualité pour la mise en valeur agricole. La variante 7a' se caractérise par des galets roulés.

7b sol faiblement fersiallithique, limono-sablo-argileux, irrégulièrement caillouteux, moyennement profond. Ce sol est souvent le support des cultures d'oliviers en partie nord.

9b sol limono-sablo-argileux, brun rougeâtre, fortement calcaire, moyennement profond. Ce sol est localisé dans la vallée de l'Asse.

On trouve localement des sols de pentes du plateau de Valensole (Mazan), la plupart du temps ces sols se retrouvent sur de fortes pentes qui ne permettent pas la mise en valeur agricole.

18b sol brun calcaire, limono-sablo-argileux, brun jaune, profond, à charge moyenne en cailloux roulés de surface

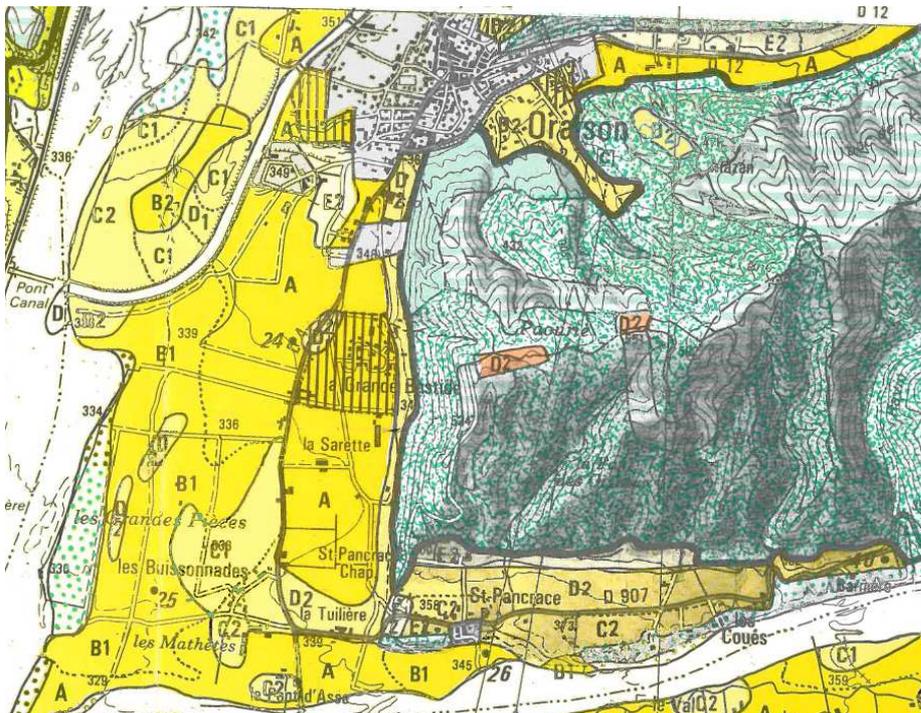
12 sol brun calcaire, limono-sableux, brun jaunâtre, moyennement profond, irrégulièrement caillouteux

Ces sols sont identifiés comme permettant une très bonne valorisation agricole par les cartes de la SCP. Les cartes d'aptitude à la mise en valeur agricole identifient ce potentiel.

En partie sud de la commune, la mise en valeur agricole est qualifiée d'excellente (A) au sud et à l'ouest du village et autour de la Grande Bastide, de très bonne (B1) dans la majorité de la plaine agricole et de bonne (C2) autour du hameau des Buissonnades.

Les terres sont également d'excellente qualité dans le vallon du Rancure.

La vallée de l'Asse supporte des terres de bonne qualité (C2) à qualité moyenne (D2).



Carte départementale des terres agricoles Manosque- SCP – 1987

Sur la partie nord de la plaine d'Oraison, les classes d'aptitude sont plus hétérogènes avec cependant des qualités excellentes sur la première terrasse (A) et des qualités très bonnes (B1) à bonnes (C1/C2) sur la partie alluviale. On trouve de manière très localisée des aptitudes moyennes pour cause de charges en cailloux élevés (D2) ou de sols localement hydromorphes (D1).

La bordure de plateau sous le canal correspond également à des sols de moyenne qualité (D2).

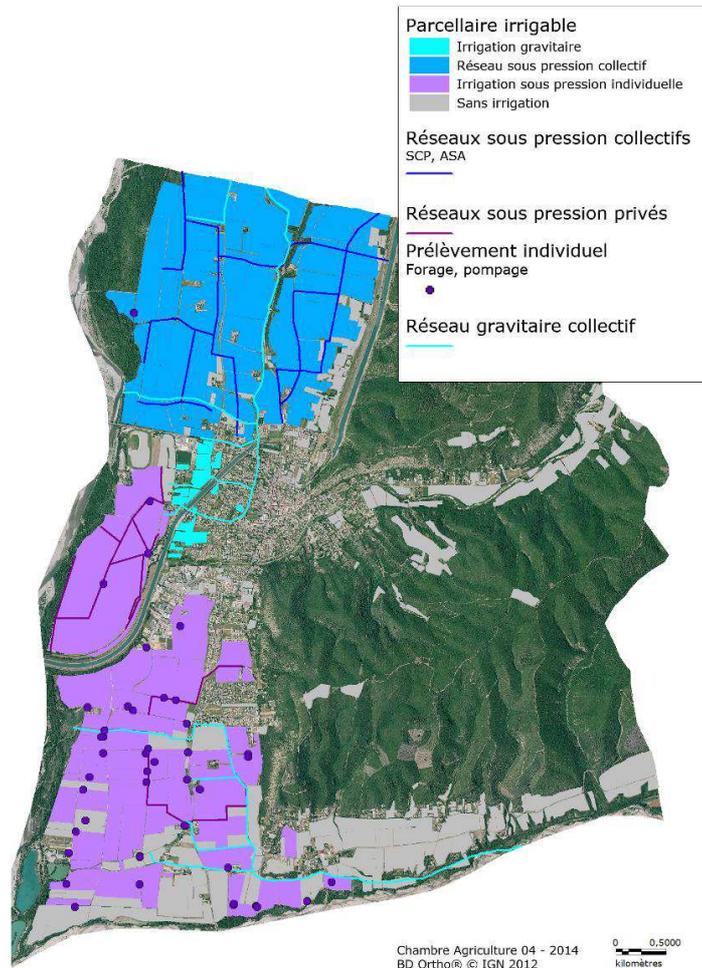
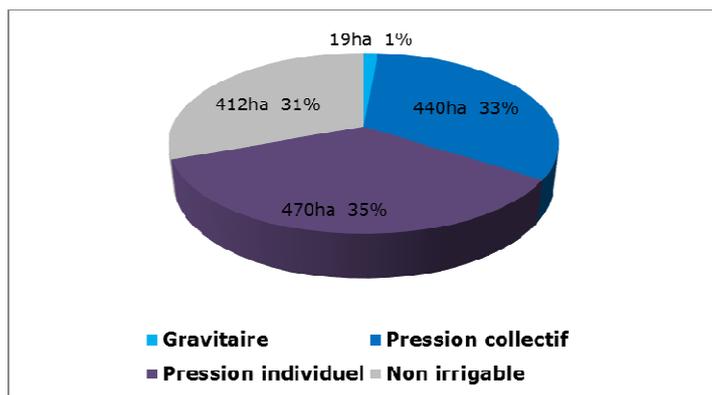


## Un territoire agricole irrigué et aménagé

L'espace agricole d'Oraison est en grande partie irrigable : 70% des surfaces agricoles peuvent être irriguées.

L'irrigation se réalise par différentes modalités :

- sous pression avec une gestion collective au nord de la commune : l'ASA du canal d'Oraison et des Pourcelles couvre la partie nord ouest de la plaine d'Oraison et le réseau de l'ASA d'irrigation des plaines du canton des Mées la partie nord est,
- par des canaux gravitaires : ASA du canal d'Oraison qui dessert les zones sous le village de manière gravitaire
- par des réseaux privés individuels enterrés sous pression (3 réseaux sur la commune) ou des forages individuels alimentant des dispositifs d'irrigation par parcelle pour la partie sud de la plaine agricole.



Les vallées du Rancure et de l'Asse, les parcelles isolées sur les plateaux ne sont pas irrigables et permettent des cultures au sec (céréales à paille, prairies temporaires, oliviers).

On peut noter la présence de l'ASL du canal de Saint Pancrace qui s'est constitué en vue de gérer le réseau gravitaire sous le hameau de Saint Pancrace et qui rejoint ensuite la Durance. Ce canal n'est plus utilisé actuellement pour l'irrigation. Même si la structure juridique fonctionne, l'entretien important à réaliser au regard du faible nombre d'utilisateurs potentiels freine aujourd'hui sa remise en eau. Cette situation peut évoluer dans les prochaines années selon les besoins des exploitants et les capacités d'investissements et de temps de travail sur ce projet.

Des secteurs sont également aménagés pour du drainage permettant de lutter contre l'hydromorphie de certains sols. Les aménagements sont gérés par l'AFR d'Oraison.

## Une agriculture organisée et de qualité

La commune d'Oraison est incluse dans le périmètre des AOP 'Huile d'Olive de Provence' et 'Huile d'Olive de Haute Provence'. Un moulin est présent sur la commune et peut bénéficier de ces appellations.

Elle peut également bénéficier de l'AOP 'Banon' en fromage de chèvres, de l'IGP 'Petit Epeautre de Haute-Provence'. Il n'y a cependant pas de producteurs dans ces filières à ce jour sur la commune d'Oraison.

La commune dispose de nombreuses infrastructures agricoles d'approvisionnement, de commercialisation ou d'appui technique :

- Silos et magasins de la coopérative Groupe Provence Service
- Silos et installations du groupe Prodia – Provence Céréales
- Siège de la coopérative Le Gavot
- 2 revendeurs de matériel agricole
- Une antenne de la Chambre d'Agriculture et d'organismes techniques spécialisés (Arvalis, FDSIC)
- Un moulin privé pour l'huile d'Olive 'Moulin Paschetta Henry'



## 4.6.2. Les exploitations de la commune d'Oraison

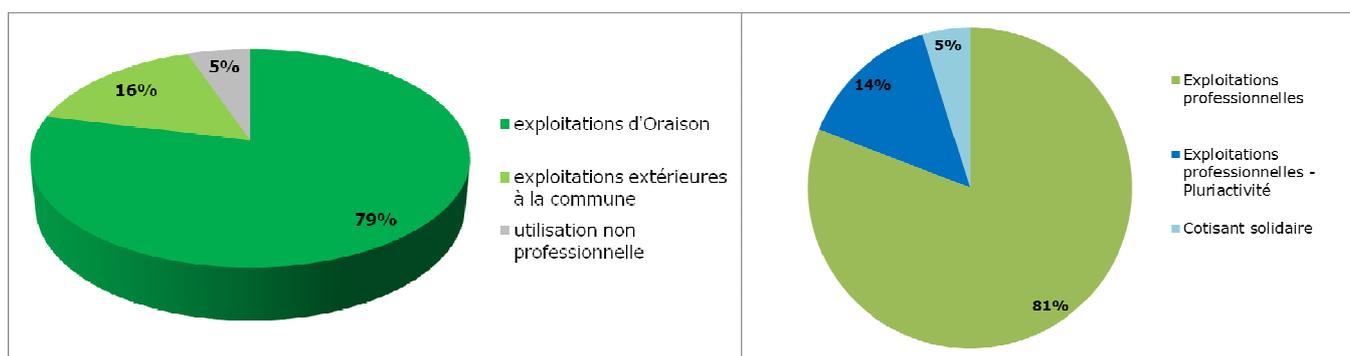
### Une agriculture professionnelle dominante

Vingt et une exploitations en activité ont été identifiées sur la commune.

Les exploitations enquêtées sont des exploitations agricoles professionnelles dont les membres sont exploitants agricoles à titre principal. Seule une exploitation a un statut de cotisant solidaire par manque de foncier pour acquérir le statut professionnel auprès de la MSA. Trois exploitations fonctionnent avec une pluriactivité comme salarié dans une autre structure, retraité d'un autre régime ou travailleur indépendant.

Les exploitations de petites tailles, utilisation en loisirs ou petites structures patrimoniales, n'ont pas été enquêtées individuellement. Il s'agit surtout d'exploitations en oléiculture exploitant de petites surfaces (quelques hectares). Les parcelles déclarées par des exploitants extérieurs à la commune représentent 210 ha environ soit 16% de la surface agricole de la commune d'Oraison. Il s'agit essentiellement d'exploitations voisines situées sur la commune des Mées, de Valensole ou Puimichel. Globalement, la grande majorité du territoire communal est aujourd'hui mis en valeur par des exploitants professionnels de la commune. Cela représente 1055 ha soit 79% du territoire agricole communal.

Au total l'agriculture d'Oraison emploie 24 personnes comme main d'œuvre familiale (exploitants individuels, associés exploitants ou conjoints collaborateurs). La main d'œuvre salariée est très peu développée. Seules deux exploitations ont recours à de la main d'œuvre occasionnelle, ce qui représente environ 1 équivalent temps plein.



### Les sièges d'exploitation sur la commune

La commune compte 21 sièges d'exploitation. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire communal.

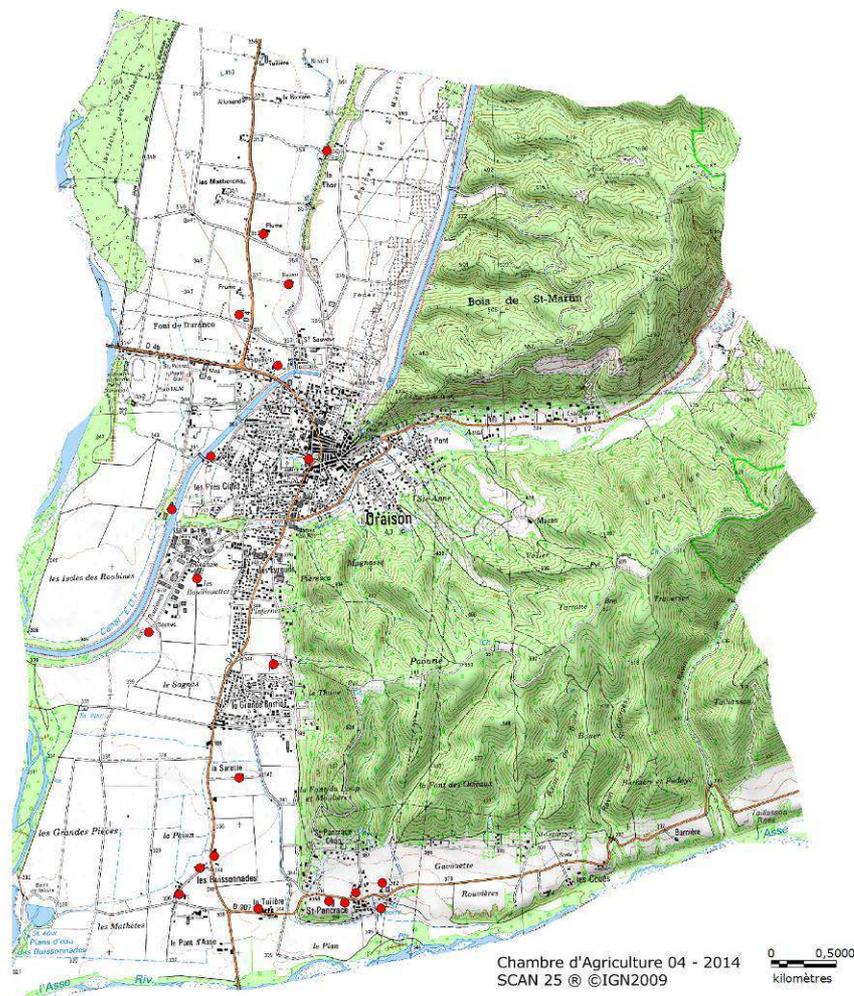
Plusieurs situations se rencontrent sur le territoire :

- Des exploitations isolées au sein de la plaine agricole, avec des implantations souvent anciennes.
- Des structures proches ou incluses dans l'urbanisation existante ou projetée, au sein du village et du hameau de Saint Pancrace également.

- Des structures qui se sont relocalisées en bordure de l'urbanisation existante pour des raisons de facilité de fonctionnement. Elles conservent parfois des bâtiments au sein des zones urbanisées.

Les exploitants sont souvent logés sur le siège de l'exploitation mais les logements sont parfois dissociés des structures professionnelles.

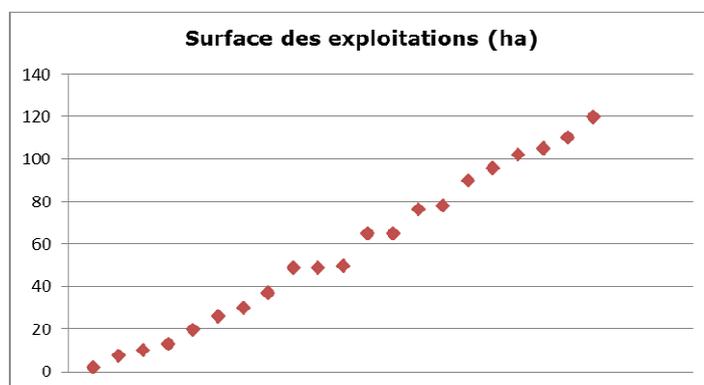
Il existe d'anciens sites d'exploitation qui n'ont aujourd'hui plus de vocation agricole. Les bâtiments fonctionnels sont souvent réutilisés par des exploitants voisins mais dans certains cas sont non utilisés avec un risque d'abandon progressif.



## Des structures individuelles autour de 50 ha de SAU

Les exploitations de la commune sont de taille très variable. **La moyenne de la SAU par exploitation se situe à 57 ha.** Ce chiffre correspond effectivement à une moyenne habituelle pour des exploitations individuelles en grandes cultures irriguées.

Cinq exploitations travaillent moins de 5 ha. Il s'agit d'exploitations sur des filières qui n'ont pas besoin de beaucoup de foncier (apiculture, agritourisme, élevage équin) ou de petites structures en grandes cultures, en agriculture biologique dans un cas.



De 20 à 50 ha on trouve six exploitations en grandes cultures essentiellement dont une avec un élevage ovin et une en filière équine.

Six exploitations se situent entre 50 et 100 ha de SAU. Il s'agit d'exploitations en grandes cultures céréalières et semencières.

Le dernier groupe au-delà de 100 ha compte 4 exploitations dont un GAEC à deux associés. Deux exploitations sont orientées en majorité en cultures fourragères dont une avec un élevage ovin.

Les exploitations sociétaires sont peu représentées sur la commune avec cinq exploitations soit moins du quart des exploitations de la commune. Seuls un GAEC et une EARL comptent deux associés exploitants. Les autres structures sociétaires n'ont qu'un seul associé.

## Fonctionnement des exploitations sur le territoire

Le parcellaire des exploitations est en général regroupé par grand secteur agricole mais relativement dispersé.

Les parcelles issues d'un remembrement sont de taille relativement importantes et bien structurées.

Plusieurs exploitations doivent traverser régulièrement le village d'Oraison pour exploiter les terres situées au nord et au sud de la commune.

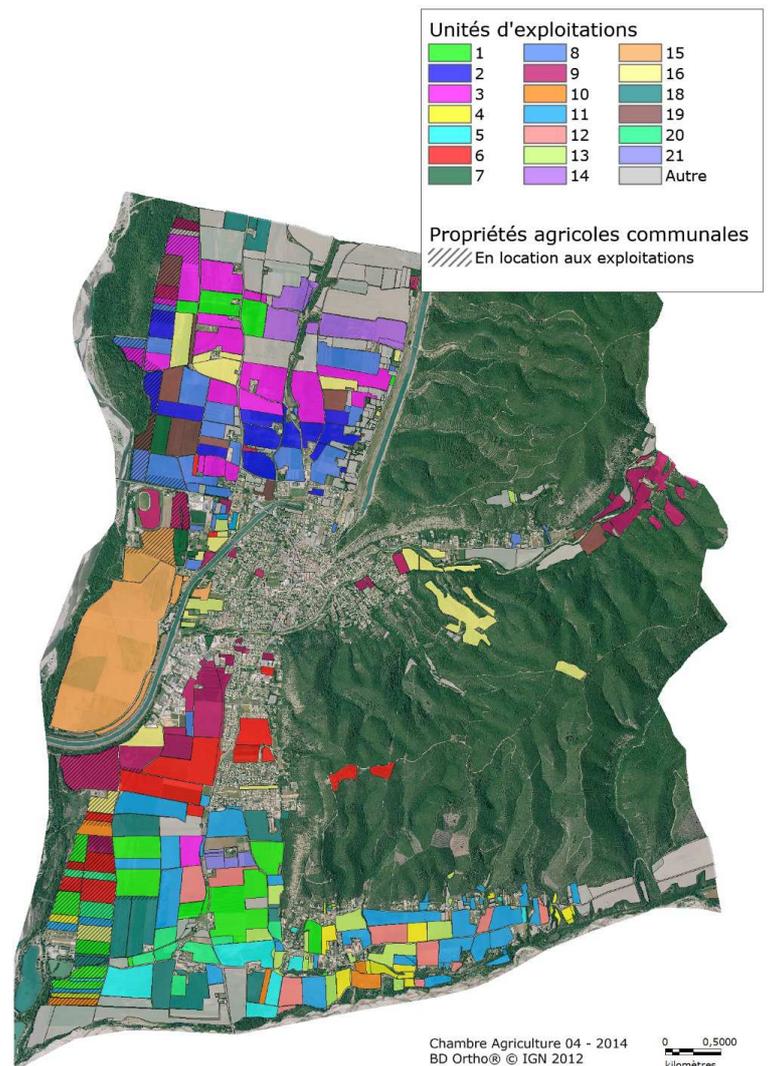
Les franges de la commune sont souvent exploitées par des agriculteurs des communes voisines, en limite des Mées et de Valensole en particulier.

Les exploitations sont la plupart du temps sur une base de fermage majoritaire. Les surfaces en propriété sont minoritaires.

Cette situation pose la question de la maîtrise par les exploitants du devenir des parcelles agricoles qui seront situées en zone urbanisable.

La Commune possède des surfaces agricoles importantes le long de la Durance sur les secteurs nord et sud du village. Au total, 133 ha sont proposés en bail à des exploitations de la commune soit 10% de la surface agricole totale. Il s'agit de terres cultivables de bonne qualité.

La circulation sur la Commune est parfois difficile pour les engins agricoles du fait de la nécessité de traverser le bourg dans certains cas. L'accès aux zones agricoles proches des zones urbanisées des lotissements peut également poser problème : conflits d'usage sur les chemins, nécessité de faire des détours, risques de nuisances...

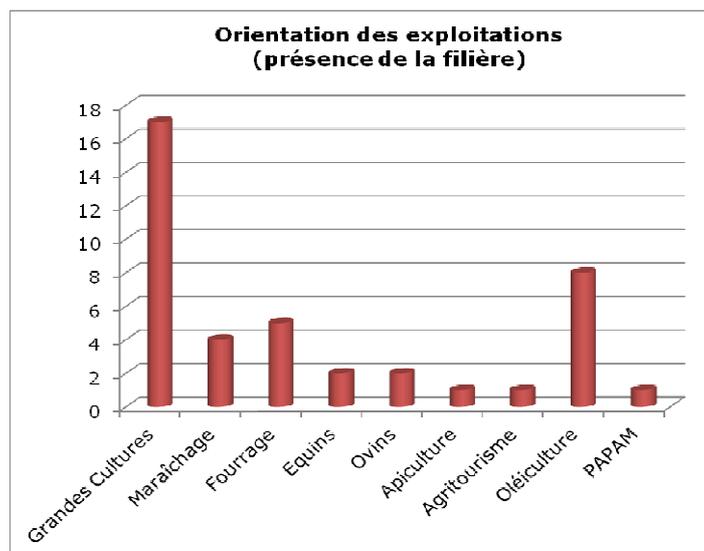


## Les systèmes de production

Les exploitations exploitant des terres à Oraison sont orientées principalement en grandes cultures avec 17 exploitations dans cette catégorie. Parmi celles-ci quatre exploitations produisent des cultures semencières.

Les orientations dominantes par exploitation sont les suivantes :

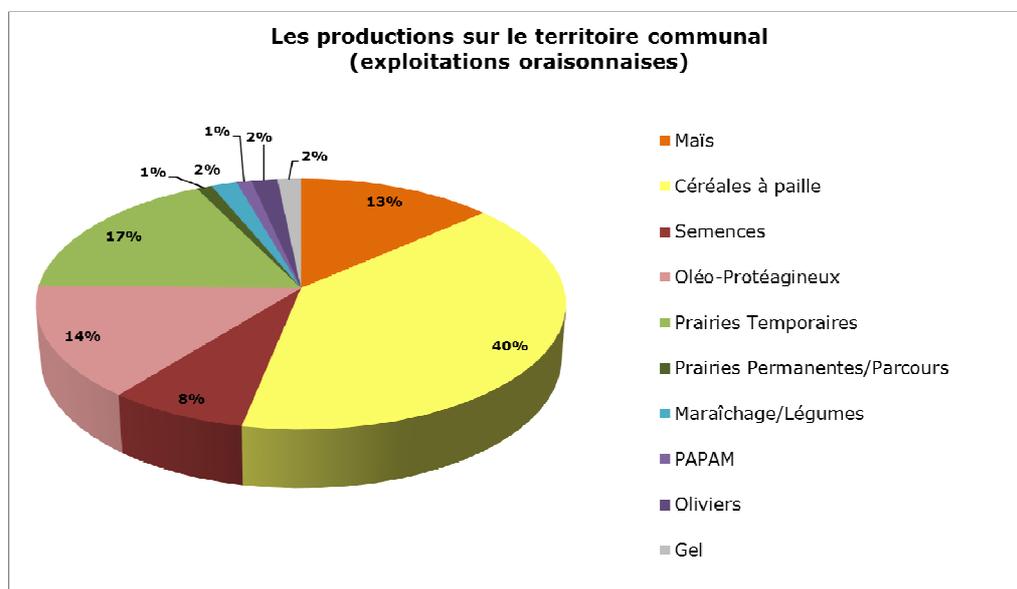
- 8 exploitations en grandes cultures
- 2 en grandes cultures et maraîchage
- 5 en grandes cultures et fourrage
- 2 en élevage ovin et grandes cultures
- 2 en élevage équin dont 1 avec cultures légumières
- 1 en apiculture
- 1 en agritourisme et maraîchage



Une exploitation est labellisée en Agriculture Biologique et deux disposent du label 'Bienvenue à la Ferme' pour un point de vente direct et une ferme auberge.

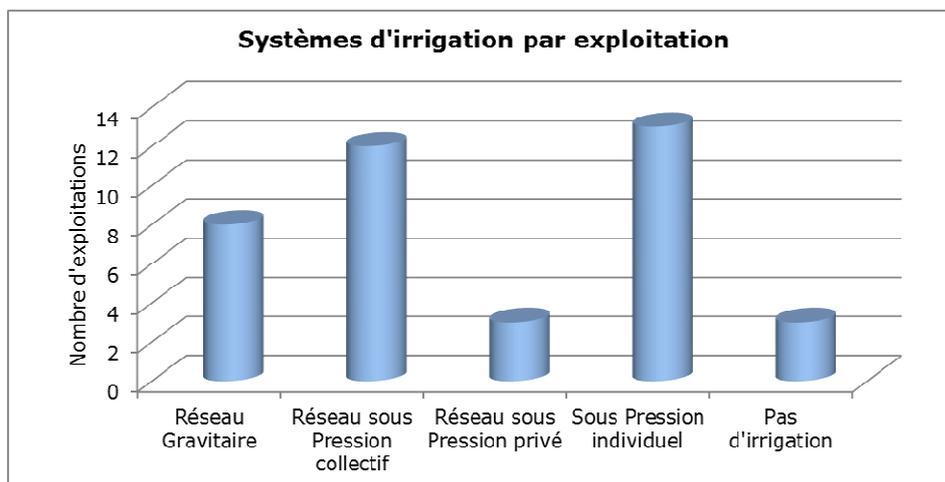
Les productions principales des exploitations de la commune sont les céréales à paille (blé tendre, blé dur, orge) avec 40% des surfaces exploitées et 430 ha. Le maïs représente aujourd'hui 13% des surfaces soit 145 ha.

Les prairies temporaires sont bien représentées avec 17% des surfaces cultivées ; 14% des surfaces sont des cultures de type colza, soja, tournesol. Les cultures semencières (semences de céréales, de betterave, de légumineuses..) représentent 80 ha sur la commune.



La grande majorité des exploitations sont irrigables.

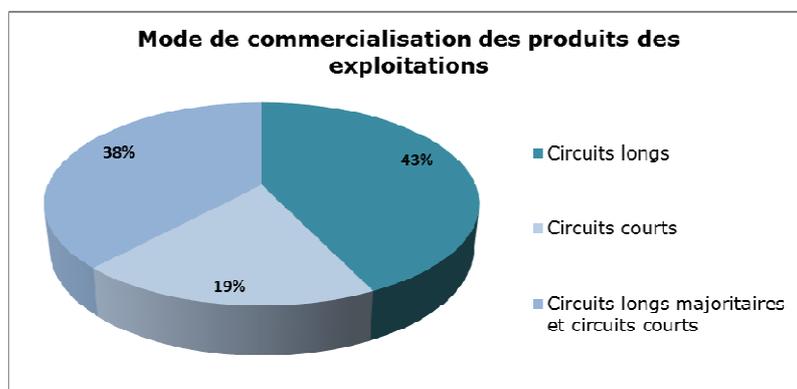
Seules 3 exploitations exploitent des terres entièrement au sec. Les exploitations sont utilisatrices de différents systèmes d'irrigation selon les secteurs du territoire : gravitaire collectif, réseau sous pression collectif ou privé, aspersion par prélèvements individuels.



## Valorisation et commercialisation des produits

Les exploitations de la commune commercialisent en majorité sur des circuits longs. Les céréales et oléo-protéagineux sont commercialisés par l'intermédiaire de la coopérative GPS ou de la SICA Provence Céréales.

Les semences sont produites sous contrat avec des entreprises semencières (Deleplanque...). Le maïs est parfois vendu à des coopératives ou des entreprises de transformation (PAD, Pomaliments).



Les productions légumières (pommes de terre, courges..) sont vendues en gros à des négociants ou par l'intermédiaire de MIN.

Le fourrage est autoconsommé, vendu en direct à des éleveurs ou par l'intermédiaire de négociants spécialisés.

Les exploitations qui pratiquent la vente directe au consommateur sont des exploitations avec un atelier maraîchage diversifié, un apiculteur, et les producteurs d'huile d'olive.

Trois points de vente à la ferme (fruits et légumes) sont en fonctionnement sur la commune d'Oraison concernant deux exploitations.

### 4.6.3. Devenir des activités agricoles

#### Une pyramide des âges des exploitants vieillissante

Les exploitants de plus de 50 ans représentent plus de 60% des exploitants d'Oraison. La classe d'âge de plus de 55 ans compte pour 30% des exploitants de la commune.

Les moins de 40 ans représentent en tout moins de 10% des exploitations : deux jeunes agriculteurs de moins de 30 ans se sont installés dans les dernières années.

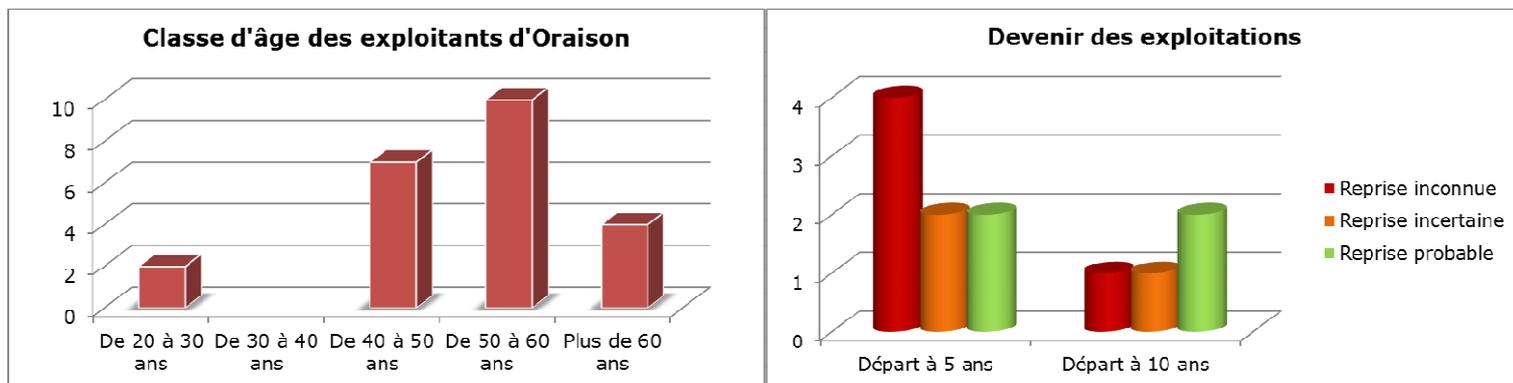
Le renouvellement des générations est une problématique forte à prendre en compte pour les prochaines années.

## Devenir des exploitations et des surfaces agricoles de la Commune

Parmi les exploitants de plus de 50 ans, 8 prévoient un départ à échéance de 5 ans et 4 à échéance de 10 ans. La transmission de ces exploitations est donc un enjeu important pour la commune.

Cinq exploitants n'ont pas de reprise identifiée à ce jour, 3 ont une reprise incertaine et 4 une reprise probable.

Les reprises envisagées se font dans le cadre d'un agrandissement familial, de l'agrandissement d'une exploitation voisine, du maintien de l'exploitation en société par l'associé restant ou d'une installation d'un enfant.

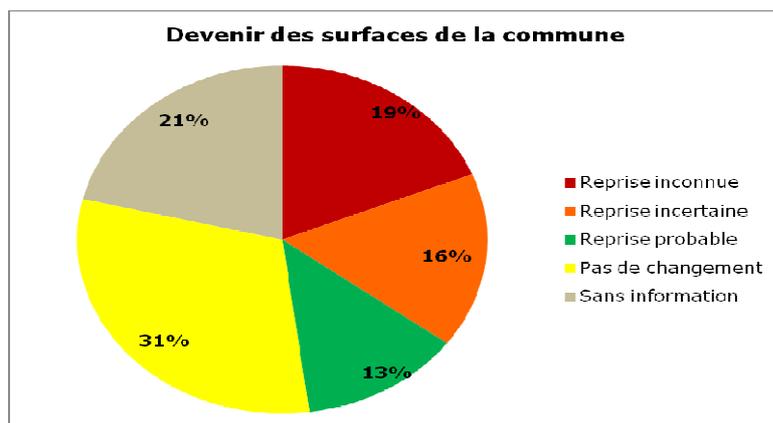


Les exploitations sans repreneur ou avec des reprises incertaines sont pour six d'entre elles des structures professionnelles en grandes cultures irriguées avec des SAU entre 50 et 110 ha. On trouve également une exploitation au sec d'environ 20 ha et une exploitation en apiculture avec peu de foncier.

Les surfaces exploitées par des exploitants dont la reprise est incertaine ou inconnue à échéance de 10 ans représentent 35% des surfaces de la commune d'Oraison.

Les surfaces sans reprise identifiée à ce jour représentent 253 ha de terres cultivables, celles avec une reprise incertaine 218 ha. Cela représente donc 471 ha sur le territoire communal.

Une des exploitations est en recherche d'un repreneur et a fait des démarches auprès du Répertoire Départ Installation de la Chambre d'Agriculture pour envisager une transmission de son exploitation. D'autres ont engagé des démarches d'information auprès du Point Info Transmission de la Chambre d'Agriculture.



La carte ci-après localise ces surfaces identifiées sans reprise assurée à une échéance de 10 ans.

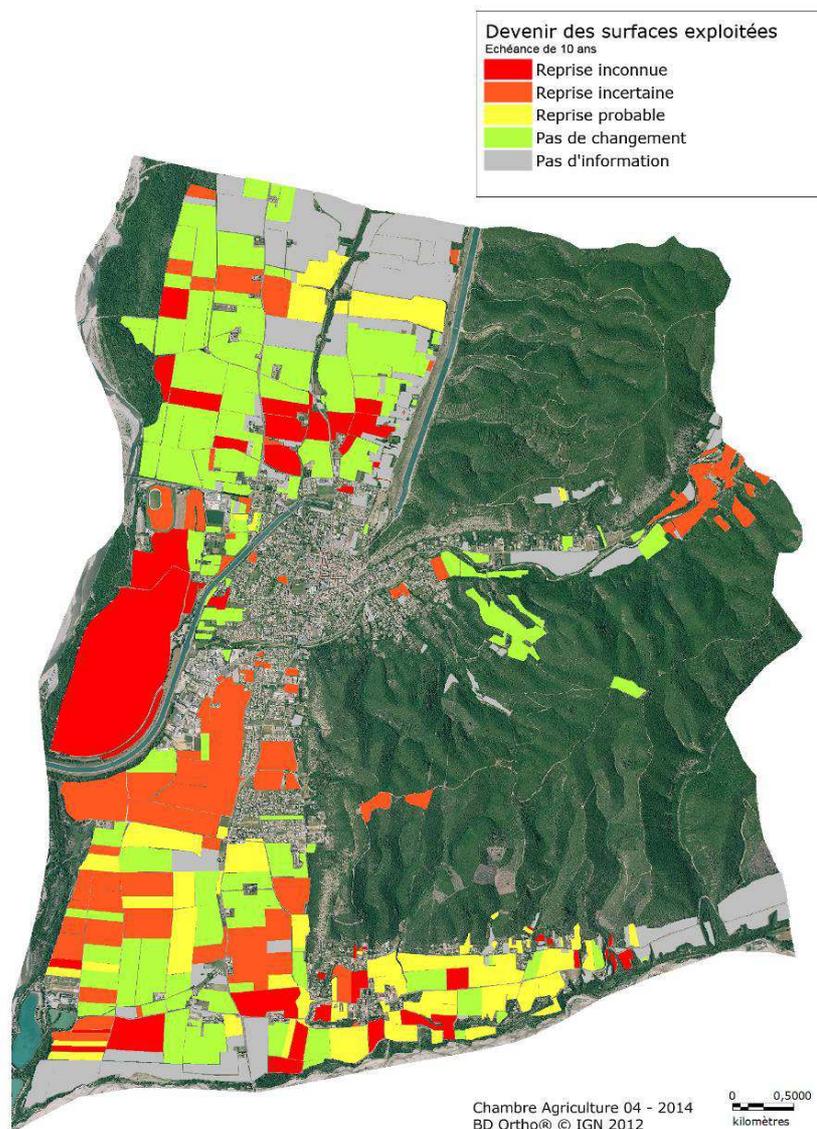
La pression foncière est forte dans le Val de Durance et le foncier disponible trouvera très certainement des utilisateurs à moyenne échéance.

Un travail d'anticipation sur la transmission des exploitations et la reprise de ces parcelles permettrait d'éviter le démantèlement des exploitations et de favoriser des projets d'installation de nouvelles exploitations ou de confortement des exploitations en place.

Le PLU doit tenir compte de cette situation en permettant la création de nouveaux sites d'activités ou le développement des sites existants qui seront nécessaires en cas de création de nouvelles exploitations ou de reprise des exploitations existantes.

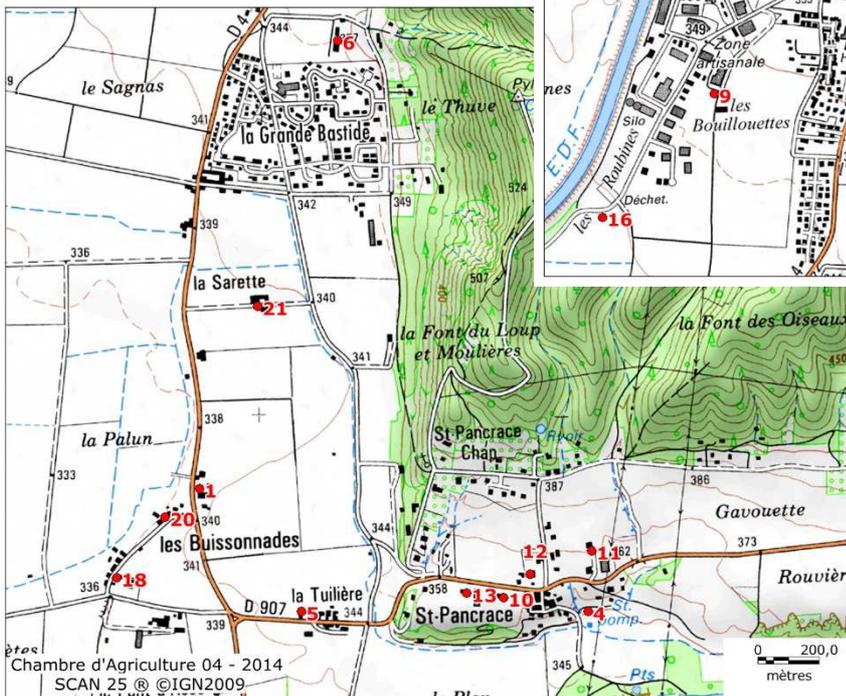
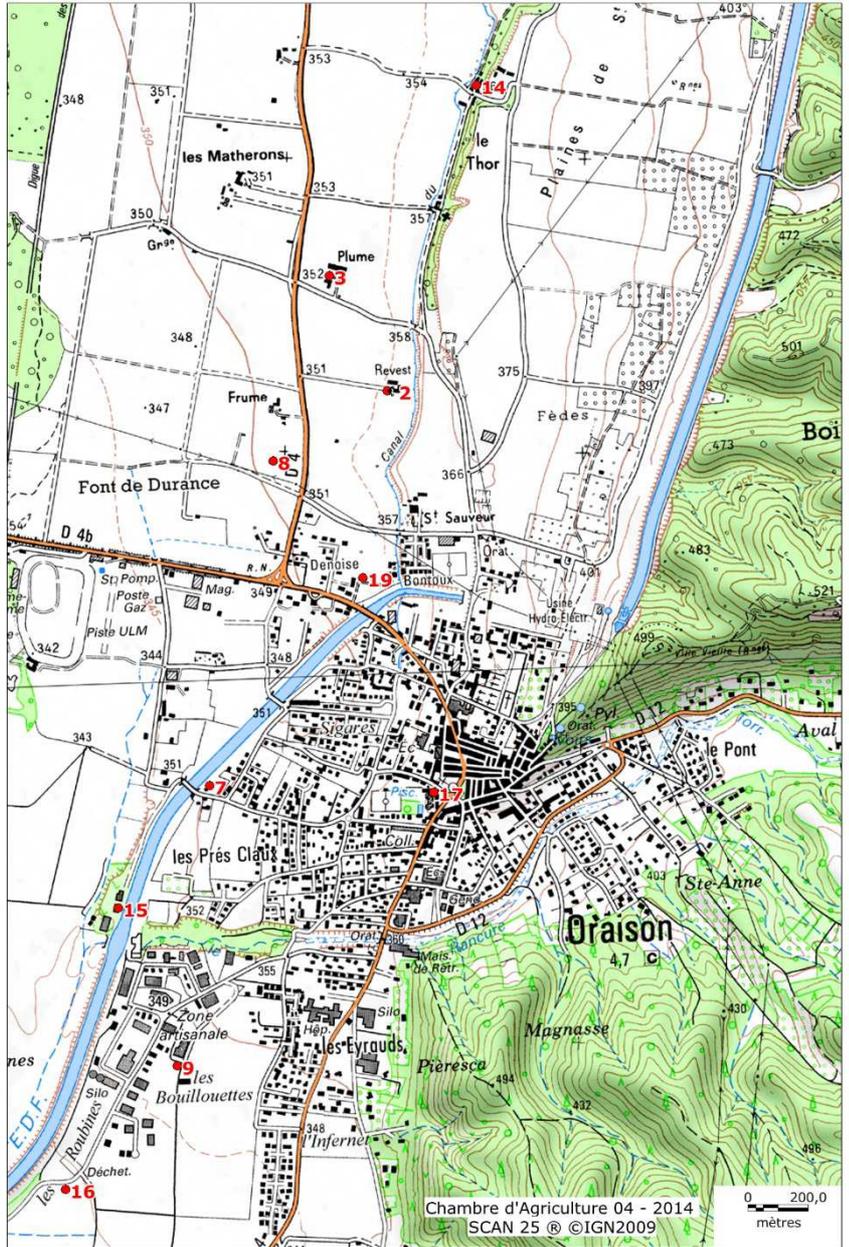
La reprise hors cadre familial nécessite souvent une relocalisation partielle des exploitations.

La commune d'Oraison a également un rôle d'orientation pour le foncier communal dont elle dispose et qui pourra être amené à changer d'utilisateur dans les prochaines années.



### 4.6.4. Les sites d'activités agricoles sur la commune d'Oraison

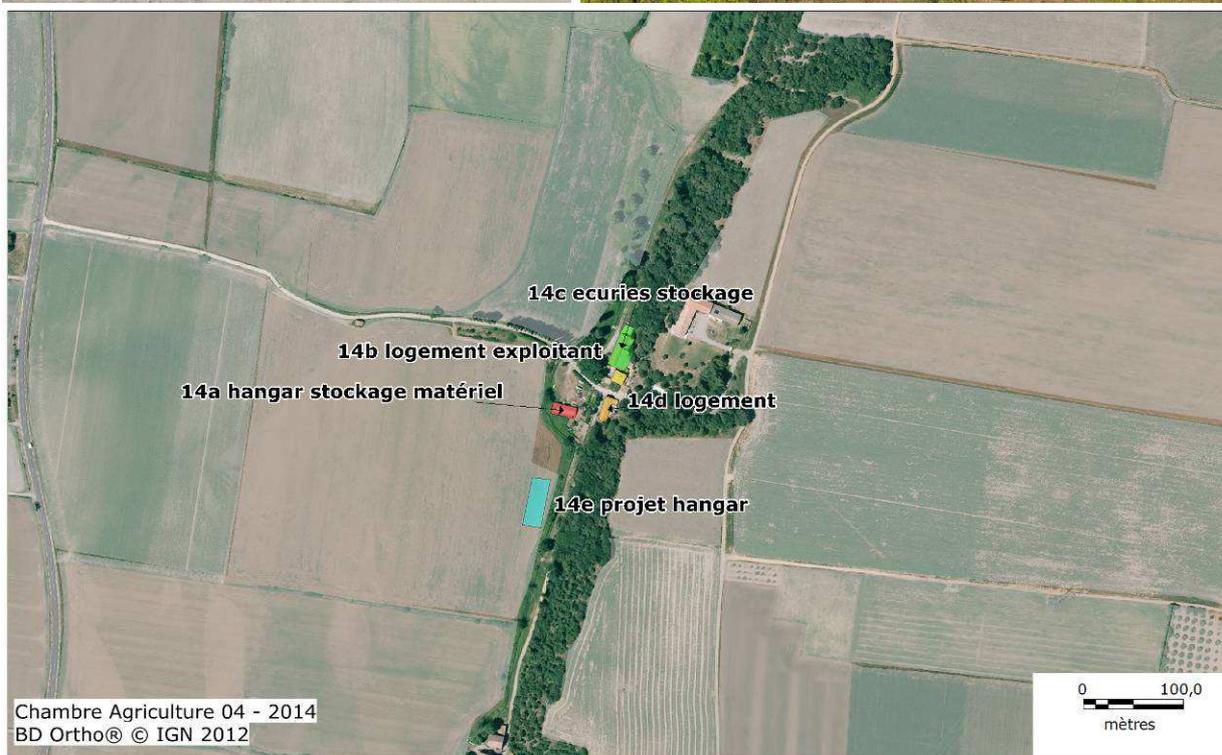
Les cartes ci-contre précisent la localisation des sièges d'exploitation de la commune dont les sites seront ensuite détaillés dans les pages suivantes du nord au sud.



**L'exploitation 14** a son siège d'exploitation au lieudit Le Thor. Les bâtiments sont regroupés. Les exploitants sont logés sur place.

L'exploitation dispose de bâtiments anciens dans lesquels sont localisées les écuries et d'un petit hangar de stockage.

L'exploitation a comme projet de réaliser un bâtiment permettant de mettre le fourrage à l'abri. La localisation n'est pas totalement fixée mais pourrait se situer dans le prolongement des installations existantes en bordure de canal.



**L'exploitation 3** est située au lieudit Plume.

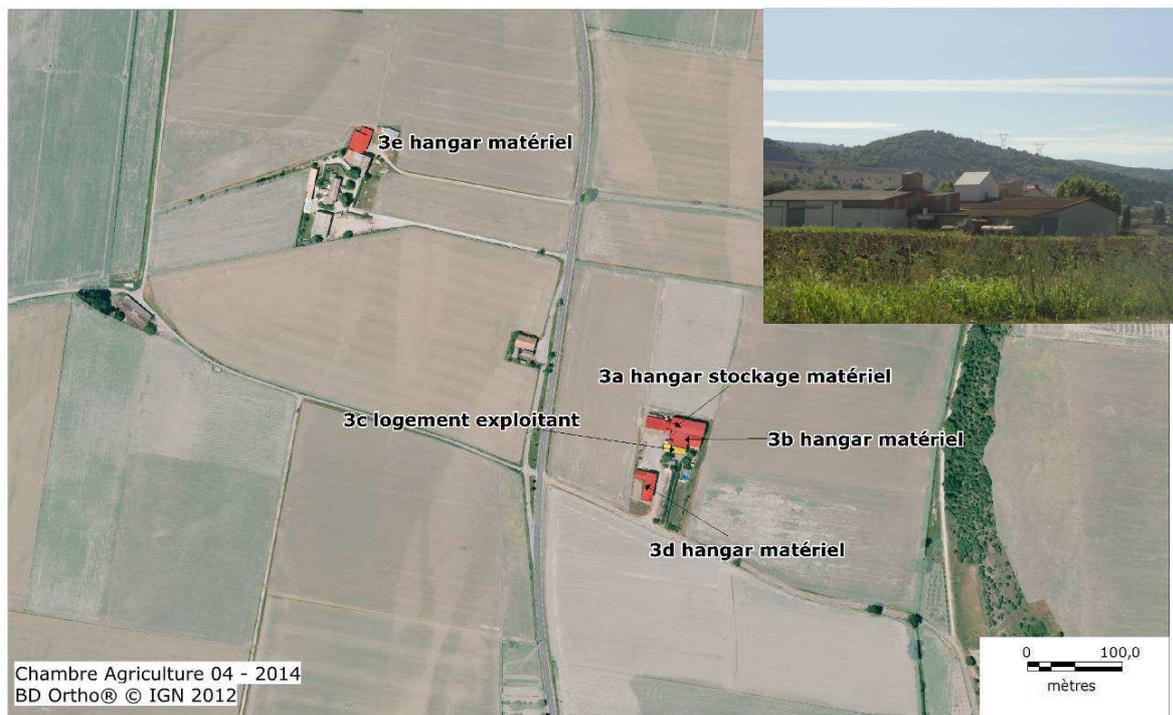
Elle dispose d'une capacité importante de stockage d'environ 1300 m<sup>2</sup> comprenant un silo de stockage de céréales et d'anciens frigos.

Elle utilise également un hangar situé sur une autre propriété au lieudit Les Matherons.

Aucun projet de nouveau bâtiment n'a été identifié sur cette exploitation.

La possibilité de changement de destination sur des anciennes dépendances sous le logement des exploitants pourrait être envisagée pour une destination d'agrotourisme.





L'exploitation 2 est localisée au lieudit Les Matherons. L'exploitant habite sur place et l'exploitation dispose de bâtiments pour abriter le matériel et l'atelier.  
Aucun nouveau projet de bâtiment n'est identifié pour cette exploitation.

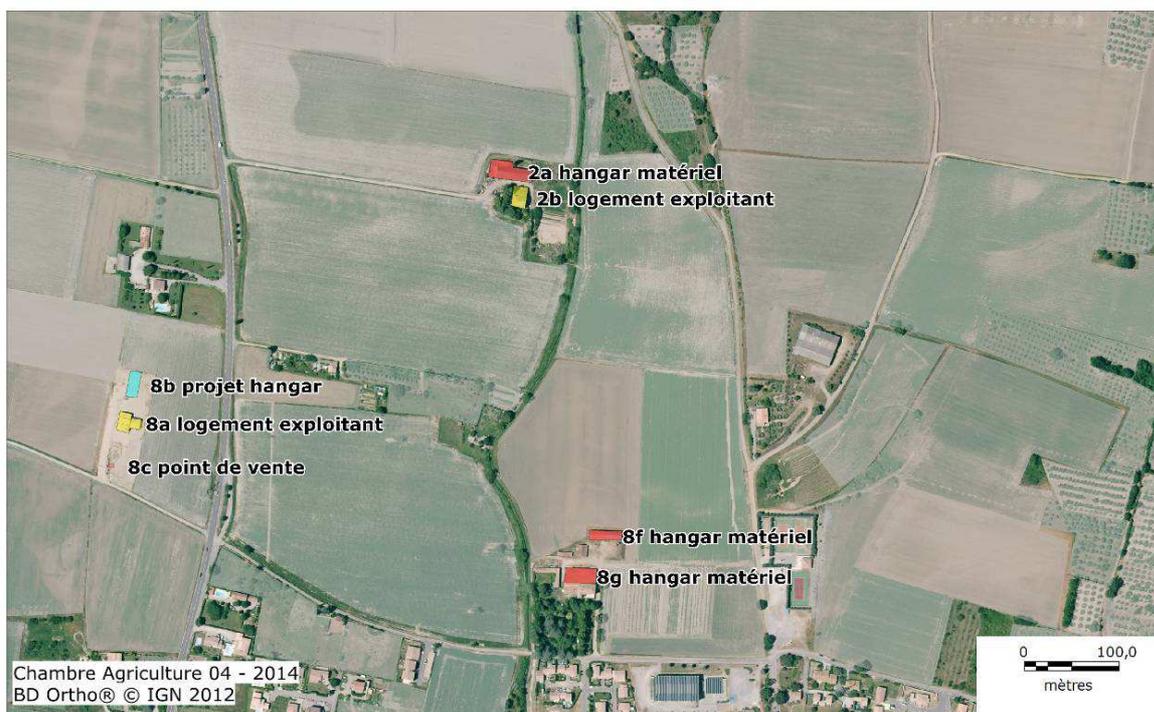


L'exploitation 8 a créé un nouveau siège d'exploitation au lieudit Frume.

L'exploitant habite sur ce site et a le projet de réaliser un hangar agricole dans le prolongement. Le permis de ce bâtiment est accordé. Il a également réalisé un abri démontable pour un point de vente direct.

Cette exploitation utilise également des hangars en location au lieudit Saint Sauveur





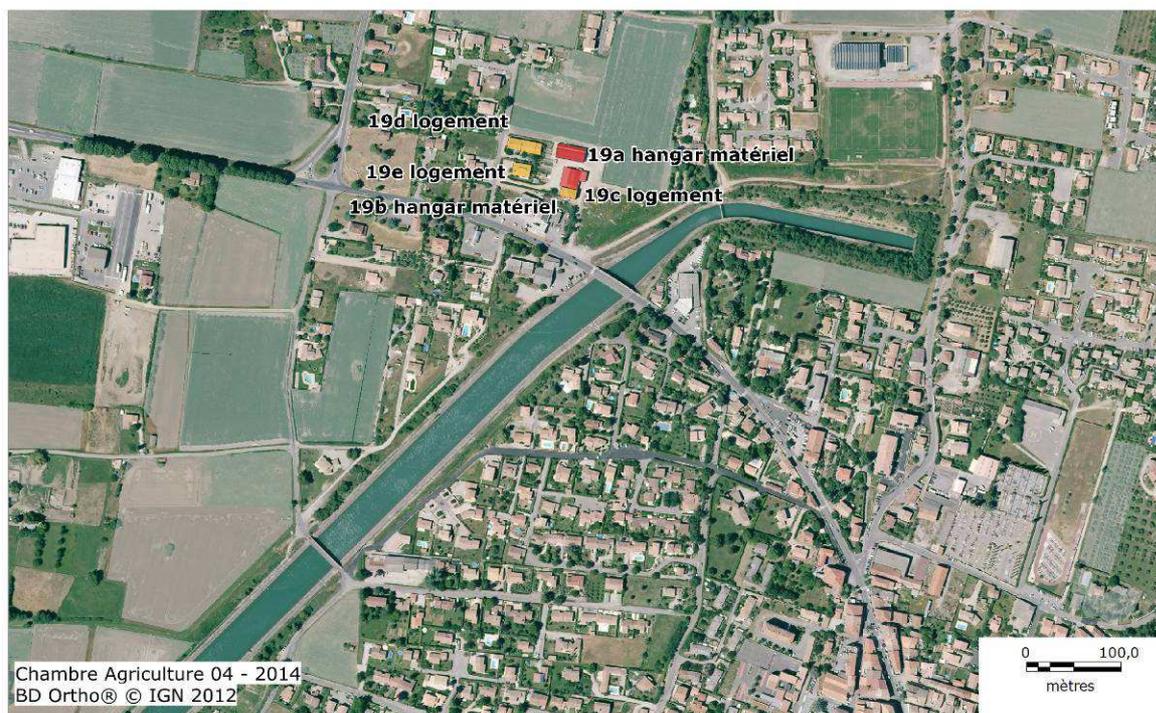
L'exploitation 19 est située au quartier Denoise, en limite de l'urbanisation actuelle. Le siège de l'exploitation est aujourd'hui en zone Uc y compris pour les bâtiments techniques.

Cette classification pose le problème de l'aménagement éventuel et du devenir de ces bâtiments.

Le siège comprend le logement de l'exploitant, des logements de tiers et deux hangars agricoles.

Le projet de zone future d'urbanisation vient aujourd'hui se greffer à proximité immédiate des bâtiments d'exploitation ce qui peut poser des problèmes d'accès, de circulation du matériel agricole et des risques de nuisance pour le voisinage.

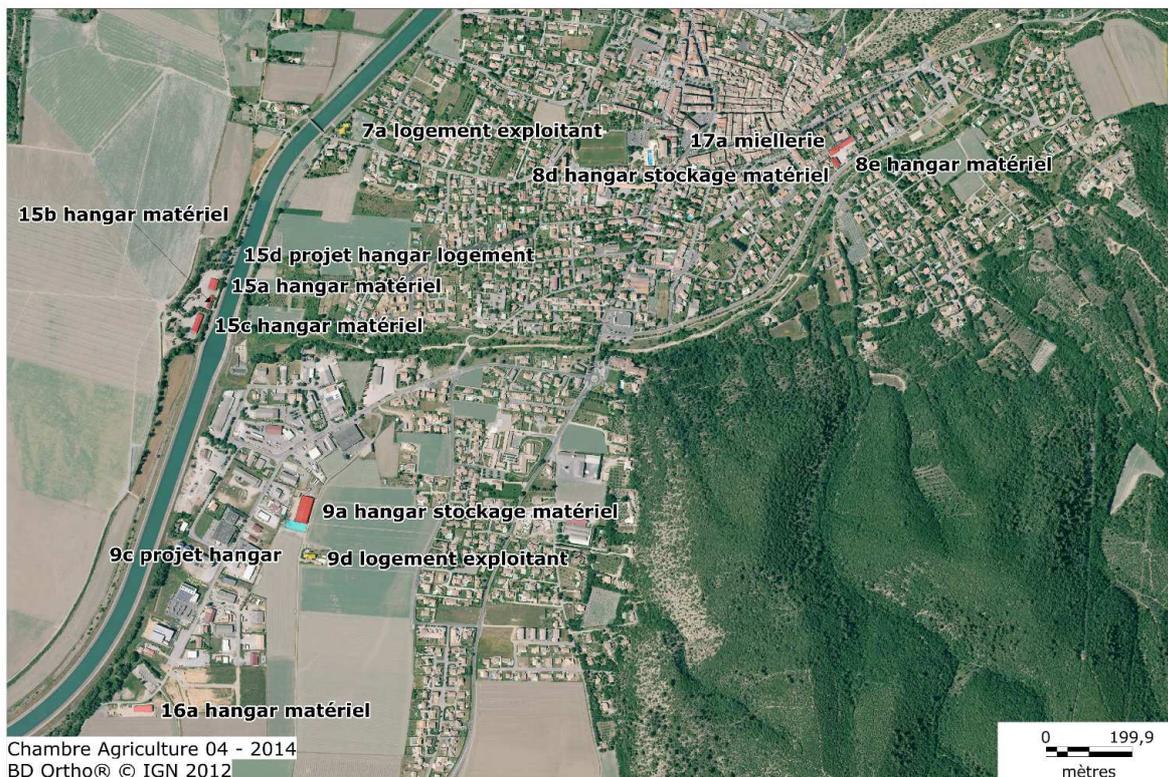
Le projet d'aménagement doit ainsi prendre en compte la présence cette activité agricole.



L'exploitation 7 est située au quartier les Prés Claux. Elle ne dispose que de bâtiments légers, abris pour chevaux.

L'exploitation 15 est située juste sous le canal. Elle est constituée aujourd'hui de trois hangars sans logement sur place.

L'exploitation envisage de construire un hangar permettant le stockage de céréales (silo) ainsi qu'un logement de fonction permettant la surveillance du site et l'amélioration des conditions de travail.



L'exploitation 9 est localisée en bordure de la zone artisanale des Roubines. L'exploitant habite sur le site de l'exploitation qui dispose d'un hangar de stockage et matériel. L'exploitation envisage un second hangar à proximité immédiate du premier en bordure de zone artisanale.



L'exploitation 16 est également située en bordure de zone d'activité. L'exploitant n'habite pas sur le siège de l'exploitation. Elle dispose d'un hangar construit récemment.

L'exploitation 16 a également un projet de mise en valeur d'un ancien corps de ferme au lieu-dit Mazan. Le projet consiste en la réalisation de gîtes et nécessite donc de permettre le changement de destination.



L'exploitation 17 est située en zone urbaine. Le siège d'exploitation se compose d'une miellerie et d'un local de vente directe. Les exploitants sont proches de la retraite et les bâtiments situés au centre du village ne devraient pas conserver une vocation agricole.

L'exploitation 6 a son siège dans le secteur de la Grande Bastide. Elle est située à proximité des secteurs urbanisés mais située en zone agricole.

Deux hangars sont présents sur le site d'exploitation. L'exploitant dispose également d'un logement sur place.

On peut noter le projet de créer des logements dans une ancienne ferme non utilisée aujourd'hui. Le bâtiment doit donc être identifié pour permettre le changement de destination.

L'exploitation n'a pas pour le moment de projet de nouvelles constructions.



Au sud de la grande Bastide on trouve un ancien siège d'exploitation qui n'est plus en activité. Cette ancienne exploitation avicole disposait d'un poulailler et d'un hangar de stockage des fientes qui sont non utilisés aujourd'hui. La question du devenir de ces bâtiments se pose pour un usage agricole ou non agricole.

Seul un hangar est encore exploité en complément par une autre exploitation (11).

L'exploitation 18 ne dispose plus de bâtiment agricole en son nom propre.



L'exploitation 21 est localisée au lieu-dit La Sarette. Les bâtiments de la Bastide sont restaurés et accueillent le logement de l'exploitant, deux gîtes et une ferme auberge. L'activité d'agritourisme est connue sous le nom de « l'Oustaou d'Oulivié ».



L'exploitation 1 est localisée dans le secteur des Buissonnades. Un premier site le long de la route au lieu-dit La Sarette accueille un hangar et le point de vente de l'exploitation. Dans le hameau se trouve le logement de l'exploitant. Un projet de hangar se situe sur le lieu de dépôt actuel du matériel pour permettre de le mettre à l'abri et de stocker de la paille. Le permis de construire à été déposé.



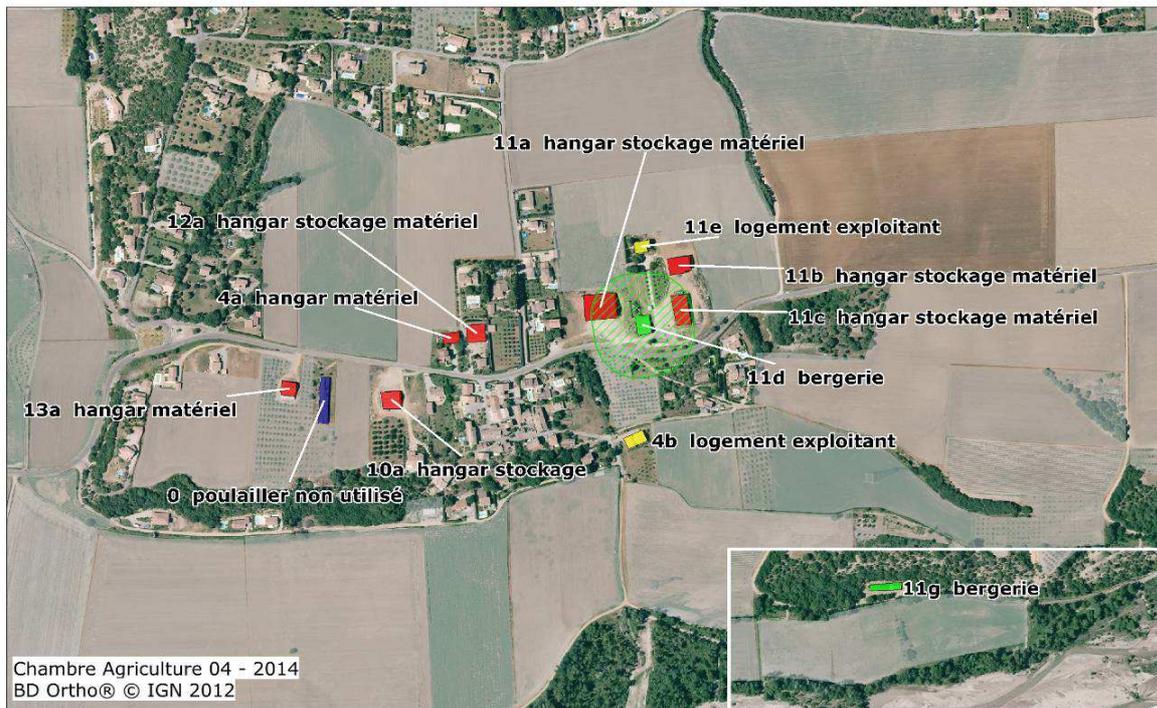
L'exploitation 5 est basée au lieudit La Tuilière. Ce siège d'exploitation se situe en zone Uah y compris pour les bâtiments techniques de l'exploitation. Elle dispose d'un hangar pour le matériel et de nombreuses dépendances. Une partie des bâtiments a été reconverti en logements. Des possibilités de changement de destination sont encore présentes.



En complément, l'exploitation 12, basée à Saint-Panrace utilise en location un hangar de stockage à proximité de l'ancien centre équestre.

Plusieurs exploitations sont localisées autour du hameau de Saint-Panrace.

L'exploitation 4 dispose d'un hangar à l'entrée du hameau. L'exploitant habite en limite du hameau. Ces deux bâtiments sont situés en zone Ud. Le bâtiment agricole est aujourd'hui situé au sein de l'urbanisation et il n'y a plus de possibilités d'extension sur la parcelle concernée.



L'exploitation 10 utilise un bâtiment agricole isolé à l'entrée du hameau situé en en zone A lieudit Le Plan. Il est utilisé pour stocker du matériel.



**L'exploitation 11** est installée à la sortie du hameau de Saint Pancrace. Elle dispose de bâtiment de stockage du fourrage et du matériel, ainsi que d'une bergerie. Des bâtiments ont été construits récemment pour développer l'exploitation. L'exploitant habite également sur place. Cet ensemble est proche de l'urbanisation existante mais situé en zone A. Ce zonage est adapté en cas d'évolution de l'exploitation.

Au sud de la zone, la zone Ud se trouve à moins de 50 mètres du bâtiment d'élevage et une partie de cette zone est donc comprise dans le périmètre inconstructible des 50 mètres de distance minimale réglementaire autour du bâtiment (Règlement Sanitaire Départemental).

Une bergerie serre est située au sein de la zone agricole proche de l'Asse.



**L'exploitation 12** dispose d'un hangar pour le matériel au sein du hameau de Saint-Pancrace en zone Ud. Ce bâtiment est aujourd'hui situé au sein de l'urbanisation et les possibilités d'extension sont inexistantes.

L'exploitation utilise également un hangar annexe dans la plaine.

**L'exploitation 13** dispose d'un hangar dans le secteur du Plan. Il est utilisé pour du matériel.

A côté un ancien poulailler est aujourd'hui inutilisé.



## 4.7 – SYNTHÈSE – ANALYSE ECONOMIQUE

---

### **Le territoire communal est dynamique.**

**La part de la population active avec un emploi est en augmentation.** En 2012, le nombre d'actifs ayant un emploi représenté 64% de la population active, soit 37% de la population totale. La commune attire une population active variée, elle doit assurer le renforcement de cette mixité. Le projet ITER risque de transformer la répartition des catégories socioprofessionnelles. Il est à anticiper, dans un 1<sup>er</sup> temps, l'arrivée temporaire d'ouvriers de construction puis l'installation d'ingénieurs, techniciens et cadres sur le territoire.

**Le nombre d'emplois est en hausse de 1999 à 2009 ; de 1162 à 1568 emplois.** Avec une concentration d'emploi de 0,68, la commune est dynamique mais ne parvient pas à atteindre le taux idéal de 1 garantissant l'économie des déplacements et le développement social par constitution d'une entité autonome.

**La commune dispose de 2 zones d'activité :** une zone artisanale au sud du Rancure et une zone d'activité mixte intégrant l'Intermarché entre le bourg et l'autoroute.

Toutefois, **l'appareillage commercial ne fonctionne pas de manière optimale :**

- La zone artisanale est peu accessible car elle oblige la traversée du centre ville par les véhicules lourds. Un projet de déviation pourrait, résoudre ce problème d'accessibilité et désengorger le village.
- La zone d'activités de Font de Durance Sud (avec Intermarché) est stratégiquement localisée. Cependant le secteur manque d'homogénéité, induisant par manque de cohésion générale une dévalorisation des implantations. Le PLU est l'occasion d'orienter la vocation de cet espace.

**L'augmentation des déplacements habitat/travail et habitat/commerce liés à l'augmentation de la population sera à anticiper dans la mesure où des problématiques d'engorgement du bourg existent déjà.**

**La surface agricole est en augmentation depuis 1988 ;** elle représente aujourd'hui 45% du territoire. **L'agriculture est fragile,** il s'agit à travers le PLU de protéger les espaces agricoles qui subissent actuellement des pressions foncières importante, pour leur valeur économique mais également paysagère.

# 5

## Les équipements et services

L'INSEE définit la commune d'Oraison comme un pôle de service intermédiaire ; une commune exerçant par les équipements de sa gamme intermédiaire (commerces, services divers, santé...) une attraction sur les habitants d'au moins une autre commune. Oraison figure au sein du SMEPRM comme un pôle intermédiaire (type bourg) qui a construit un collège dans les années 60.

### 5.1 – LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET GENERAUX, ET LES SERVICES



La commune d'Oraison possède un bon niveau d'équipements administratifs. La mairie, la salle des fêtes et l'école élémentaire sont regroupées dans le centre ancien. En termes de localisation, ces équipements occupent un emplacement stratégique et créent un pôle de fréquentation. Leur positionnement participe à réduire les déplacements automobiles. En termes d'accessibilité, par contre, leur implantation est loin d'être optimale. En effet, la concentration des flux sur ce point névralgique entraîne quelques difficultés de circulation, liées à l'étroitesse de la rue de desserte et la difficulté parfois de réintégrer la départementale. Près de 3 stationnements communaux permettent de se garer à proximité de ces équipements. Ce premier pôle d'équipements est situé à proximité directe de l'artère principale regroupant les commerces du centre ville (av Abdon Martin).

Plus au sud, un second pôle regroupe la bibliothèque, des équipements sportifs (piscine et stade), la poste et le collège. En 2010, l'office du tourisme a été déplacé à côté de la Poste. Cet établissement a été municipalisé en début d'année 2015. La gendarmerie a été déplacée début 2007 non loin de l'école maternelle.



## 5.2 – LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

La commune dispose d'une école maternelle et d'une école élémentaire. L'école élémentaire se localise dans le centre, derrière la mairie, tandis que la nouvelle école maternelle a été déplacée puis étendue au sud, en dehors du centre ancien.

	2000	2006	2016
<b>École maternelle</b>			
classes	6	7	8
effectifs	150	190	187
<b>École primaire</b>			
classes	11	13	14
effectifs	260	312	332

Enfin, le collège est localisé à proximité du centre ancien et des équipements sportifs. Ces trois équipements scolaires sont relativement faciles d'accès. Afin de pallier à des problèmes d'engorgement assez importants aux heures de pointe, notamment pour l'école élémentaire, des parkings à proximité ont été créés. Les lycéens se rendent prioritairement à Manosque, et secondairement vers les lycées de Digne-les-Bains.

Les cantines sont localisées à l'intérieur des établissements concernés. Elles fonctionnent sur la base de livraisons de repas par des entreprises spécialisées. Celle de la maternelle peut accueillir 134 enfants sur deux services. Celle du cours élémentaire peut accueillir 243 enfants sur deux services. Ce sont environ 240 repas qui sont servis par jour.

Pour faire face à un nombre d'élèves en augmentation, la création et l'extension d'équipements ont été réalisés. Les problèmes liés à des locaux arrivés au maximum de leur capacité commencent à être résolus. De plus, la croissance permanente du nombre d'élève à tendance aujourd'hui à se ralentir et à se stabiliser selon les derniers chiffres.

Des projets d'extensions sont également en cours : La création d'un restaurant + cuisine + réserve d'une surface de 300m<sup>2</sup> et la création de deux salles de classes supplémentaires + une salle d'activités de 150 m<sup>2</sup> pour l'école primaire.

De ce fait, la commune dispose des infrastructures nécessaires pour accompagner le développement communal.

La commune dispose de structures pour la petite enfance et l'accueil périscolaire dont les services ont largement été développés ces dernières années.

	2005	2006	2016
<b>Crèche</b>	10 places	38 places	42 places (total de 60 à venir)
<b>Halte garderie</b>	10 places		
<b>Jardin d'enfants</b>	15 places		
<b>Garderie périscolaire</b>	Oui	120 places	200 places
<b>CLSH mercredi</b>	Oui	80 places	88 places
<b>CLSH vacances</b>	Oui	150 places	88 places
<b>NAPS (activités périscolaires)</b>	/	/	280 places



La nouvelle école maternelle, au sud du centre-ville, insérée dans le tissu pavillonnaire.

## 5.3 – LES EQUIPEMENTS SPORTIFS, DE LOISIRS ET CULTURELS

### EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

La commune dispose de 2 stades et d'un terrain multisports. Il existe également une piscine non couverte en plein centre et un gymnase. Des activités de vol (parapente, ULM) ainsi que le VTT sont très pratiqués sur la colline. Les activités principales et les plus attractives sont cartographiées ci-après.

La commune dispose d'équipements très diversifiés :

- 2 stades



Le stade Giaï Miniet, quelque peu excentré mais au contact direct du centre.

- 1 terrain de basket
- 2 terrains de pétanque
- 3 courts de tennis
- 1 skate parc
- 1 parcours de santé
- 2 sentiers de découverte botanique



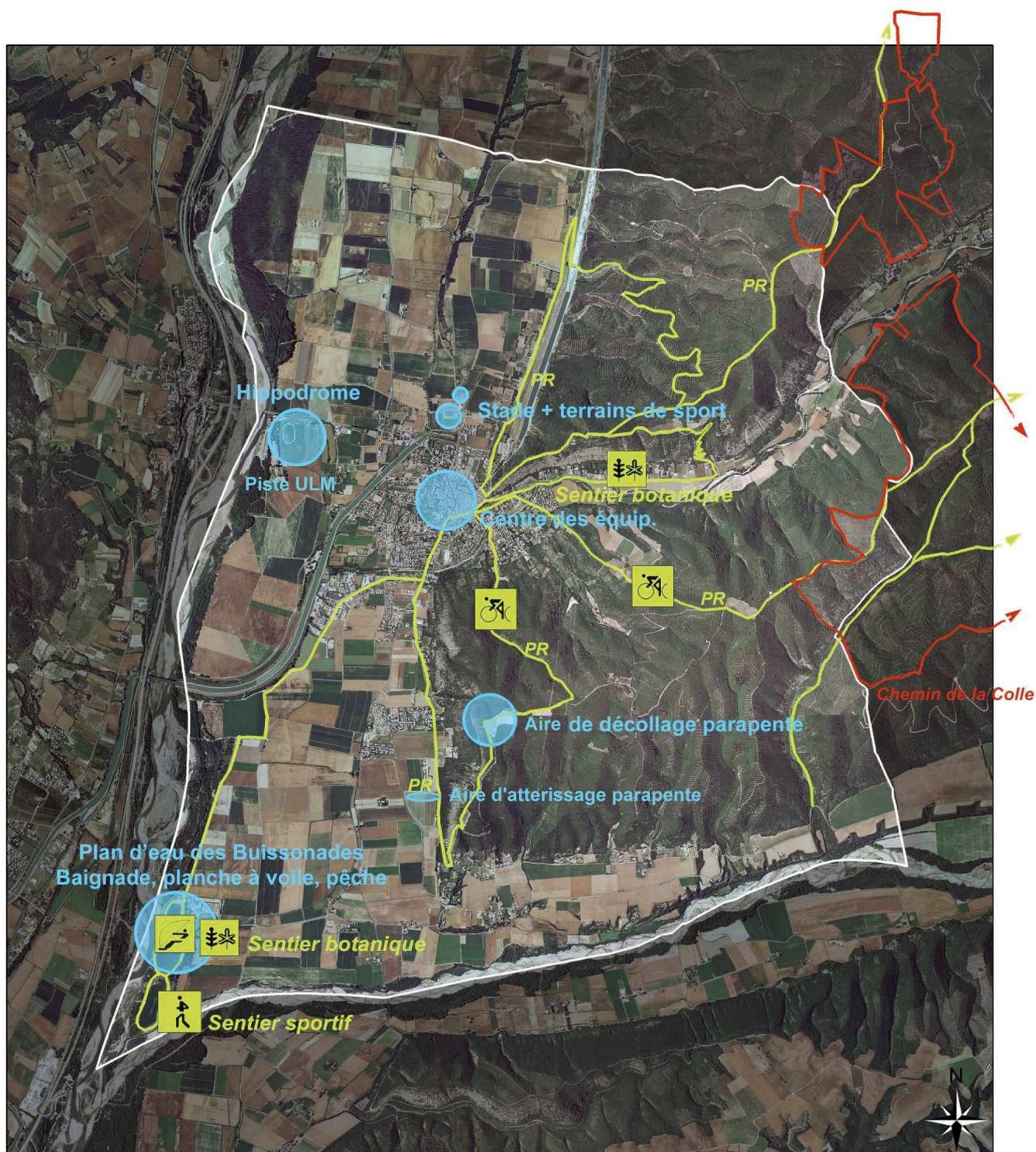
- 1 piste de tracteur pulling
- 1 hippodrome / cynodrome
- de nombreux sentiers VTT et randonnée
- 1 site de parapente comprenant une aire de décollage au lieu-dit le Relais et une aire d'atterrissage au quartier Dessous de St Pancrace
- 1 piste de modèle réduit auto
- 1 piste ULM et modèle réduit avion
- 1 lac de baignade et un lac de pêche



*Les plans d'eau des Buissonnades ; un site unique composé de trois plans d'eau naturels. Il est possible de s'y baigner (plage aménagée), d'y exercer la planche à voile, d'y pêcher, mais aussi de pratiquer la marche à pied à travers des sentiers aménagés, pédagogiques et sportifs. Un snack buvette restaurant s'ouvre en été à proximité du plan d'eau.*

- 1 jardin public





La carte permet de mettre en avant à la fois l'éclectisme de l'offre en sports et loisirs (eau et montagne) mais aussi la dispersion des équipements. En particulier, il faut révéler l'extrapolation relative du stade Gaii Miniet. S'il est possible de s'y rendre à pied depuis le centre, il reste dangereux pour un enfant de bas âge d'y aller seul.

De fait, la commune montre globalement une bonne fonctionnalité de ses équipements et une offre très intéressante, notamment à travers la possibilité de pratiquer le VTT sur des chemins plus ou moins pentus, la richesse de l'offre en chemins de randonnée ou thématiques. Le plan d'eau des Buissonnades constitue un atout majeur en terme d'offre d'équipement de loisirs, et donc de qualité de vie.

## EQUIPEMENTS CULTURELS

La commune dispose d'une école de musique et d'une bibliothèque municipale de 113m<sup>2</sup> à proximité (compétence DLVA). Les classes maternelles se rendent un après-midi par semaine à la bibliothèque. Pour le cours élémentaire, ouverture à la demande des professeurs. Une association de théâtre fait ses répétitions dans la salle des fêtes, et un cinéma non permanent a lieu tous les lundi soirs dans la salle des fêtes. Celle-ci est ancienne, la commune a le projet d'en réaliser une nouvelle, à court ou à moyen terme.

## 5.4 – LES EQUIPEMENTS SANITAIRES ET DE SANTE

---

### 5.4.1. Fonctions médicales et paramédicales

La commune dispose de plusieurs centres de soins, parmi lesquels : deux maisons de retraite, un centre médico-social, un laboratoire d'analyses médicales.

Les professions médicales sont bien représentées sur le territoire communal (10 infirmières, 4 kinésithérapeutes, 6 médecins, 3 dentistes, 2 orthophonistes, 1 podologue, 2 pharmacies, 2 opticiens...)

### 5.4.2. Equipements sociaux et d'action sociale

La commune est socialement très active, elle compte environ 77 associations.

Parmi elles :

- Deux maisons de retraite (une privée et l'autre publique)
- Des associations caritatives (Restaurant du cœur...)
- Une trentaine d'associations sportives et de loisirs
- Des associations d'aide sociale (petite enfance, aide à domicile, club de troisième âge ...)
- Une épicerie sociale (nouveaux locaux communaux en 2010)

## 5.5 – SYNTHÈSE – EQUIPEMENTS ET SERVICES

---

La commune apparaît bien équipée, mais doit faire face au besoin de remettre les ouvrages « à l'échelle » de la demande croissante et de l'évolution démographique, afin de maintenir un bon niveau d'équipements et de services.

Certains équipements ne sont plus adaptés au volume de population qui oblige à l'adaptation des structures. Des projets sont en cours, notamment sur l'école primaire, pour répondre aux besoins induits.

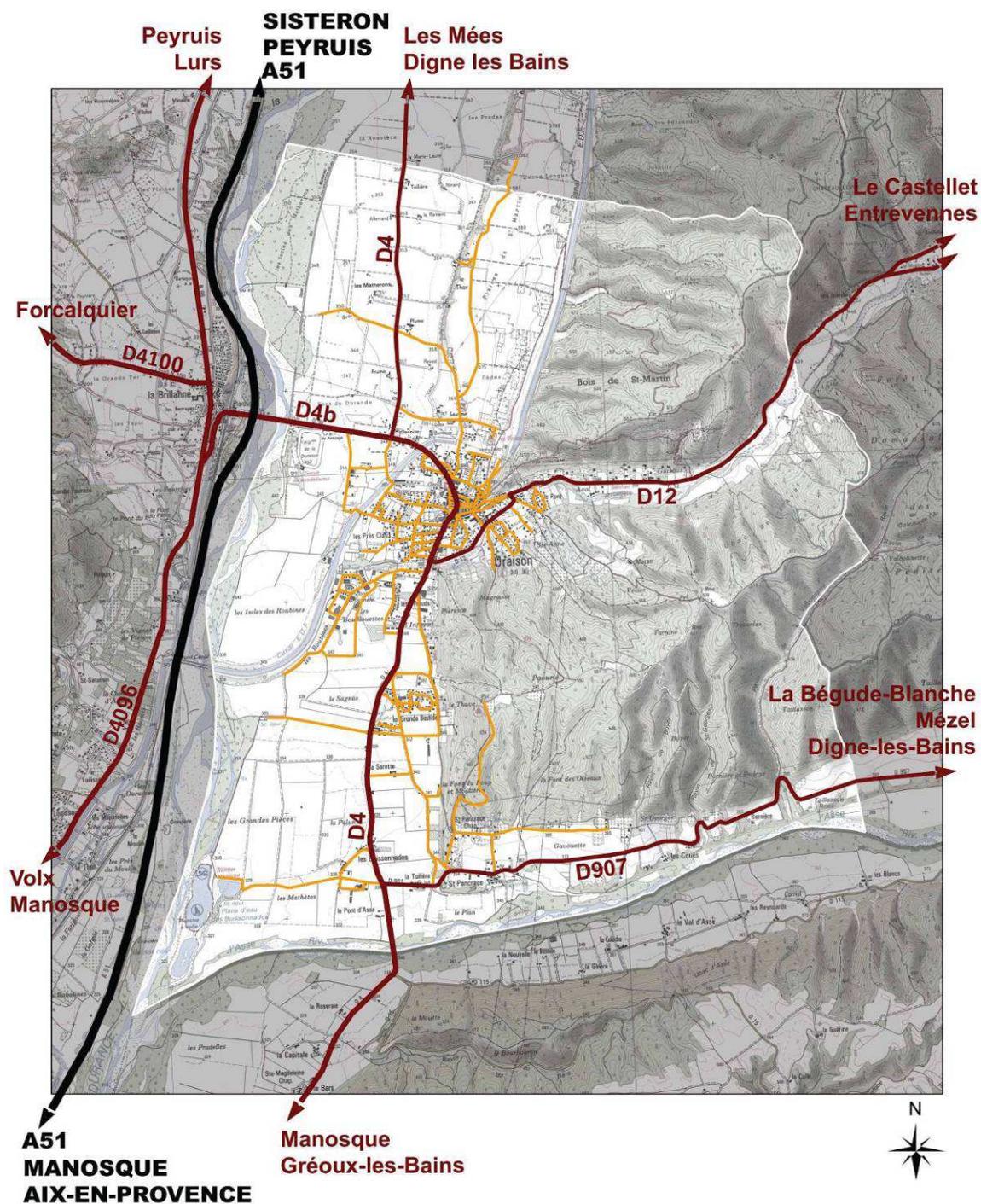
Les équipements sont bien localisés, pour la plupart en plein centre. Le stade Gai Miniét est excentré au nord du bourg. Sa localisation ne considère pas les logiques d'extension de l'habitat vers le sud et induit l'augmentation des déplacements. Il serait opportun de favoriser les déplacements à pied vers les équipements.

Le niveau d'équipements de loisir est excellent : éclectique et de qualité. Il s'agit d'un facteur attractif à l'échelle de la commune qu'il s'agira de valoriser.

# 6

## Les infrastructures

### 6.1 – LE RESEAU ROUTIER



### 6.1.1. Les axes de communication

La commune d'Oraison dispose de voies de communication qui sont à mettre directement en relation avec la topographie et le mode d'urbanisation. En effet, les circulations principales s'installent dans chaque vallée, à distance raisonnable des cours d'eau. La grande difficulté que rencontre aujourd'hui la commune en termes de déplacement est justement liée à l'installation d'une route principale dans une vallée large. Cette implantation ne permet pas de fait la constitution d'un réseau hiérarchisé de voirie. Par manque de profondeur, les voies de dessertes - tertiaires - s'implantent directement sur l'axe principal de circulation. La traversée du village pour les camions plus de 13t ou de plus de 8m de long « sauf desserte locale » est interdite. Il est nécessaire, pour rejoindre la zone d'activité depuis l'autoroute, de traverser le bourg.

#### LES VOIES DE DESSERTE EXTRA-COMMUNALES

La commune est desservie par l'Autoroute A51 reliant Aix-en-Provence à Sisteron. La réalisation de l'A 51 vers la fin des années 1980 a permis de mieux irriguer le territoire en direction du sud de la région comme vers le nord du département. A moins de deux km de la bretelle de sortie, à 70 km d'Aix-en-Provence (45 min), il est évident que la démographie communale est influencée par cette infrastructure. L'autoroute joue un rôle très important en termes d'attractivité liée à la proximité. L'essor dont bénéficie actuellement Oraison est en grande partie lié à cette proximité d'Aix et à la facilité de s'y rendre. L'autoroute apporte une plus value certaine à Oraison, et offre un large potentiel de développement. Elle a joué un rôle de vecteur économique en augmentant la dimension du bassin de vie et en réduisant les temps de parcours. La D 4096, de même située parallèlement et à l'ouest de la limite communale permet d'accéder rapidement à Manosque et Peyruis, ou Forcalquier en empruntant la D 4100.

A l'heure où les logements sont de plus en plus éloignés du lieu de travail, le territoire communautaire dispose donc d'atouts non négligeables en termes d'infrastructure de communication pour accueillir une population nouvelle.



*La A 51 au niveau de la sortie du péage. Au loin déjà nous pouvons distinguer le bourg adossé à des reliefs. Le haut niveau d'accessibilité et ce cadre naturel à l'impact fort sont les principaux moteurs des dynamiques en cours.*

#### LES VOIES PRINCIPALES DE CIRCULATION

Les axes internes et principaux de circulation sont en nombres réduits au regard du volume de population. Ce caractère est lié à la concentration de l'habitat, elle-même attribuée à la topographie communale. Située entre la Durance et la colline du Tholonet, la commune montre une image caractéristique des villes fluviales. La vallée détermine un couloir constructible mais à contraintes induites fortes, liées à l'inondabilité des terres. Le massif collinaire occupe la moitié du territoire communal. Les reliefs ne sont pas habités. Il n'y a pas réellement de réseau secondaire mais principalement des voies de dessertes directement annexées à ces axes circulants voir très circulants pour la D4, constituant des points critiques de circulation.

Les circulations principales s'installent donc en vallées, parallèlement aux cours d'eau. On relève alors 3 axes majeurs de déplacement :

- La D4, sur un axe Nord/sud et traversant le bourg
- La D907 au sud, en vallée de l'Asse, parallèlement à la limite communale
- La D 12, fuyant dans la vallée du Rancure

### LES VOIES DE DESSERTE

Les voies de desserte, peintes en orange sur la carte des infrastructures routières forment des réseaux de moins en moins consistants en fonction de la datation des entités urbaines. Le centre ancien est très densément percé de ces axes très étroits, alors que les lotissements les plus récents montrent de larges voies en proportion parfois exagérées par rapport au nombre de logements desservis. Ces axes semi-privatifs sont directement accrochés sur la D4, axe rapide et principal de circulation. Les intersections entre les deux entités routières manquent souvent de lisibilité et constituent des points noirs. L'essor de la commune n'a pas été accompagné d'une politique générale d'adaptation et de développement des infrastructures de transport. Sans cette projection globale, se multiplient le long des voies principales ces dessertes mal accrochées au réseau existant.

## 6.1.2. Dysfonctionnements : Accidentologie, engorgement et problématiques d'accessibilité

La commune d'Oraison connaît trois problématiques liées à la nature de son tissu urbain :

1. La non accessibilité du bourg ancien et la difficulté de stationner
2. Les dangers engendrés par la sur-fréquentation de la D4, son classement en route départementale et la vitesse trop élevée créant des secteurs accidentogènes aux intersections des voies de desserte et sur toute la traversée du centre

La fréquentation moyenne journalière des véhicules sur les routes départementales est la suivante :

- RD4 depuis la RD4b (nord de la commune) : 4092 véhicules/jour
- Rd4 depuis la RD907 (passant par le centre-ville) : 3431 véhicules/jour
- RD12 : 1206 véhicules/jour
- RD907 : 564 véhicules/jour

La problématique de l'accessibilité est prédominante à Oraison et devient un facteur limitant de développement.

### LES SECTEURS ACCIDENTOGENES

Ils se localisent principalement sur la D4. Ces « zones rouges » se localisent au niveau de toutes les intersections des rues de desserte et la D4, en particulier au niveau du bourg et en sortie sud du bourg (Avenue Flourens Aillaud). Le manque de lisibilité est critique ; en effet certaines voies débouchent directement sur l'axe principal très circulant.

La règle de priorité à droite est appliquée à presque toute les intersections, alors qu'à l'évidence le dimensionnement des voies entrantes et leur débit ne justifie pas cette priorité. Plus gravement, ces priorités ambiguës sont ignorées par les gens de passage. Parfois masquées, les ruelles de dessertes débouchant sur la D4 sont de plus très peu perceptibles depuis l'axe central.

Tout les points d'attache avec la D4 sont problématiques ou équivoques, soit de part la difficulté d'insérer le flux liée au manque de visibilité et à un trafic trop dense, soit de part le manque de lisibilité des intersections.



La photographie ci-dessus illustre le phénomène décrit ; des rues de dessertes étroites insérées dans le bâti débouchent directement, et avec priorité, sur l'axe de circulation principale. La traversée du bourg demande une vigilance de tous les instants.



La place de l'église et l'allée Romain Selsis sont caractéristiques de l'ambiguïté régnant au sein du réseau routier, lié à l'absence de hiérarchisation des voies. Les places publiques s'ouvrent directement sur l'axe principal très circulant. La focalisation des flux sur certains points (photographie ci-dessus, place de l'église) entraîne la difficulté de circuler et la création de secteurs accidentogènes.

### ACCESSIBILITE DU CENTRE ANCIEN

Au niveau du centre ancien, sur les hauteurs, l'ensemble des voies est difficilement praticable en voiture. La circulation induit de fortes nuisances pour ce secteur d'habitat typé qui manque d'espace. De nombreuses habitations ne disposent pas de garage et les riverains sont donc obligés de se garer en périphérie. Le centre ancien est habité par une population en grande partie âgée. Il est donc important, pour le maintien de ce centre ancien et pour favoriser la réhabilitation des habitations délaissées, de résoudre le problème de l'accessibilité. Constituer des « poches » permettant le stationnement peut être une solution, sans résoudre toutefois le problème général de circulation au sein d'un tissu urbain impropre à la pénétration automobile.



Les intersections trop étroites obligent les riverains à effectuer plusieurs manœuvres avant de s'insérer dans de nouveaux couloirs.



L'étroitesse des rues ne permet pas la pénétration des voitures spacieuses. Certains de ces couloirs sont obstrués par des stationnements permanents.

Malgré toutes les difficultés qu'entraîne sa morphologie, le centre ancien continu d'attirer de nouveaux habitants. Il faut y voir un secteur historique à préserver et de potentiel en terme de logement. Pour favoriser la réhabilitation de ce parc, il faudra organiser les déplacements en fonction des besoins de chacun, jeunes ménages et personnes âgées installées. L'automobile ne devra pas nuire au cadre de vie, mais il faudra assurer à chacun des facilités d'accès pour permettre la réhabilitation intégrale du patrimoine architectural, et la redynamisation du secteur.



## LES PHENOMENES D'ENGORGEMENT



La traversée du bourg aux heures de pointe est difficile. Les points d'engorgement sont concentrés sur les axes drainant la zone d'activité et la mairie. Cette difficulté d'accessibilité au bourg, la hausse des temps pour les déplacements habitat/travail participent largement à réduire la qualité de vie sur la commune, mais participe également à ralentir le trafic donc à diminuer le risque accident.

Oraison montre en termes de déplacement des nuisances qui ne devraient pas lui appartenir, des problématiques généralement rencontrées dans des villes plus développées. La commune doit ajuster ses équipements à sa croissance démographique et urbaine. Il est important de proposer des solutions permettant de désengorger l'axe principal, au risque que cette problématique devienne un facteur restrictif.



Le pôle d'équipement matérialisé par la mairie, l'école élémentaire et la salle des fêtes, ajouté au supermarché devient un pôle de fréquentation qui montre de réels dysfonctionnements principalement causés par la concentration des circulations sur un espace viaire réduit..

## LE STATIONNEMENT

En centre bourg, on recense près de 8 grands parkings de stationnement. Ils sont situés le long de l'artère centrale de l'avenue Abdon Martin pour 4 d'entre eux, ainsi qu'à proximité des équipements (école, mairie, équipements sportifs et culturels) pour les 4 autres parkings restant. Ils sont tous localisés en secteurs stratégiques de très grande fréquentation. La commune poursuit sa volonté d'offrir plus d'espaces de stationnement aux habitants et a récemment aménagé du stationnement à proximité de la mairie et de l'école élémentaire.

Le stationnement occupe donc principalement les abords de l'axe principal, au niveau des places publiques ouvertes. La place de l'église et la place du Dr Itard servent donc de support au parc automobile. Il est quelque peu dommage de constater que la lecture de la ville depuis la départementale offre des vues mitées en permanence par l'automobile. Les places les plus remarquables, même à proximité des terrasses ou fontaines de caractères, sont bordées de stationnements qui, de fait, nuisent à l'image de la ville et au caractère piétonnier que pourrait prendre certaines places.

L'ensemble des espaces de stationnement du centre ancien et de sa proche périphérie représentent **660 places de stationnement** :

NUMERO	PARKINGS PUBLICS	NB EMPLACEMENTS
1	LES OPALINES	13
2	FACE CARREFOUR (EX DIA)	30
3	GENDARMERIE	22
4	ECOLE MATERNELLE	24
5	PARKING FONTAINE GIRARD	6
6	LA RHODE	31
7	LE MISTRAL	38
8	CMS	14
9	CITY PARK	4
10	AIRE DE TRI A.PIN	20
11	LE THOLONET	6
12	PLACETTE DROIT DE L'HOMME	7
13	PARKING ALLIBERT	12
14	NOUVEAU CIMETIERE	16
15	PLACE SIAUD	5
16	PLACE ITARD	10
17	F.JAUMARY	33
18	MAIRIE 1 (emplacement future salle des fêtes)	43
19	MAIRIE 2 (école élémentaire)	38
20	RUE DU 19 MARS 1961(haut)	15
21	RUE DU 19 MARS 1961 (bas)	22
22	PLACE PLANE	33
23	PLACE FRUME	40
24	EDEN	2
25	ARTHUR GOUIN	21
26	ELIE LOUIS JULIEN	6
27	PAYAN	75
28	DESSOUS LA PISCINE	4
29	CRECHE	20
30	PARKING AVANT VILLA SOLIS (intersection L. Agnel et F.Aymes)	6
31	PARKING CHEMIN DES MELANES	9
32	BELLEVUE (av A. Gilly)	35
	TOTAL	660



L'organisation du stationnement et de la circulation est un enjeu important qui fait l'objet d'améliorations continues. La commune prévoit notamment la réalisation d'emplacements réservés pour créer du stationnement ainsi qu'un projet de requalification autour de l'hôtel de ville.

Le centre commercial profite de la traversée obligatoire de la départementale mais souffre du poids de l'automobile et des nuisances engendrées. L'image du bourg pourrait connaître une réelle valorisation à travers la constitution d'espaces piétons mettant en valeur les commerces et architectures faisant façade à la départementale ; une manière de profiter du flux sans en subir les méfaits.



Le boulevard des Frères Jaumary



Le mardi un marché se tient sur la place de l'église ; il occupe des voies de stationnement et ne bénéficie pas d'un cadre optimal pour la vente. Un amalgame se produit entre espace public et espaces circulables.



De plus, Il est très difficile de stationner dans le centre ancien ; les habitants ne disposant pas de garage stationnent en périphérie, sur des parkings adjacents parfois éloignés. Ce mode de fonctionnement ne facilite pas l'accès aux personnes âgées et n'est pas attractif pour d'éventuels repreneurs.

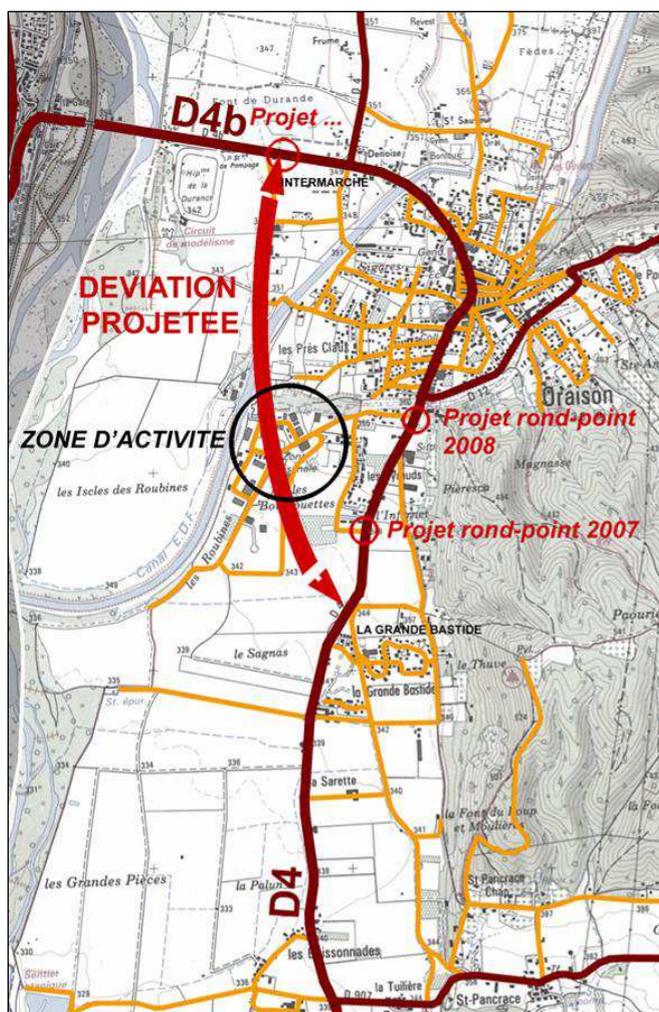
### 6.1.3. Les projets de circulation

De nombreux projets sont portés par la commune en termes de développement des infrastructures routières.

- La création d'une déviation ou voie de contournement de la partie agglomérée (projet datant de près de 40 ans). Celle-ci se connecterait au niveau du rond point de « Revest » (de la D4 et D4b) et rejoindrait cette même D4, plus au sud, au niveau de la Grande Bastide. Tout l'intérêt de cette déviation est de connecter la zone d'activités à la D4 sans passer par le bourg ; tous les véhicules lourds seraient interdits dans le centre ancien, ce qui désengorgerait une partie du trafic. La problématique de ce projet réside dans son coût ; en effet, dans son dessin originel, la déviation enjambe le Canal EDF et le Rancure, induisant la création de deux ponts rapprochés pour l'intérêt de la seule commune d'Oraison. Le PLU doit intégrer ce projet et le promouvoir.

- La création de nombreux ronds-points sur la D4 (localisés sur la carte) pour sécuriser les dessertes depuis les nouvelles entités urbaines et la zone d'activités. Certains ronds-points stratégiques auront aussi pour vocation de jouer le rôle de porte symbolisant l'entrée dans le paysage urbain et induisant le ralentissement du flux.

- La D4 en entrée de ville sud se verra munie d'une bande piétonne qui permettrait de mettre en connexion, pour les piétons et cyclistes, les sites fréquentés aux secteurs d'habitat



Les orientations du SCOT sur Oraison:

- L'aménagement d'un carrefour d'accès au village d'Oraison
- La création d'un barreau d'accès à la zone d'activités d'Oraison
- Des aires de covoiturage sont à aménager aux abords des échangeurs autoroutiers

## 6.2 – LE TRANSPORT EN COMMUN

---

### 6.2.1. Le réseau de bus

De nombreuses lignes de bus desservent la commune :

- 7/8 arrêts quotidiens des bus de la SCAL (Société des Cars Alpes Littoral) sur la ligne Marseille/ Digne les Bains.
- Ligne mise en place par le département desservant tous les villages aux alentours d'Oraison les mardi, jour de marché à Oraison.
- Lignes des transports scolaires (gérés par le CR, le CG ou la commune) :
  - quotidiennement :
    - \* lycée Manosque : 2 lignes le matin, 3 lignes le soir
    - \* lycée Digne : 1 aller/ retour par jour
    - \* CFA Digne : 1 aller/ retour par jour
    - \* Vallée de l'Asse/ Collège d'Oraison : 1 aller/ retour
    - \* Vallée de Rancure/ Collège d'Oraison : 1 aller/ retour
    - \* ligne Lurs- la Brillanne/ Collège : 1 aller/ retour
  - hebdomadaire : 1 ligne le lundi matin pour les internes du lycée de Digne, le retour le vendredi s'effectuant avec le bus de la SCAL
- Autres moyens disponibles à proximité :
  - autres dessertes de cars proposées par la SCAL desservant la Brillanne (Marseille/ Briançon ou ligne régulière Marseille-Manosque la Brillanne)

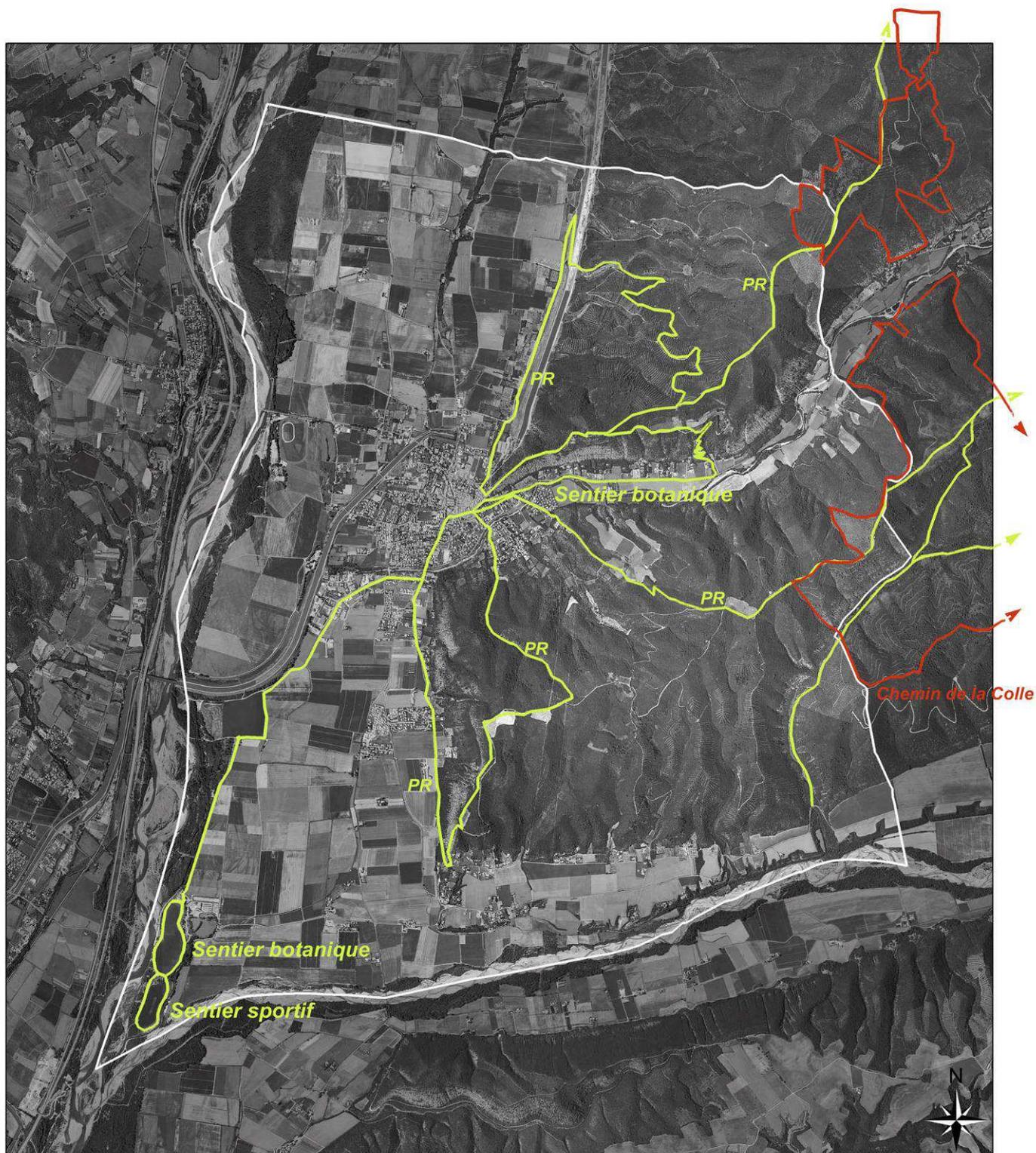
### 6.2.2. Le réseau ferré

Il existe une ligne SNCF située en rive droite de la Durance. Chaque commune du SMEPRM est desservie par une gare mais seule deux sont en fonctionnement (La Brillanne et Manosque) et relativement bien utilisées. La gare la plus proche se situe à la Brillanne (1km). Elle propose des correspondances en navette autocar jusqu'à Manosque. Cependant les horaires sont peu adaptés à une bonne utilisation de ce mode de transport.

### 6.2.3. Le transport aérien

L'aéroport de Marseille-Provence à Marignane est le plus proche (environ 100 kilomètres). 3 navettes par jour et toute l'année relie Digne à la gare TGV d'Aix puis à l'aéroport. Le départ se fait de la gare SNCF de Manosque.

## 6.3 – LES CHEMINEMENTS DOUX

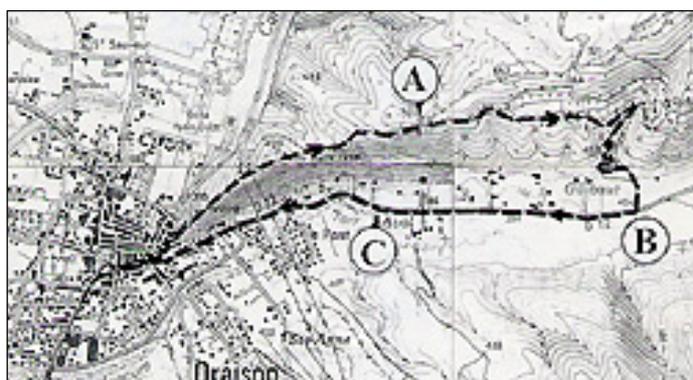


### 6.3.1. Les sentiers communaux

La commune est bien drainée en sentiers de randonnée. La montagne est pratiquée, à pied ou en VTT. La vallée est munie de sentiers thématiques attractifs.

Il existe sur le territoire communal 4 sentiers communaux de randonnée.

- La promenade du pont de pierre (1h, facile) passant par le pont roman. (circuit balisé vert)
- Le deuxième constitue également une boucle depuis le centre ville, traverse le Bois Saint Martin et longe le canal EDF. (circuit balisé violet)
- Le troisième au départ du sud de la ville rejoint le plan d'eau des Buissonnades. Ce dernier est balisé en bleu.
- Le Circuit des 9 fontaines (50mn), promenade historique valorisée d'un descriptif distribué par l'office du tourisme
- Les sources buissonnières de la Valbonnette (2 h)



Détail du circuit Villevieille/Pont de Pierre : 2 heures de marche et facile.



Détail du circuit Bois St Martin/ Val Durance : 3 heures de marche et facile

La commune offre de plus des sentiers thématiques : un sentier sportif sur le plan d'eau le plus au sud et deux sentiers botaniques; l'un d'environ 2 kilomètres se situe à proximité du premier plan d'eau, l'autre en direction du pont roman.

#### LE PARCOURS SPORTIF DE SANTE

Pour adultes et enfants aux plans d'eaux "les Buissonnades", au 3<sup>e</sup> lac (après le lac de baignade), il est possible de pratiquer une activité de plein air. Sur le parcours il y a les barres asymétriques, le pas géant, la bascule d'équilibre, les barres fixes, le saute-mouton, le saut de haies, la hutte à grimper, les barres parallèles et les poutres d'équilibre.



### 6.3.2. Les chemins de petites et grandes randonnées

La commune n'est traversée par aucun chemin de grande randonnée

Les circuits de petites randonnées de l'Association Départementale des Relais et Itinéraires des Alpes de Haute Provence sont balisés en jaune et parcourent le territoire communal, notamment sur sa partie boisée de la forêt domaniale des Pénitents.

Des sentiers de randonnée familiale (4 heures environ) :

- Oraison Le Castellet
- Le Paourié
- Le Tour du Colombier

A proximité on trouve également le chemin de petite randonnée de la Brillanne.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ainsi que l'Atlas des Paysages recensent de nombreux itinéraires.

## 6.4 – SYNTHÈSE – INFRASTRUCTURES

---

**L'autoroute A 51 qui dessert la commune est un moteur de développement, un axe vecteur de croissance économique et de potentialités diverses.**

**Les problématiques principales du territoire sur le thème des circulables sont attachées à la D4.** Il s'agit de l'axe majeur de circulation au sein du territoire, axe de desserte dont l'identité est ambiguë. L'enjeu est de fait figé sur la D 4 qui traverse le bourg et draine la majorité des espaces urbanisés. L'axe est **multi problématiques** ; à la fois saturé et très accidentogène, la D 4 - axe unique de desserte - est aujourd'hui le principal frein à l'extension urbaine puisqu'il ne peut, dans l'état actuel des choses, assurer sa fonction principale de façon normale. Des projets sont pensés pour améliorer les conditions de circulation ; une déviation coupant la zone artisanale permettant de désengorger la D4, des ronds points sur la D4 pour faciliter et sécuriser la circulation aux intersections, et la constitution d'une circulation douce en bordure de la D4. Le développement urbain vers le sud doit s'accompagner de réseaux sécurisés et doux permettant de relier les équipements.

L'image de la commune véhiculée depuis cet axe est quelque peu dévalorisée par l'implantation de stationnements (sauvages ou non) sur la totalité des places publiques ouvertes à la D4.

**Le réseau routier très étroit dans le centre ancien devient un facteur d'isolation.** Il est difficile d'accéder aux habitations du centre en voiture, de nombreux riverains stationnent en périphérie sur des parkings connexes. Pour favoriser l'attractivité et la réhabilitation du centre ancien, il **existe un enjeu à le rendre plus accessible et à faciliter le stationnement à proximité des habitations.**

**Le réseau de chemins de randonnée est très attractif,** il est diversifié et présente l'ensemble des écosystèmes et sites d'intérêt, notamment à travers la mise en place de sentiers thématiques.

## Les réseaux et la gestion des déchets

### 7.1 – LA GESTION DE L'EAU

#### 7.1.1. Eau potable

La commune est alimentée par 2 ressources :

- Puits en nappe de l'Asse
- Puits captage de l'hippodrome

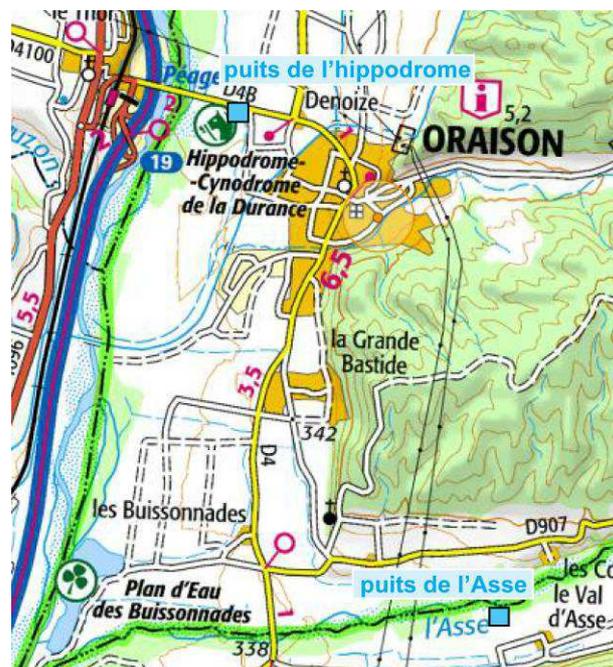
L'alimentation en eau potable est gérée par la régie publique de l'eau de la DLVA.

Selon les données de 2013, les volumes prélevés s'élèvent à 922 800 m<sup>3</sup>, soit 165 m<sup>3</sup>/an/habitant.

Les volumes consommés s'élèvent à 360 000 m<sup>3</sup>, soit 64 m<sup>3</sup>/an/habitant (population estimée pour ces calculs 5613 habitants en 2013).

Le rendement du réseau en 2013 est donc estimé à 40,2%.

Un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) est en cours d'élaboration. Il prendra en compte l'hypothèse d'évolution démographique prévue sur la commune d'Oraison pour les 10 années à venir.



Les premiers résultats d'amélioration 2012-2013 sont encourageants (+3% rendement), et les chiffres 2016 prévoient un rendement de 52%. Par ailleurs la DLVA s'engage à suivre le programme de travaux prévu au SDAEP.

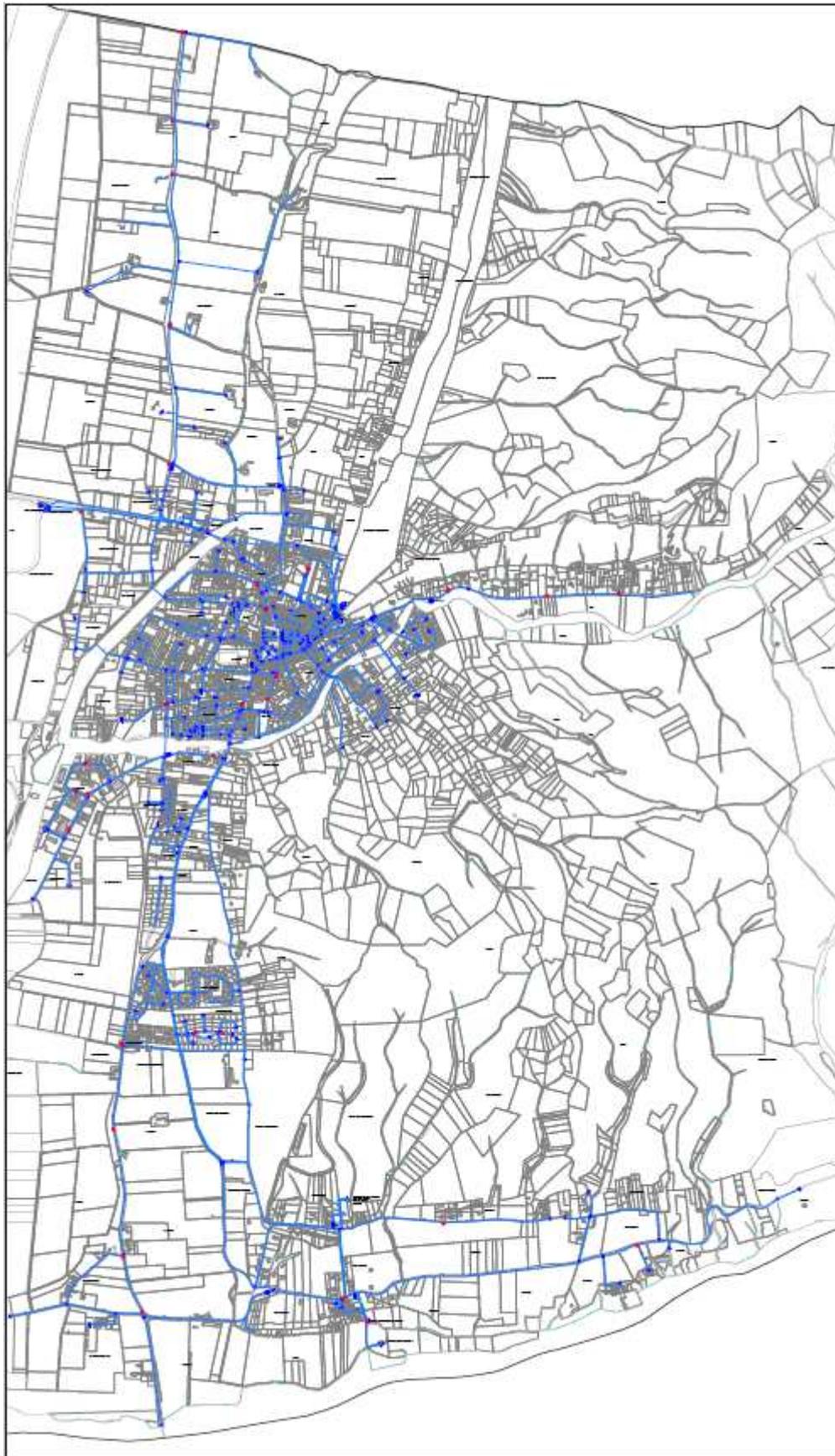
La capacité de stockage totale s'élève à 1825 m<sup>3</sup>. La commune dispose de 4 ouvrages de stockage semi enterrés :

- 3 réservoirs – le Tholonet – alimentés par le puits de l'hippodrome
- 1 réservoir – Saint Pancrace – alimenté par le puits de l'Asse

Selon la consommation de 2013 près de 922 800 m<sup>3</sup>/ 365 jours, soit 2530 m<sup>3</sup> mis en distribution, correspondant à 17h d'autonomie.

Concernant la qualité de l'eau, les analyses réalisées en 2011 montrent que l'eau distribuée est de bonne qualité avec une conformité à 98% (sur 104 analyses réalisées – 2 analyses non conformes).

## LE RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



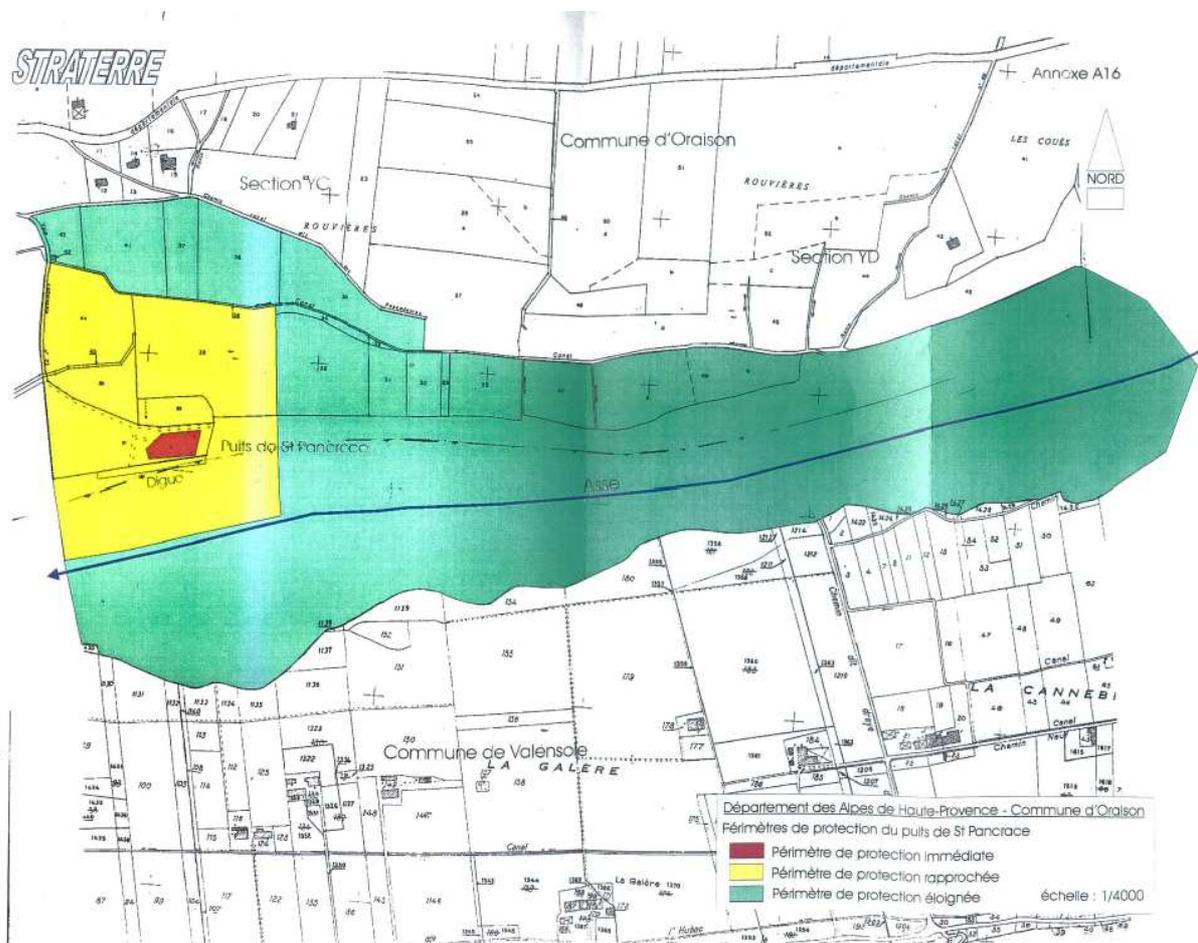
Le réseau d'alimentation en eau potable de la commune d'Oraison dessert :

- l'ensemble des zones urbaines du centre bourg,
- les quartiers périphériques et les zones d'activités,
- les quartiers d'habitation périphériques de la vallée de l'Asse et du Rancure
- les hameaux de la vallée de l'Asse,
- quelques habitations isolées et exploitations agricoles de la vallée de la Durance et de l'Asse.

## LES PROTECTIONS RELATIVES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

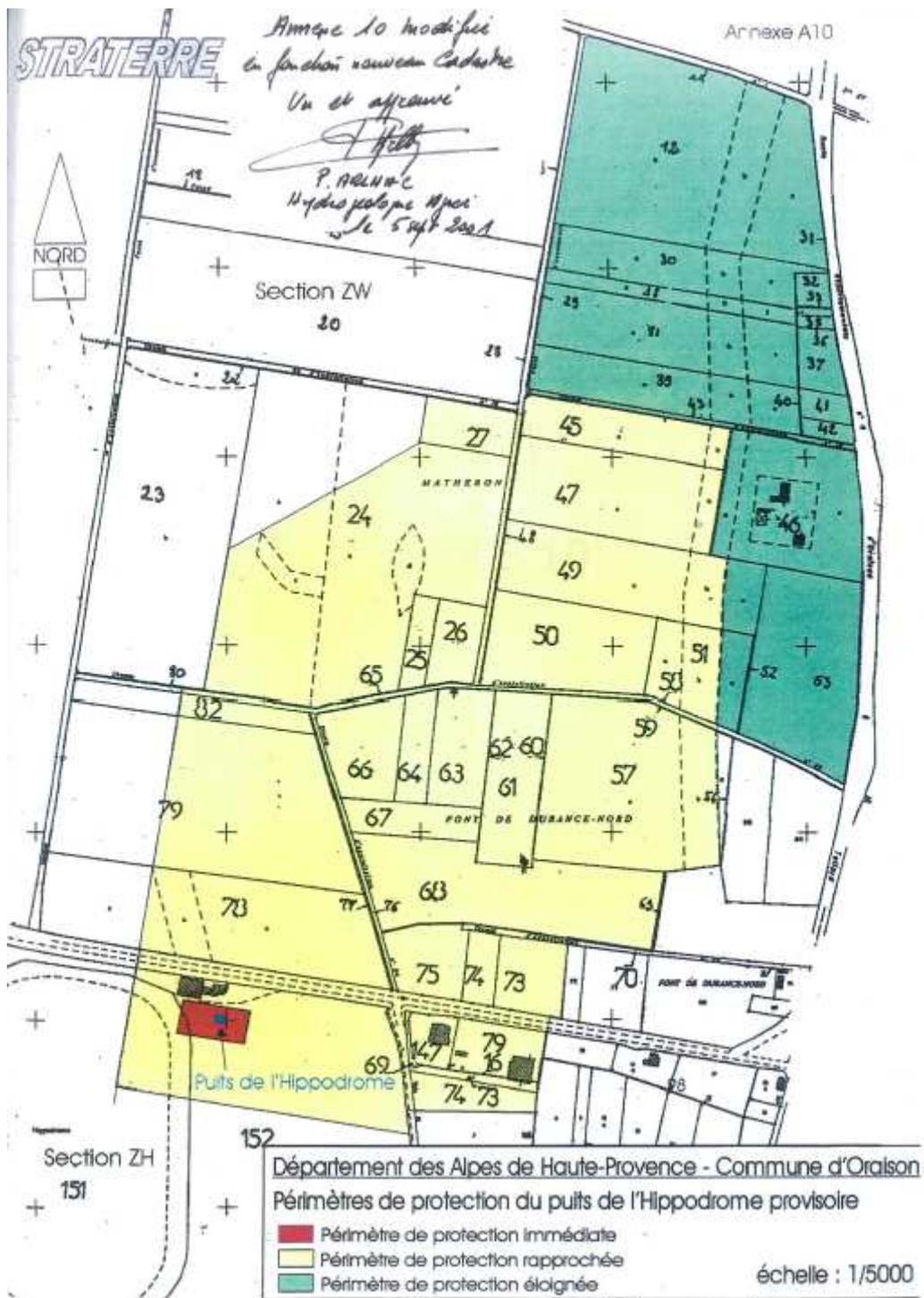
Le puits de l'Asse et le puits de l'hippodrome ont fait l'objet d'un rapport hydrogéologique datant de 1999. Ce rapport décrit le contexte géologique et hydrogéologique, les caractéristiques des ouvrages, et définit les périmètres de protections associés à ces captages.

Les périmètres de protection du puits de l'Asse à St-Pancrace :



Source : Rapport hydrogéologique du puits de l'Asse

Les périmètres de protection du puits de l'hippodrome :



Source : Rapport hydrogéologique du puits de l'hippodrome

Le captage de l'hippodrome fait partie de la liste des captages prioritaires relatif à l'orientation fondamentale n°5 du SDAGE Rhône Méditerranée (voir chapitre 1.3 du Diagnostic physique et état initial de l'environnement). L'arrêté préfectoral n°2012-272 instaure la mise en œuvre d'un programme d'action pour la protection de l'aire d'alimentation du captage.

## 7.1.2. Assainissement

Le réseau d'assainissement de la commune est de type séparatif.

La **nouvelle station d'épuration** d'Oraison est **dimensionnée pour répondre aux besoins en traitement des effluents de l'ensemble de la commune (9 700 équivalents-habitants)**. La création de cette station s'intègre dans un programme global dont les objectifs visent à mettre aux normes le système d'assainissement communal via le remplacement des deux unités et de réhabilitation et renforcement des réseaux existants.

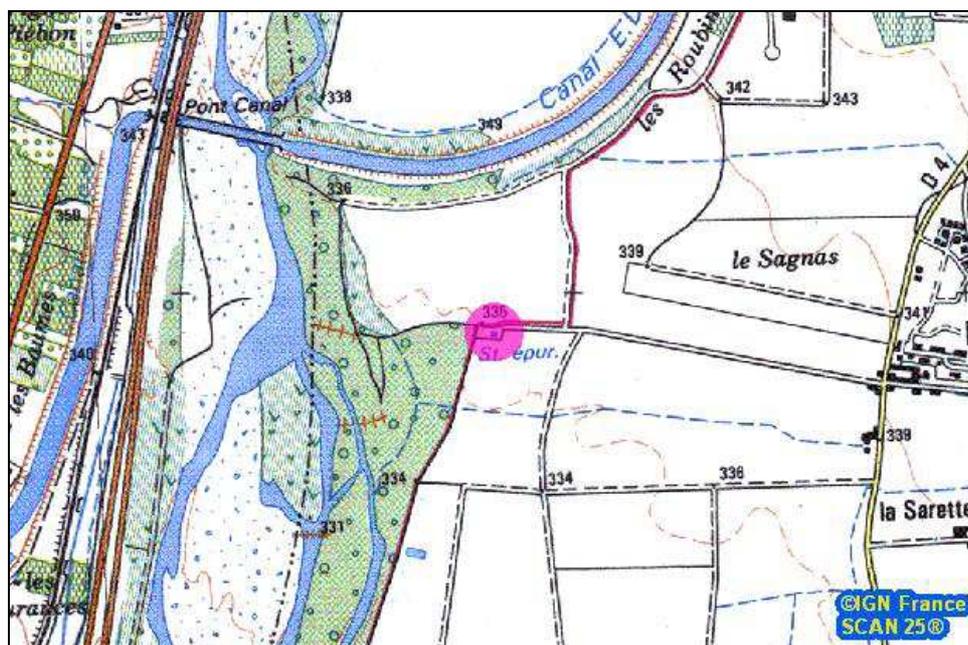
La filière créée est un procédé de type « boues activées de type aération prolongée ». Cette technique, économiquement intéressante, répond aux différentes contraintes techniques. Elle est fiable est éprouvée depuis de nombreuses années.

Situation en 2013 :

	Dimensionnement	A fin 2013
Population effective		5 613
Nb EH	<b>9 700</b>	4768
Débit nominal (m3/jour moyen)	<b>1 500</b>	977
Charge organique (DBO5 kg/jour moyen)	<b>582</b>	286

La station d'épuration est ainsi **largement dimensionnée** pour recevoir une augmentation des effluents à traiter de type domestique et issus des activités économiques et industrielles (capacité restante de 4932 EH).

### STATION DE LA GRANDE BASTIDE - LOCALISATION

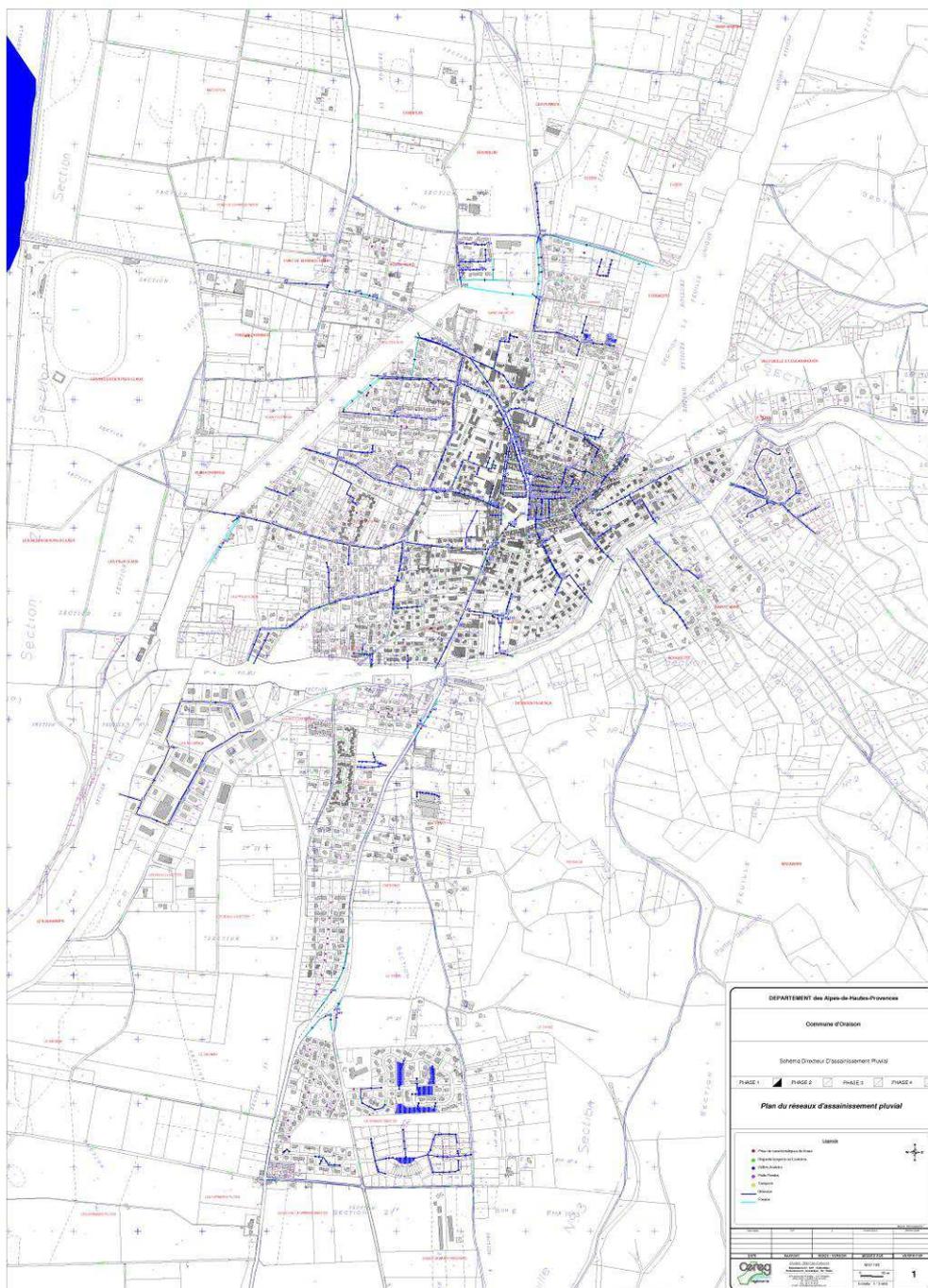


### LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Le réseau d'assainissement collectif (hors réseau pluvial) de la commune d'Oraison dessert :

- l'ensemble des zones urbaines du centre bourg,
- les quartiers périphériques et les zones d'activités,
- les quartiers d'habitation périphériques de la vallée de l'Asse et du Rancure,
- les hameaux de la vallée de l'Asse,
- quelques habitations isolées et exploitations agricoles au sud de la commune.

## LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL



Le réseau d'assainissement des eaux pluviales est bien développé au niveau du centre-bourg et des premières extensions périphériques autour du centre. Toute la partie urbaine au sud du Rancure est partiellement reliée au réseau pluvial, tandis que les espaces urbains diffus de la vallée de l'Asse, du Rancure et les constructions ou exploitations agricoles isolées ne sont pas raccordées.

## 7.2 – LA GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets a été transférée à Durance Lubéron Verdon Agglomération (DLVA) lors de sa création au 1er janvier 2013.

L'intercommunalité gère également les déchetteries. La commune d'Oraison dispose d'une déchetterie intercommunale.

La collecte des déchets est sélective. En 2011, on compte 43 points d'apports volontaires sur la commune. A la même date 347160 L d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées sur le territoire communal.



*La déchetterie se localise à l'extrémité sud de la zone d'activité, au contact direct de la vallée agricole.*

## 7.3 – COMMUNICATIONS NUMERIQUES

La couverture des territoires en réseaux de communications électroniques est un puissant levier de développement économique et social, d'amélioration de l'efficacité des organisations publiques et privées, et de développement des capacités des individus. Les infrastructures numériques (téléphonie mobile, haut et très haut débit) contribuent de ce fait à la compétitivité du territoire, et créent les conditions de l'émergence d'un modèle de croissance plus durable, s'appuyant sur des échanges dématérialisés.

Dès lors, la mise en place d'infrastructures d'accès au haut et au très haut débit permet d'accroître l'attractivité des territoires, au bénéfice de leurs habitants, de leurs entreprises et de leurs services publics.

La circulaire du Premier Ministre N° 5412/SG en date du 31 juillet 2009 demande aux préfets de région de mettre en place des instances de concertation qui permettent aux acteurs locaux de l'aménagement numérique de définir une Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN). La SCoRAN fixe les grandes orientations souhaitées par les acteurs régionaux dans le but de garantir la couverture de chaque territoire par un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

La SCORAN de la région PACA a été adoptée par le Conseil Régional le 16 décembre 2011. Les travaux d'élaboration s'appuient sur une instance régionale de concertation co-présidée par l'État et le Conseil régional.

Au niveau départemental, le conseil général des Alpes de Haute Provence a adopté par délibération du 30 mars 2012 le SDTAN. Ce schéma s'articule avec la SCORAN PACA, le Schéma Régional d'Aménagement et de développement du Territoire et le Schéma Régional de Développement Économique.

Il a pour objectif la desserte en Très Haut Débit du département à l'horizon 2020. Le schéma directeur des Alpes de Haute-Provence considère le caractère déterminant du projet numérique Très Haut Débit en tant qu'outil d'aménagement stratégique pour assurer sur le long terme la vitalité du territoire et prévoit un objectif de mise en place à long terme d'un réseau FttH (fibre optique) pour tous sur le département, en complémentarité de l'action privée. Le Département a pour objectif l'accès au très haut débit pour tous à échéance de 2030.

## 7.4 – SYNTHÈSE – LES RESEAUX ET LA GESTION DES DECHETS

---

Le réseau d'eau potable s'alimente dans les nappes de l'Asse et de la Durance par le biais de 2 captages pour l'alimentation en eau potable. La ressource en eau apparaît suffisante pour répondre aux besoins de l'ensemble de la commune. Le réseau public d'eau potable dessert la majeure partie des espaces habités du territoire communal.

La station d'épuration a été réalisée récemment, dans le cadre d'un programme global de mise aux normes du réseau et des installations d'assainissement. Avec une capacité de 9700 EqH, elle est dimensionnée de manière à répondre aux besoins actuels et à l'augmentation projetée de population. Le réseau public des eaux usées est bien développé et dessert la majeure partie des espaces habités du territoire communal.

La gestion des déchets est assurée par la DLVA. La collecte sur la commune est sélective et le territoire communal dispose d'une déchetterie intercommunale. La déchetterie, localisée à l'extrémité de la zone d'activité pourrait bénéficier de quelques aménagements paysagers pour diminuer son impact sur le paysage ouvert de la vallée.

# DIAGNOSTIC PHYSIQUE ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

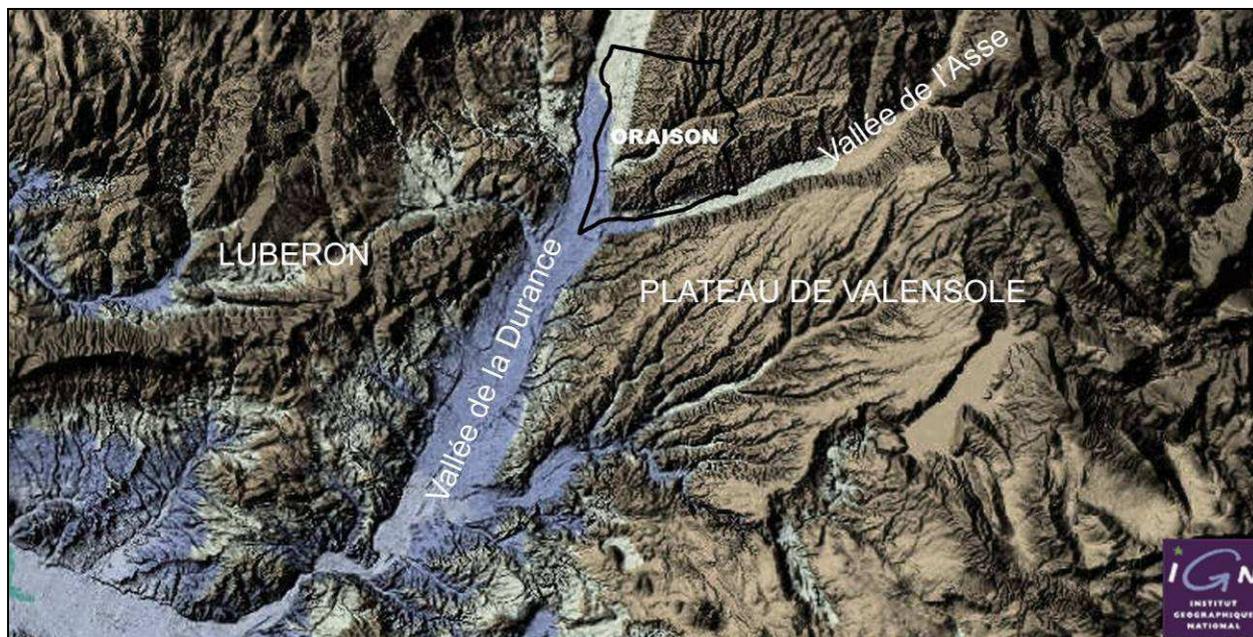
## Les caractéristiques physiques

### 1.1 – TOPOGRAPHIE

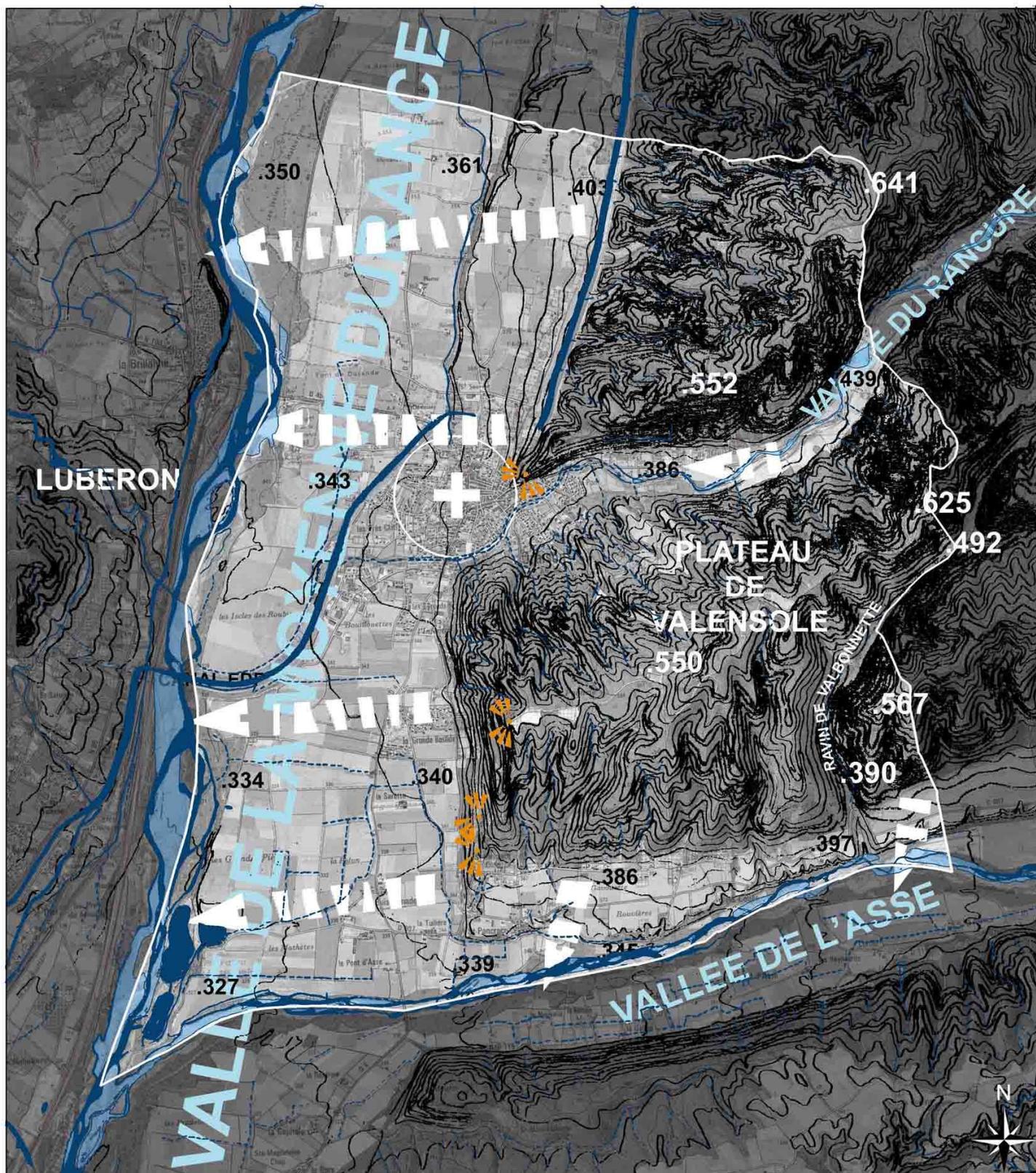
---

SUPERFICIE : 3 841 ha / ALTITUDE Moyenne : 376 m – Min : 323 m – Max : 645 m

Au sein du département des Alpes de Haute-Provence, la région de Manosque se situe dans l'extrémité sud d'un grand ensemble de chaînons montagneux. La Durance y a inscrit largement son cours. A l'ouest, deux plissements anticlinaux des Préalpes de Digne : la Montagne de Lure et l'avant du Lubéron (avec des crêtes de 800 à 1000 mètres). A l'est trois vallées remarquables : la Bléone, l'Asse et le Verdon. Situées au nord des premières formations des Préalpes de Grasse, elles entaillent le Plateau de Valensole. Les 50 km de vallée parcourus par la Durance constituent la seule liaison entre Aix-en-Provence et le nord du département. De part et d'autre les liaisons sont très limitées, presque confidentielles, traversant des zones de faible peuplement. La région de Manosque se trouve donc en situation de relais et d'étape au milieu d'un axe-couloir, à l'abri des premiers reliefs du Lubéron.



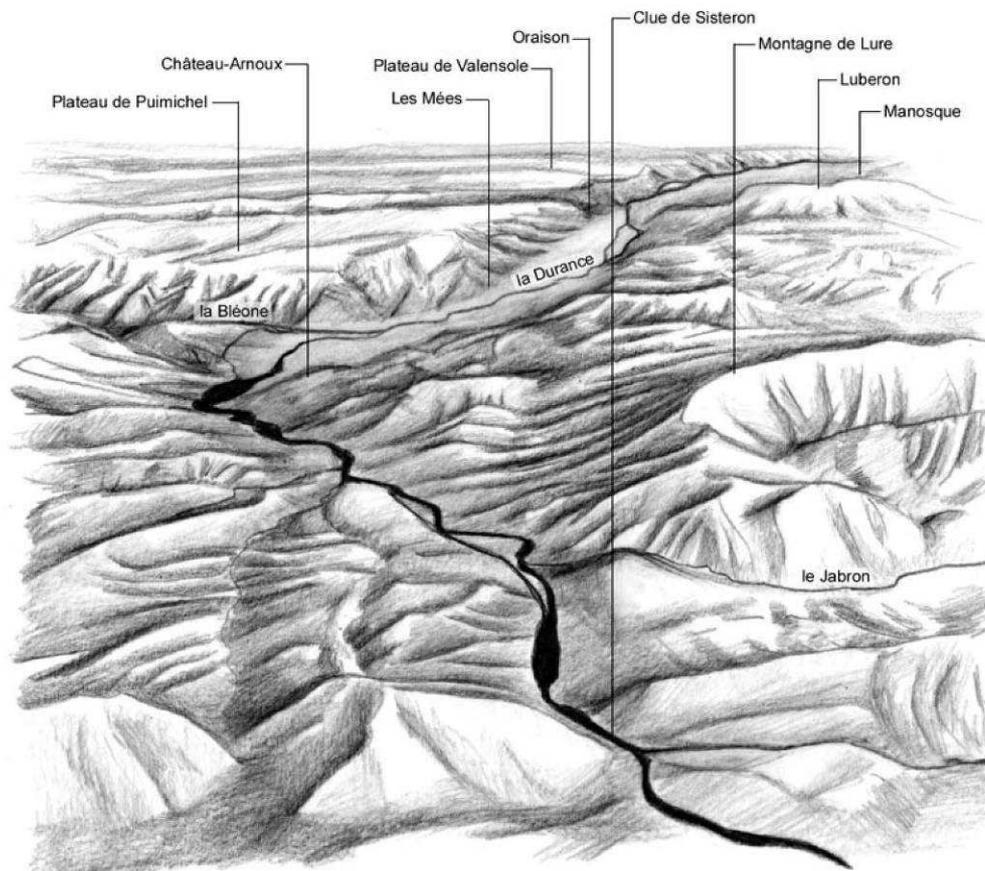




La commune peut être décomposée en trois paysages ou entités topographiques : en limites ouest et sud, les lits des rivières masqués par des boisements ripicoles ; sur la moitié ouest du territoire la vallée ouverte insérée entre les reliefs du Lubéron et de Valensole; enfin sur toute la moitié est du territoire le plateau de Valensole culminant à 645m, percé de la vallée du Rancure, et dominant l'ensemble du territoire communal.

Le centre urbain se positionne en plaine à proximité d'un espace agricole fertile. Le village est adossé au piémont ouest du plateau de Valensole à la naissance de la vallée du Rancure. Le vieux village est niché en hauteur, sur la crête formée par un repli du coteau.

Localisé sur un léger rehaussement de terrain, le village - à l'intersection de vallées - profite de cette caractéristique, notamment en terme d'accessibilité. Le développement urbain est fortement soumis à la contrainte topographique, mais profite aussi d'un schéma inhérent à ces contraintes, qui « cadrent » en la limitant l'expansion.



## LA MOYENNE DURANCE

La Moyenne Durance s'étire du nord au sud depuis la clue de Sisteron jusqu'au défilé de Mirabeau (Vaucluse et Bouches-du-Rhône), qui forment de véritables portes d'entrée. Cette large vallée à fond plat, aux allures de plaine, est bordée de longs coteaux boisés qui forment ses limites (plateau de Salignac, crêtes de la Vallée des Duyes, contreforts des plateaux de Puimichel et Valensole à l'est et piémont de Lure, contreforts du pays de Forcalquier, Lubéron Oriental et Collines de Pierrevert à l'ouest). Depuis Sisteron jusqu'à la plaine de Manosque, le fond de vallée s'élargit et s'aplanit de plus en plus, pour atteindre près de 6 km.

Source : Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence

## TOPOGRAPHIE ET LIMITES COMMUNALES

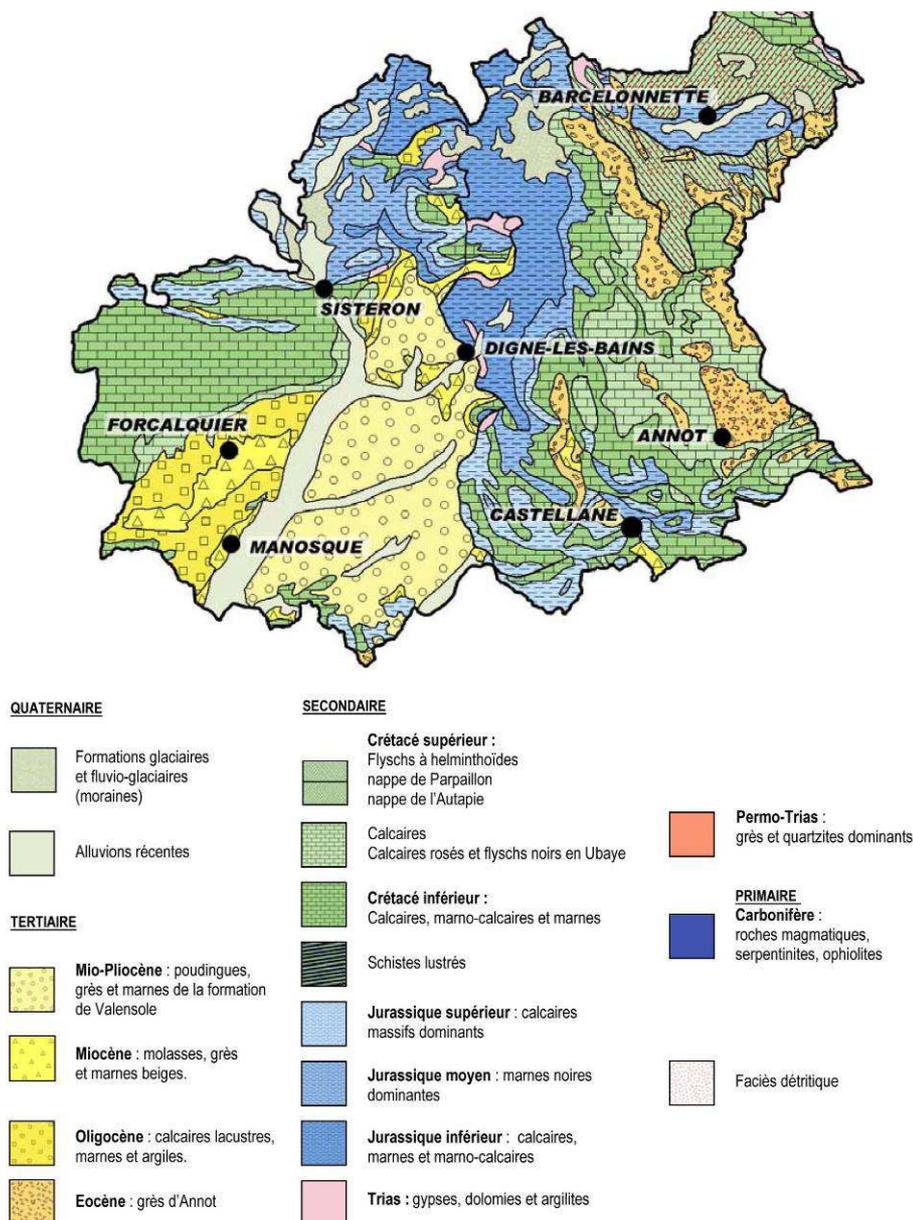
LES POINTS HAUTS : A 650m, les sommets du plateau en limite communale est.

LES POINTS BAS : A 330m, le lit des rivières, soit les limites ouest et sud.

La commune montre deux visages, ou deux typologies paysagères engendrées par les déclivités : la vallée ouverte, vouée à l'agriculture mais de plus en plus convoitée et utilisée pour son potentiel constructible ; et la partie montagneuse, ou vallonnée, caractérisée par des boisements épais de chênes verts. Les entités montrent des contrastes élevés puisque les pentes fortes des coteaux s'achèvent brutalement sur le val de Durance. La vallée presque parfaitement horizontale connaît une inclinaison descendante vers l'ouest ou le lit de rivière, milieu récepteur des eaux de ruissellement. En terme de constructibilité, la topographie est architecte à Oraison puisque la sensibilité aux inondations des bords des cours d'eau et les déclivités des reliefs interdisent la mise en construction des sols ; ainsi, le territoire d'enjeux se situe sur une bande légèrement surélevée, à l'interface des entités topographique. Le piémont - qui rassemble déjà les sites habités - est en ce sens le plus propice à l'urbanisation.

En terme perceptif, la déclivité irrégulière du territoire communal dégage de larges ouvertures visuelles, panoramas sur le grand paysage. Des points de vue privilégiés (en orange sur la carte ci-contre) sont accrochés sur les coteaux et présentent la vallée depuis des altitudes variables. Une autre ouverture de champs panoramiques, même si elle est moins remarquable, doit être appréciée au niveau de la vallée et des zones de fréquentation ; en effet, la vallée agricole et nue met en exergue les éléments verticaux depuis les portes nord et sud de la commune ; ainsi, le traitement des limites urbaines - les franges - doit bénéficier d'une attention particulière puisque leur impact est démultiplié, physiquement et psychologiquement (première impression).

## 1.2 – GEOLOGIE



Source : Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence

La géologie d'Oraison se révèle à travers sa topographie ; des poudingues (conglomérats ; galets) composent les sols de val, plus particulièrement en lit de rivière ; les grès forment la vallée, espace transitoire et donc composite entre la molasse du plateau et les poudingues érodés du val. La vallée gréseuse est propice à la construction.

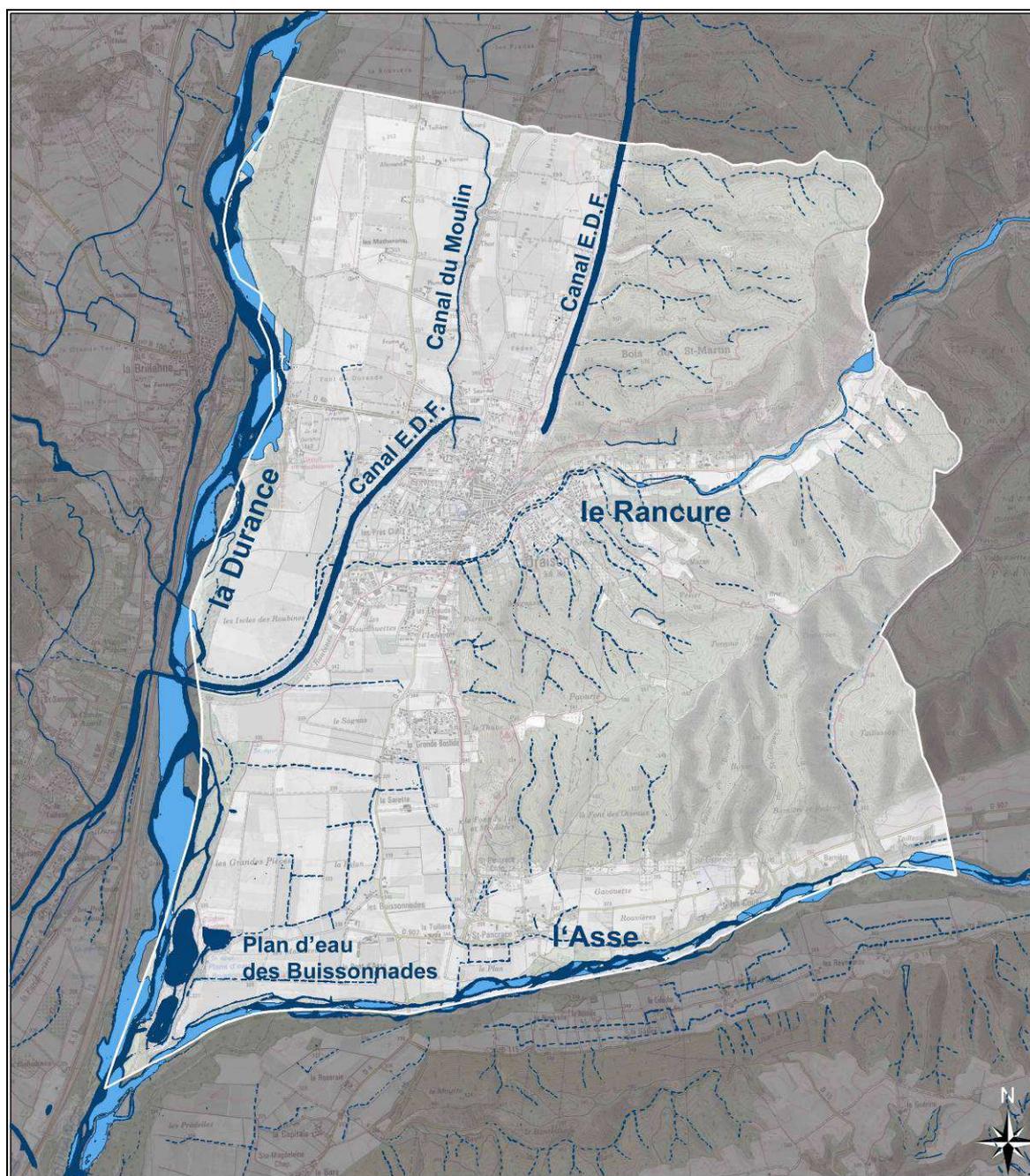
La Durance correspond à une faille qui sépare deux formations géologiques distinctes. En rive droite, les coteaux correspondent aux contreforts du synclinal de Forcalquier et sont constitués d'un calcaire ocre-jaune gréseux ou micacé (Miocène). Les piémonts des coteaux sont localement couverts de marnes bleues fortement érodables. En rive gauche, les conglomérats de Valensole, formation fluviatile du Mio-Pliocène, correspondent à des dépôts successifs de divers matériaux d'origine alpine, qui suivirent l'enfoncement du plateau. Le conglomérat peut être massif et présenter des curiosités comme les Pénitents des Mées ou au contraire présenter une prédominance d'éléments marneux plus tendres. Entre ces deux formations, les phénomènes fluvioglaciers ont creusé la vallée de la Durance (au Riss puis au Würm), constituant des successions de terrasses (Sisteron, Salignac, d'Oraison, La Brillanne...).

## 1.3 – HYDROGRAPHIE

### 1.3.1. Le réseau hydrographique

Oraison se caractérise par un réseau hydrographique très dense ; La Durance, l'Asse et le Rancure constituent prioritairement les trois entités remarquables du territoire, en terme d'impact topographique mais aussi d'impact direct, au regard de la largeur des lits et /ou de l'épaisse ripisylve qui les accompagnent. Le canal EDF surélevé apparaît comme une ligne artificielle et se matérialise par un talus plus ou moins haut. Les terres agricoles sont irriguées par de nombreux canaux, en particulier le canal du Moulin et celui des Buissonnades. Enfin, les plans d'eau des Buissonnades, excentrés sur le territoire, représentent un atout très fort sur la commune, en terme environnemental et touristique.

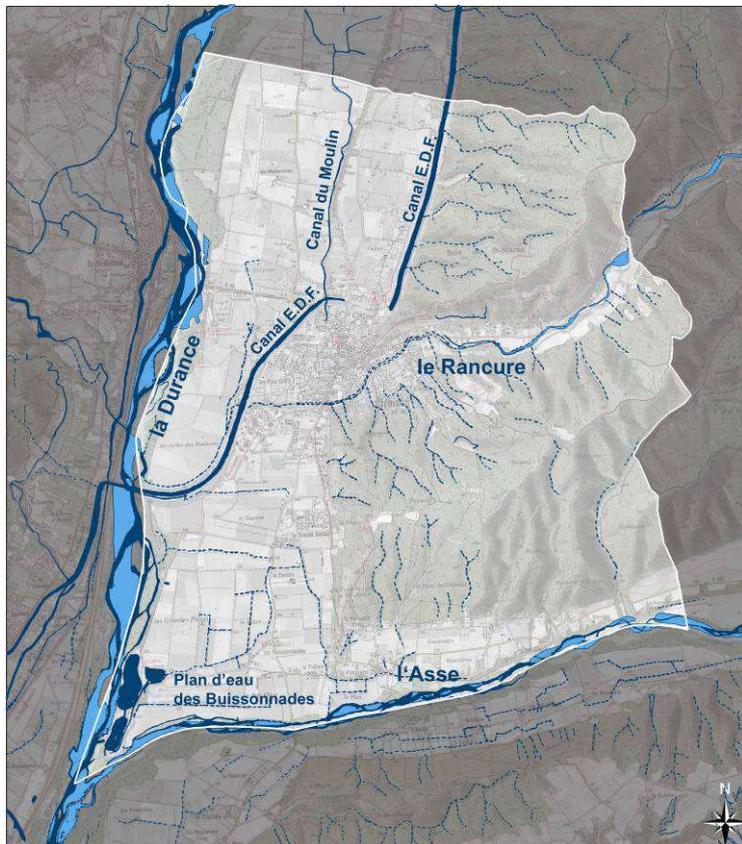
L'évènement hydrographique majeur : la Durance



Le lit de la Durance est particulièrement large. Le sillon de la rivière mesure environ 500 mètres. Il englobe le cours d'eau avec ses multiples bras et « iscles » (les îles et bancs de galets de la rivière). Elle est accompagnée de

nappes alluviales très importantes. Celles-ci proviennent aussi bien de la Durance-même que des nappes de versant. Ce grand espace naturel provoque une césure dans la vallée.

La Durance qui fut pendant bien des années un des fléaux de la Provence lorsqu'elle sortait de son lit, est aujourd'hui plus calme. Des barrages sur son cours ou sur ses affluents lui imposent un régime plus régulier. Divers canaux destinés à l'agriculture, aux usines hydroélectriques ou à l'alimentation en eau potable endiguent la majeure partie de ses eaux.



### L'EAU OMNIPRESENTE MAIS NON PERCEPTIBLE

La carte des réseaux hydrographiques ci-contre montre la densité du réseau d'eau à travers des formations diverses ; le canal EDF artificiel, les ruisselés, les canaux d'irrigation construits ou non, les rivières et torrents...

De fait, ces sites aquatiques, même s'ils prennent une part importante sur le territoire, sont invisibles.

L'assèchement temporaire des rivières peut être une des causes, mais très ponctuelle de cette non représentativité. Il faut toutefois concéder qu'avec ou sans eau, il en serait de même ; les boisements ripicoles parfois très épais empêchent toute relation visuelle directe avec les cours, sauf lors de leur traversée.

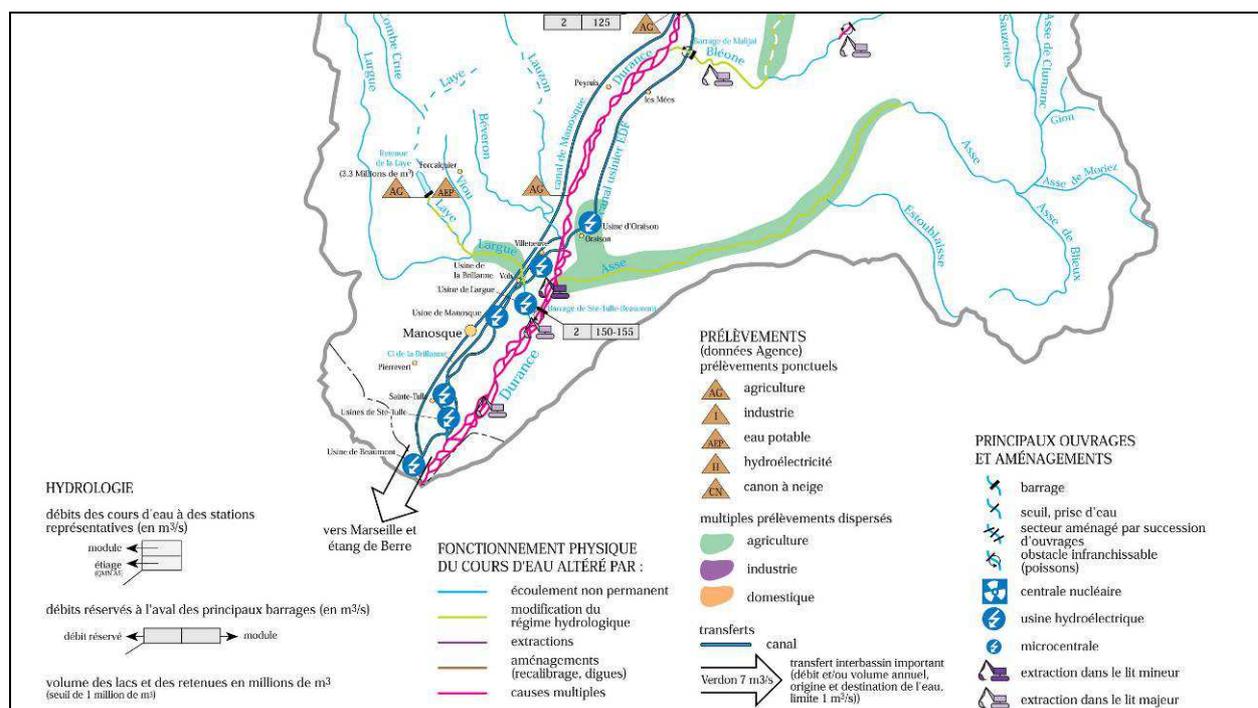
Il en est presque de même pour les canaux d'irrigation qui apparaissent sous la forme de lignes irrégulières composées de sureaux et phragmites. Le patrimoine fluvial ou hydrographique en général est de fait peu valorisé.

### LES CRUES DE LA DURANCE SUR LA COMMUNE

Les **crues torrentielles sont dominantes**. Il s'agit de la partie sud du bassin soumise à des phénomènes météorologiques de type méditerranéen, qui peuvent donner lieu à des pluies très intenses et localisées (orages cévenols). Ce secteur, ainsi que le massif alpin a fait l'objet d'un prédiagnostic provisoire du risque d'inondation dans le cadre du programme de prévention des crues torrentielles et du ruissellement pluvial urbain, lancé en 1993 par la Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques et qui concernait 17 départements du bassin. Depuis, l'étude a été étendue à 3 autres départements : Isère, Rhône, Jura.

La Durance sur la partie communale bénéficie d'un système d'annonce de crues organisé par l'Etat (arrêté Ministériel du 27 février 1984).

L'**atlas de Bassin** apporte une information complémentaire au SDAGE lui-même. C'est un état des lieux cartographique exhaustif du bassin Rhône-Méditerranée découpé en 28 territoires homogènes. Il est constitué d'un jeu de 7 cartes par territoire. Sur la carte ci-dessous extraite de cet atlas on observe que l'Asse montre des perturbations d'origine agricole et que le fonctionnement physique de la Durance est altéré par des causes multiples.



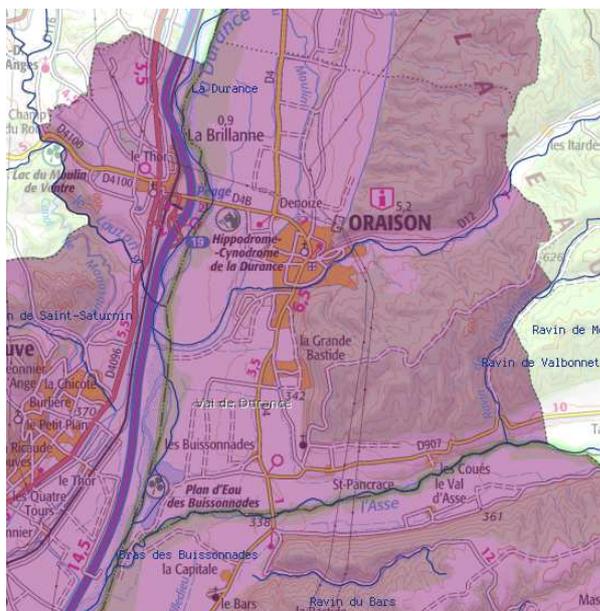
Source : Atlas du SDAGE : Etat physique des milieux aquatiques superficiels et Origine des perturbations

### 1.3.2. Le SDAGE Rhône-Méditerranée

Toute la commune se situe sur le bassin versant de la Durance.

Le territoire communal est concerné par les dispositions du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE) « Rhône Méditerranée 2016-2021 », est entré en vigueur le 21 décembre 2015. Le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 comprend :

- **Les objectifs assignés aux masses d'eau** : 66% des eaux superficielles visent le bon état écologique d'ici à 2021 (objectif atteint à hauteur de 52,5%) - 76,6% en 2021 - 100% à l'horizon 2027.
- **9 orientations fondamentales** :
  1. S'adapter aux effets du changement climatique
  2. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
  3. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
  4. Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau, et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
  5. Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
  6. Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
  7. Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
  8. Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
  9. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques



Source : gsteau et eaufrance, service public d'information sur l'eau

### LE CONTRAT DE MILIEU VAL DE DURANCE

En renforcement du SDAGE, le territoire d'Oraison est compris dans le **contrat de milieu Val de Durance** qui est actuellement signé et en cours d'élaboration.

Cet outil a pour objectif la mise en œuvre des programmes de mesures approuvés en 2009, afin de prendre en compte les objectifs et dispositions de la Directive Cadre sur l'Eau (directive européenne du 23 octobre 2000).

La DCE fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. L'objectif général est d'atteindre **d'ici à 2015 le bon état des différents milieux** sur tout le territoire européen.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant de la Durance ainsi qu'une stratégie locale de gestion du risque inondation du bassin versant (SLGRI) sont en cours d'élaboration par le Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD).

## 1.3.3. La préservation des masses d'eau

### LES MASSES D'EAU SUR LE TERRITOIRE

Le SDAGE Rhône-Méditerranée affirme les enjeux suivants :

- **orientation fondamentale n°3** – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- **orientation fondamentale n°5** – Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

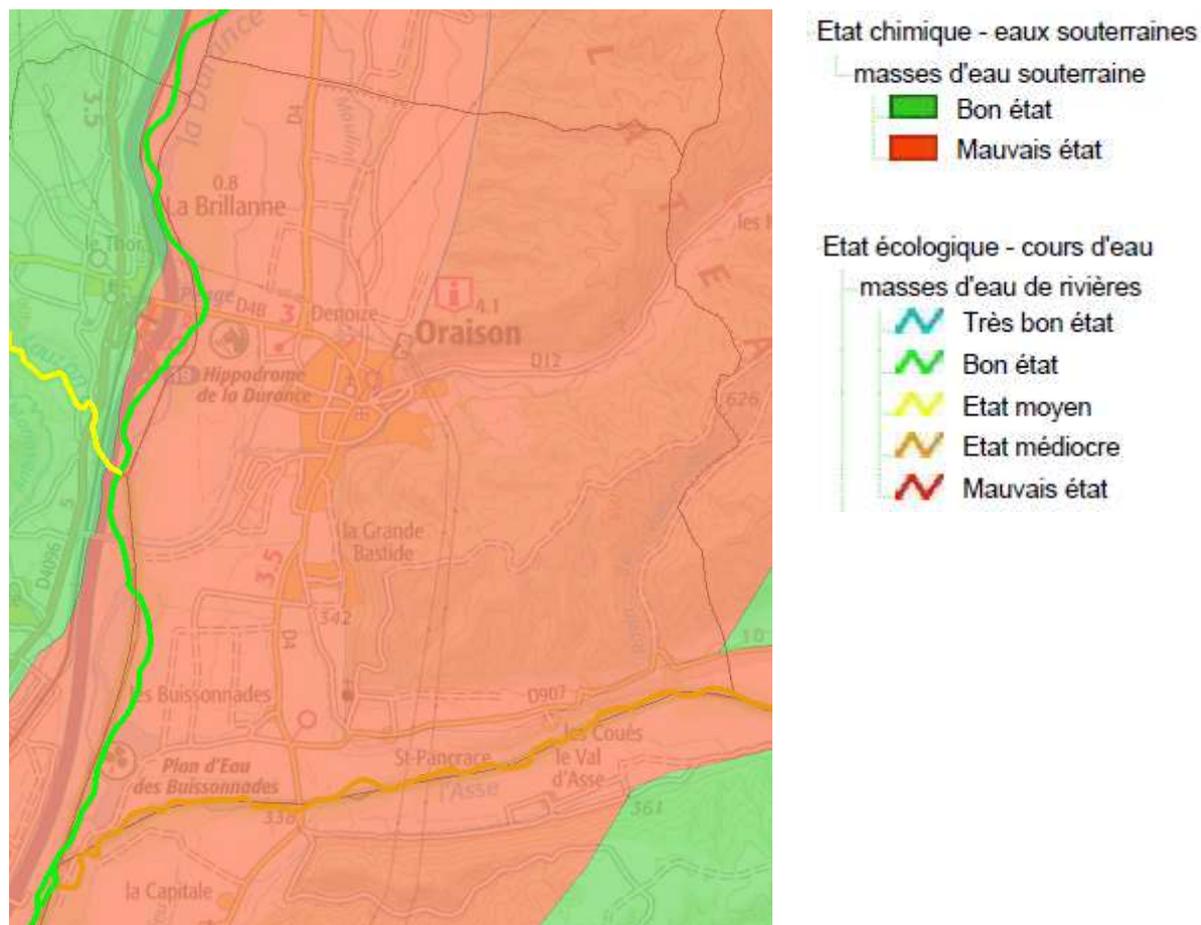
Le SDAGE identifie, à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, des masses d'eau au sein desquelles des ressources majeures doivent être préservées dans un objectif de non dégradation des ressources en eau destinée à un usage « eau potable » futur.

**La commune d'Oraison est concernée par les masses d'eau suivantes :**

- Entités hydrogéologique (aquifères) : 329e Durance / Durance moyenne et Verdon - 329d Durance / Asse – 546c Haute Alpes / Plateau de Valensole nord
- Masses d'eau superficielles : bassins de la Moyenne Durance aval et de l'Asse
- Masses d'eau souterraines : FRDG302 Alluvions de la Durance aval et moyenne et de ses affluents et FRDG209 Conglomerats du plateau de Valensole

Cours d'eau	Etat en 2009		Objectif de bon état	
	Etat écologique	Etat chimique	Etat écologique	Etat chimique
FRDR275 La Durance du canal EDF à l'Asse	bon	mauvais	2015	2021
FRDR271 l'Asse du seuil de Norante à la confluence avec la Durance	médiocre	mauvais	2021	2027

Masse d'eau	Etat en 2009		Objectif de bon état	
	Etat quantitatif	Etat chimique	Etat écologique	Etat chimique
FRDG209 Conglomérats du plateau de Valensole	bon	mauvais	2015	2027
FRDG302 Alluvions de la Durance aval et moyenne et de ses affluents	bon	mauvais	2015	2015



Les masses d'eau sont globalement de qualité médiocre vis-à-vis de leur qualité chimique en raison de pollutions d'origine agricole, domestique et industrie. Le projet de développement d'Oraison devra veiller à préserver ces masses d'eau.

### LES CAPTAGES PRIORITAIRES DU SDAGE

Le SDAGE Rhône-Méditerranée a identifié 225 captages prioritaires (orientation fondamentale n°5E02). Ces captages sont dégradés par des pollutions diffuses (nitrates et/ou pesticides) et doivent faire l'objet d'actions de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle de leur aire d'alimentation.

**Le captage de l'hippodrome** fait partie de la liste des **captages prioritaires** pour lequel l'orientation fondamentale n°5E02 prévoit d'engager des actions de restauration et de protection dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable affectés par des pollutions diffuses. Le captage de l'hippodrome fait ainsi l'objet d'un arrêté préfectoral du 13 février 2012 relatif à la mise en œuvre du Programme d'Action pour la protection de l'aire d'alimentation du captage.

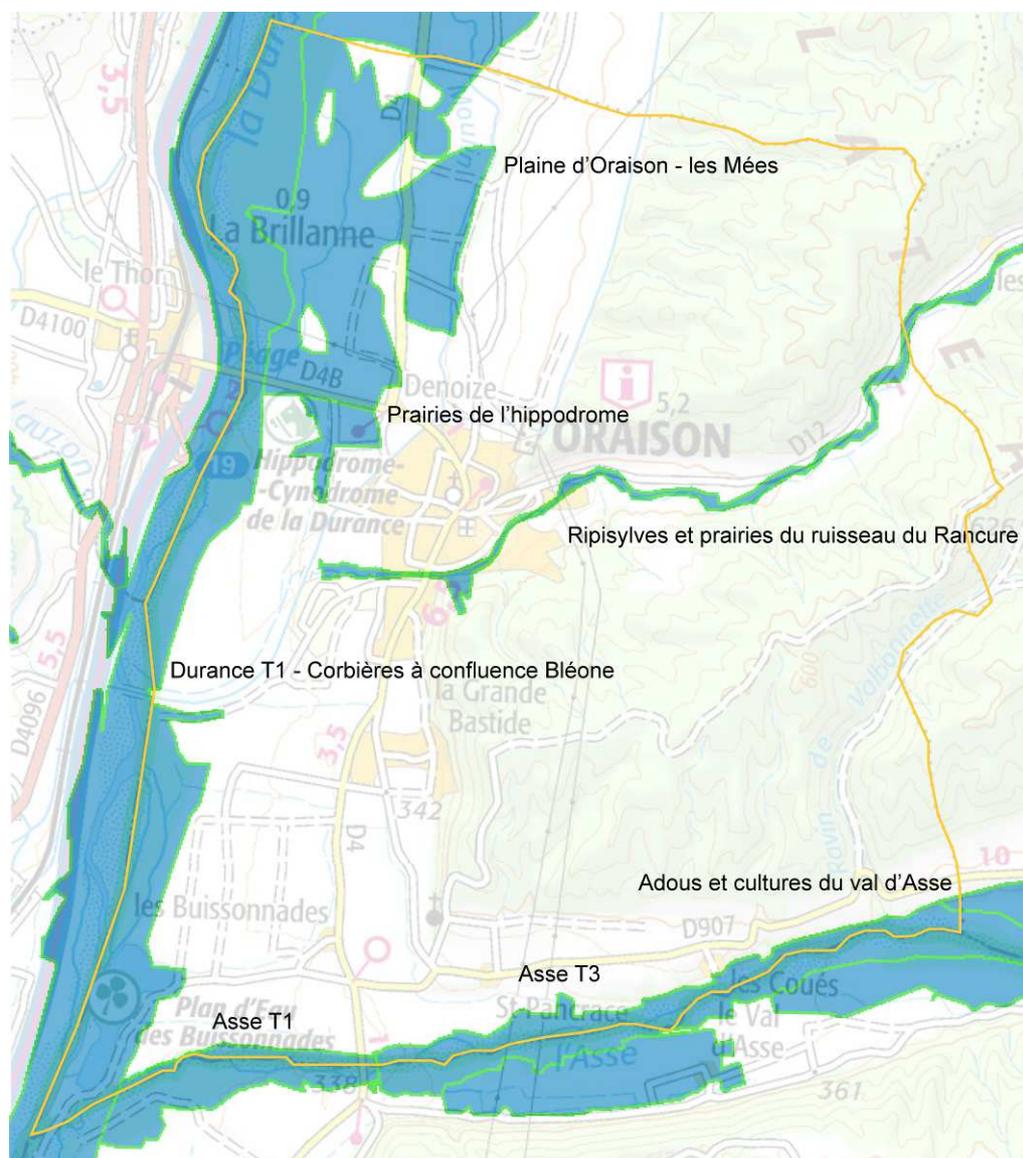
### 1.3.4. Les zones humides

Les zones humides abritent de nombreuses espèces végétales et animales. Elles jouent également un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. La préservation de ce patrimoine naturel menacé par les activités humaines et le réchauffement climatique doit faire l'objet d'une attention soutenue.

L'objectif de préservation générale des zones humides est prévu par la loi (article L.211-1 du Code de l'Environnement). Il est mis en évidence dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée par l'**orientation 6B « prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides »**, consistant à maintenir la surface des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée et à ne pas dégrader les zones humides existantes.

Un inventaire des zones humides a été réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de PACA à partir de 2008. Ainsi, 7 zones humides sont recensées sur le territoire d'Oraison :

- Plaine d'Oraison - les Mées
- Prairies de l'hippodrome - Oraison
- Durance T1 - Corbières à confluence Bléone
- Ripisylves et prairies du ruisseau du Rancure
- Asse T1
- Asse T3
- Adous et cultures du Val d'Asse

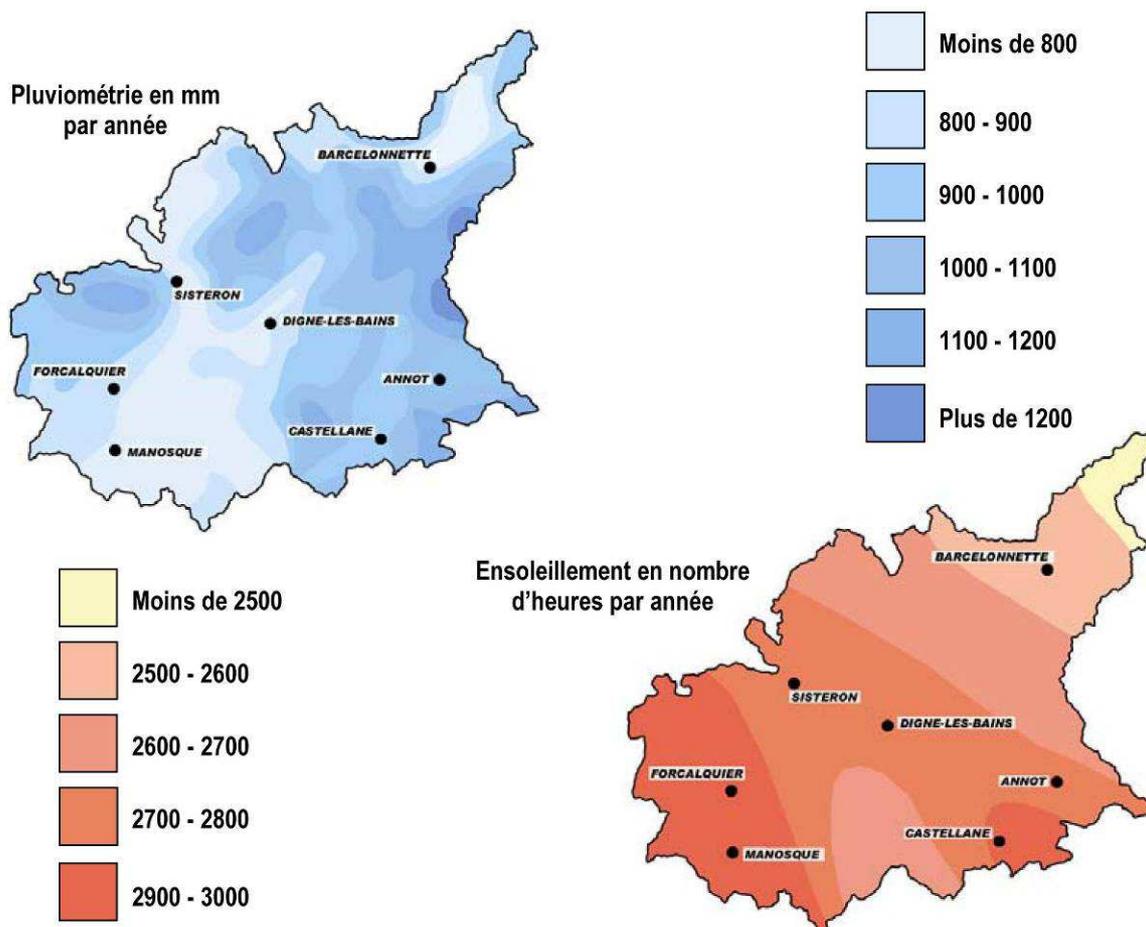


Source : DREAL PACA

## 1.4 – CLIMAT – AIR – ENERGIE

### 1.4.1. Le climat

Le climat du département est à la fois méditerranéen et continental. Il est étroitement lié au relief et à la latitude. Le climat méditerranéen se caractérise par un été chaud et sec. Il domine le quart sud-ouest du département et s'étend sur l'ensemble des « Basses Terres » pour remonter au creux de la vallée de la Durance puis du Buëch vers les Hautes-Alpes. Les précipitations sont relativement rares dans ces régions.



### 1.4.2. La qualité de l'air

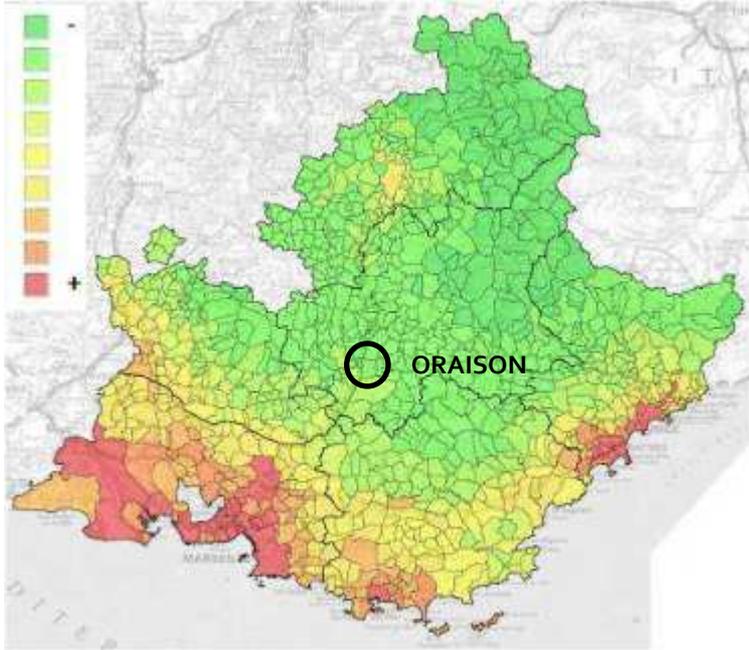
La pollution de l'air est tracée grâce à trois principaux polluants indicateurs :

- L'ozone (O3)
- Le dioxyde d'azote (NO2).
- Les particules fines en suspension (PM10 et PM2,5)

Les concentrations combinées de ces 3 polluants indiquent un niveau global de pollution de l'air par commune. Dans un contexte de qualité de l'air moyenne du département des Alpes de Haute Provence par rapport à la région PACA, la commune d'Oraison possède un indice global de pollution assez faible.

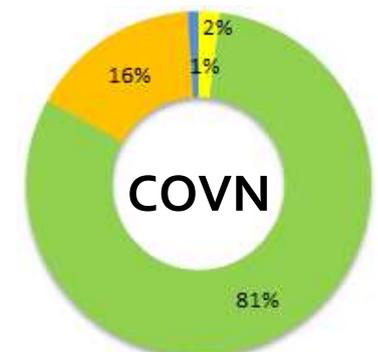
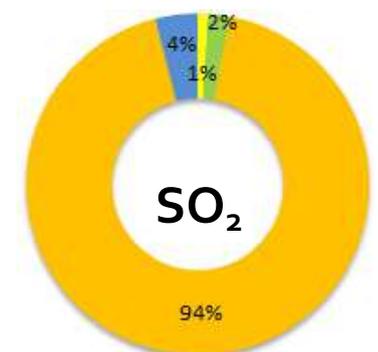
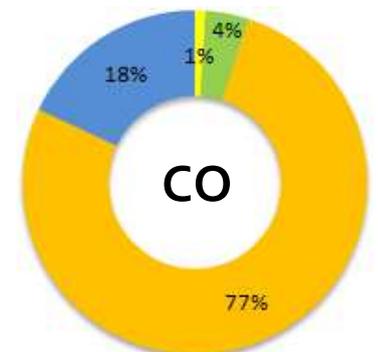
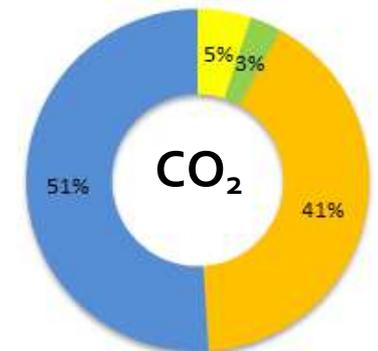
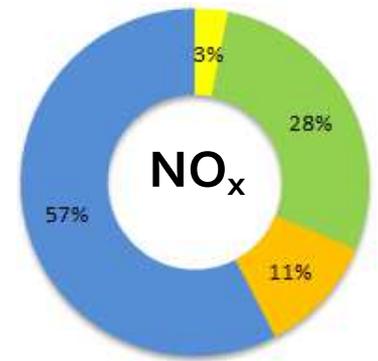
Indice global par commune de la région PACA en 2012 – Indicateur combiné des concentrations des 3 polluants (NO<sub>x</sub>, PM<sub>10</sub> et O<sub>3</sub>)

Source : bilan annuel 2012, Alpes de Haute Provence - Air PACA



Émissions des principaux polluants à Oraison en 2013

Source : G2C Territoires d'après les données d'Air PACA



La commune d'Oraison est relativement éloignée des grandes agglomérations comme Marseille, Toulon ou Nice. Les sources d'émissions sur la commune sont beaucoup moins nombreuses que dans ces agglomérations.

En 2013, les inventaires réalisés par le réseau de surveillance Air PACA, montrent que la commune d'Oraison émet assez peu de polluants :

- Oxydes d'azote (Nox) : 52t/an, soit des émissions 0,01% du département ;
- Dioxyde de carbone (CO2) : 21kt/an, soit 0,01% des émissions du département
- Monoxyde de carbone (CO) : 96/an, soit moins de 0,02% des émissions du département ;
- Dioxyde de soufre (SO2) : 947kg/an, soit moins de 0,01% des émissions du département ;
- Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM) : 162t/an, soit moins de 0,01% des émissions du département ;
- Particules en suspension (PM10) : 18t/an, soit 0,02% des émissions du département ;
- Particules en suspension (PM2,5) : 12t/an, soit 0,02% des émissions du département.



### 1.4.3. Les énergies

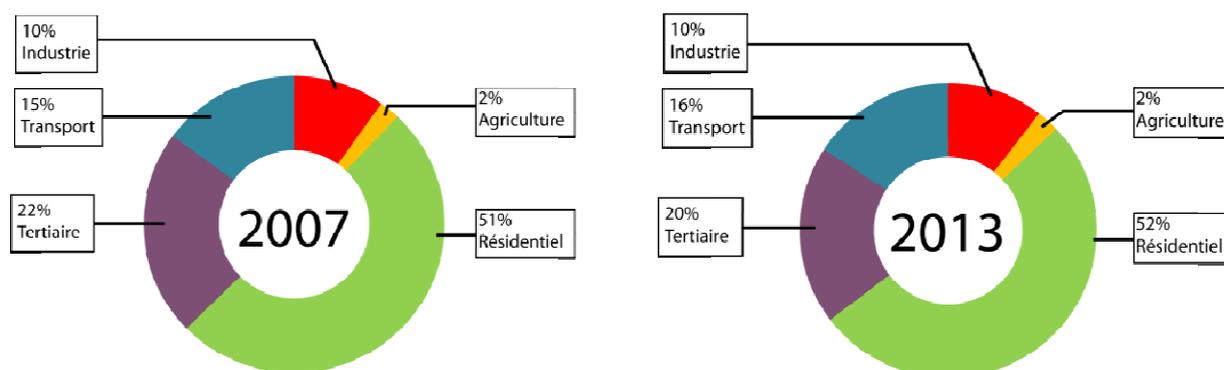
#### CONSOMMATION D'ENERGIE

En 2013, la consommation d'énergie finale sur la commune d'Oraison est évaluée à 10,602 ktep/an (kilotonnes équivalent pétrole). Le résidentiel et le tertiaire sont les deux principaux secteurs de consommation (72%).

La consommation énergétique de la commune d'Oraison augmente légèrement de 2,7% entre 2007 et 2013. Sur cette période seul le domaine du tertiaire a vu sa consommation diminuer d'environ 10%, tandis que les autres domaines ont tous vu leur consommation augmenter (entre 5 et 15%).

Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur à Oraison entre 2007 et 2013

Source : Energ'Air - inventaire Air PACA



Répartition de la consommation énergétique par secteur en tep/an

Source : Energ'Air - inventaire Air PACA

	2007	2013
Industrie	1021,74	1112,19
Agriculture	228,43	260,3
Résidentiel	5217,64	5478,75
Tertiaire	2322,77	2080,76
Transports	1533,75	1670,04
<b>TOTAL</b>	<b>10324 tep</b>	<b>10602 tep</b>

#### PRODUCTION D'ENERGIE

En 2010, la production d'énergie primaire à Oraison s'appuie uniquement sur des techniques de production renouvelable, dont :

- L'hydraulique avec la présence du canal EDF qui produit de l'énergie électrique,
- Le solaire thermique.

	Energie MWh/an	Energie tep/an
Electrique	153	13,16
Thermique	204,69	17,60
<b>TOTAL</b>	<b>357,69</b>	<b>30,76</b>

## 1.5 – LES RISQUES ET NUISANCES

### 1.5.1. Les risques naturels

Ont été déclarés les risques naturels :

Feu de forêt / Inondation / Séisme : Zone de sismicité II

#### PRISE EN COMPTE DANS L'AMENAGEMENT

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
PPR Mouvement de terrain	Rancure - Durance	27/08/1997	28/10/1998	28/10/1999
PPR Inondation	Rancure - Durance	27/08/1997	28/10/1998	28/10/1999

#### ARRETES DE CTASTROPHE NATURELLE

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	23/08/1987	24/08/1987	02/12/1987	16/01/1988
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	23/08/1987	24/08/1987	02/12/1987	16/01/1988
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	05/01/1994	08/01/1994	26/01/1994	10/02/1994
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	05/01/1994	08/01/1994	26/01/1994	10/02/1994

Le PPR de la commune d'Oraison établit la cartographie et les prescriptions relatives au risque sismique et inondation. Les périmètres seront reportés dans la cartographie du PLU, interdisant au regard de l'exposition élevée au risque inondation toute occupation et utilisation du sol de quelque nature que ce soit (sauf exceptions, se reporter à la liste des travaux autorisés).

Les espaces concernés sont :

- Les bords et lit du Rancure
- Les bords et lit de l'Asse
- Certains ravins de moindre importance
- La zone d'expansion des crues de la Durance

## 1.5.2. Les risques artificiels

Ont été déclarés les risques artificiels : Transport de marchandises dangereuses / Barrage

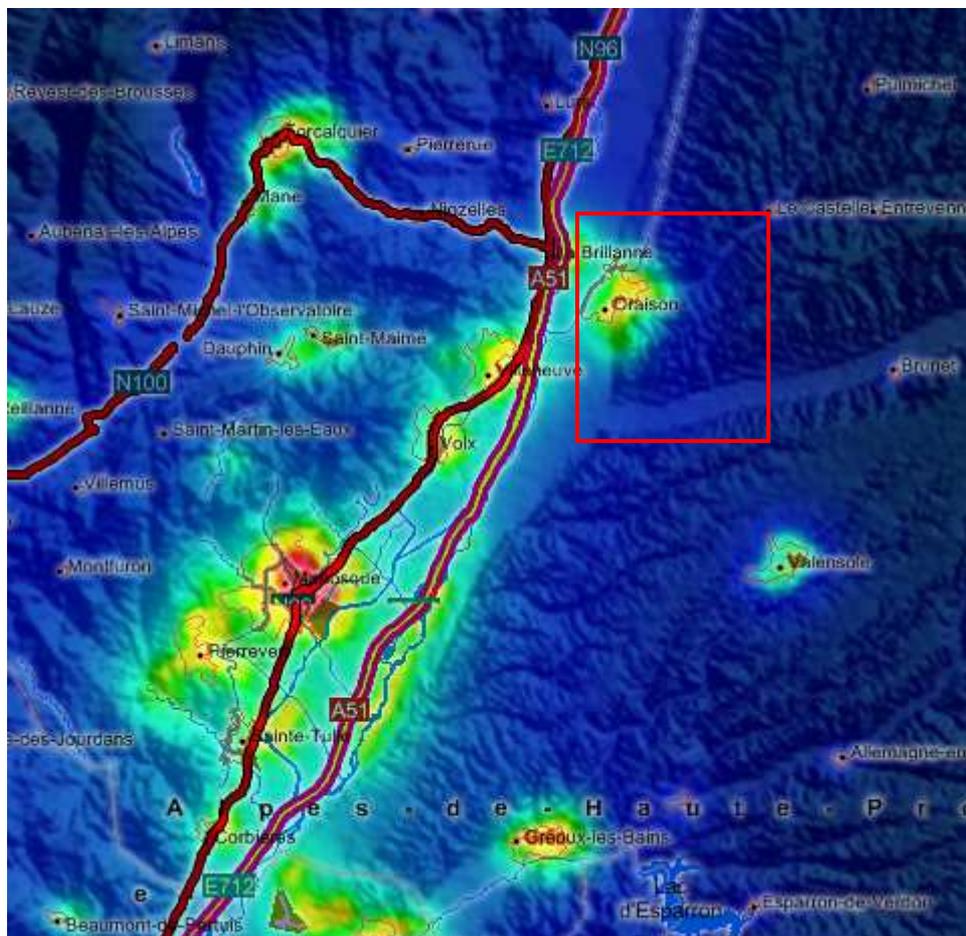
## 1.5.3. Les installations classées

Il n'y a pas d'installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime AS (avec servitude d'utilité publique).

## 1.5.4. Les nuisances

### POLLUTION LUMINEUSE

La commune d'Oraison est peu soumise aux pollutions lumineuses d'origine extérieure, l'agglomération de Manosque étant la concentration urbaine la plus proche. Le centre urbain de la commune émet quant à lui une pollution lumineuse assez modérée qui n'impacte pas l'ensemble du territoire communal.

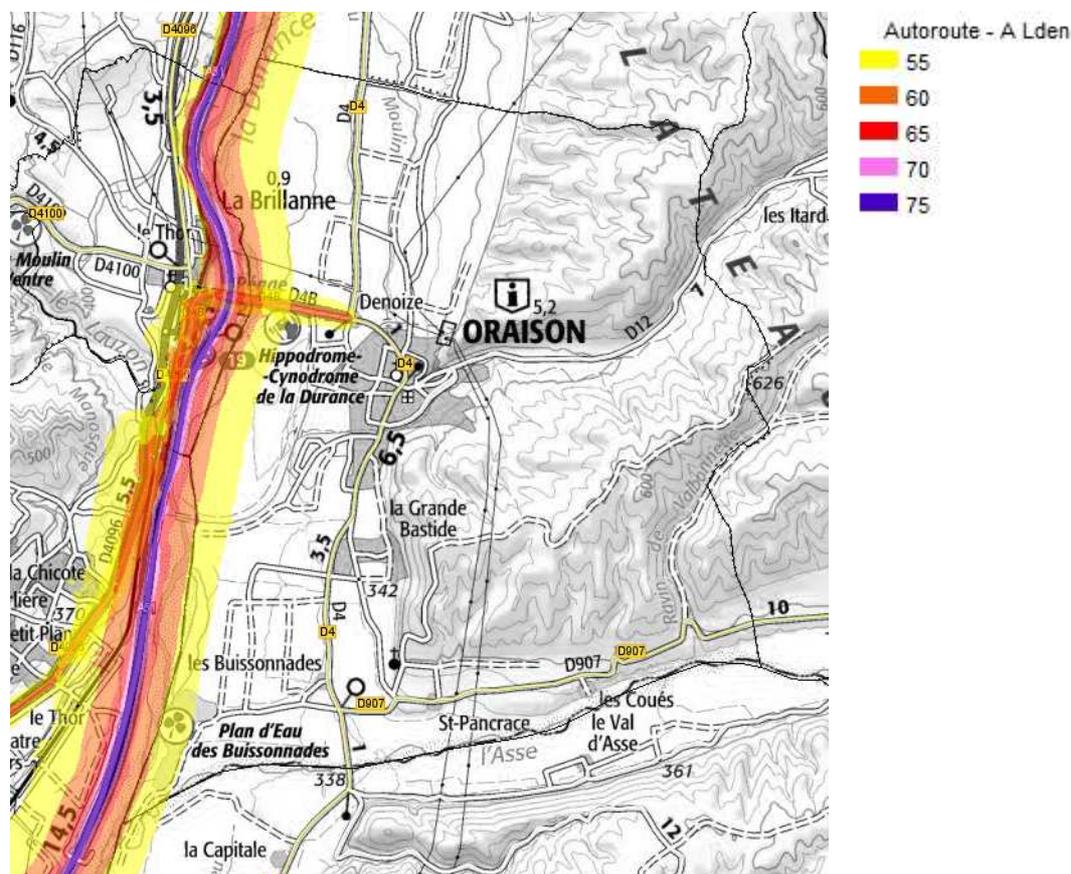


Source : Association Avex

## NUISANCES SONORES

La commune est également soumise aux nuisances sonores par la présence de l'Autoroute A51 qui chemine dans la vallée de la Durance, ainsi que la présence de 3 routes départementales sur la commune (RD4 et RD4b, Rd12, RD907).

L'A51 et la RD4-RD4b font partie du classement sonore des infrastructures de transports terrestres (voir annexes informatives).



Source : DDT04

## 1.6 – SYNTHÈSE – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

---

**La topographie détermine trois paysages qualitatifs distincts : montagne, vallée, cours d'eau.** Cette diversité des sites constitue un atout en terme de qualité de vie et d'attractivité.

**Le relief détermine le mode d'urbaniser.** Le centre ancien se place sur une légère butte, à la conjoncture de la plaine des coteaux et de la vallée du Rancure. Le piémont est depuis toujours le site de prédilection pour l'implantation humaine, puisque exempt des crues et posé sur sols durs, protégé des vents par les collines.

La topographie expose le territoire depuis de nombreux points de vue, en altitude ou en plaine ; elle développe des sensibilités et des phénomènes importants de co-visibilité. **La plaine est un vaste couloir ouvert qui présente une sensibilité paysagère particulière.** Les extensions urbaines doivent s'intégrer dans ce paysage ouvert et non s'en extraire. Les panoramas offerts depuis les hauteurs doivent être considérés ; le mitage est donc à exclure, l'intégration paysagère des éléments nouveaux à promouvoir.

**Le patrimoine hydrographique est très riche,** mais de fait peu valorisé. Les lacs des Buissonnades constituent un équipement de loisir attractif et de qualité. Le système hydrographique mériterait, dans la même optique, une mise en valeur paysagère. Le réseau des canaux d'irrigation pourrait s'accroître et s'homogénéiser par un traitement identitaire des talus (ainsi que les ouvrages hydroélectriques) pour constituer une trame agricole consolidée et réduire la sensibilité des sites (frange urbaine) en filtrant les vues.

L'Asse et la Durance sont exceptionnelles de part leur richesse faunistique et floristique, et ce malgré un fonctionnement altéré. Il devient important de contrôler les rejets sur ces corridors écologiques, sites sensibles aux pollutions. Une zone tampon doit être maintenue et consolidée dans les secteurs sensibles (proximité production/ cours d'eau).

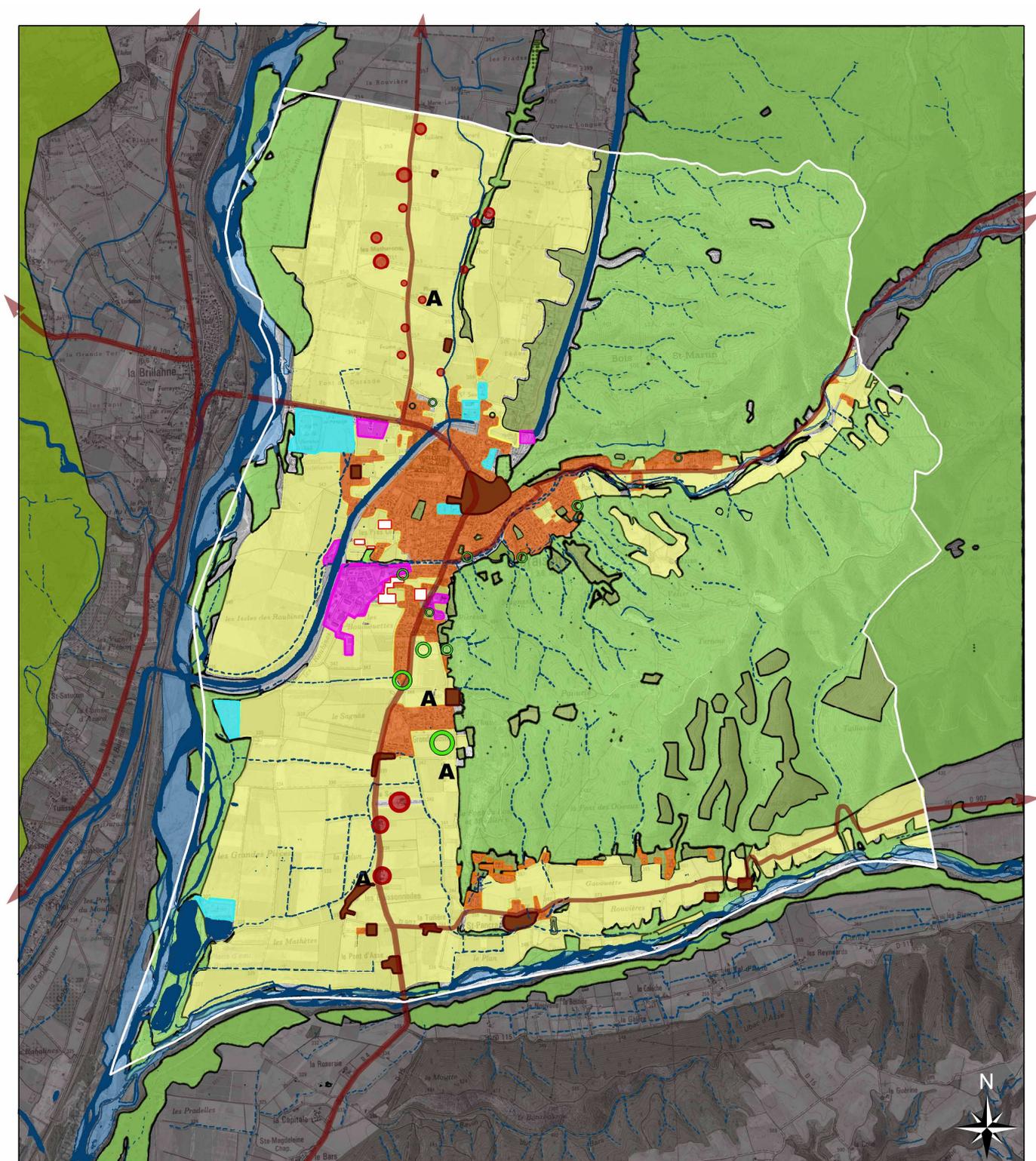
**Le risque inondation doit être intégré dans le PLU** sous forme réglementaire. Les crues sont encore à craindre et un couloir de non constructibilité doit être respecté. Le risque est pris en compte dans le PPR qui vaut servitude d'utilité publique. La commune est également soumise au risque mouvements de terrains qui sont intégrés au PPR.

**La commune est soumise à des nuisances,** et notamment des nuisances sonores liées à la présence d'infrastructures de transports terrestres bruyantes.

# 2

## Occupation du sol et perceptions paysagères

## 2.1 – OCCUPATION DU SOL



- |                                                                                                    |                                                                                              |                                                                                                           |                                                                                                             |                                                                                                                |                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Espace naturel |  Verger   |  Céréaliculture/pâture |  Habitat ancien          |  Extens. urb. successives |  Habitat en construct. |
|  Equipement     |  Activité |  Friche urbaine        |  Identité agri. affirmée |  Habitat isolé            |                                                                                                             |

Le territoire communal se décompose en trois entités distinctes :

**L'ESPACE NATUREL** matérialisé par les cours d'eau et leurs ripisylves, les boisements spontanés, les délaissés ou friches, les zones humides et aquatiques. A Oraison, les espaces naturels se localisent en limite ; de fait, ils encadrent presque totalement la plaine agricole et urbaine. Au sud et à l'ouest, les espaces naturels prennent la forme de cordons ripicoles plus ou moins épais qui laissent deviner la présence des cours d'eau. A l'est, les coteaux du plateau de Valensole s'imposent et dessinent l'horizon. La vocation naturelle des collines est à modérer puisque de nombreux vergers, oliveraies sont cultivés sur les hauteurs.

L'espace naturel forme donc un « décor », ou un cadre à l'urbanisation. Très présents, les boisements collinaires et ripicoles (bord des cours d'eau et des canaux) structurent les vues et déterminent la limite communale.

**L'ESPACE AGRICOLE** figure principalement en plaine, sous la forme de parcelles cultivées. Le damier de parcelles est franchement ouvert et seulement quelques haies ou canaux viennent animer les vues. L'espace agricole se compose de la plaine, à vocation céréalière mais aussi de pâtures (mouton), du piémont où sont implantés quelques vergers, et des sommets des collines qui eux aussi reçoivent des oliveraies. Les vergers sont invisibles depuis la traversée du village (D4) et anecdotiques en nombre et surface; la commune porte l'image d'un territoire céréalière.

**L'ESPACE URBAIN** est central et nodal. A l'intersection des vallées du Rancure et de la Durance, le bourg originel est édifié sur un appendice rocheux marquant la limite méridionale d'un massif collinaire dominant la plaine alluviale. Le centre originel, compact, s'est étiré le long des axes de communication. Ainsi le village d'Oraison tend à se distendre et s'éclater vers l'est et le sud sous forme de pavillons individuels installés successivement ou groupés en opération d'ensemble. Alors qu'Oraison subit de plein fouet les pressions foncières, le second centre historique, Saint Pancrace, a très peu évolué. Dans les vallées du Rancure et de l'Asse, l'habitat s'installe et s'étire en piémont. Entre les axes routiers et les coteaux, de vastes parcelles alignées prennent place en consommant de vastes surfaces et en bouleversant l'image auparavant agricole des vallées.

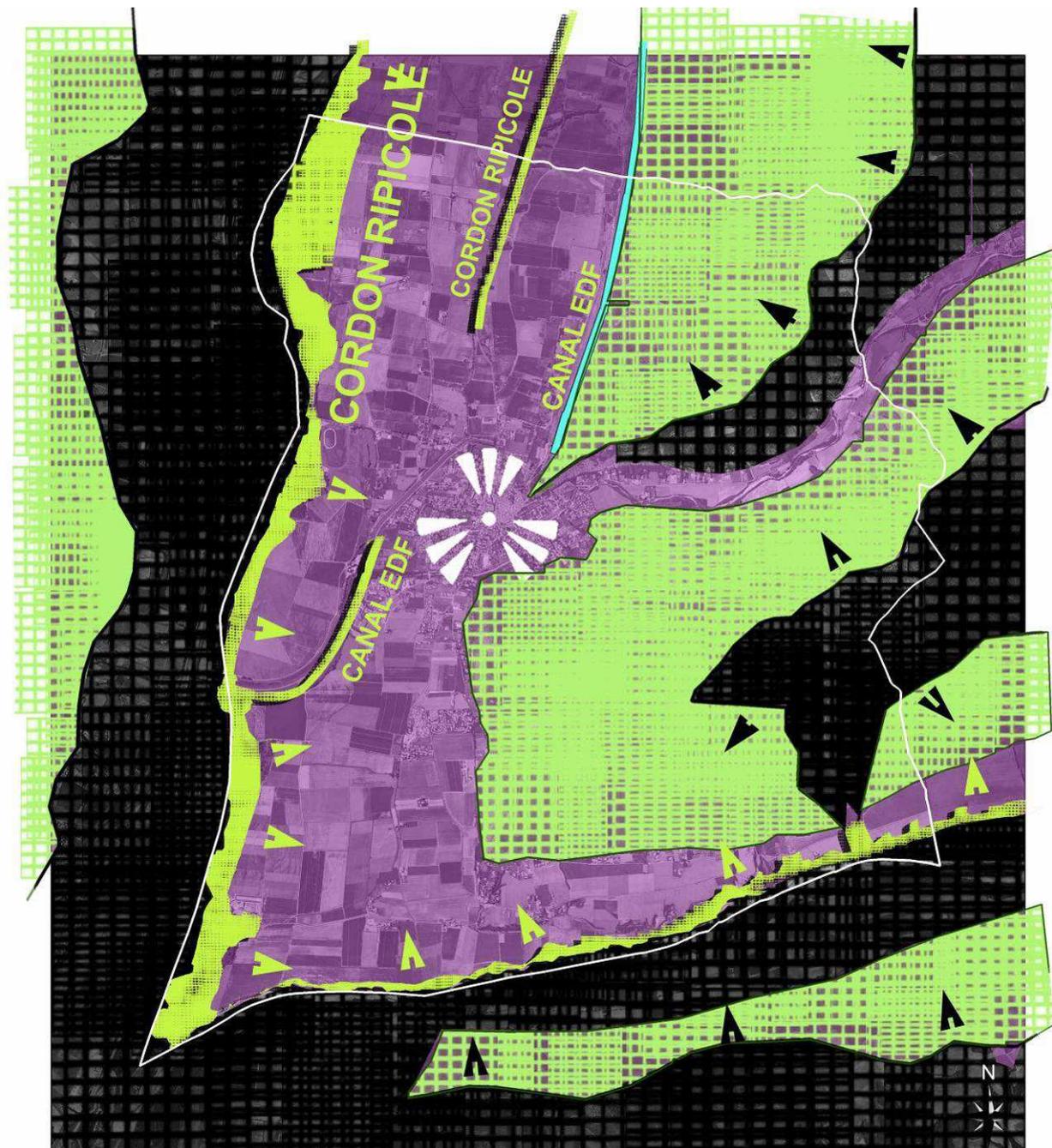
Ces trois territoires montrent des contrastes très forts en terme fonctionnel et de perception. Cependant des interrelations existent et des lieux d'échanges se créent sous différentes formes ; les ruisseaux et particulièrement leurs ripisylves sont des fils conducteurs, liens étroits de communication entre les entités différenciées. Le Rancure est très intéressant en ce sens puisqu'il traverse le secteur urbain pour se perdre dans la vallée. La dilution urbaine, de même, tend à neutraliser les limites ; des espaces agricoles se perdent au sein des secteurs nouvellement construits ; des habitations isolées s'érigent en zone agricole ; le territoire communal ne revêt donc pas d'identité affirmée ; à la fois rural et urbain, agricole et forestier, c'est au travers de l'assemblage des composants que se constitue l'identité communale. Aujourd'hui, au regard des mutations amorcées, la commune doit tenter de ne pas perdre ses caractères, elle doit reconnaître et protéger ses qualités identifiantes, pour ne pas se banaliser, tout en répondant aux besoins contemporains.

## 2.2 – LE GRAND PAYSAGE : STRUCTURES ET TEXTURES

---

### 2.2.1. Les limites

Le territoire communal se place à l'intersection de 2 unités morphologiques : Le plateau de Valensole et le Luberon. La Durance et sa large vallée forment l'articulation de ces deux ensembles, dont elle est l'élément fédérateur.



La carte ci-dessus met en exergue les limites visuelles du territoire composées d'éléments structurants sur le territoire communal, et d'entités externes. Les limites visuelles ouest, est et sud sont dessinées par les lignes de crêtes du plateau de Valensole et du Lubéron. Au nord, la vallée semble s'étendre à l'infinie. Sur la commune, les cordons ripicoles et le canal forment des « plans », lignes horizontales installées devant les flans de collines. Sur la carte, les secteurs en noir correspondent aux espaces masqués, qui n'existent visuellement pas.

### LES COLLINES DU LUBERON

A l'ouest, les collines du Lubéron oriental présentent des flans boisés. Les forêts se concentrent principalement sur les parties sommitales des collines. Les coteaux sont aléatoirement cultivés ou boisés. Quelques zones de garrigue ayant pour origine des feux de forêt se distinguent. Le reste de la couverture végétale se constitue de résineux et feuillus. Le chapelet de six petites collines pointues, de Manosque à Volx (dont le Mont d'Or), situées en avant du Lubéron Oriental, correspond à un secteur géographique « éloigné » du lit du fleuve. Le relief de ce secteur, constitué par la structure de collines arrondies et complexes, forme un ensemble de vallons, petits cols, crêtes et sommets s'effaçant quelque peu dans la perspective atmosphérique. Depuis Oraison, les lignes de crêtes ont un

impact largement atténué par la distance. Il n'en reste pas moins que les flancs du Lubéron constituent derrière le boisement ripicole de la Durance, la limite visuelle ouest, irrégulière et lointaine, du territoire communal.



Vue depuis l'ouest du village ; la Colle de Piébon dominant la Brillanne est le mont dominant depuis le centre d'Oraison.



Depuis l'est du village, en piémont, trois « plans » se succèdent : la vallée agricole (en jaune), le boisement ripicole du canal EDF (trait vert) puis la silhouette estompée du Lubéron Oriental.

## LE PLATEAU DE VALENSOLE

Le plateau de Valensole n'existe pas réellement sur le territoire communal ; en effet la partie « plane » se situe sur la commune de Valensole. Toutefois le plateau se prolonge à Oraison sous l'aspect d'une colline (du Tholonet) boisée. Le plateau de Valensole est donc une limite visuelle au sein du territoire communal à l'est, et en dehors au sud.

Vers le sud, l'horizon s'anime des ondulations souples et bombées du plateau qui s'étend en fond de plan derrière le boisement ripicole de l'Asse (photographie ci-dessous). La silhouette de « monticules » est caractéristique, et ne ressemble en rien aux extensions du plateau déterminant la limite est du village.



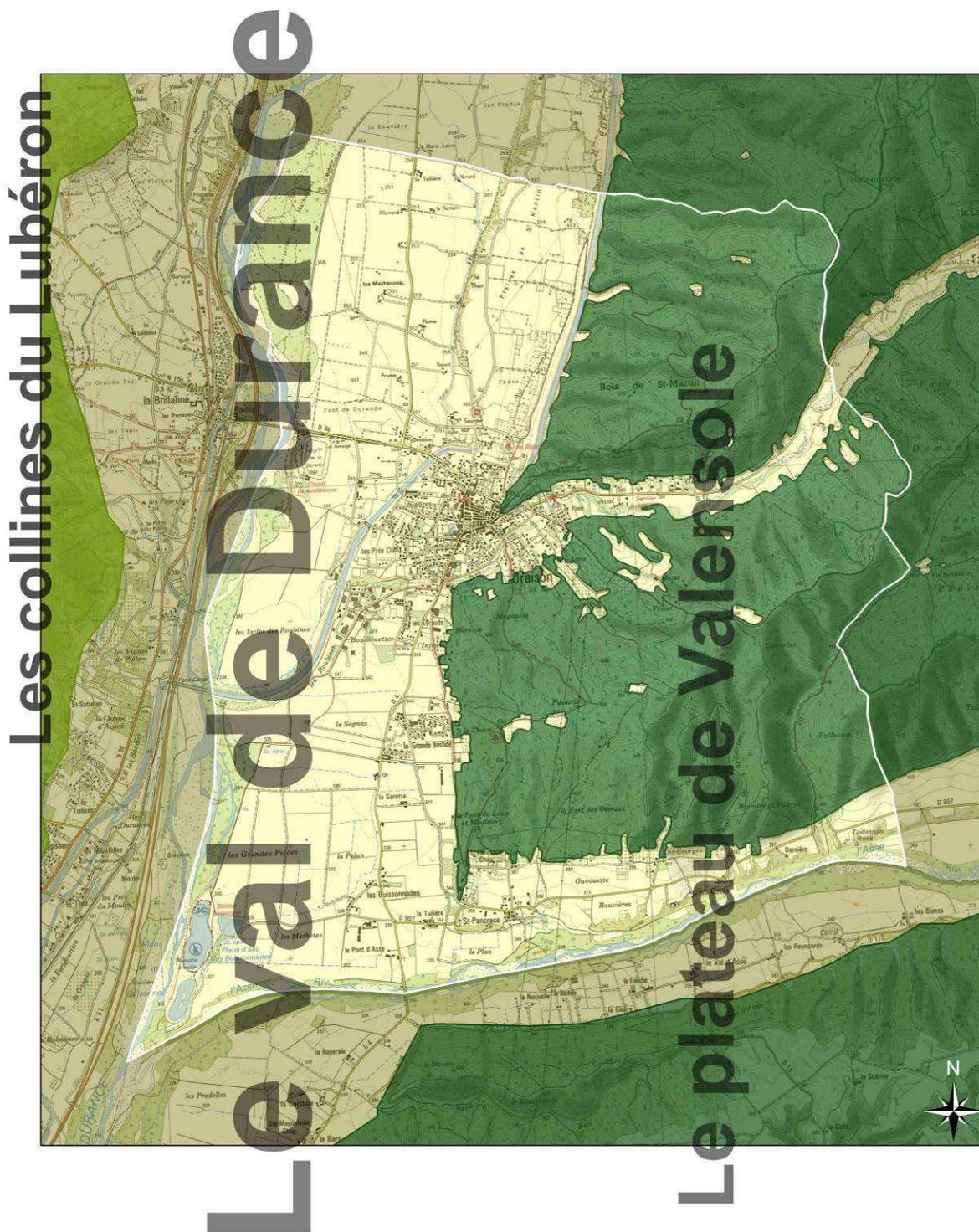
*La limite sud ; le boisement ripicole de l'Asse surmonté du plateau de Valensole*

Les limites visuelles Nord, Ouest et sud se localisent hors périmètre communal. La limite visuelle Est s'instaure sur le territoire d'Oraison. La ligne de crête est rompue en plein centre du territoire - localisant ainsi le village – par la vallée du Rancure. Les flans de la vallée montrent des pentes régulières, sauf en limite méridionale, précisément où le centre ancien semble être apparu.



*La limite visuelle Est, ligne de crête du plateau collinaire montre sa silhouette depuis l'autoroute, puis à proximité du canal (respectivement photographies ci-dessus)*

## 2.2.2. Les entités composites



Le territoire communal se décompose en quatre entités géomorphiques :

La vallée de la Durance – La vallée de l'Asse – La vallée du Rancure – Le Plateau de Valensole

Les vallées montrent des paysages éclectiques ; les échelles, la géographie, l'implantation humaine sont autant de facteurs que de différences constituant des images uniques.

## LA VALLEE DE LA DURANCE

La vallée se détermine en 3 entités :

Le lit mineur de la Durance est la zone où s'exprime la dynamique fluviale : elle est composée des nombreux bras de la rivière, des îles et des berges, fréquemment remaniés par les crues.

Le lit majeur de la Durance est l'espace où se concentre la plupart des activités : l'autoroute, le canal EDF, les zones d'activités, les cultures intensives...

Le piémont correspond aux zones en bas de pente du plateau. Les piémonts, bien qu'appartenant au Val de Durance, se définissent par leur situation d'interface entre les entités : collines du Lubéron et Plateau de Valensole.

L'organisation du paysage et des activités reste marquée naturellement par l'évolution, la force et les caprices du fleuve. L'habitat s'est organisé sur les hauteurs, les limons déposés par les crues ont fait la richesse de la plaine. La Durance correspond au facteur régulateur de l'espace de vallée. L'évolution et les transformations apportées à l'élément ont un impact direct sur le paysage et le territoire qu'il sous tend. Le fond de vallée très cultivé, urbanisé en piémont, ne laisse pas d'espace pour des boisements. Seule la ripisylve, présente sur les bords de la Durance, constitue un boisement naturel dans le Val de Durance. Les essences des formes rivulaires sont spécifiques : saules, peupliers... La ripisylve offre donc un boisement particulier en fond de vallée.



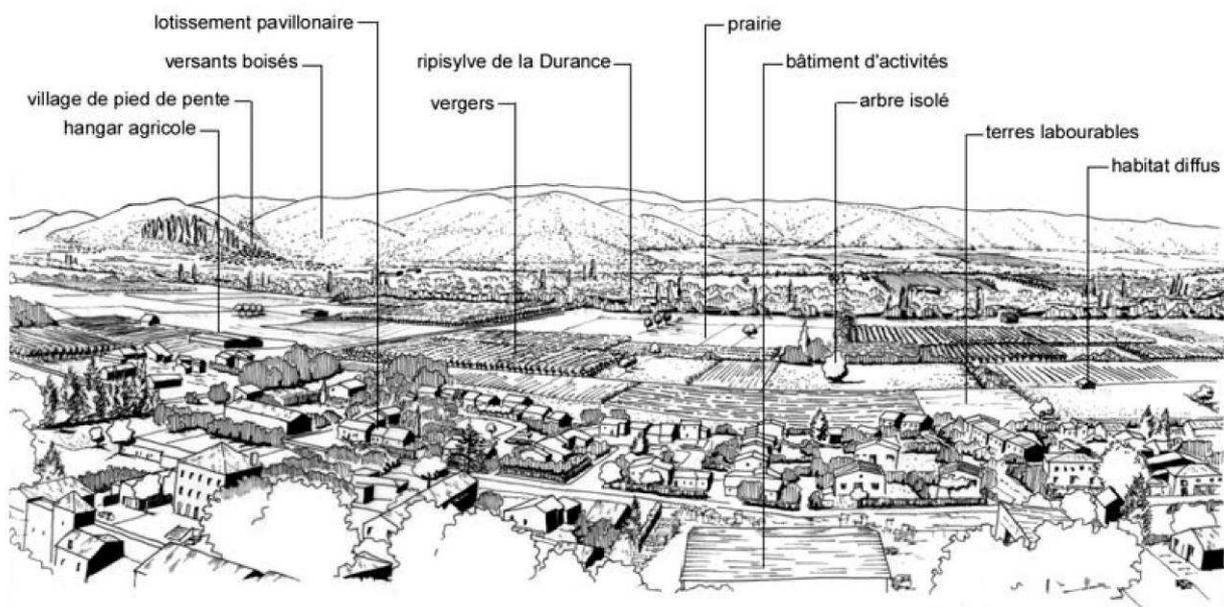
*Oraison vue depuis le plateau de Valensole*



*Vue depuis la D4, en remontant vers le village ; à droite le plateau de Valensole*

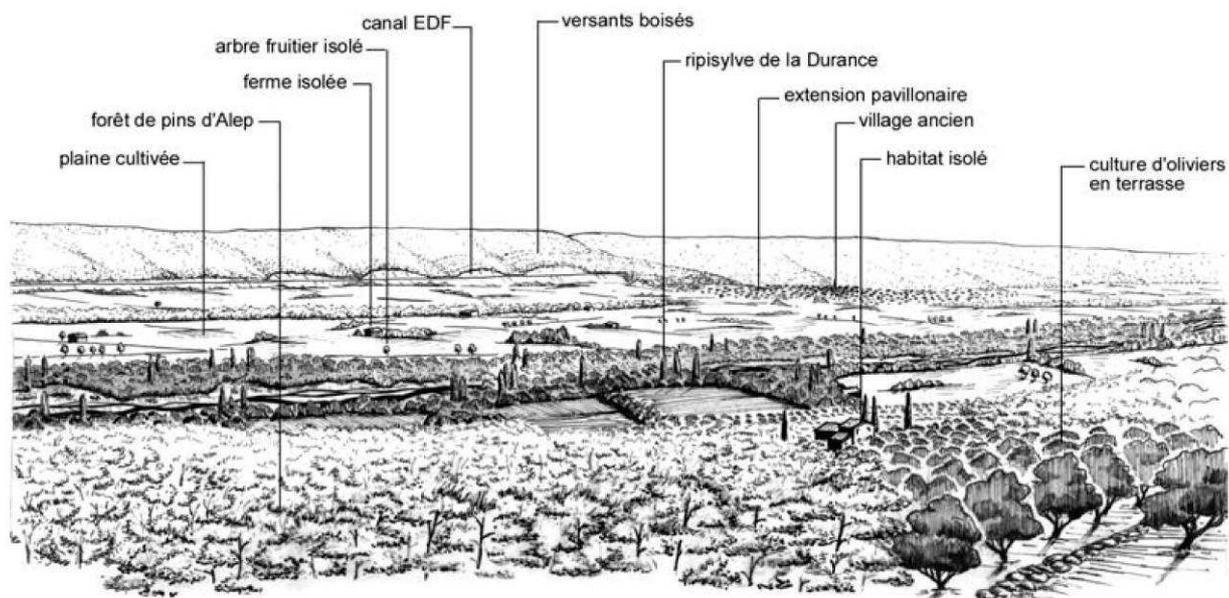
La Moyenne Durance, large plaine agricole, apparaît comme une grande respiration. Une vaste mosaïque de cultures tapisse le fond de vallée. Les parcelles, souvent ponctuées de vieux arbres fruitiers isolés, sont parfois délimitées par des canaux d'irrigation et la végétation qui les accompagnent (phragmites, joncs, cannes de Provence).

La vallée connaît aujourd'hui une saturation progressive du milieu naturel et rural. Les villages se sont étirés le long des routes, contribuant au cloisonnement longitudinal et à l'impression d'urbanité générale. Ces extensions urbaines récentes, aux architectures uniformisées en rupture avec le caractère local, banalisent et noient bien souvent les silhouettes des villages anciens et les coteaux sur lesquels elles s'implantent. Si autrefois l'occupation bâtie du fond de vallée se limitait à quelques fermes isolées, aujourd'hui les extensions pavillonnaires, avides d'espace, s'étendent sur les terres agricoles de la plaine. Les photographies ci-dessus permettent d'observer et de comprendre les conséquences de l'étalement urbain en vallée : l'espace plan, support unique d'urbanisation, est littéralement consommé par des lotissements qui s'étalent en nappes, ou opérations successives. Le paysage communal disparaît et se banalise.



- Occupation bâtie très présente
- Villages anciens perchés ou en pied de pente
- Habitat dispersé dans la plaine
- Extensions urbaines autour des villages
- Nombreux hangars et zones d'activités
- Terrassements du canal EDF fortement présents sur les coteaux

- Forêts sur les versants
- Influence méditerranéenne dans la moitié sud
- Olivettes en terrasses sur les coteaux autour des villages
- Grande mosaïque de cultures dans la plaine
- Présence de nombreux vergers
- Nombreux canaux d'irrigation dans la vallée
- Quelques arbres isolés



Source : Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence

## LA VALLEE DE L'ASSE

Le tracé de la rivière de l'Asse matérialise la limite sud du territoire communal. La rivière de l'Asse et sa vallée ont une largeur de 1 à 1.5km de largeur en aval.

La vallée de l'Asse s'insère dans le plateau de Valensole. Elle constitue un long couloir d'espace rural qui frappe par la faible densité d'établissements humains. Les versants qui l'enveloppent sont assez escarpés et rectilignes. Ces flans boisés sont très perceptibles depuis le fond de vallée. Ils marquent bien les limites de la vallée et masquent le plateau derrière leur silhouette. Son organisation est typique : un cours d'eau en tresse bordé de ripisylve, le fond de vallée étroit cultivé, l'habitat en piémont et les coteaux boisés. L'image reste donc homogène.



*Vue depuis la D 907 à l'entrée de la Tuilière*



*Vue depuis la D 907 à la sortie de St-Pancrace*

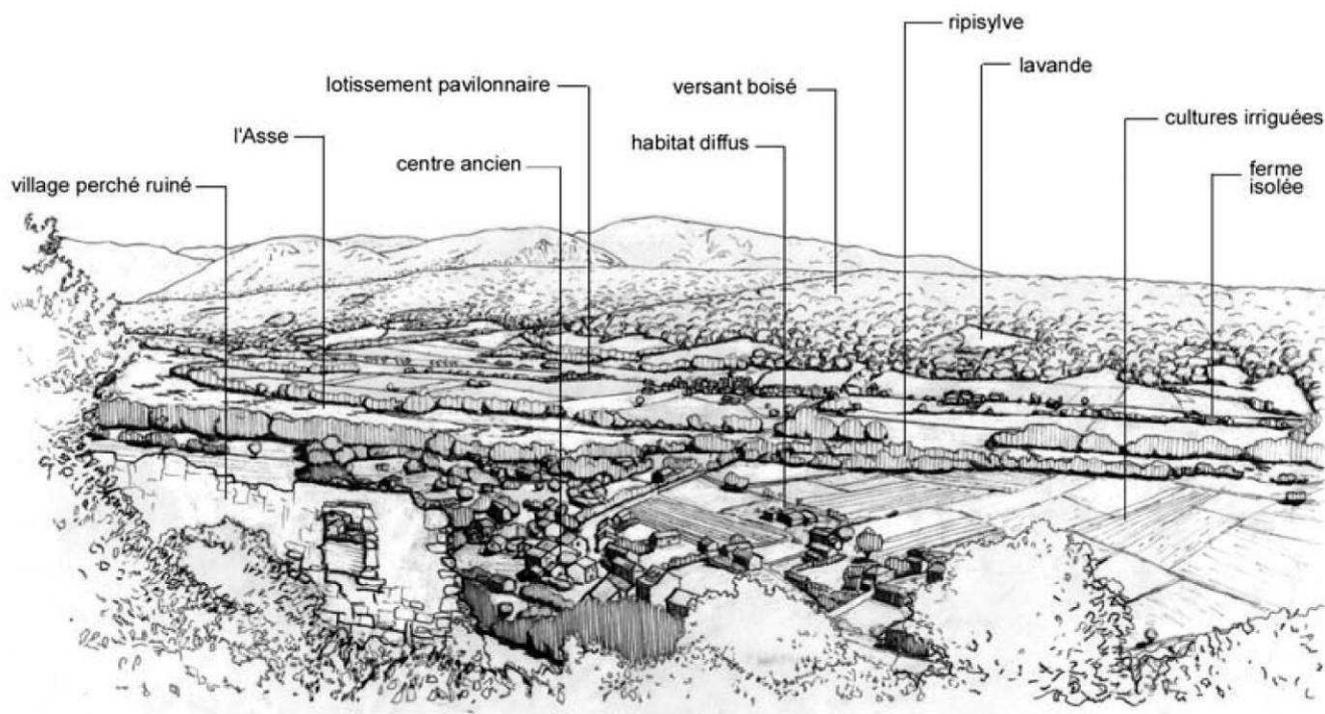
La vallée de l'Asse s'exhibe en séquences ; le bâti apparaît plus ou moins fortement puis disparaît en laissant s'ouvrir des cônes de vue sur les sols cultivés jusqu'au boisement ripicole. Les hameaux sont anciens et exhibent en bordure de voirie des architectures traditionnelles, logements alignés et accolés ou corps de ferme insérés dans le tissu. St-Pancrace se caractérise en ce sens, par une réelle qualité urbaine et architecturale, à travers des ruelles étroites et sinueuses bordées de hautes façades de galets.

Des paysages de caractère se dégagent depuis la D 907 ; des décors animés par des poiriers sénescents ponctuant des sols mis à nu. En toile de fond, au dessus du boisement ripicole, la crête du plateau cadre les vues et détermine un paysage à la fois naturel et agraire.

De nouvelles habitations apparaissent de plus en plus en piémont en s'additionnant vers l'est. Leur impact est modéré par l'éloignement de l'axe de desserte.

- Occupation bâtie très présente
- Villages groupés perchés
- Villages-rue installés en pied de versants
- Habitat résidentiel diffus
- Lotissements pavillonnaires à proximité des villages
- Nombreuses fermes et hangars isolés

- Forêts et landes sur les versants
- Ripisylve épaisse de l'Asse
- Mosaïque de grandes cultures irriguées en fond de vallée
- Nombreuses parcelles de lavande
- Quelques truffières, olivettes et vergers à proximité des villages, en pied de versants
- Nombreux gros chênes



Source : Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence

## LA VALLEE DU RANCURE

Plus confidentiel, le Rancure, considéré comme un torrent, découpe le socle d'un cordon de 250m de largeur. La vallée est plus touchée par les pressions foncières ; à proximité du village, le site est très convoité et subit aujourd'hui les désagréments d'une urbanisation consommatrice.



Les habitations sont installées au nord de l'axe de desserte. Au sud de l'axe, des cultures, un boisement ripicole puis le lit du ruisseau annoncent le coteau qui ferme la vue. La vallée est construite sur près de la moitié de sa longueur en partie Sablonnaise. L'extrémité Est, tout comme les coteaux, sont encore préservés.

## LE PLATEAU DE VALENSOLE

L'agriculture du plateau de Valensole est constituée de cultures sèches : blé dur et lavandins principalement ponctués de quelques amandiers. La faible présence d'eau sur le Plateau due aux fortes infiltrations dans le substrat calcaire et caillouteux ne permet pas de culture nécessitant des arrosages fréquents. Le plateau est considéré comme une entité originale. Sur des formations marneuses plus ou moins masquées, la Durance, puis les rivières affluentes comme l'Asse ou la Bléone, ont créé un épandage caillouteux très particulier. Ce sont des sols sur poudingue avec des paléosols rouges.

Sur le territoire communal, le plateau se couvre principalement de chênes verts dans les secteurs naturels, et d'oliveraies lorsque la pente le permet. Le plateau fait partie de la forêt communale d'Oraison. Il est drainé par des chemins d'exploitation empruntés par les VTTistes. Il montre un paysage aride à travers des chemins fermés par les chênes, l'exact contraire de la vallée en contrebas, ouverte, luxuriante et changeante. En effet, le paysage du plateau est immobile ; la végétation des collines est majoritairement persistante, alors que les cultures céréalières apposent au sol de la vallée des couleurs saisonnières. Il s'agit réellement de deux environnements distincts, à valoriser pour leurs qualités intrinsèques.

## LES INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES : L'AUTOROUTE, LES CANAUX, LA VOIE FERREE

L'autoroute s'est installée à proximité du lit actuel de la Durance, laissant sur son flanc ouest entre 2 et 3 km d'espaces pour y trouver d'autres grands éléments longitudinaux que sont la voie ferrée, le canal EDF, et les canaux d'irrigation de l'agriculture locale. Ces mêmes lanières sont morcelées par une occupation disparate du territoire et principalement à l'approche des agglomérations (Secteurs d'activités, friches agricoles, urbanisation mal maîtrisée).



*Vestige d'un canal d'irrigation*



Canal EDF



La « virgule » dans le paysage, ou le boisement soulignant la courbe du canal

Le canal d'Oraison provoque et dessine dans le territoire communal une césure nette. Mis à niveau par des remblais et entouré d'un boisement ripicole, le canal trace une cicatrice dans la vallée ouverte, une rupture visuelle.

## 2.3 – LA PERCEPTION DU PAYSAGE COMMUNAL DEPUIS LES ENTREES DE VILLAGE

### ENTREE OUEST, DEPUIS L'AUTOROUTE



Depuis la sortie autoroutière se dégagent la silhouette du plateau de Valensole et celle du bourg avec son château. La première image perçue est agricole, avec la D4b qui s'ouvre sur les cultures. Une zone d'activité prend place sur la droite, assez discrètement, avec l'Intermarché en bordure de voirie. Un alignement remarquable de platanes accompagne ensuite la D4 et nous introduit sur l'espace urbain à proprement parler.



Le bourg est introduit par un pont végétalisé enjambant le canal EDF, en même temps les contreforts du plateau s'affirment avec force ; Oraison transparaît comme un village fluvial, fortement marqué par son contexte naturel. Quelques commerces et pavillons montrent des façades diverses avant d'intégrer le centre ancien et la place centrale de l'église.

Deux éléments participent fortement à annoncer le village, deux portes symboliques matérialisées par l'alignement de platanes et le pont. Il s'agit de deux atouts d'ordre paysager qui mériteraient d'être valorisés ; les abords du pont pourraient être réinvestis, et l'alignement de platane renforcé.

## ENTREE SUD, DEPUIS VILLEDIEU



Situées en limite communale, les arcades métalliques du pont de l'Asse annoncent la commune d'Oraison. De la même manière que depuis l'entrée Ouest, le territoire s'introduit par un large lit asséché ou non et encadré de boisements ripicoles. Ensuite, de la même façon, les vues s'ouvrent sur la vallée agricole, ponctuées de quelques bâtisses aux allures variées. Les collines du plateau cadrent la vue et dessinent une ligne d'horizon proche et ondulée. Le premier « contact » avec l'entité urbaine s'effectue brutalement, par la rencontre d'un long cordon construit de pavillons neufs et colorés.



Ensuite, la D4 semble se perdre en rencontrant dans une courbe un lotissement neuf qui semble posé sans ordonnancement apparent. C'est à ce niveau qu'est prévu le raccordement de la déviation. Le séquençage terre agricole / nouveaux lotissements dévalorise fortement cette entrée en mettant en exergue les architectures éclectiques et banalisées. Agressifs, les lotissements neufs sont nus et non intégrés.

L'entrée de village s'annonce - comme c'est aussi le cas à l'ouest - par un pont. Le Rancure apparaît comme un cordon boisé au sein du tissu urbain. Des pavillons anciens régulièrement posés sur des parcelles très arborées annoncent le centre ancien en le valorisant, à travers un cadre paysager et urbain de qualité.

L'entrée Sud véhicule l'image d'une cité pavillonnaire ; la succession des lotissements qui s'imposent fortement sur les sols agricoles nuisent au contexte naturel et urbain. Le pont du Rancure intervient comme une respiration, un espace naturel déterminant une rupture temporelle et des paysages ; les vues parasitées de l'entrée Sud disparaissent en passant le pont qui préfigure un tissu urbain consolidé et homogène.

## 2.4 – SYNTHÈSE – OCCUPATION DU SOL ET PERCEPTIONS PAYSAGERES

---

**Oraison se compose de trois entités clairement définies** par la topographie et la nature des sols : **le village en piémont** placé sur un rehaussement rocheux de la vallée, **les surfaces boisées ou le milieu naturel** à l'est sur les coteaux, et **la vallée cultivée** sensible aux extensions urbaines.

Les limites visuelles sont dessinées par les lignes de crête des reliefs environnants : le Lubéron lointain à l'ouest, et le plateau de Valensole à l'est et au sud. Les cordons ripicoles et le canal EDF constituent des limites visuelles internes, ils interviennent comme un plan - une ligne verte - devant les reliefs noyés dans la perspective atmosphérique.

**Les vallées connaissent aujourd'hui une saturation progressive du milieu naturel et rural.** Le mode d'expansion de la ville étirée le long des routes contribue au cloisonnement longitudinal et à l'impression d'urbanité générale.

La vallée de l'Asse est spécifique. Elle montre de réelles qualités paysagères, « ambiances rurales » affirmée à travers les architectures traditionnelles des hameaux et la présence ponctuelle de vieux arbres fruitiers isolés sur les cultures.

La vallée du Rancure est fortement sujette aux pressions foncières et subit les désagréments d'une urbanisation consommatrice qui modifie fortement et irréversiblement l'image de la vallée.

**Les deux entrées de ville montrent des similitudes à valoriser**, notamment en ce qui concerne le passage des cours d'eau. Deux portes sont à reconnaître en accès Ouest, depuis l'autoroute : l'alignement de platanes et le pont du canal, des éléments à valoriser.

L'accès Sud est fortement touché par l'addition de lotissements mis en exergue par l'environnement agricole. De forts contrastes se créent et constituent des agressions visuelles dévalorisantes. Le pont du Rancure marque une rupture intéressante entre cette « dispersion » des lotissements et le tissu urbain consolidé et homogène du village.

# 3

## L'environnement naturel et agricole

Dans cette large plaine agricole, la forêt occupe essentiellement les coteaux qui bordent la vallée. Sur les coteaux les mieux exposés, de belles olivettes dessinent des trames et des ouvertures dans les chênaies vertes "infranchissables". La ripisylve et son cortège de peupliers, saules et aulnes, qui accompagnent la Durance cloisonnent fortement la vallée et renforcent la lecture longitudinale du territoire. La Durance serpente en larges courbes qui frôlent tantôt un versant, tantôt l'autre. Elle a ainsi déterminée l'emplacement des terroirs agricoles en rive gauche ou en rive droite. La Moyenne Durance, large plaine agricole, apparaît comme une grande respiration. Une vaste mosaïque de cultures tapisse le fond de vallée. Sur ces sols fertiles et irrigués, l'agriculture est particulièrement riche et variée. De grandes cultures céréalières, maraîchères et fourragères alternent avec des secteurs d'élevage, créant ainsi des ambiances et des perspectives diverses. Les parcelles, souvent ponctuées de vieux arbres fruitiers isolés, sont généralement délimitées par des canaux d'irrigation et la végétation qui les accompagne (phragmites, joncs, cannes de Provence).

### 3.1 – LES ESPACES A VOCATION NATURELLE

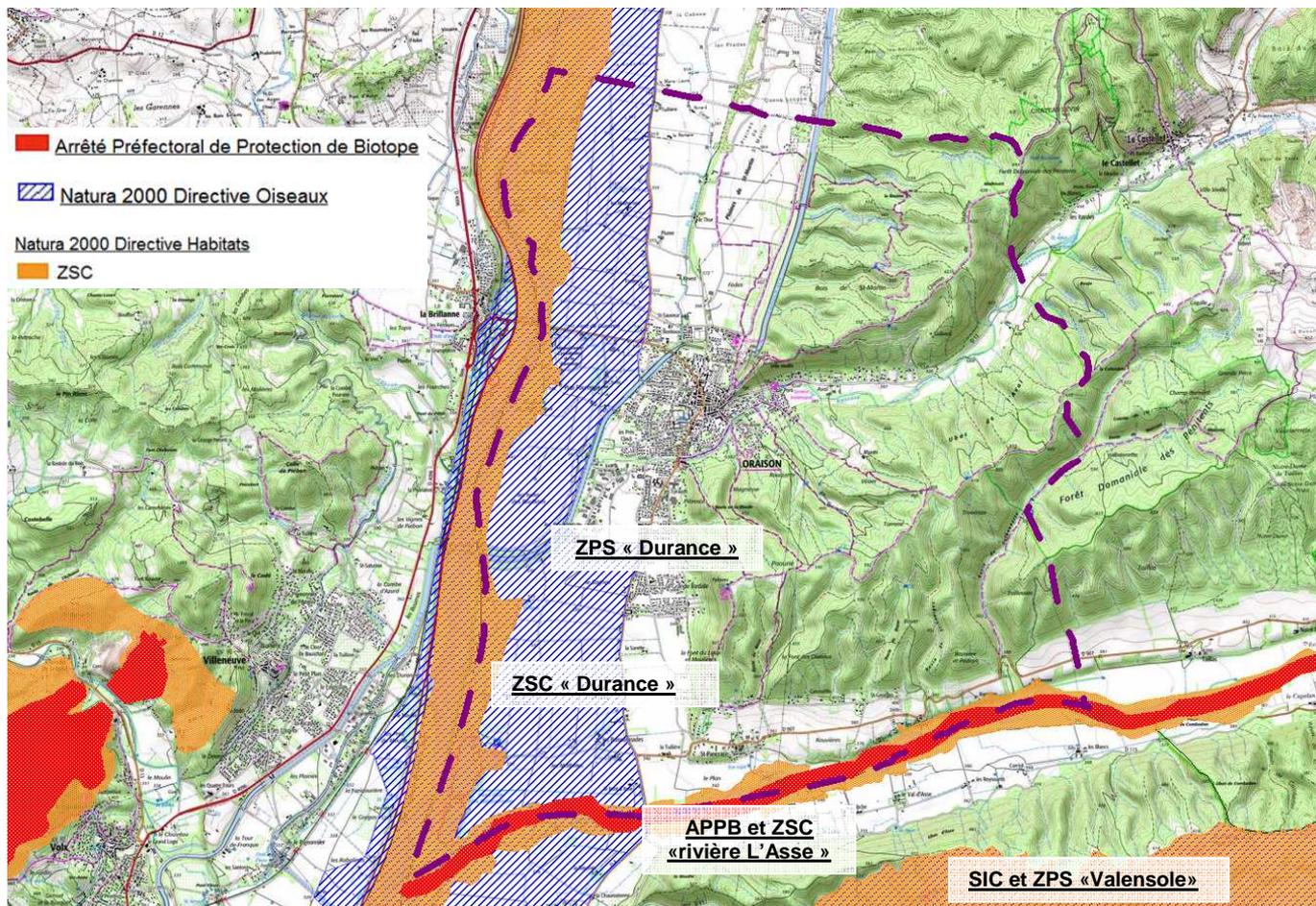
---

« Dans un cadre de nature préservée, vous découvrirez, en toute saison, dans un environnement végétal de plus de 2 300 ha boisés de chênes blancs et verts, une faune et une flore peuplées de nombreuses espèces rares telles que le Guépier d'Europe, la Huppe fasciée, la Mésange charbonnière, la mésange bleue, mais aussi au printemps toute une variété d'orchidées rares et d'une remarquable beauté. »

Source : ORAISON une ville à la campagne, dépliant touristique.

### 3.1.1. Le patrimoine naturel soumis à réglementation

#### STATUTS DE PROTECTION



## ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE : L'ASSE

Cet arrêté concerne la rivière Asse, classée le 16/12/86, pour la protection de l'espèce APRON (Lingel asper) en voie de disparition en date de l'arrêté. La carte ci-dessous localise le périmètre d'application de l'arrêté visant à la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, au repos et à la survie de l'Apron dans la rivière Asse.



République Française  
Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Arrêté Préfectoral de biotope**    **date de l'arrêté : 1986-12-16**    **FR3800168**  
**Rivière Asse**



Fiche créée le : 19/06/2014

périmètre numérisé au 1/50 000

**DREAL** Adresse postale : Le Tholonet  
DREAL PACA CS80088  
Allée Louis Philibert 13182 Aix en Provence cedex 5  
Téléphone : 04.42.66.66.00 - Télécopie : 04.42.66.66.01

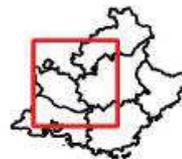
## ZONE DE PROTECTION SPECIALE (ZPS) : LA DURANCE



### République Française

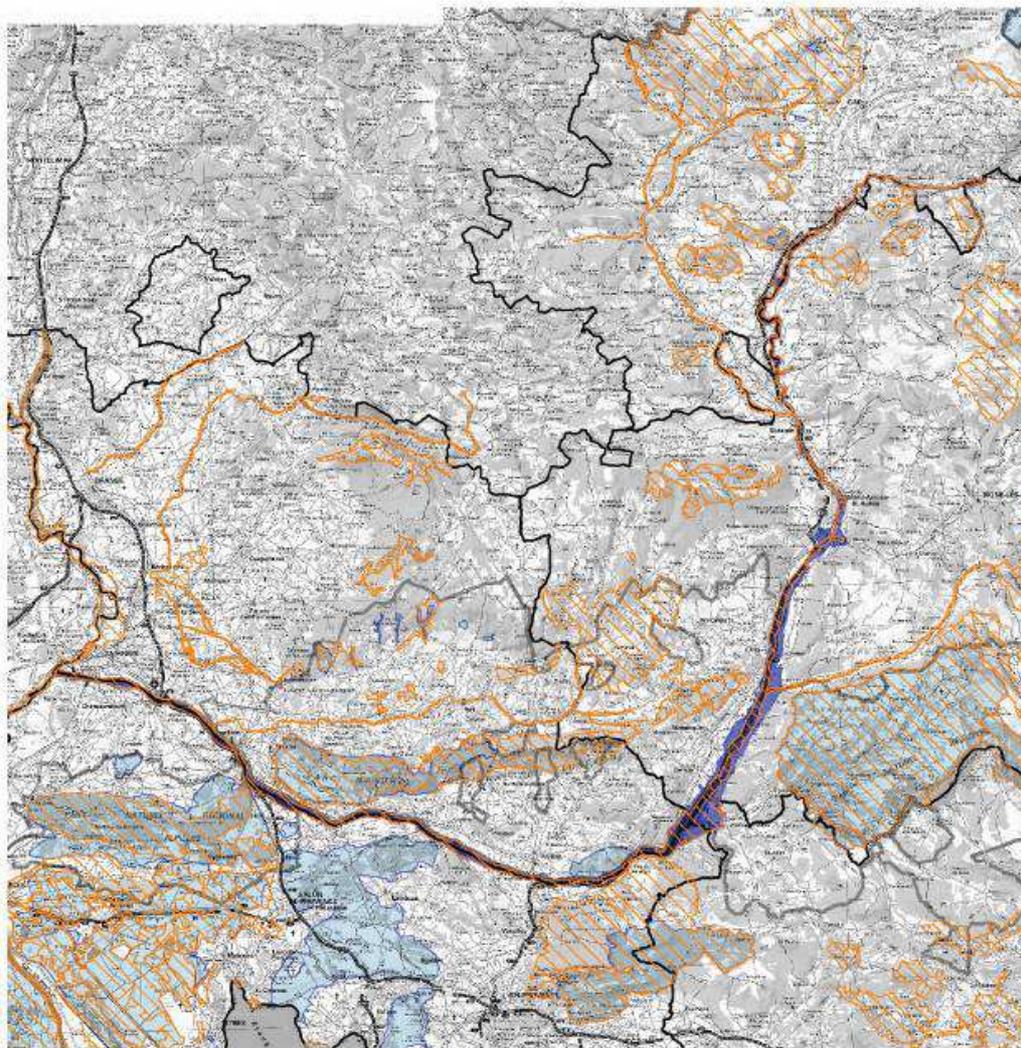
Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Zone de protection spéciale concernée
- Zone de protection spéciale concernée avoisinante
- Sites d'importance Communautaire



NATURA 2000 - Directive Oiseaux - Zone de Protection Spéciale (ZPS) :

FR9312003 - La Durance



012 km

Fiche créée le : 4-11-2015  
Périmètre numérisé au 1/25 000

**DREAL**

Adresse postale :  
Le Tholonet DREAL PACA CS80065  
Allée Louis Philibert 13182 Aix en Provence cedex 5  
[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

©IGN scan25,100,250 BDcarto®



Code : FR9312003

Date de compilation : 06/2002

Arrêté en vigueur : 25/04/2006

DESCRIPTION : Rivière méditerranéenne à bancs de galets, aménagée de barrages et seuils ayant constitué des plans d'eau avec phragmitaies.

## QUALITE ET IMPORTANCE

La Durance constitue la seule grande rivière provençale, à régime méditerranéen, dont la biostructure a profondément évolué depuis quelques décennies (aménagements hydroélectriques). Fréquentée par plus de 260 espèces d'oiseaux, la vallée de la Durance est certainement l'un des sites de France où la diversité avifaunistique est la plus grande. La plupart des espèces françaises (à l'exception de celles inféodées aux rivages marins ou aux étages montagnards) peut y être rencontrée. La Durance est régulièrement fréquentée par plus de 60 espèces d'intérêt communautaire, ce qui en fait un site d'importance majeure au sein du réseau NATURA 2000.

Le site présente un intérêt particulier pour la conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire, telles que le Blongios nain (20 à 30 couples), le Milan noir (100 à 150 couples), l'Alouette calandre (6 à 10 couples, soit 20% de la population nationale) et l'Outarde canepetière (une quinzaine d'individus).

Les ripisylves, largement représentées, accueillent plusieurs colonies mixtes de hérons arboricoles (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron garde-boeufs...). Les roselières se développant en marge des plans d'eau accueillent de nombreuses espèces paludicoles (Héron pourpré, Butor étoilé, Blongios nain, Marouette ponctuée, Lusciniole à moustaches, Rémiz penduline...). Les bancs de galets et berges meubles sont fréquentés par la Sterne pierregarin, le Petit Gravelot, le Guêpier d'Europe et le Martin-pêcheur d'Europe.

Les zones agricoles riveraines constituent des espaces ouverts propices à diverses espèces patrimoniales (Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, etc.) et sont régulièrement fréquentées par les grands rapaces (Percnoptère d'Egypte, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin) nichant dans les massifs alentour (Luberon, Verdon, Alpilles, Lure ...).

La vallée de la Durance constitue un important couloir de migration. Ses zones humides accueillent de nombreux oiseaux hivernants (canards, foulques...) et migrateurs aux passages printanier et automnal.

## VULNERABILITE

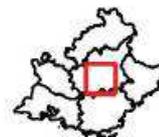
- cours d'eau fortement transformé par les activités humaines (arasement de ripisylves, extractions, pollutions, aménagements lourds...).
- sur certains secteurs, la gestion des niveaux d'eau au niveau des seuils et barrages rend difficile le maintien de roselières ou peuvent perturber la nidification de certaines espèces (Sterne pierregarin et Petit Gravelot notamment).
- surfréquentation de certains secteurs sensibles (plans d'eau notamment), induisant un dérangement de l'avifaune nicheuse et une rudéralisation des milieux (dépôts illégaux d'ordures, destruction de la végétation...).

## ZONE SPECIALE DE CONSERVATION (ZSC) : L'ASSE



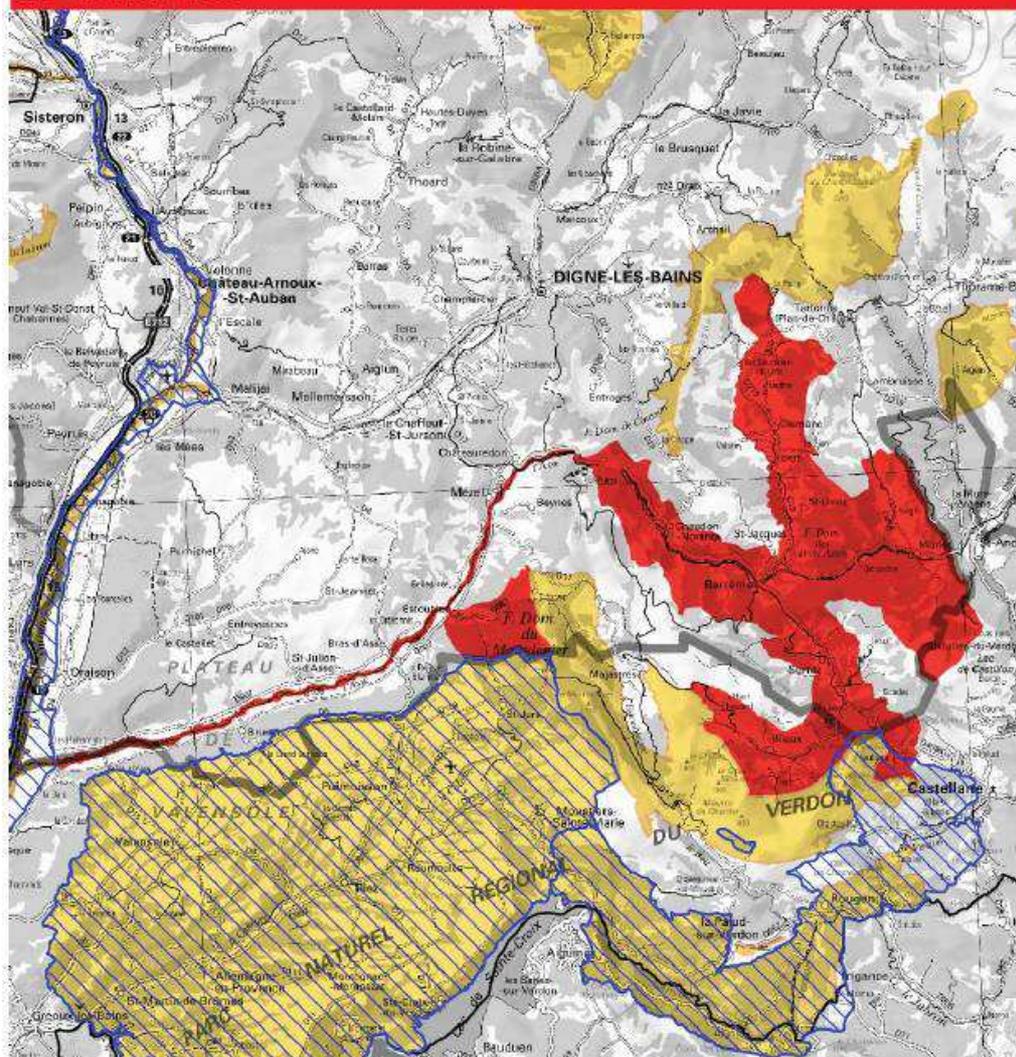
République Française  
Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

-  DH - Zone Spéciale de Conservation concernée
-  Directive Habitat avoisinante
-  Directive oiseaux - Zone de Protection Spéciale (ZPS)



NATURA 2000 - DH - Zone Spéciale de Conservation (ZSC) :

ZSC - FR9301533 - L'ASSE



0 1 2 km

Fiche créée le : 4-11-2015  
Périmètre numérisé au 1/25 000

DREAL

Adresse postale :  
Le Tholonet DREAL PACA CS80065  
Allée Louis Philibert 13182 Aix en Provence cedex 5  
[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

© IGN scan25,100,250 BDcartho®

SCADEP/CIC/MICHEL

Code : FR9301533

Date de compilation : 11/2005

Arrêté en vigueur : 05/02/2014

DESCRIPTION : Rivière Asse et ses principaux affluents (Asse de Blieux, Asse de Tartonne, Asse de Moriez, Estoublaisse), élargie sur sa partie amont aux bassins versants (pour partie). Influences méditerranéenne à l'aval et montagnarde à l'amont.

## QUALITE ET IMPORTANCE

L'Asse et ses affluents constituent un ensemble de cours d'eau d'un grand intérêt écologique. La richesse de ce site, caractérisée par un nombre élevé d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire, est principalement liée :

- à l'étendue du site et la diversité des conditions physiques présentes (altitude, exposition, géologie, climat) permettant la présence d'un grand nombre d'habitats naturels et d'espèces remarquables ;
- à son fonctionnement naturel (absence de grand aménagement hydraulique) ;
- à ses milieux globalement peu artificialisés et ses eaux peu polluées, permettant le développement d'un peuplement piscicole de qualité ;
- au caractère encore relativement traditionnel des activités humaines s'y exerçant.

Grâce au fonctionnement encore naturel de la rivière (réurrence des crues), les systèmes pionniers sont bien représentés. Ils sont caractérisés par une grande instabilité et par le développement de végétaux pourvus de puissantes racines, tels que la Glaucière jaune. De hautes ripisylves sont bien développées en moyenne et basse Asse jusqu'à la confluence durancienne. Les prairies de fauche sont bien représentées à l'amont, notamment sur l'Asse de Blieux.

Concernant la faune, le site accueille de nombreuses espèces de chiroptères, notamment le Petit Rhinolophe dont plusieurs colonies de reproduction sont présentes dans la vallée de l'Estoublaise. L'Apron du Rhône, poisson fortement menacé de disparition, est présent à l'extrême aval du cours d'eau. L'agrion de mercure présente de fortes densités dans les stations situées dans lit majeur aval de l'Asse, qui constituent certainement une des plus importantes populations de la région PACA.

## VULNERABILITE

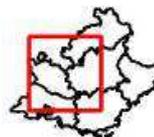
- prélèvements d'eau à usage agricole (irrigation) lors des périodes d'étiage, pouvant générer des assecs prolongés problématiques pour les poissons.
- reconversion des prairies en cultures.
- arasement des ripisylves.
- qualité des eaux (pollutions diverses).
- altérations ponctuelles du lit mineur : extraction de matériaux, décharges sauvages, remblais.
- développement de plantes exogènes envahissantes, telles que la Jussie.

## ZONE SPECIALE DE CONSERVATION (ZSC) : LA DURANCE

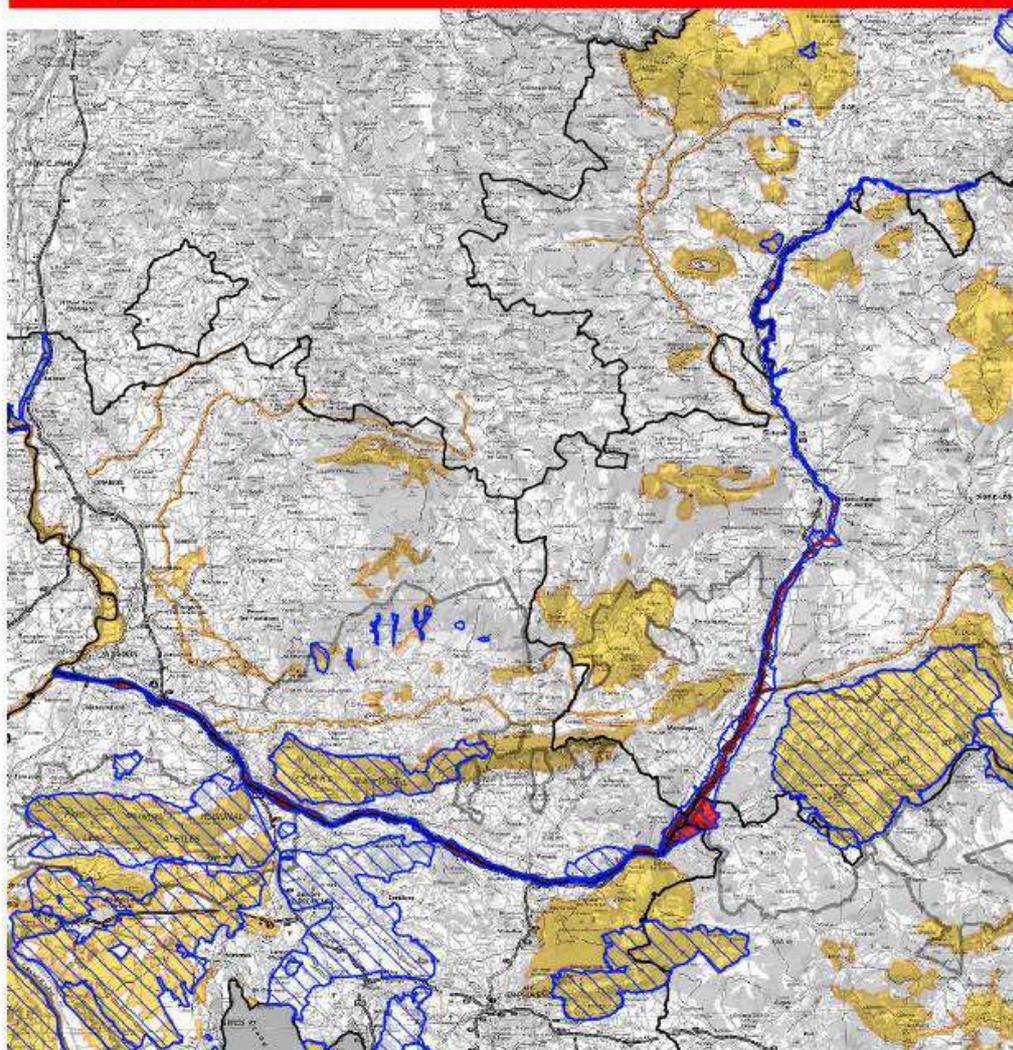


République Française  
Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

-  DH - Zone Spéciale de Conservation concernée
-  Directive Habitat avoisinante
-  Directive oiseaux - Zone de Protection Spéciale (ZPS)



NATURA 2000 - DH - Zone Spéciale de Conservation (ZSC) :  
ZSC - FR9301589 - LA DURANCE



0.12 km

Fiche créée le : 4-11-2015  
Périmètre numérisé au 1/25 000

**DREAL**

Adresse postale :  
Le Tholonet DREAL PACA CS80065  
Allée Louis Phélibert 13182 Aix en Provence cedex 5  
[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

©IGN scan25,100,250 BDcartho®

SCADE/UC/MICHEL 

Code : FR9301589

Date de compilation : 01/1996

Arrêté en vigueur : 21/01/2014

DESCRIPTION : Rivière méditerranéenne à bancs de galets, aménagée de barrages et seuils ayant constitué des plans d'eau avec phragmitaies.

## QUALITE ET IMPORTANCE

La Durance constitue un bel exemple de système fluvial méditerranéen, présentant une imbrication de milieux naturels plus ou moins humides et liés au cours d'eau. La variété des situations écologiques se traduit par une grande diversité d'habitats naturels : végétation basse des bancs graveleux et des dépôts de limons, boisements bas, étendues d'eau libre, bras morts directement associés au lit de la rivière, ainsi que différentes formes de forêts installées sur les berges. La plupart de ces habitats est remaniée à chaque crue et présente ainsi une grande instabilité et originalité.

Le site présente un intérêt particulier puisqu'il concentre, sur un espace réduit, de nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire à la fois marqués par les influences méditerranéenne et montagnarde.

La Durance assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement des espèces, tels que certains poissons migrateurs, chiroptères, insectes...), fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces).

Concernant la faune, la Durance présente un intérêt particulier pour la conservation :

- de diverses espèces de chauves-souris
- de l'Apron du Rhône, poisson fortement menacé de disparition

Espèces disparues ou dont la présence reste rarissime : Loutre d'Europe, Lamproie de Planer.

## VULNERABILITE

La dynamique de la végétation des berges est très souvent perturbée, ce qui rend difficile l'apparition des stades matures des ripisylves. La végétation aquatique est menacée par la prolifération de plantes envahissantes, notamment par la Jussie (*Ludwigia peploides*). Les nombreux ouvrages hydroélectriques perturbent la libre circulation des poissons.

## PLAN NATIONAL D'ACTION EN FAVEUR DE L'AIGLE DE BONELLI

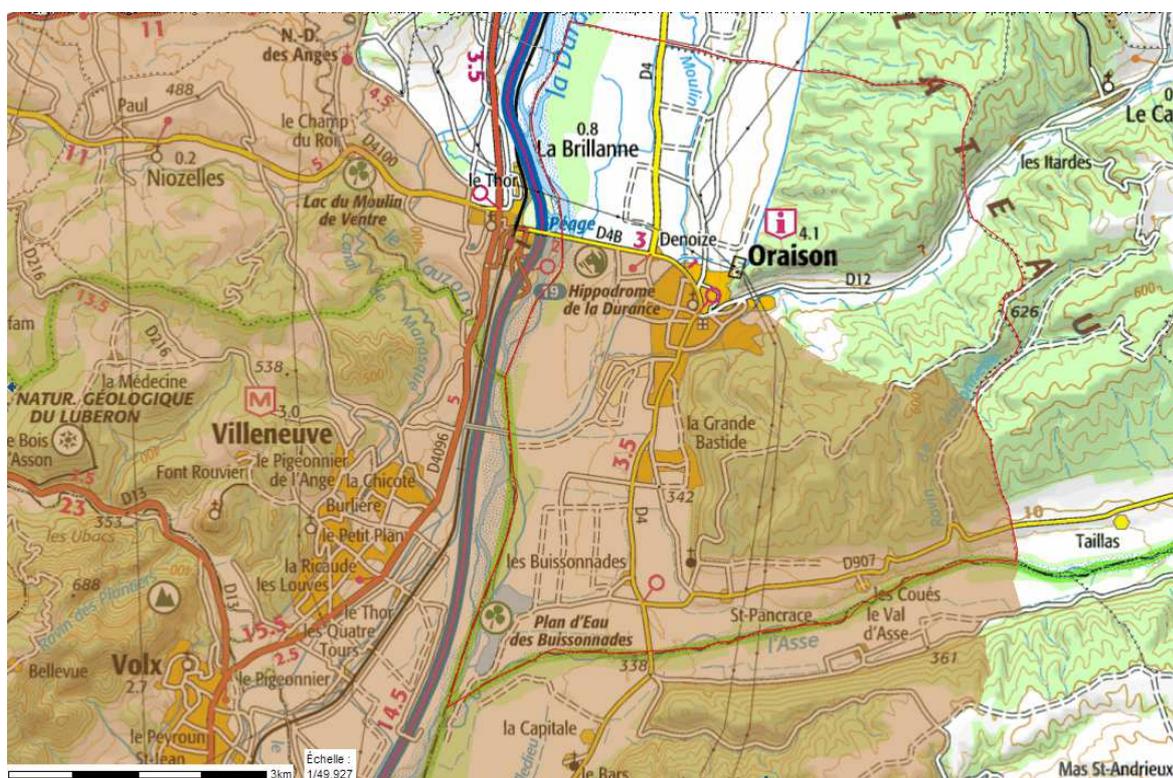
Les plans nationaux d'actions visent à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. Cet outil de protection de la biodiversité est mis en œuvre par la France depuis une quinzaine d'année. Ces plans ont été renforcés suite au Grenelle Environnement.

L'enjeu de ce plan est de consolider la population actuelle française d'aigle de Bonelli et d'assurer sa pérennité. Les efforts du PNA seront orientés sur la réduction des menaces et la préservation des habitats avec un effort particulier dans les sites vacants, seuls espaces à même de permettre un développement futur de la population d'aigle de Bonelli.

Pour cela, sept objectifs, déclinés en 27 actions, ont été fixés :

1. réduire et prévenir les facteurs de mortalité d'origine anthropique ;
2. préserver, restaurer et améliorer l'habitat ;
3. organiser la surveillance et diminuer les sources de dérangements ;
4. améliorer les connaissances pour mieux gérer et mieux préserver l'aigle de Bonelli ;
5. favoriser la prise en compte du Plan dans les politiques publiques ;
6. faire connaître l'espèce et le patrimoine local remarquable ;
7. coordonner les actions et favoriser la coopération internationale.

La partie Sud Ouest de la commune d'Oraison est un secteur mentionné comme Domaine Vital pour l'Aigle de Bonelli. Il s'agit là d'un vaste terrain de chasse potentiel matérialisé par la grande plaine agricole en bord de Durance et de l'Asse ainsi que les milieux semi-ouverts de la colline du Thuve.



### 3.1.2. Les inventaires du patrimoine naturel

#### ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO) : MOYENNE VALLEE DE LA DURANCE



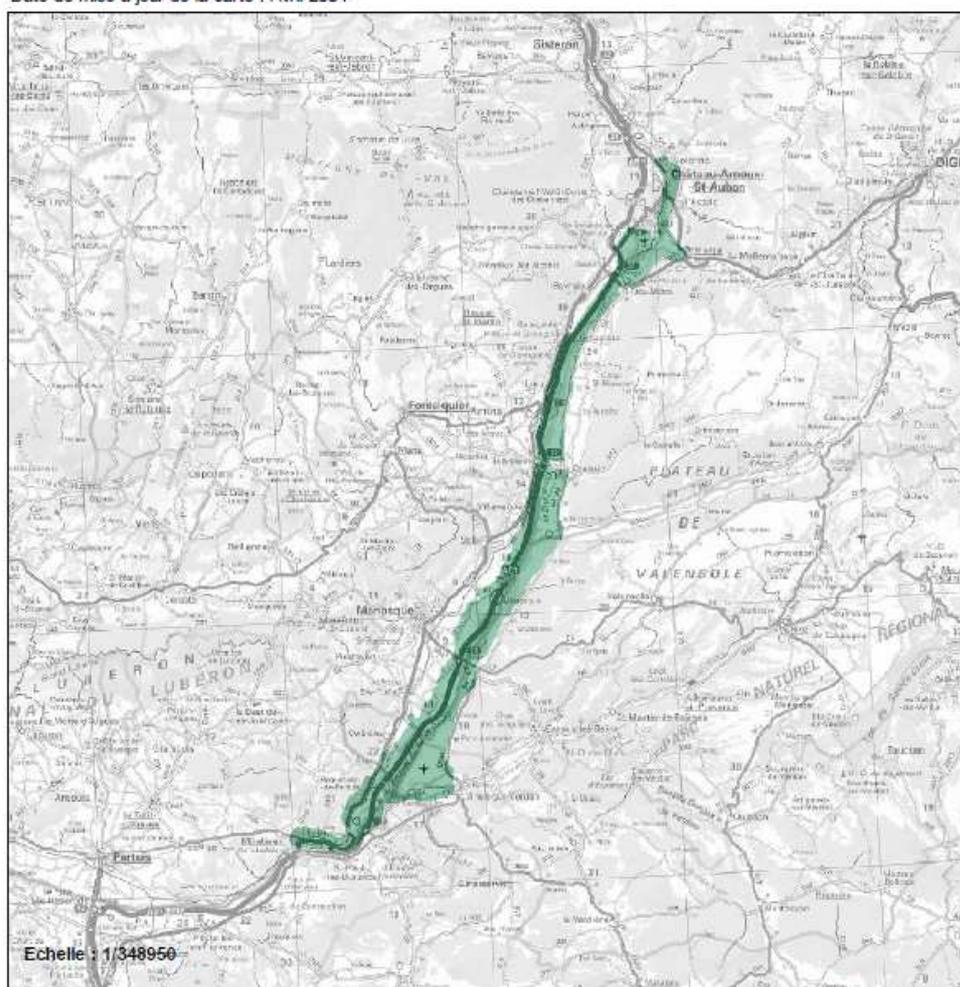
REPUBLIQUE FRANCAISE  
Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



#### Zone importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

PAC01 Moyenne vallée de la Durance

Date de mise à jour de la carte : Avril 2004



**DIREN**

Adresse postale : LE THOLONET  
BP 120 - 13603 Aix en Provence - Cedex 1  
Téléphone : 04.42.86.86.00 - Télécopie : 04.42.86.86.01

© IGN scan250 ®

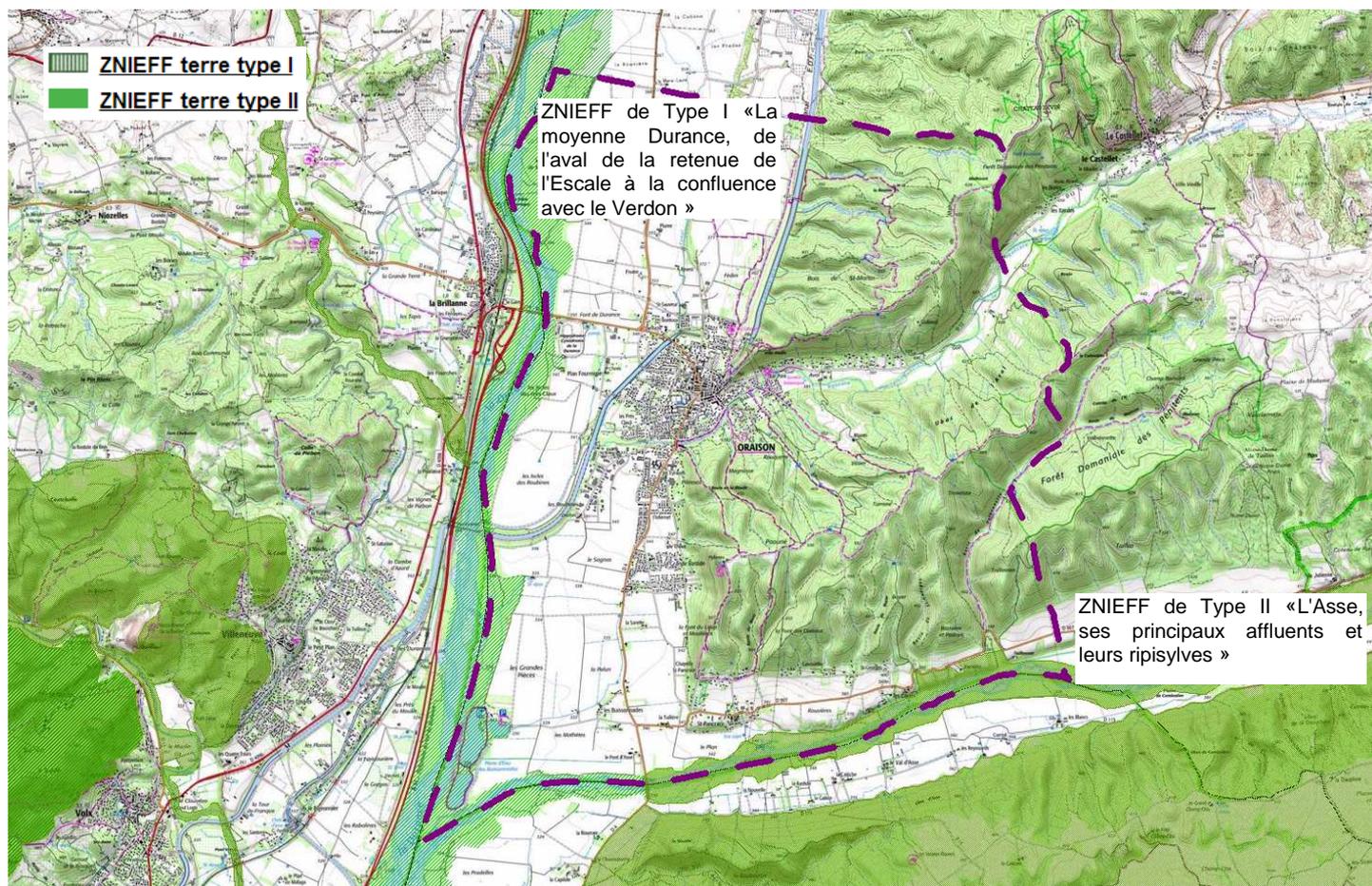
Numéro de la zone: PAC01

Le territoire d'inventaire est le biotope d'une trentaine d'espèces ornithologiques.

## ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les ZNIEFF de type I : Ensemble de quelques mètres carrés à quelques milliers d'hectares constitués d'espaces remarquables : présence d'espèces rares ou menacées, de milieux relictuels, de diversité d'écosystèmes.

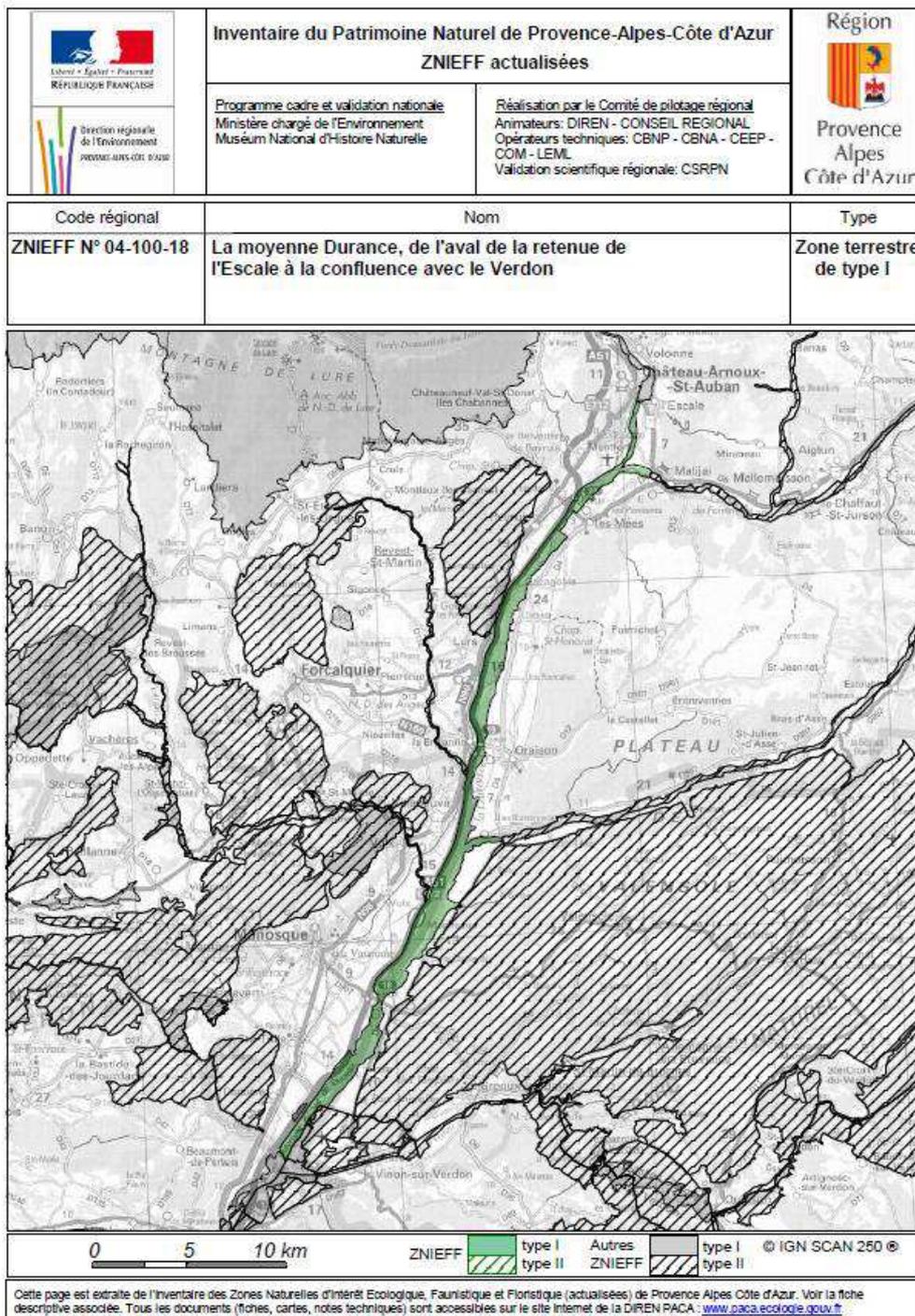
Les ZNIEFF de type II : Ensemble pouvant atteindre quelques dizaines de milliers d'hectares correspondant à de grands ensembles naturels peu modifiés, riches de potentialités biologiques et présentant souvent un intérêt paysager.



1 ZNIEFF terrestre de type I : L'Asse, ses principaux affluents et leurs ripisylves

Code : 04148100

Le site concerne le cours de l'Asse et de ses principaux affluents. Ses limites englobent l'écomplexe hydrologique fonctionnel incluant les cours d'eau, leurs ripisylves, leurs zones humides associées et leurs zones connexes proches. Cette délimitation, qui englobe des habitats et cortèges d'espèces à très forte valeur biologique, est clairement matérialisée par les zones fortement anthropisées (vergers, cultures, urbanisation, infrastructures) qui sont évidemment exclues. Ces dernières justifient la délimitation par les fortes discontinuités écologiques et paysagères occasionnées.

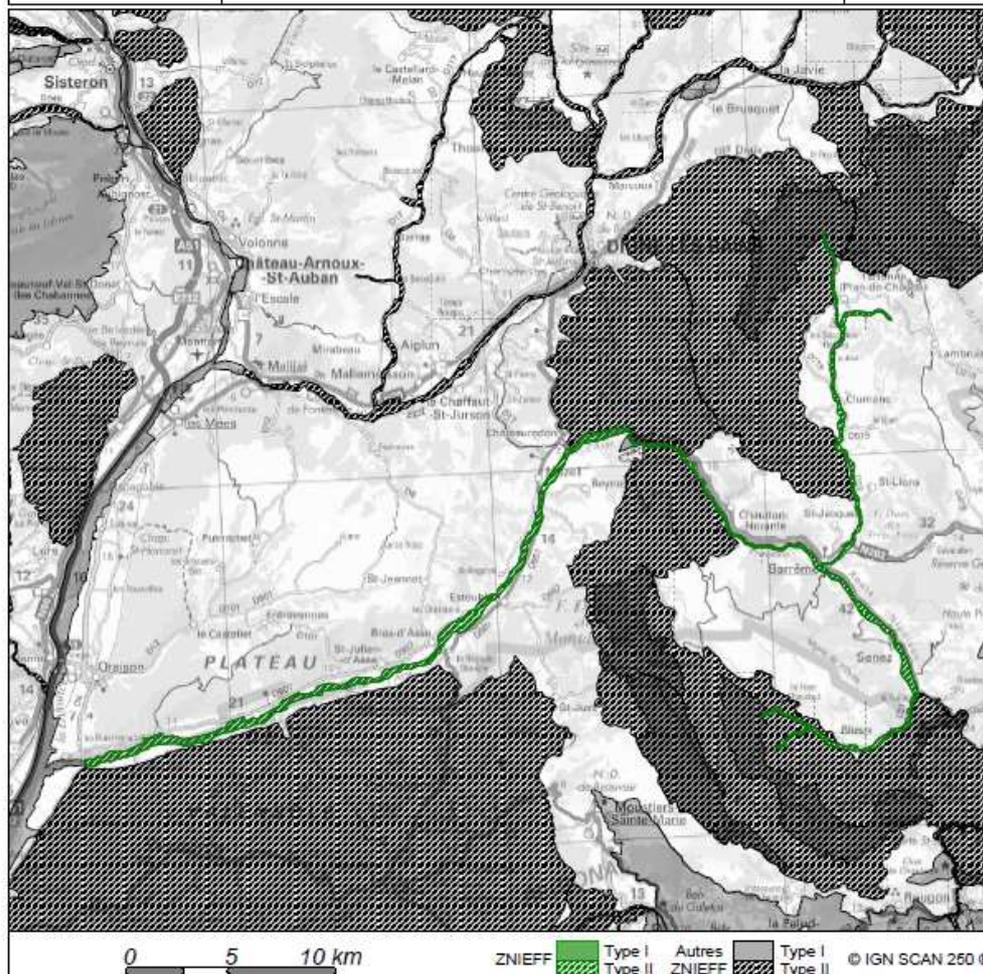


1 ZNIEFF terrestre de type II : La moyenne Durance, de l'aval de la retenue de l'Escale à la confluence avec le Verdon

Code : 0410018

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité          RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Direction régionale de l'Environnement          PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>	<b>Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur                  ZNIEFF actualisées</b>		Région  Provence Alpes Côte d'Azur
	Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques: CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEML Validation scientifique régionale: CSRPN	

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 04-148-100	L'Asse, ses principaux affluents et leurs ripisylves	Zone terrestre de type II



Cette page est extraite de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la fiche descriptive associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : [www.paca.ecologie.gouv.fr](http://www.paca.ecologie.gouv.fr)

Date de création du document : 29/07/2008

### 3.1.3. Les grandes entités naturelles

#### Les cours d'eau

##### LA DURANCE



*La jeune végétation s'installe sur la plage de galets*

La limite ouest de la commune est dessinée par les courbes de la Durance. La limite s'établit au milieu du lit. Les rives de la Durance sont riches de différents micro-milieus naturels : plages de galets, roselières, forêts...

Des nombreuses espèces d'oiseaux ont été recensées tout au long de la vallée de la Durance. Les arbres proches de l'eau sont des espèces hygrophiles comme les saules ou les peupliers : c'est la ripisylve. Elle doit être conservée car elle limite les crues en permettant l'étalement et l'absorption d'une grande quantité d'eau. Le réseau de racines consolide et maintient les berges. Enfin ce milieu offre protection et nourriture à une grande quantité d'animaux (oiseaux, mammifères, insectes...). Une grande cohésion existe entre ces arbres, la rivière et tous les animaux qui y vivent. Le paysage de bord de Durance est aussi varié qu'il est dynamique. En effet, chaque crue fait évoluer la zone en déplaçant les bancs de galets et les berges, en arrachant la jeune végétation proche de l'eau et modifiant parfois légèrement le tracé (le cours) de la Durance.



*Le tracé dit « en tresses » de la Durance au niveau des plans d'eau des Buissonnades*

Trait d'union régional des montagnes hautes alpines aux plaines du Comtat, voie historique de circulation des hommes et des bêtes, terre agricole fertile, zone d'intervention humaine, industrielle et commerciale, réservoir d'eau et d'énergie, milieu naturel exceptionnel : la vallée de la Durance procure à l'ensemble de la région les atouts de développement les plus variés. Par une urbanisation encore mesurée mais irrémédiable, la Durance risque de voir la richesse biologique de ses territoires naturels remise en cause par l'évolution des pratiques hydrauliques mais aussi par le passage d'infrastructures telles que l'autoroute ou le TGV. Enfin, l'identité des paysages issus de l'histoire (villages, châteaux, abbayes, etc.), les trames dessinées par les canaux et les roubines, et l'équilibre entre paysage agricole et paysage bâti risquent, si l'on n'y prend pas garde, de disparaître par une pression foncière de plus en plus forte des zones pavillonnaires ou des zones d'activités. Les découpages administratifs, géographiques ou thématiques rendent actuellement complexe cette vision globale de l'espace durancien. L'approche paysagère, dans toutes ses composantes, permettrait de recentrer le propos sur la vallée, d'en exprimer sa cohérence, son identité, d'enrichir le regard et, pourquoi pas, de faire du paysage de la Durance un enjeu partagé par tous. La Durance est un cours d'eau domaniale. Il faudrait trouver les moyens pour que le public puisse accéder à la Durance, ne serait-ce que la voir lorsqu'on traverse sur les ponts. L'outil Parc naturel régional peut jouer sa partition, avec les multiples partenaires, dans le concert de la mise en œuvre d'un tel projet. Qui dit concert, dit chef d'orchestre.

#### Plan Durance

Le comité de pilotage du plan Durance a eu lieu le jeudi 15 décembre 2005 après-midi. Il s'agissait de la troisième réunion rassemblant tous les acteurs concernés par la mise en œuvre de ce plan d'action élaboré par le Préfet de Région en 2004. Le plan, dont l'enjeu principal est d'inscrire le territoire de la Durance dans une politique de développement durable visant un partage équitable de la ressource en eau entre les usages établis (hydroélectricité, alimentation en eau agricole, industrielle ou urbaine) et les usages émergents (prévention des inondations, restauration des milieux, tourisme), a été construit en association étroite avec toutes les parties prenantes. Il prend en compte les démarches existantes comme l'élaboration du contrat de rivière "val de Durance", dont le comité de rivière avait lieu le matin au même endroit.

L'objet de cette rencontre était de faire le point sur l'avancement des actions en 2005 et d'ébaucher les perspectives et les priorités pour 2006.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant de la Durance ainsi qu'une stratégie locale de gestion du risque inondation du bassin versant (SLGRI) sont en cours d'élaboration par le Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD).

#### L'ASSE

L'Asse présente les mêmes caractères que la Durance en termes de biotope ; le large lit de galet s'encadre d'un boisement ripicole parfois très épais. En strate arborescente, peupliers, saules et ormes champêtres constituent le cortège prépondérant. Des genêts à balais, cornouillers et du houblon viennent densifier les boisements en constituant un taillis sous futaie. Tout comme la Durance, et peut être plus encore à l'échelle communale au regard du cadre paysager et construit de sa vallée, l'Asse pourrait bénéficier d'une valorisation en tant que moyen de communication et corridor écologique.



## LE RANCURE

La Rancure est la seule voie d'eau valorisée. Un sentier botanique est aménagé sur la rive droite et des visites guidées botaniques sont organisées. Il profite de nombreux atouts tels que la traversée du village, la présence du pont Roman et d'un lit réduit, à échelle humaine. La palette végétale est très riche : aubépine, pommier sauvage, chêne blanc, prunellier, orme champêtre, cornouiller, fusain, chèvrefeuille, saule, peuplier et acacia constituent les essences principales de ce linéaire qui s'étire jusqu'au canal EDF.



*Sentier botanique*



*Le Rancure à proximité de la D4*

A proximité de la D4, le niveau du Rancure est bas et le lit est traversé par les véhicules, des camions stationnent même parfois dans le lit, à proximité de la zone artisanale. Si en amont du village le Rancure est valorisé, il est à regretter que ses aménagements ne permettent de raccorder le village à la zone artisanale au sud. Il s'agit d'un formidable potentiel en terme de circulation douce joignant entres eux les pôles de fréquentation.

## Les canaux

De l'histoire des endiguements de la Durance et la réalisation de canaux d'irrigation jusqu'aux grands travaux du canal EDF lié à la maîtrise hydroélectrique, l'eau a été en permanence au centre de l'histoire de la vallée.

### LE CANAL EDF



L'ouvrage date des années 60-70. Il coupe longitudinalement le territoire et annonce l'urbanisation du piémont. Le canal EDF joue aussi un rôle important en ce qui concerne l'alimentation en eau potable et fournit parfois de l'eau pour l'irrigation à travers plusieurs prises sur le canal. Le canal EDF prend à Oraison le nom de canal d'Oraison. Il assure également la fonction d'irrigation.

### LES CANAUX D'IRRIGATION SIMPLES

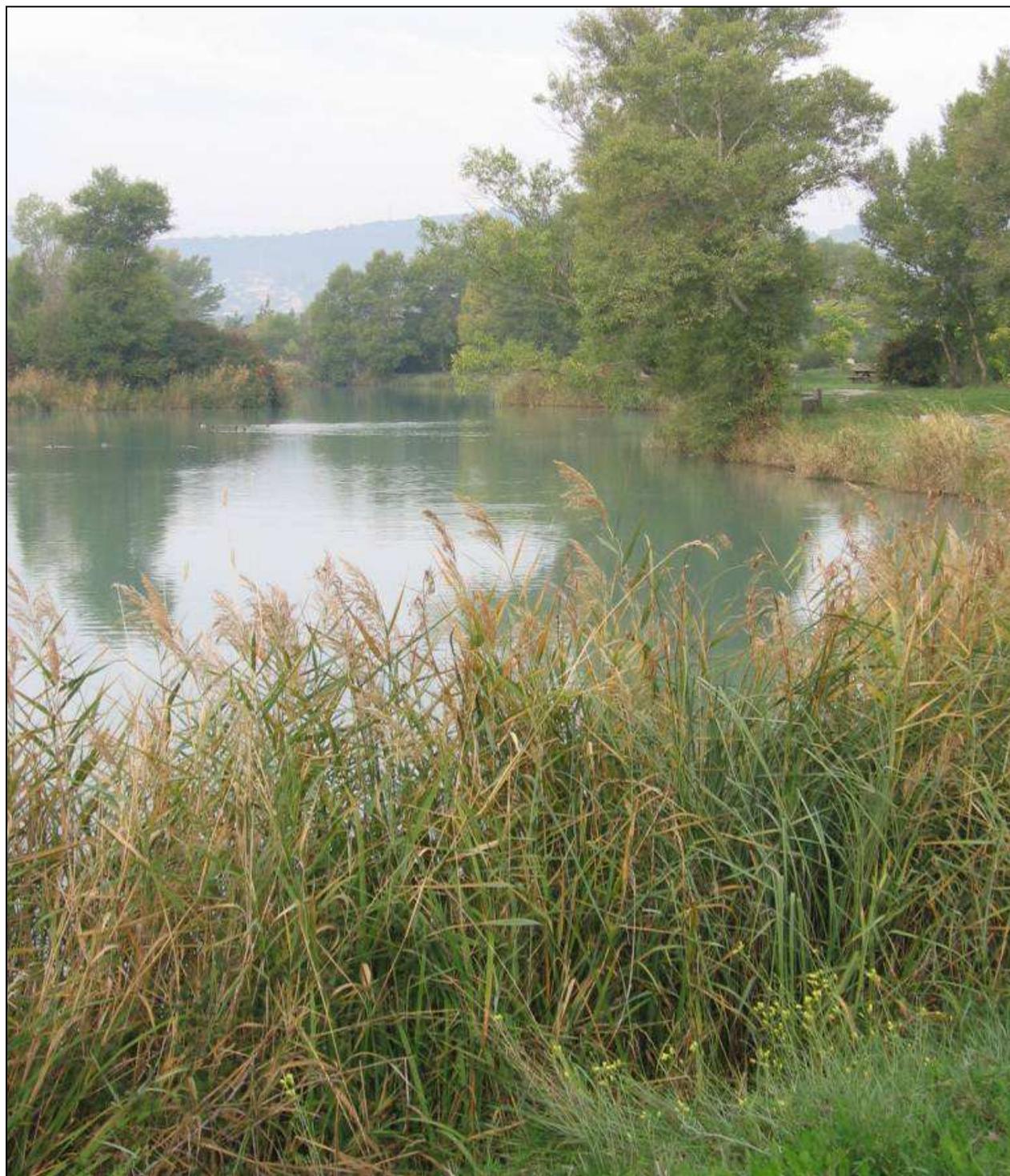
L'irrigation gravitaire a tramé le paysages de canaux, de « roubines » (canal creusé par l'homme aux fins d'assainissement ou d'irrigation) et de « filioles » (petit canal issu d'un canal secondaire alimentant une parcelle en particulier) qui jouent à la fois le rôle de collecte des eaux pluviales, d'accueil des sources, de drainage vers le fond de vallée, puis d'irrigation de celle-ci.



L'impact paysager de ses fils d'eau est conséquent dans la vallée ; en effet, les canaux s'accompagnent d'une végétation spontanée spécifique qui forme une trame sous forme de cordons arbustifs. Dans la vaste vallée agricole d'Oraison, cette végétation linéaire est le seul élément vertical qui anime les vues. Elle joue de plus un rôle de maintien des talus et des sols en général (rupture du ruissellement) et elle absorbe une partie des surplus hydrographiques.

Le Phragmite, le sureau et le peuplier noir ainsi que la ronce animent ces talus et deviennent les acteurs exclusifs de l'animation de la vallée agricole.

## Plans d'eau des Buissonnades



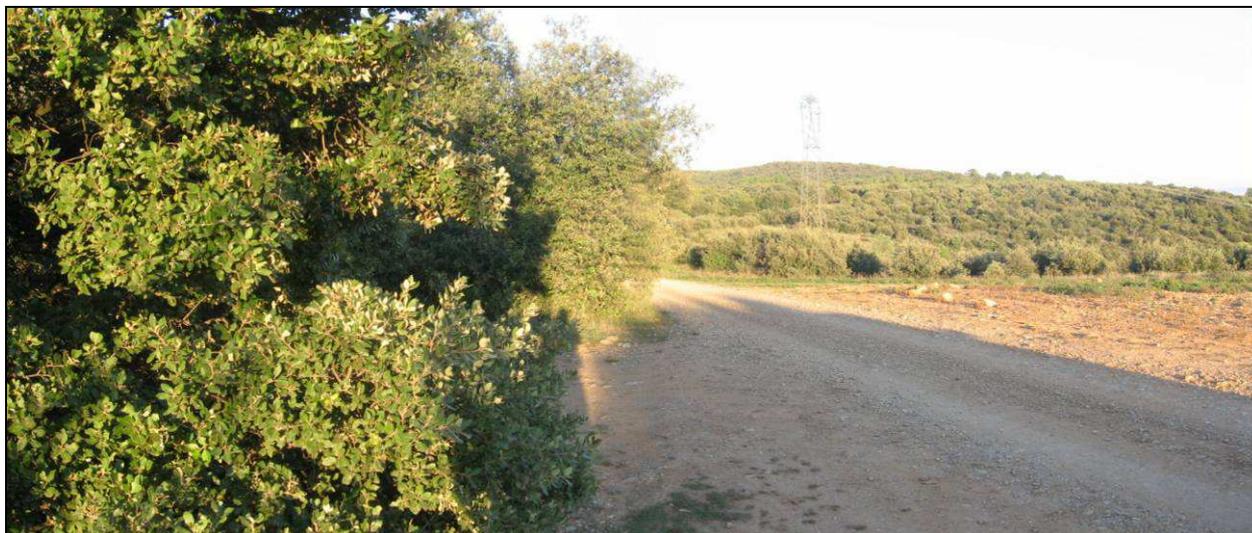
Les plans d'eau sont fréquentés car un site de baignade est aménagé, ainsi qu'un sentier botanique et sportif. Il s'agit d'un excellent équipement de loisir, mais aussi d'un espace naturel d'une très grande valeur écologique. Les essences des sols humides (principalement phragmites) s'accompagnent d'une végétation ripicole variée ; peuplier noir, saule blanc, micocoulier, frêne et robinier constituent la strate arborescente. La strate arbustive est franchement composite, elle se munie de houblon, cornouiller, saule, elaeagnus, genêts à balais et aubépine.

Les paysages constitués sont très attractifs. Des arbres sénescents sont figés en bordure des points d'eau et ponctuent les vues. Des îles apparaissent avec leur cortège floristique.



Les étangs sont des sites de pêche, de baignade et d'activités nautiques diverses. Ils représentent surtout des espaces de prédilection pour les promeneurs et des espaces naturels de qualité facilement accessibles. Espaces sensibles, il faudra impérativement maintenir en place les boisements limitrophes pour garantir la qualité des eaux de baignade.

## Le plateau de Valensole



Le plateau de Valensole ou plutôt les collines sont occupées par une végétation dense, impénétrable en dehors des sentiers caillouteux. Les sommets, ou les versants en pente faible sont occupés par des cultures, principalement des oliveraies.

L'essence principale est le chêne vert. En descendant, celui-ci s'accompagne de chênes blancs, pins d'Alep et robiniers en val. Au sol, le thym est l'essence principale, avec le houx frelon, chêne kermès, ajonc et genêt à balais. L'orme champêtre et le juniperus apparaissent en traces.



Sur le plateau, les oliveraies dominantes ouvrent des vues panoramiques sur les collines. Les vergers s'implantent ponctuellement sur les collines.

### 3.1.4. Les grandes types de milieux

Les grands types de milieux présents sur la commune d'Oraison sont les suivants:

<u>Collines boisées : Le Thuve</u>		
		
<p>Le Thuve le Bois de Saint Martin ou encore le Plateau de Valensole correspondent à d'anciennes terrasses alluviales déposées par la Durance. Ces formations sont entaillées par de nombreux vallons. Ici, la colline du Thuve, située au Nord du centre ville, possède une vaste chênaie verte dense et dominante. Tout comme les parapentistes, les oiseaux grands voiliers utilisent les courants thermiques pour gagner de l'altitude et rejoindre le Plateau de Valensole.</p>		
Flore protégée		
		
<b><i>Cephalanthera rubra</i></b>	<b><i>ophrys apifera</i></b>	<b><i>Inula bifrons</i></b>
Faune protégée		
<p>Oiseaux  <b>Alouette lulu</b></p>	<p>Insectes  <b>Diane</b> et Prosperine car présence de nombreuses stations d'aristoloches pistoloques</p> <div style="text-align: center;">  </div>	

**Collines boisées : Le Bois Saint Martin**



Le couvert végétal est plus clairsemé dans le Bois Saint Martin car en a un incendie ravagé cette colline. Cette chênaie verte est actuellement apparentée à de la garrigue haute dont le couvert est clairsemée. Le versant Sud est un lieu privilégié par les reptiles.

Flore protégée



***Limodorum arbustivum***



***Epipactis helleborine***



***Narcissus assoanus***

Faune protégée

- Reptiles  
 Couleuvre de Montpellier  
 Couleuvre à échelon  
 Couleuvre d'Esculape  
 Lézard vert  
 Lézard des murailles

### Collines boisées : Les contreforts du Plateau de Valensole



Le plateau de Valensole est particulièrement remarquable par la présence d'une trentaine d'espèces aviaires inscrites en annexe I de la Directive " Oiseaux ", parmi lesquelles des oiseaux steppiques (Outarde canepetière et Œdicnème criard), tandis que les milieux plus fermes accueillent des espèces liées aux habitats buissonnants ou forestiers (Circaète Jean-le-blanc, Pie-grièche écorcheur).

Le secteur de Valensole constitue un site exceptionnel pour la conservation du Petit Rhinolophe. C'est l'un des trois secteurs les plus importants de la région PACA.

#### Faune protégée

Mammifères

Petit Rhinolophe  
 Barbastelle d'Europe  
 Murin de Bechstein

Oiseaux

Circaète Jean le Blanc  
 Pie-grièche écorcheur  
 Pic épeiche  
 Pic épeichette  
 Engoulevent d'Europe



**Petit Duc scops**

### Collines boisées : les rares pelouses sèches



Zone de pâturages pour les chèvres et les moutons de l'exploitation de M. Bondils (Route De Castellet). Ce vaste milieu ouvert est unique sur la commune.

#### Flore protégée



***Gagea villosa***

Cette gagée a été retrouvée dans les zones pâturées et non pas fauchées.

#### Faune protégée

##### Oiseaux

Territoire de chasse des rapaces :

Circaète Jean le Blanc

Faucon crécerelle

Buse variable

### Au pied des collines : les Oliveraies



Sur la commune d'Oraison se trouve ne nombreuses oliveraies souvent de petites superficies en limite ou dans le tissu urbain.

#### Faune protégée

Reptiles et amphibiens  
Lézard des murailles

## Plaine alluviale: les vastes cultures céréalières et fourragères



Mosaïque de cultures de blé, maïs, luzerne et friche agricole. Il s'agit d'un immense terrain de chasse et zone d'alimentation pour de très nombreux oiseaux et de chauves-souris.

### Faune protégée

#### Mammifères

Chauves-souris dont le Petit Rhinolophe et le Grand Murin

#### Oiseaux

Grande aigrette  
Caille des blés  
Busard cendré  
Faucon hobereau  
Faucon émerillon  
Buse variable  
Bondrée apivore  
Guêpier d'Europe  
Rollier d'Europe

**Busard Saint Martin**



↳ Encourager l'utilisation raisonnée des traitements phytosanitaires: Les chauves-souris exploitant le milieu agricole comme territoire de chasse sont soumises à la dégradation de cet habitat suite à l'utilisation d'insecticides. Inciter les agriculteurs à limiter l'utilisation de tels produits conduira à améliorer la qualité trophique de ces habitats de chasse

## Plaine alluviale: Alignements de platanes



### Faune protégée

#### Oiseaux



#### **Pie-grièche à poitrine rose**

Cette espèce migratrice a la particularité d'occuper des alignements de platanes en bordure de routes. Le nid est fréquemment juché à plus de dix mètres de hauteur, souvent accolé au tronc ou à l'enfourchure d'une forte branche. Les alignements de platanes de la commune peuvent convenir à cette espèce.

Plaine alluviale: Cabanons agricoles



Faune protégée

Mammifères

Petit Rhinolophe  
 Grand Murin  
 Grand Rhinolophe  
 Minioptère de Schreibers  
 Vespertilion à oreilles échancrées



Petit

**Murin**

Oiseaux

**Chevêche d'Athéna**



Reptiles et amphibiens

Lézard des murailles

Ces constructions sont des gîtes de transition pour certaines chauves-souris, notamment ces cabanons ont encore un toit.  
 Lieu de nidification de la Chevêche d'Athéna.

☞ **Les cabanons agricoles sont un réseau de gîtes nécessaires à la survie de l'espèce, qu'il convient de conserver. Il serait souhaitable de proposer à leurs propriétaires de condamner ces cabanons afin de ne pas perturber la colonie. Certains gîtes sur la commune menacent cependant de s'effondrer dans les années à venir. Ainsi, ces gîtes devront être restaurés afin de conserver ces colonies. Une possibilité est de proposer aux organismes gestionnaires l'achat de certains de ces cabanons afin de les remettre en état favorable à l'accueil des Chauves-souris.**

## Les milieux aquatiques : La Durance



La strate arborée de la ripisylve de la Moyenne Durance, est dominée par une jeune peupleraie à peupliers noirs (*Populus nigra*) et peupliers blancs (*Populus alba*), de rares jeunes aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*), des ormes lisses, des érables sycomore (*Acer pseudoplatanus*) sont y présents.

Il s'agit cependant d'un habitat d'intérêt communautaire UE 3250-1 : Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*.



*Artemisia verlotiorum*



*Ilex aquifolium*



*Artemisia campestris*

### Plantes invasives

Le Buddléja, le Solidago, l'Erigeron ou encore le Sénéçon du Cap et l'Ambroisie.

### Faune protégée

#### Mammifères

Corridor biologique utilisé par de nombreuses chauves-souris protégées  
 Zone de chasse du Petit Rhinolophe  
 Minioptère de Schreibers  
 Murin de Capaccini

#### Indice de présence du **Castor d'Europe**



#### Oiseaux

Corridor biologique utilisé par de très nombreux oiseaux protégés :  
 Cincle plongeur  
 Balbuzard pêcheur  
 Petit gravelot  
 Milan noir...  
 Nidification de l'Hirondelle de rivage et du Guêpier d'Europe dans les berges sablonneuses.



**Hirondelle de rivage**

**Poissons :** sur la commune d'Oraison, nous retrouvons dans la moyenne Durance principalement du blageon, spirin et loche franche. Le chevesne, le barbeau fluviatile, le hotu, le goujon, le vairon et l'ablette constituent le reste du peuplement. Sont également présents en faible proportion, le gardon, le toxostome, la tanche, la perche commune et le brochet. La présence de la truite fario dans cette partie est essentiellement due à l'Asse.

## Les milieux aquatiques : les plans d'eau des Buissonnades



Ces anciennes gravières de la Durance sont des milieux lenticules très profonds. Pour cette raison, la végétation s'y développe uniquement sur les berges où la colonisation par les roselières reste limitée, malgré cela la faune inféodée à ces milieux y est présente. L'eau y est de bonne qualité physicochimique.

Cependant, entre ces trois plans d'eau subsiste une ripisylve à peupliers noirs dense qui est un refuge pour de nombreux oiseaux inféodés aux milieux aquatiques.

### Faune protégée

#### Mammifères

Chauves-souris notamment le **Murin de Capaccini**.



#### Oiseaux

Héron pourpré  
 Cisticole des joncs  
 Héron garde bœuf  
 Autour des palombes  
 Faucon émerillon  
 Faucon hobereau  
 Pie grièche méridionale  
 Busard Saint Martin  
**Grande aigrette**



#### Insectes

**Agrion de mercure** car présence d'hydrophytes à tige creuse notamment le long des canaux.



### Les milieux aquatiques : L'Asse et sa ripisylve



Grâce au fonctionnement encore naturel de la rivière (réurrence des crues), les systèmes pionniers sont bien représentés. Ils sont caractérisés par une grande instabilité et par le développement de végétaux pourvus de puissantes racines, tels que la Glaucière jaune. De hautes ripisylves sont bien développées en moyenne et basse Asse jusqu'à la confluence durancienne. Les prairies de fauche sont bien représentées à l'amont, notamment sur l'Asse de Blieux.

Concernant la faune, le site accueille le Castor d'Europe et de nombreuses espèces de chiroptères, notamment le Petit Rhinolophe dont plusieurs colonies de reproduction sont présentes dans la vallée de l'Estoublaise. L'Apron du Rhône, poisson fortement menacé de disparition, est présent à l'extrême aval du cours d'eau. Les prairies de fauche hébergent le rare Azuré de la Sanguisorbe.

#### Flore protégée

*Petite massette (Typha minima)*



Il s'agit d'un habitat d'intérêt

communautaire UE 7240-2 :

Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae*. Cette formation végétale s'installe chaque année sur les bancs mis à nu ou créés par les crues.

#### Faune protégée

<u>Mammifères</u>	<u>Oiseaux</u>	<u>Insectes</u>	<u>Poissons</u>
Zone de chasse du Petit Rhinolophe Minoptère de Schreibers Murin de Capaccini Castor d'Europe	Héron pourpré	Azuré de la Sanguisorbe Agrion de Mercure	Apron

### Les milieux aquatiques : Le Rancure



Cours d'eau temporaire accompagné d'une ripisylve de densité faible sur le territoire communal d'Oraison. En effet, ce cours d'eau traverse le tissu urbain dense. Dans le secteur péri urbain, il est un axe de transit pour la faune notamment les reptiles présents sur le versant Sud de la colline du Bois St Martin.

#### Faune protégée

##### Mammifères

Axe de vol pour les Chauves-souris

##### Reptiles

Couleuvre de Montpellier

Couleuvre d'Esculape

Couleuvre à échelons

### Les milieux aquatiques : Le Canal EDF



Cet ouvrage, sur une longue distance, en remblai est à la fois un axe de transit pour les chauves-souris mais aussi un obstacle à la circulation de l'avifaune. Son tunnel n'accueille pas de chauves-souris.

#### Faune protégée

##### Mammifères

Chauves-souris (Chasse et axe de vol)

### 3.1.5. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

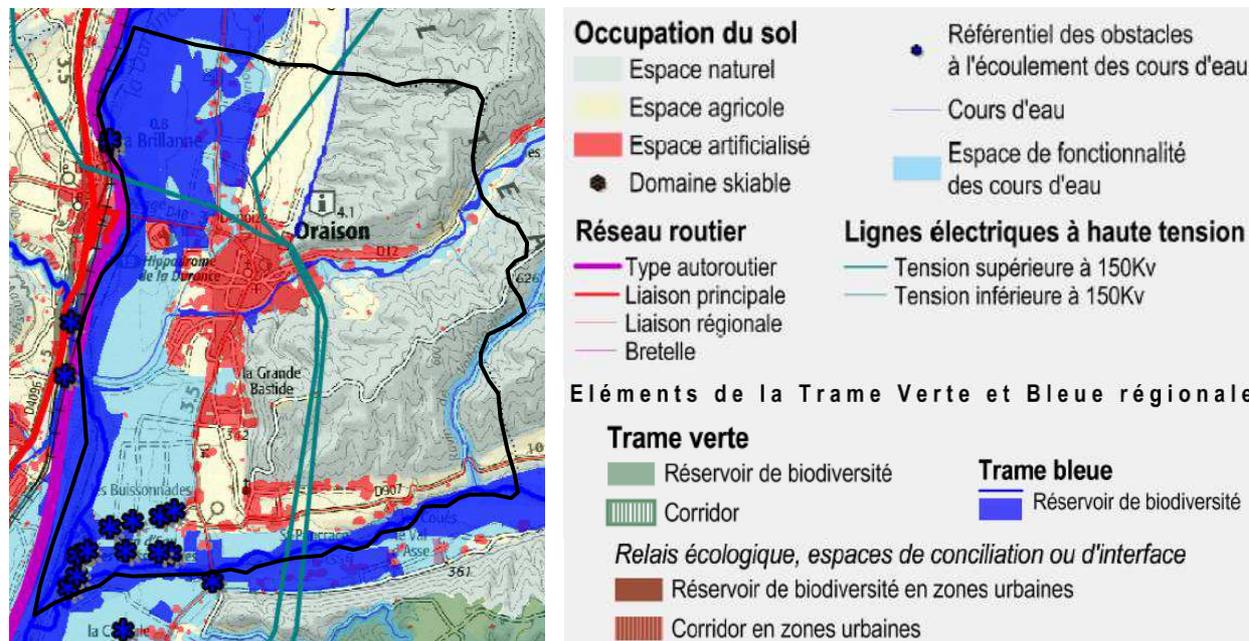
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été adopté en séance plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014, puis arrêté par le préfet de Région le 26 novembre 2014. Il est opposable aux documents d'urbanisme selon le degré dit de « prise en compte ».

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique est un des outils de la déclinaison régionale de l'objectif rappelé dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, à savoir : « construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés ».

Il s'agit à terme que le territoire national soit couvert par une **Trame Verte et Bleue** (TVB), dont le principal atout est de pouvoir être considéré comme un outil d'aménagement du territoire. L'un des principaux objectifs (visés à l'article

L.371-1 du Code de l'Environnement) de cette Trame Verte et Bleue est de maintenir des « **continuités écologiques** » permettant aux espèces de se déplacer dans l'espace et dans le temps, notamment pour répondre aux évolutions à court terme (sociales et économiques) et à très long terme (changement climatique).

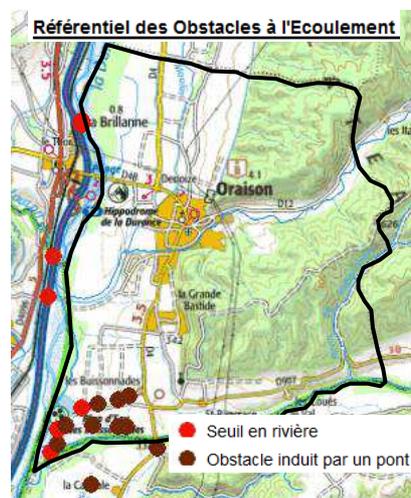
### ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE – SRCE PACA



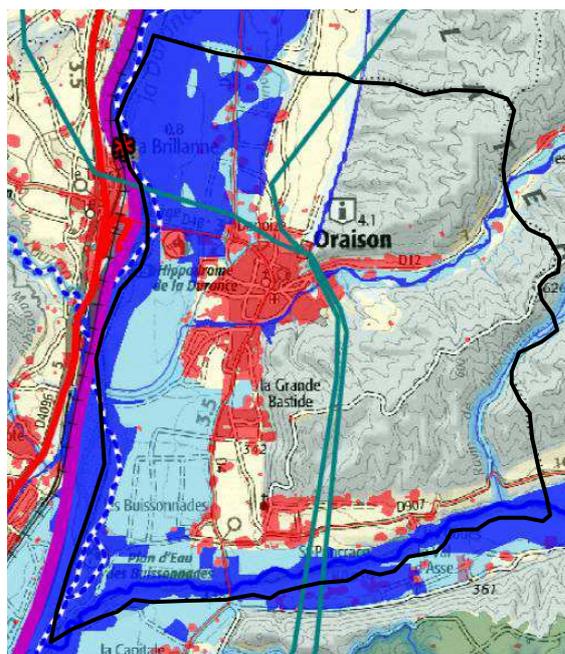
Le territoire d'Oraison possède deux grands axes de continuités écologiques identifiées dans les éléments de la trame bleue régionale en tant que réservoirs de biodiversité : la rivière de la Durance, la rivière de l'Asse, et leurs zones humides respectives. D'autres éléments de la trame bleue font partie des réservoirs de biodiversité : le canal EDF, le Rancure et le ravin de Valbonnette.

Le SRCE met également en avant des obstacles pouvant nuire aux continuités écologiques :

- Les espaces artificialisés représentés par les zones urbaines,
- Deux lignes électriques de 225 000 volts traversent la commune et sont des nuisances notamment pour les oiseaux,
- Plusieurs obstacles à l'écoulement des cours d'eau sont identifiés : 2 seuils en rivière au niveau de la Durance, 3 seuils au niveau du plan d'eau des Buissonnades, et 8 ponts sur des canaux entre l'Asse et les Buissonnades.



## OBJECTIFS ASSIGNES AUX ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE – SRCE PACA



### Recherche de préservation optimale

Relais écologique, espaces de conciliation ou d'interface

■ Réservoir de biodiversité en zones urbaines

■ Corridor en zones urbaines

#### Trame verte

■ Réservoir de biodiversité

■ Corridor

#### Trame bleue

■ Réservoir de biodiversité

### Recherche de remise en état optimale

Relais écologique, espaces de conciliation ou d'interface

■ Réservoir de biodiversité en zones urbaines

■ Corridor en zones urbaines

#### Trame verte

■ Réservoir de biodiversité

■ Corridor

#### Trame bleue

■ Réservoir de biodiversité

### Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau

Ouvrage situé sur les cours d'eau classés

● au titre de l'art L.214-17 I 2° du Code de l'Environnement

Les objectifs portés par le SRCE sont :

- Une préservation optimale des continuités écologiques en bon état,
- Une recherche de remise en état optimale des continuités écologiques en mauvais état.

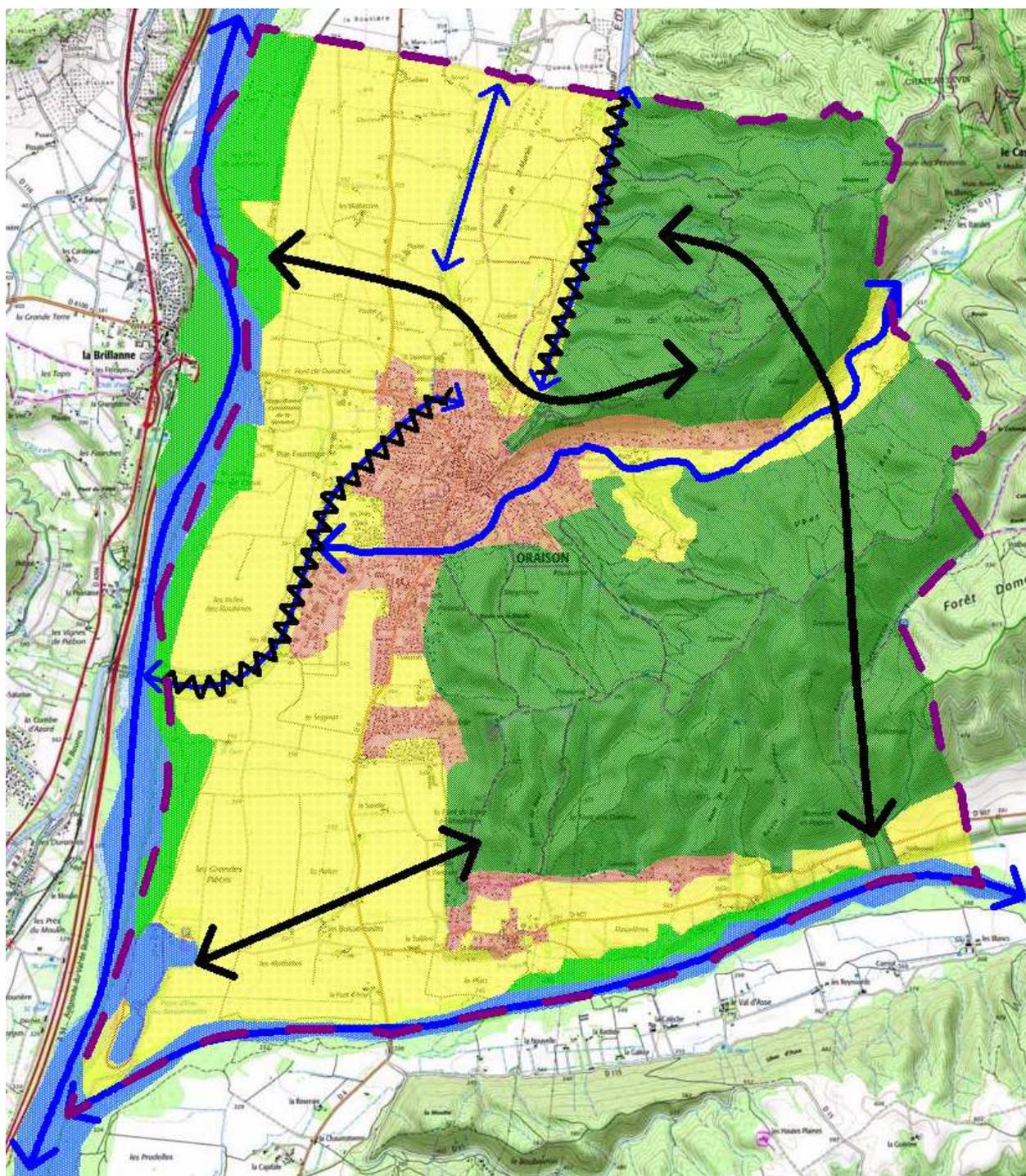
A l'échelle du territoire communal, les éléments de la trame bleue sont majoritairement en bon état et doivent être préservés : zones humides de l'Asse et de la Durance, rivière de l'Asse, le Rancure, le canal EDF et le ravin de Valbonnette.

En revanche, la rivière de la Durance et le plan d'eau des Buissonnades doivent faire l'objet d'une remise en état optimale. Les seuils en rivière, listés dans le référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau, modifient les conditions morphodynamiques des cours d'eau et font obstacles aux continuités écologiques. La qualité physico-chimique est également une donnée qui entre en ligne de compte pour obtenir un bon état écologique des milieux.

L'article L214-17 du Code de l'Environnement introduit un nouveau classement des cours d'eau en rapport avec les objectifs de la DCE et déclinés dans les SDAGE. Les cours d'eau sont ainsi classés en deux listes : la liste 1 pour les cours d'eau en très bon état écologique, la liste 2 pour les cours d'eau comportant des ruptures écologiques liées à des ouvrages.

La rivière de la Durance à hauteur d'Oraison est classée dans la liste 2 des cours d'eau en raison des ouvrages de seuil faisant obstacle. Ce tronçon de la Durance nécessite des actions de restauration des continuités écologiques. La restauration de la continuité écologique des cours d'eau figurant dans cette liste contribuera aux objectifs environnementaux du SDAGE.

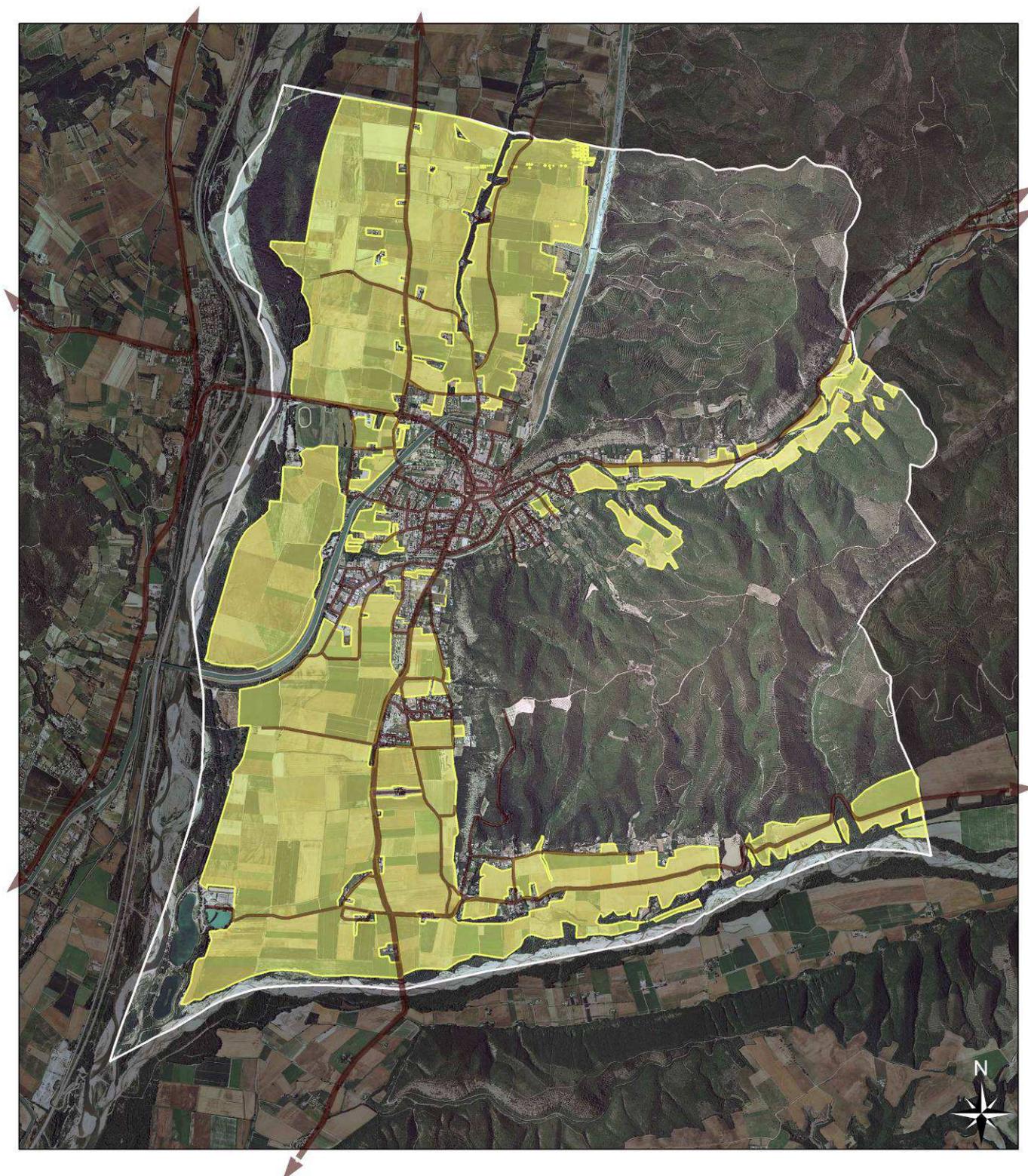
### 3.1.6. Trame Verte et Bleue à l'échelle de la commune



- |                                                                                     |                     |                                                                                     |                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
|  | Continuum aquatique |  | Corridor aquatique, terrestre et aérien |
|  | Continuum rivulaire |  | Corridor terrestre                      |
|  | Continuum agricole  |  | Obstacle terrestre                      |
|  | Continuum forestier |  | Tissu urbain                            |

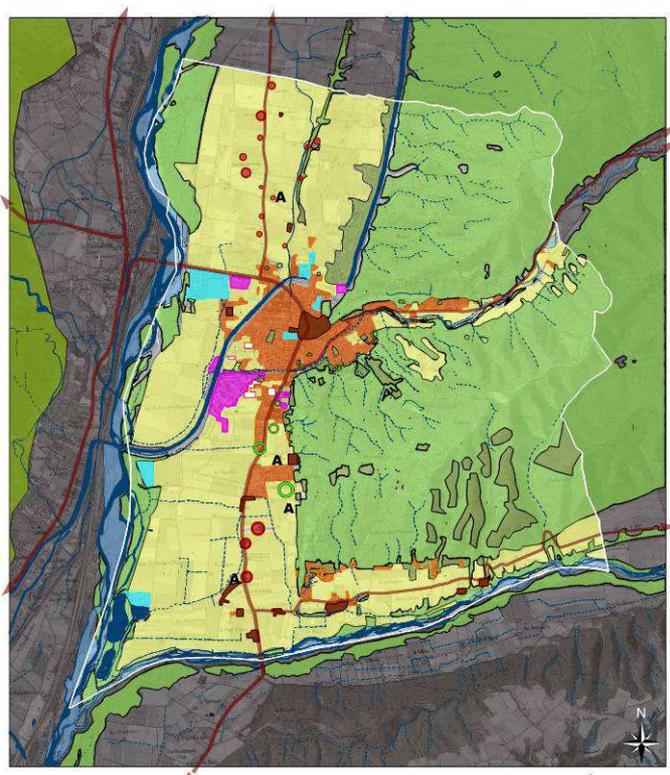
## 3.2 – LES ESPACES A VOCATION AGRICOLE

L'agriculture dans le val de Durance est caractérisée par une diversité des cultures. L'occupation du sol consiste en une alternance d'arboriculture irriguée et de cultures de taille plus importante : la céréaliculture. La carte ci-dessous localise les parcelles cultivées en vallée, en piémont en vallée du Rancure, et sur les premières remontées de coteaux. 45% du territoire est à vocation agricole, en grande majorité sous forme de terres labourables.





Les deux paysages agricoles de la vallée : l'élevage ovin ou la trame des parcelles cultivées ponctuées de quelques arbres vieillissants.



La carte d'occupation des sols ci-contre localise les grandes typologies d'exploitation ; la culture céréalière en jaune (avec quelques parcelles pâturées au sud-est) et les vergers en vert olive.

Tout l'espace disponible de la vallée, même parfois au sein des ensembles urbains, est mis en culture maraîchère ou céréalière. Par contre, les piémonts et les coteaux doux ou les sommets arrondis des collines sont occupés par des vergers. Les pommiers et poiriers occupent les piémonts (besoin en eau) alors que les oliveraies occupent les sols drainés et plus pauvres des hauteurs.

De fait, les restes de vergers ou oliveraies sont méconnus puisqu'ils se situent tous en retrait.

Seuls quelques panneaux promotionnels voulant attirer le visiteur vers les coteaux annoncent la vente de fruit.

La carte ci-après matérialise la dominance des cultures des RGP 2005 et 2011, permettant ainsi de mesurer l'évolution de l'agriculture déclarée sur 7 ans.



Le PLU doit permettre et favoriser le développement des activités en ce sens ; les vergers en piémont permettent en partie d'intégrer les constructions nouvelles et apportent une plus value paysagère. Les oliveraies des hauteurs forment également, des paysages géométriques et ouverts, au sein de vallonnements colonisés par des chênes verts.

L'agriculture, de vallée, de piémont ou de plateau, véhicule à Oraison des paysages remarquables à maintenir.

# Dominances de cultures des RPG 2005 et 2011

## Oraison

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est constitué d'îlots et un îlot est composé de plusieurs cultures. C'est donc une dominance d'un groupe de cultures par îlot qui est cartographiée.

La liste des cultures identifiées est importante (135 en 2010). Pour les cartographier, des regroupements de culture sont nécessaires.

Dominance 50 à 100%  
 2011 (contours) 2005 (aplats)



### Evolution sur 7 années de l'agriculture déclarée

#### Groupes de cultures

Céréales Oléo-protéagineux, Gél et semences

Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

Légumes et fleurs

Fourrages (prairies temp.)

Prairies permanentes (regroupées avec la STH en 2005)

Surfaces Toujours en Herbe

Vignes

Vergers

Oliviers

Autres cultures

Pas de dominance

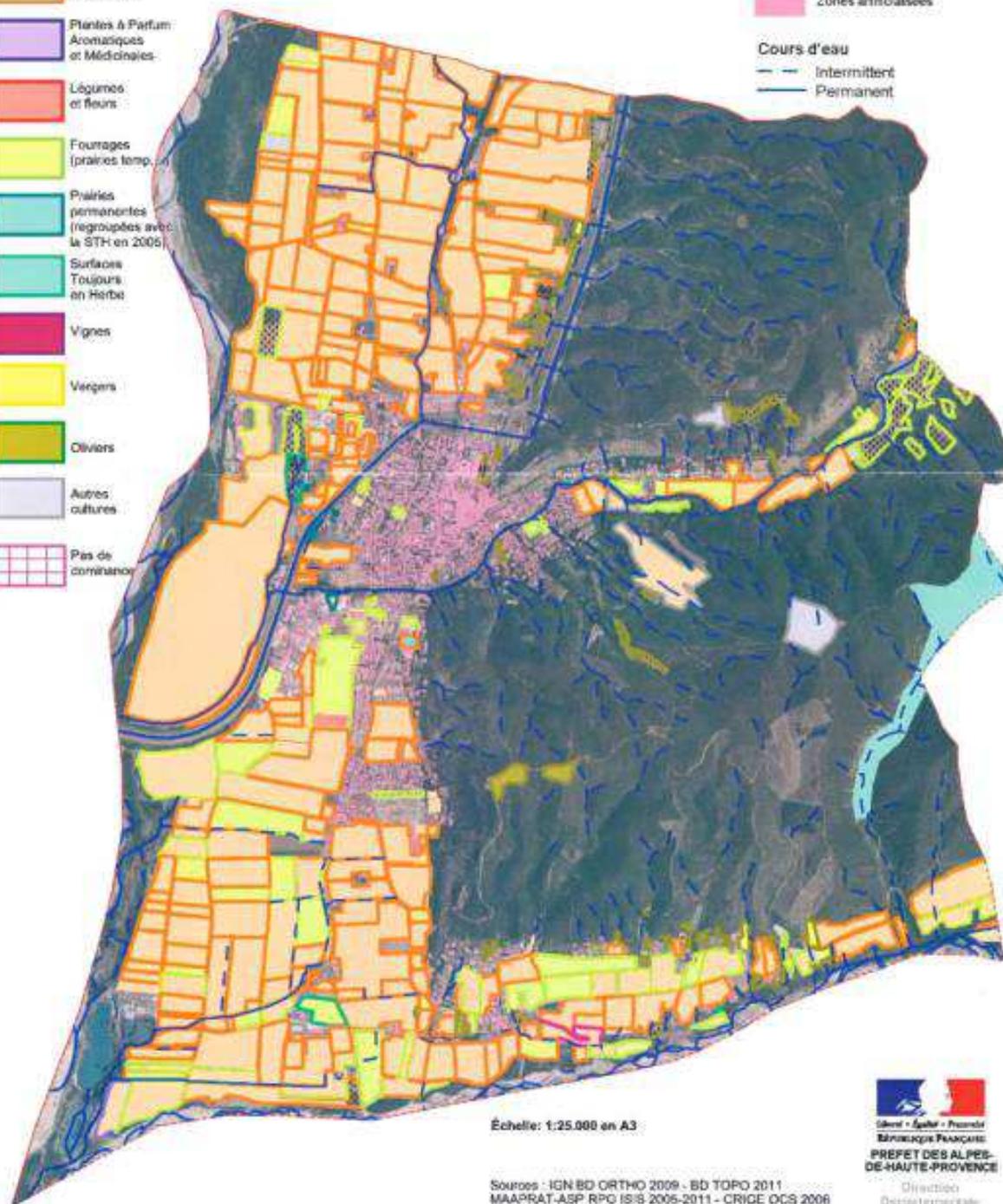
Îlots déclarés en 2011 appartenant à des agriculteurs hors D4 ou îlots non déclarés en 2005

Bâtiments de la BD TOPO et Occupation du sol 2006

Zones artificialisées

Cours d'eau

Intermittent  
 Permanent



Échelle: 1:25.000 en A3

Sources : IGN BD ORTHO 2009 - BD TOPO 2011  
 MAAPRAT-ASP RPG IS/B 2005-2011 - CRIDE OCS 2006  
 Réalisation DDT/SDT/CDT/CC - Carte 04/2012



## LA PROBLEMATIQUE DES BATIMENTS D'ELEVAGE



*Bâtiment agricole dégradé, à l'entrée de St - Pancrace*



*Des architectures agricoles « industrielles » en rupture avec les paysages ouverts et en inadéquation avec la croissance urbaine périphérique*

Le PLU doit reconnaître les typologies agricoles pour adapter une réglementation permettant de favoriser l'activité. Par exemple, la connaissance des parcours d'élevage permet de maintenir les usages et fonctionnalités indispensables au fonctionnement de l'exploitation. L'implantation des bâtiments agricoles est de même primordiale.

Les trois photographies ci-dessus montrent trois exploitations plus ou moins insérées dans le tissu urbain. Deux problématiques sont à soulever ; l'impact lié à la localisation inadéquate et à l'état des bâtiments agricoles souvent construits en matériaux légers ; la confrontation directe des fonctions, très tangible à Oraison. Les corps de ferme, sites d'exploitation, tendent à être « absorbés » par les lotissements nouveaux. Les nuisances sont ressenties pour les nouveaux habitants mais aussi pour les exploitants de plus en plus séparés de leurs terres.

Si les exploitations ne peuvent pas être délocalisées et la croissance urbaine suffisamment maîtrisée, il est indispensable de garantir aux exploitations le maintien des ressources et donc de l'accès aux cultures. De même, il faut prévoir pour les habitations riveraines des secteurs tampons protégeant les constructions des nuisances liées à l'activité agricole. Il faut organiser aujourd'hui le maintien des fonctions dans des conditions les meilleures possibles.

### 3.3 – ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES

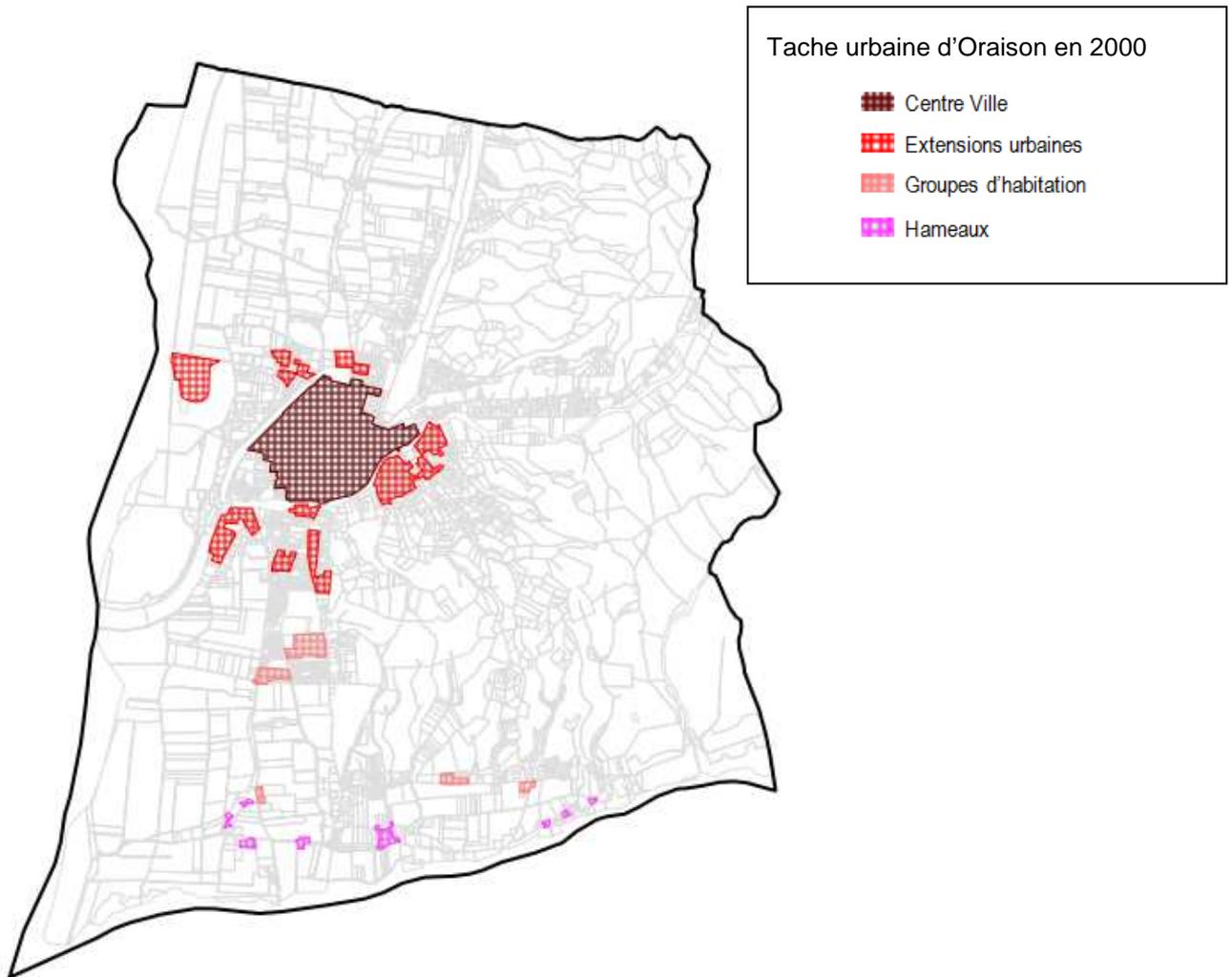
Conformément aux dispositions de la loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle II, en date du 12 juillet 2010, un bilan de la consommation d'espaces a été établi pour une période de 10 ans entre 2000 et 2014 (bases cadastrales).

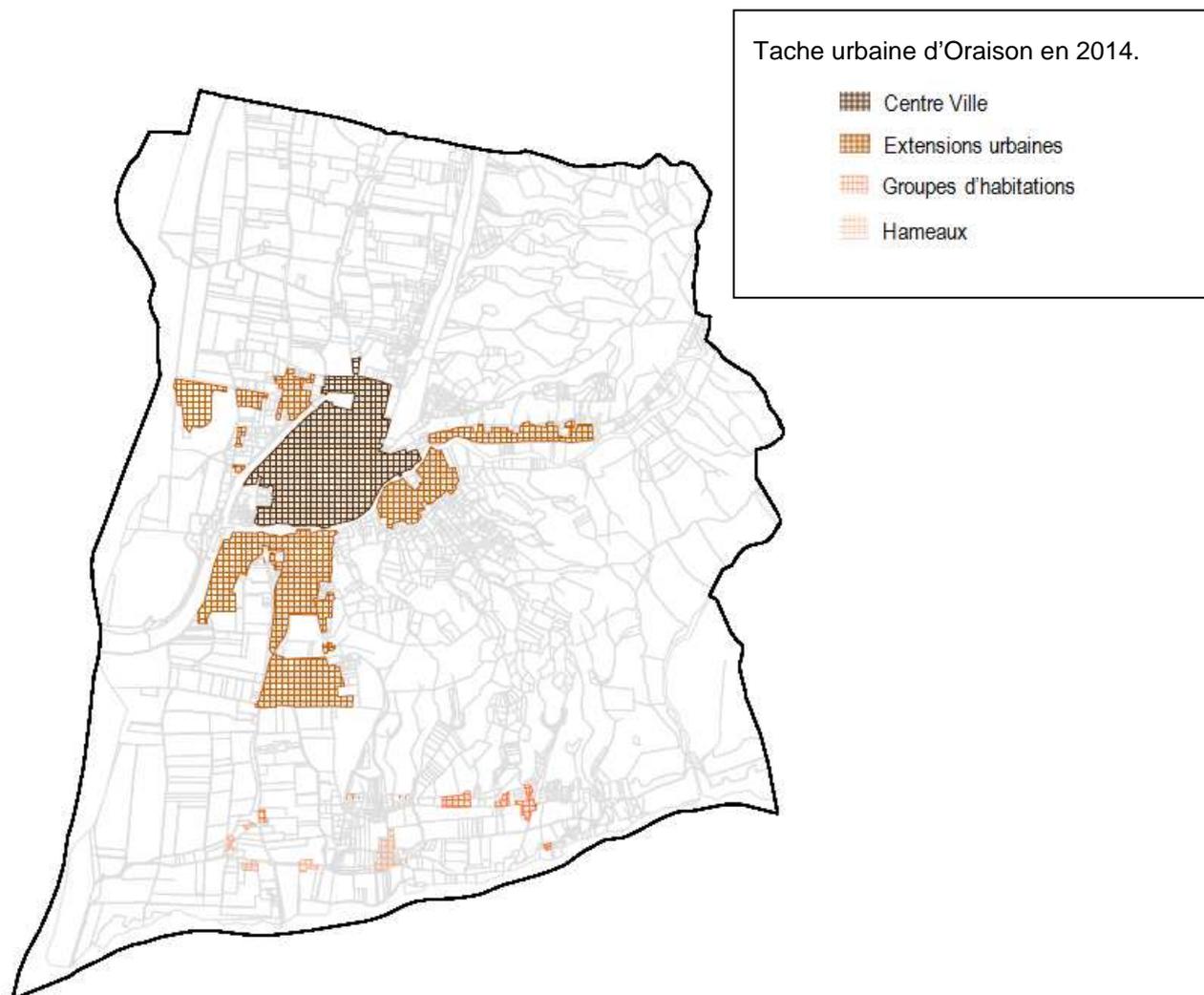
Entre 2000 et 2014, l'analyse de l'évolution de la tache urbaine est réalisée afin de mesurer la consommation foncière issue du développement de la commune, et notamment pour la production de nouveaux logements.

*La tache urbaine : elle correspond aux enveloppes agglomérées, c'est à dire l'urbanisation existante et équipée en tout ou partie. Elle comprend toutes les surfaces construites regroupant plus de 3 constructions, distantes les unes des autres de moins de 50m, desservies par les mêmes voies et n'étant pas séparées par une rupture topographique.*

La définition de la tache urbaine est un outil de travail permettant d'estimer le foncier consommé pour le développement urbain de la commune (constructions nouvelles), de comprendre comment les extensions urbaines se sont réalisées dans le cadre du POS. Elle ne correspond en aucun cas à la surface constructible du POS, ni à la future limite des zones constructibles du PLU.

Entité urbaine	Superficie de la tache urbaine en 2000 (ha)		Superficie de la tache urbaine en 2014 (ha)	
	Superficie totale	Superficie à vocation d'habitation	Superficie totale	Superficie à vocation d'habitation
<b>Centre Ville</b>	95,4	92,3	118,3	110,5
<b>Extensions urbaines</b>	56,7	33,3	161,9	121,1
<b>Hameaux</b>	5	5	8,1	8,1
<b>Groupes d'habitations (3 maisons à minima)</b>	13,8	13,8	25,8	25,8
<b>TOTAL</b>	<b>170,9</b>	<b>144,4</b>	<b>314,1</b>	<b>265,5</b>





La tache urbaine a presque été multipliée par 2 en 14 ans en passant de 170 hectares à près de 300 hectares entre 2000 et 2014, ce qui représente une évolution de près de **144 hectares en 14 ans**, soit **10 hectares par an**.

La tache urbaine à **vocation d'habitat** a progressé de près de 120 hectares, soit une évolution de **8,5 hectares par an** sur la période 2000 – 2014.

Au regard du nombre de nouveaux logements construits sur la commune sur la période 2000 – 2014 (estimé à environ 743 logements selon les données communales) :

- la densité moyenne de l'urbanisation à vocation d'habitat a été de l'ordre de 6 logements à l'hectare.
- la consommation foncière moyenne par logement est de l'ordre de 1600m<sup>2</sup> par logement.

## 3.4 – SYNTHÈSE – L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET AGRICOLE

---

**Oraison est caractérisée par un nombre important de protections réglementaires sur ses espaces naturels.** L'Asse et la Durance, plus particulièrement, sont munies d'outils de protection croisés (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO...) démontrant leur qualité mais aussi leur fragilité environnementale.

**Les espaces boisés sont les dessins des rebords du plateau de reliefs ; ils constituent « l'écrin » de la vallée.** Les éléments physiques qui touchent à la présence de l'eau : sillon de la Durance et éléments annexes (Asse, Rancure) ainsi que les « ravins » (vallons) qui mènent à la vallée et les canaux, sont des éléments forts du paysage qui structurent également le territoire. Ces éléments naturels sont le support et la structure du paysage. Il faut donc conserver ou leur rendre leur importance. Le développement d'habitat en zone forestière ne sera autorisé qu'en densification des secteurs actuellement urbanisés et sans extension des périmètres actuels. En outre ces secteurs devront faire l'objet de toutes les mesures de protections contre les risques incendies.

**Les rivières sont inexistantes en terme perceptif.** Il serait opportun de renforcer et recréer des liens avec la Durance et l'Asse en aménageant des accès et en favorisant sa perception depuis le piémont. Ces corridors écologiques doivent être magnifiés et reconnus comme des vecteurs de développement et des sites privilégiés de déplacements doux. Le sentier botanique existant du Rancure pourrait être prolongé jusqu'à la zone artisanale.

Les canaux, même si ils ont perdu leur vocation agricole, pourraient être maintenus et renforcés ; ils permettent le maintien d'une certaine humidité des sols et la persistance de corridors écologiques. Ils jouent un rôle fondamental dans la constitution d'une trame, dans l'intégration paysagère des sites construits.

**Le paysage agricole, maraîcher, arboricole est également un trait caractéristique de la commune.** Ce paysage agricole véhicule une valeur paysagère supérieure à la valeur économique (les cultures de coteaux et vallons notamment). Pourtant, le problème de la consommation d'espace nécessaire à l'urbanisation pose problème au niveau des franges de contact. Le fond de vallée perd de son intérêt au profit des coteaux ; l'agriculture de la plaine connaît des problèmes structurels, le maraîchage est en recul. L'incertitude plane sur les vergers malgré une bonne structuration du secteur. Il semble déterminant pour l'avenir du secteur un renforcement de l'organisation et du regroupement de producteurs. Le risque de multiplication de friches spéculatives autour de zones urbaines et des voies de communication générant une pression forte à l'urbanisation est un argument fort au maintien des cultures et donc des fonctions.

Les nouveaux intérêts liés à l'écotourisme et à l'agri environnement tendent vers une diversité des activités du territoire. Le développement d'activités agro-sylvo-pastorales est encouragé.

Le PLU déterminera les conditions d'implantation et de traitement architectural des constructions à usage agricole, en particulier dans les zones sensibles que sont les bords de routes et les coteaux exposés. Les pratiques touristiques complémentaires des activités agricoles (hébergement restauration, dégustation) ou commerciale (vente de produits) ne doivent pas donner lieu à une dissémination de constructions nouvelles éloignées des corps de fermes existant (notion d'entité spatiale, de type hameau). Le changement de destination de bâtisses agricoles devra ne pas nuire au fonctionnement des exploitations agricoles existantes voisines ou à la reprise des terres par d'autres exploitants.

# 4

## Enjeux environnementaux

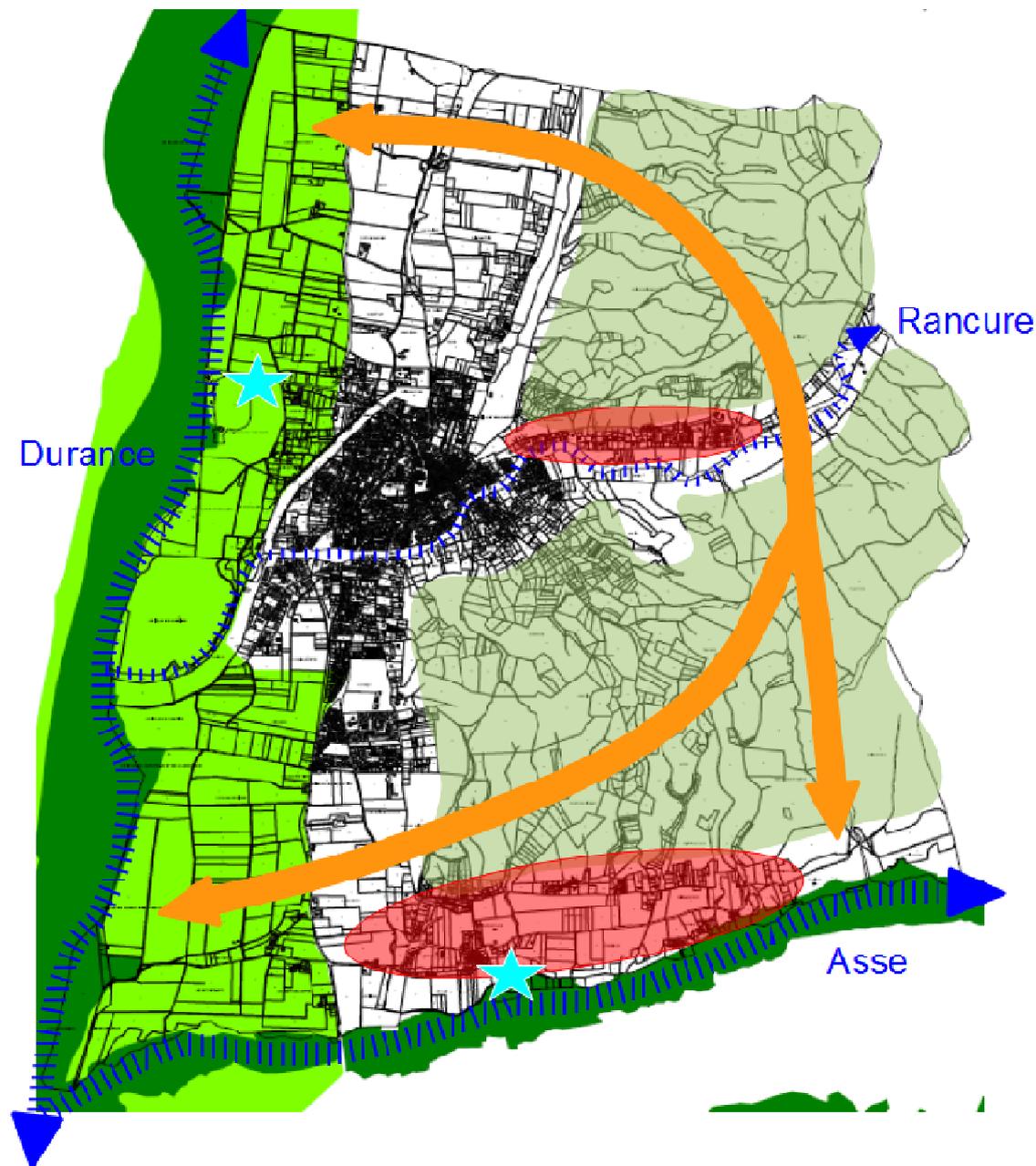
### 4.1 – TABLEAU DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

---

Volet environnement	Description liée aux enjeux environnementaux		Enjeux	Enjeux partagés dans le cadre de plans-programmes de compétence supra-communale	Enjeux environnementaux dans le PLU	Autres projets connexes qui pourraient avoir des effets cumulatifs
Ressource en eau	<b>Atouts</b> Un réseau hydraulique très dense : Durance, Asse, Rancure	<b>Contraintes</b> Périmètres de protection associés aux 2 captages d'eau potable : Saint Pancrace et Hippodrome Risque d'inondation lié aux 3 rivières	Fort	SDAGE Rhône méditerranée Contrat de milieu du Val de Durance	Limiter les occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux Rappeler les normes réglementaires imposées par la directive cadre sur l'eau, la compatibilité avec le SDAGE Assurer la gestion des eaux de ruissellement Limiter l'imperméabilisation des sols Préserver les haies et boisements aux rôles hydrologique et écologique Maîtriser les rejets	Contrat de milieu du Val de Durance
	<b>Opportunités</b> L'eau support de l'activité de loisirs (plans d'eau des Buissonnades)	<b>Menaces</b> Risque éventuel de pollution agricole				
Energie et Climat	<b>Atouts</b> Un climat méditerranéen et continental : étés chauds et secs, précipitations rares Potentiel solaire important	<b>Contraintes</b> Faible potentiel éolien Déplacements motorisés inévitables du fait de la localisation des bassins d'emploi	Faible		Définir des règles d'implantation du bâti plus favorables aux économies d'énergie Prendre en compte les énergies renouvelables dans le cadre de projets urbains, architecturaux ou paysager Etudier les énergies les plus pertinentes en fonction des autres problématiques Réfléchir aux conditions d'efficacité et de confort des modes de déplacements dits doux	
	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b> Impacts paysagers en cas d'installations solaires Augmentation des déplacements motorisés				
Sol et topographie	<b>Atouts</b> Plaine de la Durance et de l'Asse favorables à l'agriculture Prémices du plateau de Valensole	<b>Contraintes</b>	Faible		Respecter la topographie naturelle Limiter la pression sur l'agriculture Favoriser le renouvellement urbain Limiter l'imperméabilisation des sols	
	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b> Augmentation de la pression sur l'espace agricole				
Risques, pollutions et nuisances	<b>Atouts</b> Une bonne qualité de l'air	<b>Contraintes</b> Une commune exposée à plusieurs risques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque inondation : PPR Rancure Durance</li> <li>- Risque mouvement de terrain : PPR Rancure Durance</li> <li>- Risque sismique : zone II</li> <li>- Aléa feu de forêt</li> <li>- Risque rupture de barrage</li> </ul> Les principales sources de pollution sont les flux automobiles importants liés à la proximité de l'A51 et de l'échangeur de la Brillanne	Moyen	Plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) PACA	Prendre en compte les risques dans le cadre du développement de l'urbanisation Compléter le maillage de circulations douces dans les extensions urbaines / assurer une bonne connexion entre l'existant et les futurs projets Favoriser la pratique de la marche dans la ville	
	<b>Opportunités</b> Des protections environnementales favorisant la réduction des pollutions et nuisances	<b>Menaces</b> Augmentation des déplacements motorisés notamment liée à la croissance démographique				

<b>Biodiversité</b>	<b>Atouts</b> Une commune préservée, une grande richesse environnementale Plusieurs périmètres d'inventaires (2 ZNIEFF) et de protection (5 sites Natura 2000) ainsi qu'un plan d'action en faveur de l'aigle de Bonelli Commune limitrophe des PNR du Verdon et du Luberon	<b>Contraintes</b> Urbanisation éparse au Sud, à proximité de l'Asse	<b>Fort</b>	ZNIEFF Natura 2000	Préserver les principaux corridors écologiques Préserver les principaux boisements Préserver les coupures d'urbanisation Maintenir les liaisons écologiques dans le cadre des projets d'extension de l'urbanisation	
	<b>Opportunités</b> Urbanisation existante et extensions possibles sur des secteurs hors des espaces sensibles	<b>Menaces</b> Augmentation de la pression foncière				
<b>Paysage, patrimoine et occupation du sol</b>	<b>Atouts</b> Un bâti de qualité Des paysages riches et préservés : plaine agricole, reliefs boisés Architecture traditionnelle des hameaux Bourg originel sur un appendice rocheux	<b>Contraintes</b> Des entrées de ville à soigner (passage des cours d'eau) Une urbanisation qui a tendance à « s'étaler » à l'Est et au Sud du bourg originel ainsi que le long de l'Asse	<b>Fort</b>	Atlas des paysages	Préserver les éléments de patrimoine intéressants Limiter l'étalement urbain Assurer l'intégration paysagère des extensions urbaines Préserver les vues sur le village et le grand paysage Protéger les espaces agricoles et les espaces boisés	
	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b> Impact paysager des nouvelles constructions, y compris agricoles Vallée de la Rancure sujette aux pressions foncières				
<b>Gestion du milieu humain : réseaux, déchets</b>	<b>Atouts</b> Un dispositif d'assainissement suffisant pour répondre à tous les besoins Une gestion intercommunale des déchets	<b>Contraintes</b>	<b>Faible</b>	Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés	Intégrer les contraintes de ramassage des ordures ménagères dans les nouveaux quartiers Prévoir des points d'apport volontaire	
	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>				

## 4.2 – CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



- |                                                                                     |                                                                                   |   |                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------|
|  | Natura 2000 : ZSC de la Durance et de l'Asse                                      | ↳ | Enjeu de préservation de la richesse écologique              |
|  | Natura 2000 : ZPS de la Durance                                                   | ↳ | Enjeu de préservation de la richesse écologique              |
|  | Prémices boisés du plateau de Valensole                                           | ↳ | Enjeu de maintien de la cohérence d'ensemble du massif boisé |
|  | Continuités écologiques aquatiques                                                | ↳ | Enjeu de protection des continuités                          |
|  | Continuités écologiques terrestres                                                | ↳ | Enjeu de protection des continuités                          |
|  | Secteurs où l'étalement urbain diffus approche les zones écologiquement sensibles | ↳ | Enjeu de resserrement de l'urbanisation                      |
|  | Captages d'eau potable                                                            | ↳ | Enjeu de protection de la ressource en eau                   |

### 5.1 – MORPHOGENESE

Depuis longtemps axe stratégique du développement des Alpes de Haute-Provence, la Moyenne Durance s'est dotée au fil du temps de toutes les grandes voies de communication et a su diversifier son activité, attirant de plus en plus d'habitants. Les villages anciens, groupés, se sont implantés à bonne distance de la Durance autrefois belliqueuse, la prestigieuse ville de Sisteron est la seule en contact direct avec la rivière. Ce pays regroupe différents types d'implantation du bâti : perchement absolu (Lurs, Montfort), perchement de ressaut (Volx), de pied de pente (Oraison), de bord de plateau (La Brillanne). Ce sont autant de belvédères dominant la vallée. Constitués de maisons de caractère provençal, elles présentent des façades aux appareillages de galets charriés par la Durance à travers lesquels se lit toute la géologie des Alpes.



Oraison est édifée sur un appendice rocheux marquant la limite méridionale d'un massif collinaire. Ce point topographique singulier permettait de se situer hors des caprices hydrauliques et en relative sécurité par rapport aux voies de communication.

Le village ancien se situe sur les hauteurs. Il s'est étiré vers le bas pour rejoindre l'axe principal de communication localisé au niveau altimétrique de la vallée. Le tissu très dense s'est peu à peu relâché, les circulations parallèles se sont éclatées au niveau de la vallée.

Oraison montre trois typologies urbaines relatives à trois stades de développement ;

1. Le centre ancien accroché aux coteaux et très dense, avec le bâti aligné sur la rue descendant jusqu'à la voie principale de desserte. De fait, ce centre ancien peut être étendu jusqu'au quartier de l'école élémentaire.

2. L'urbanisation de l'axe principale de desserte au contact du centre, sous la forme de pavillons répétitifs plus ou moins serrés. Les quartiers sud représentent cette 2<sup>ème</sup> vague d'extension.

3. Les extensions contemporaines prennent deux formes ; des opérations d'ensemble au sud, aux abords de la D4, ou la consolidation/extension des cordons pavillonnaires sur les vallées du Rancure et de l'Asse.

Les lotissements successifs, principalement constitués sous forme d'opérations d'ensemble, se greffent aux axes principaux de circulation mais remontent aussi sur les coteaux, en particulier sur le versant sud de la vallée du Rancure au niveau du village (St Anne, le Pont).

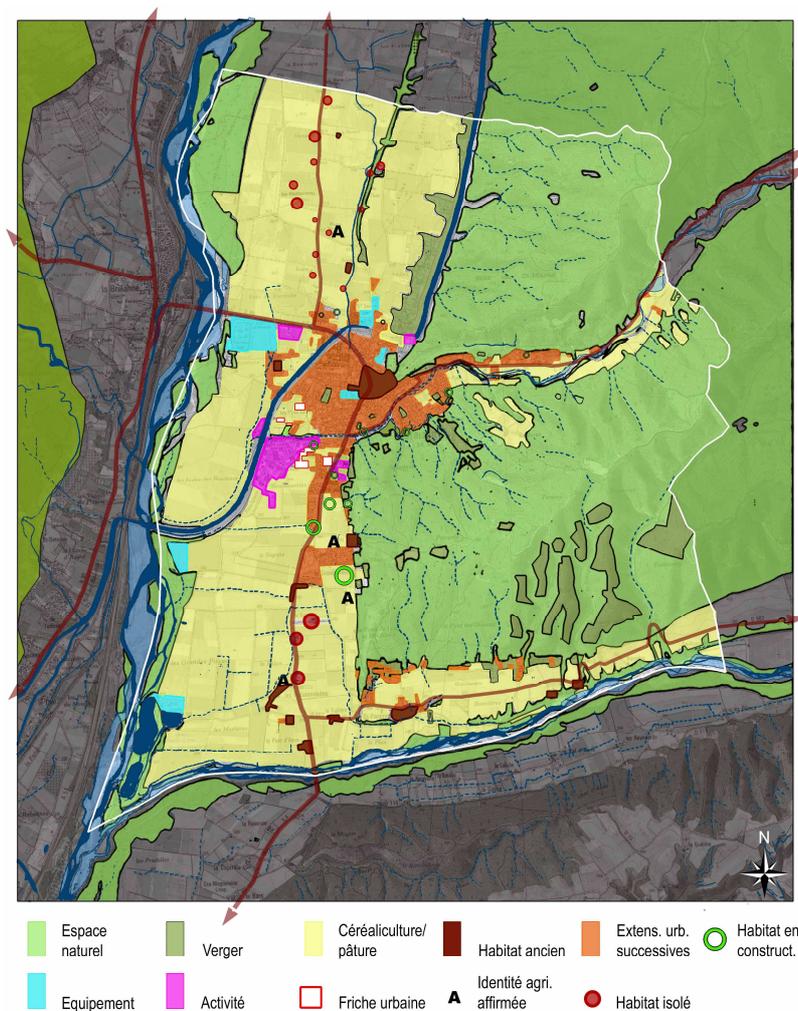
Le canal semble s'être présenté comme une barrière à l'urbanisation, puisque les lotissements se sont principalement développés au sud, le long de la D4. Cette préférence peut s'expliquer par la présence de la STEP plus au sud.

Les vallées de l'Asse et du Rancure connaissent un développement pavillonnaire en lisière de bois et de l'agriculture. Un chapelet de constructions s'égrène désormais sur les vallées.



## 5.2 – MORPHOLOGIE : LES ENTITES URBAINES COMPOSITES

La figure actuelle ou modèle urbain est marqué par l'installation originelle d'un village aux caractéristiques traditionnelles (implantation, gabarits, proportions...) étendu par le phénomène de rurbanisation sous la forme d'opérations d'ensemble. L'architecture est de type provençal, avec des toitures en tuiles canal.



### 3 MODES D'HABITER

La commune dispose d'entités urbaines éclectiques et propose des modes d'habiter variables.

La carte d'occupation des sols rappelle ces divergences et richesses :

- L'habitat dense du centre ancien
- Les pavillons (en extensions premières au contact du centre ou en opérations d'ensemble plus loin)
- L'habitat isolé

Ces modèles urbains composent avec des entités fonctionnelles.

### LE CENTRE COMMERCIAL ET LES SERVICES

Le centre commercial et des services correspond au centre ancien. Les commerces sont focalisés en bordure de la D4.

### LES ACTIVITES

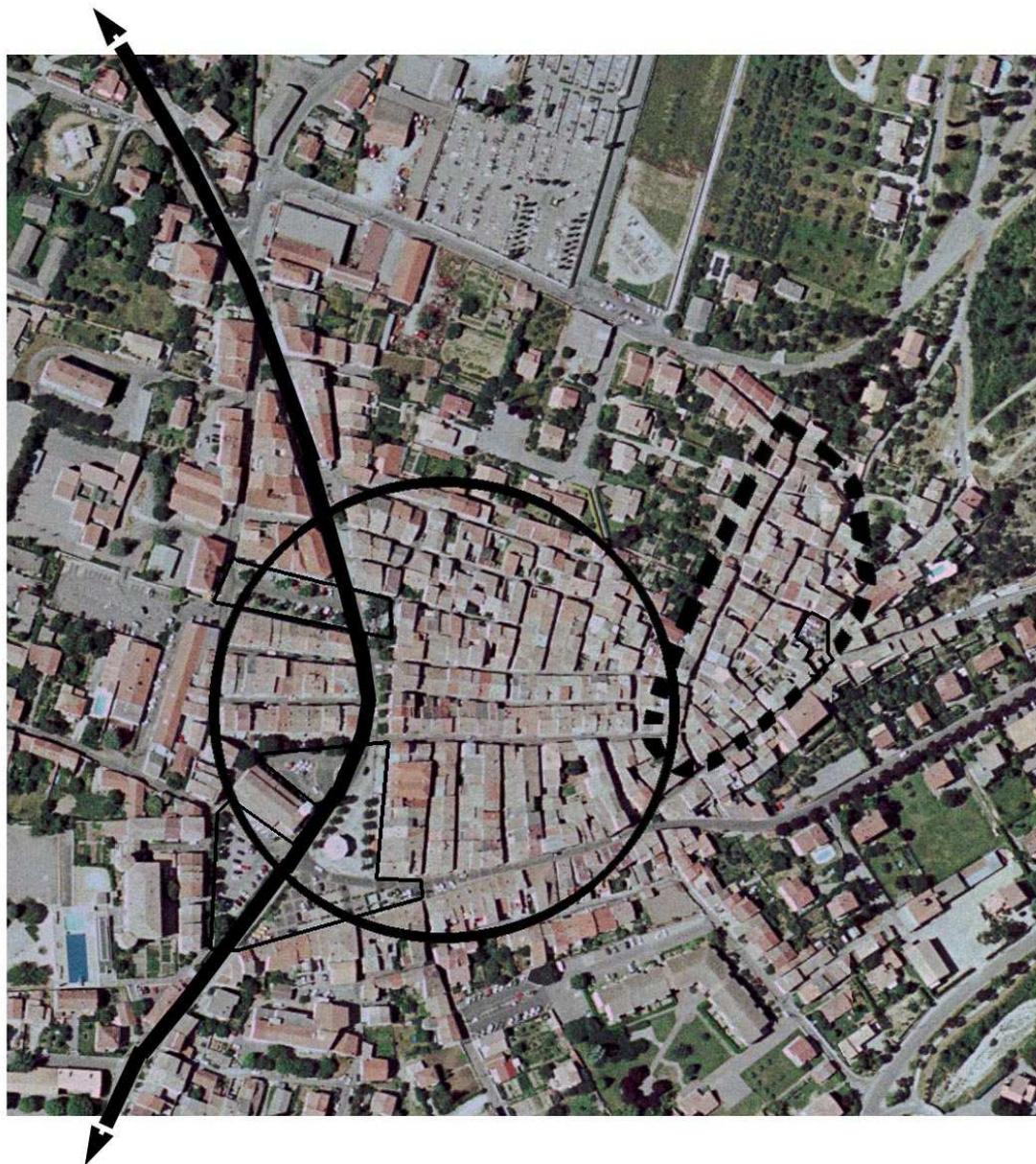
Les activités se concentrent en deux points principaux (en rose sur la carte ci-contre) : la zone artisanale au sud-ouest du bourg, et la zone d'activité de l'Intermarché, entre l'autoroute et le bourg.

L'ensemble (le complexe services/emplois/habitat) est relativement bien groupé, centré sur le village ancien. Trois phénomènes sont toutefois à soulever ; l'extension de pavillons dans les vallées de l'Asse et du Rancure allant jusqu'à s'écarter à plus de deux kilomètres du bourg alors que des emplacements existent à une distance plus réduite ; la constitution de « poches agricoles » ou dents creuses ne facilitant pas l'intégration de l'habitat et apportant des nuisances fonctionnelles et en terme de qualité de vie ; la location de la zone artisanale isolée de l'autoroute par le canal EDF et le village.

L'habitat ancien (en rouge foncé sur la carte) est franchement éclaté sur le territoire. Il se décompose en hameaux consolidés (St Pancrace, les Buissonnades) et en corps de ferme isolés. Presque toutes ces entités anciennes se placent en bordure d'un axe principal de desserte ; ils sont donc exposés et connaissent des mutations dévalorisant nettement la nature des sites.

## 5.3 – LE CENTRE ANCIEN

### 5.3.1. Le tissu urbain



Le centre ancien, ou le village d'Oraison peut être dissocié en deux entités urbaines :

L'« hyper centre », à l'extrémité est (encadré en pointillés sur la carte ci-dessus) se caractérise par des voies - dont la plupart sont des venelles infranchissables en voiture - parallèles aux courbes de niveau. Le tissu urbain est très dense, le bâti ancien R+1 – R+2 cadre les rues en subissant les aléas topographiques. Les ruelles sont en escalier, l'espace est définitivement interdit aux véhicules. Le tissu urbain se compose d'îlots parfois complexes plus ou moins aérés en leur centre.

Le centre ancien, en contrebas (localisé par le cercle), se caractérise par un schéma de circulations orthogonales. La largeur des rues est étroite mais permet le passage (unilatéral) de voitures. Les îlots sont rectangulaires et compacts, composés de deux rangées de logements R+1 adossés.

L'ensemble se caractérise par des logements bas (R+2 maximum) comparativement au contexte départemental.



La ligne de crête est occupée par les logements anciens, ou l'« hyper centre ». L'impact des constructions est donc très fort puisqu'elles dominent l'ensemble du paysage Oraisonnais. Phénomène à remarquer, alors que Oraison est caractérisé par l'expansion de son tissu, le centre historique s'arrête brutalement sur un espace naturel. Seules quelques maisons récentes marquent une transition douce entre les maisons originelles et les coteaux.

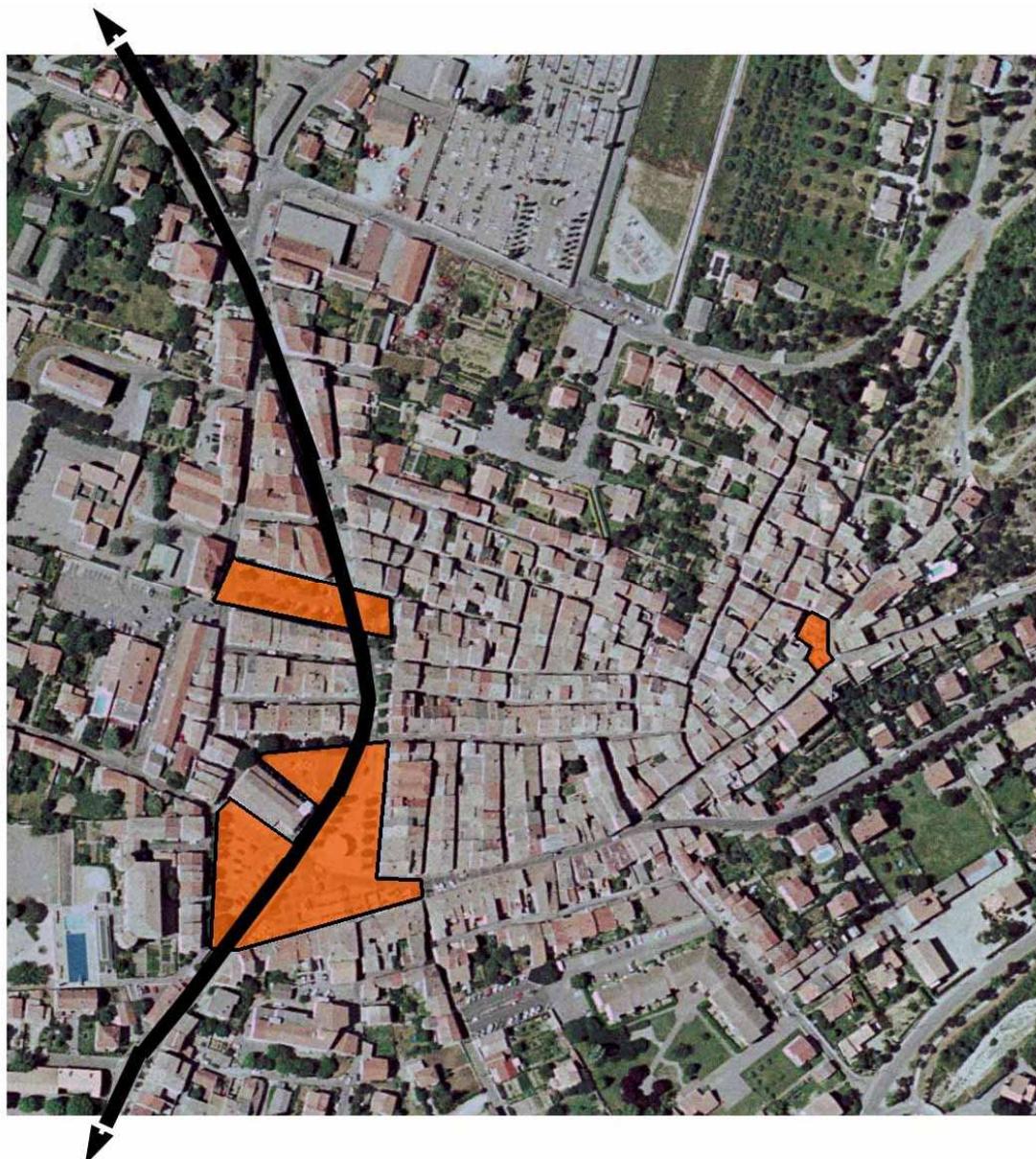
Le village profite d'une relation favorisée avec l'environnement. Des ouvertures dans le cordon bâti ménageant des cônes de vue imprenables sur la vallée du Rancure et les coteaux opposés.

Le centre est marqué par d'étroits phénomènes de co-visibilité avec les lotissements des coteaux opposés ; il faudra alors d'autant plus porter une attention particulière sur les implantations en interrelations fortes de chaque côté de la vallée.

Autre caractéristique - unique - du centre ancien, l'importance du parc vacant ou de l'habitat dégradé. En effet, les conditions de vie dans le vieux village sont parfois minimisées par les difficultés d'accès et la vétusté des architectures et des axes de desserte (piéton et automobile). Si de nombreux logements ont déjà bénéficié de réhabilitation, de nombreux autres attendent une restauration. Des dents creuses (photographie ci-dessous) existent au sein de ce tissu dense, qui laissent croire à la possibilité de créer des lieux de rencontres, des respirations ou des stationnements de proximité.



### 5.3.2. Les espaces publics



Trois espaces publics sont localisés sur la carte ci-dessus. La place de l'église constitue le centre du village. Elle joue les rôles de place de marché les mardis, de centre des commerces et propose aussi de larges stationnements. Le boulevard des Fr. Jaumary, plus au nord, apparaît comme un large stationnement planté, ménageant une perspective devant la mairie. Enfin, à l'est, sur les hauteurs, une petite place est installée (photographie ci-dessous), une cours intimiste propice à la rencontre et à la détente. Ces trois éléments constituent des points d'intérêt et de potentialité au regard du manque général de respiration dans le centre ancien. Il existe également d'autres espaces publics plus ponctuels et confinés. Par exemple, la placette de l'îlot Vivian (jeu de boule, fontaine, quelques stationnements...).



La « Placette des droits de l'homme »



*La place de l'église un mardi*



*Le boulevard des frères Jaumary*

Il faut regretter l'installation systématique des stationnements sur les espaces publics de qualité, d'autant plus qu'un large parking est mis à disposition non loin, à proximité de l'école élémentaire.

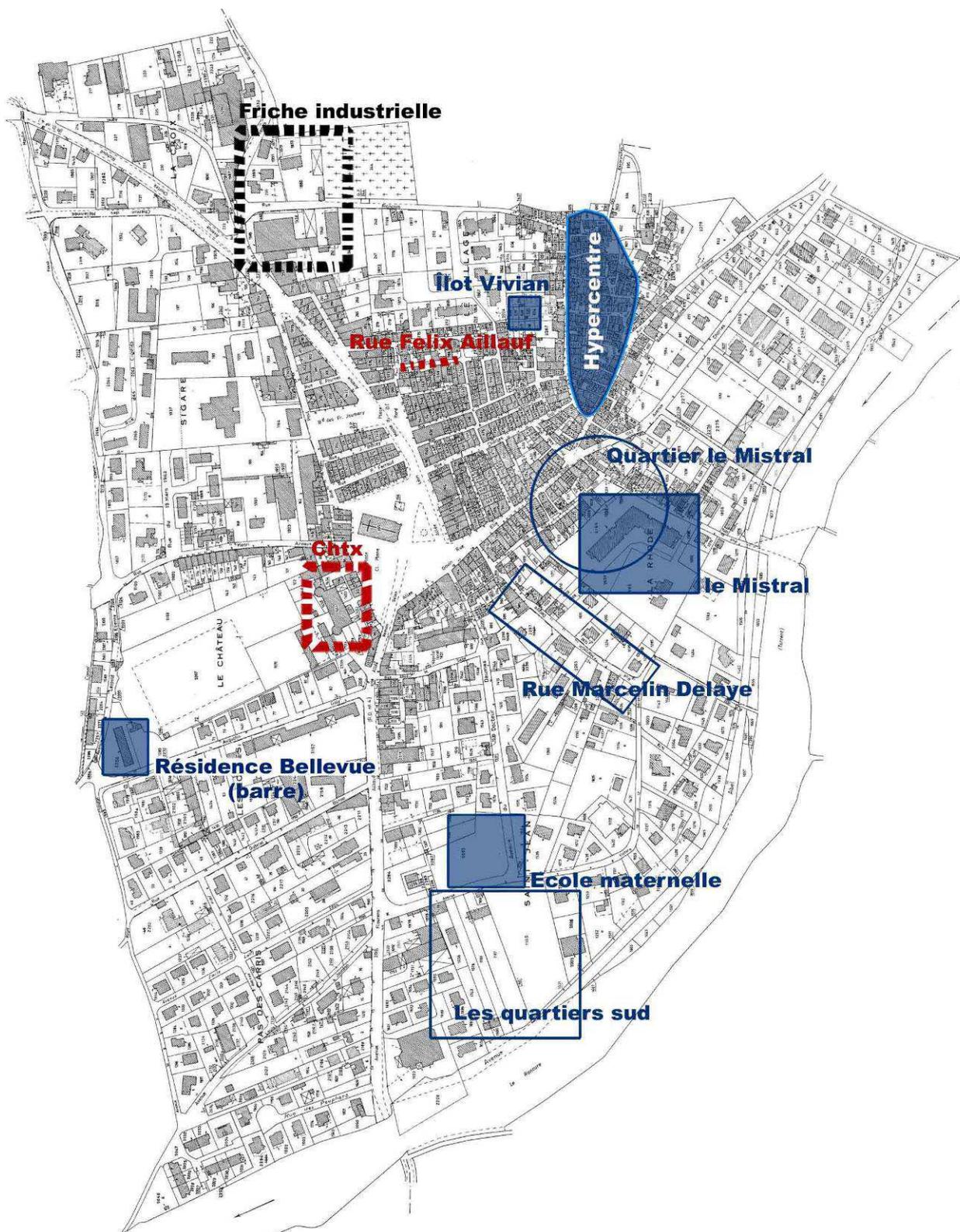


*L'école maternelle*

Des espaces publics stratégiques sont délaissés. La photographie ci-contre montre une cours ouverte sur la place de l'église. Située entre l'église et le château, ce site d'enjeu est peu valorisé alors qu'il pourrait devenir très attractif, notamment en terme commercial.

De même, la nouvelle école maternelle montre de réelles qualités en terme d'intégration urbaine.

### CARTE DE LOCALISATION



Les entités urbaines citées ci-après sont toutes localisées sur cette carte.

La couleur rouge indique la qualité des sites et les éléments noirs des dysfonctionnements.

### 5.3.3. Les quartiers



*La Rhode, rue Marcellin Delaye*



*Quartier le Mistral*



*Les quartiers sud en extension, à proximité de l'école maternelle et de la nouvelle gendarmerie (à droite sur la photographie)*

Trois quartiers au contact du centre ancien se démarquent pour des raisons différentes.

La rue Marcellin Delaye montre des images diffuses. La diversité des pavillons en termes architecturaux, d'implantations ou de traitement des limites contribue à dévaloriser l'entité urbaine. La dichotomie prononcée trop fortement agresse et finit par saturer le regard. L'homogénéisation des limites peut être un outil pour éviter ce défilé de formes, de couleurs et de matières.

Le quartier entourant le Mistral (ou la Rhode), est vétuste et présente les mêmes conditions de vie que les quartiers les plus délaissés du centre ancien. Une OPAH pourrait aider à la réhabilitation des logements et de l'image entière du quartier.

Le village est en consolidation permanente ; des parcelles jusqu'à présents délaissées sont en cours de construction au sud de l'école. Elles profitent d'une voirie neuve, de la proximité de l'école et du Rancure ; un site de haute qualité de vie.

### 5.3.4. L'habitat collectif



*Le Mistral*



*Îlot Vivian*



*Résidence Bellevue derrière le terrain de foot*

De nombreux habitats sociaux sont installés au sein du village. Il s'agit globalement d'opérations réussies, au regard du cadre de vie et de la bonne conservation des infrastructures. Il est à prévoir suite à l'évolution des besoins et demandes de développer l'offre de l'habitat social. Ces trois modèles peuvent alors servir de base, ou de référence. La barre en coude du Mistral au sein du quartier populaire profite d'un vaste jardin et de la proximité des commerces du centre ancien. Le quartier est animé, le logement collectif est bien intégré à son cadre architectural et urbain.

L'îlot Vivian récemment implanté est un petit collectif enfoncé dans les quartiers anciens. Il bénéficie d'un stationnement planté et d'un cadre de vie « historisant » sans en subir les contraintes fonctionnelles (manque de place).

La résidence Bellevue située derrière le terrain de foot est, malgré ses quatre étages, très discrète dans le paysage. Inséré dans des plantations de sapins, le site est à proximité immédiate du bourg et des terrains de sport. Le bâtiment est maintenu en bon état et figure au sein d'un quartier d'habitat mixte.

### 5.3.5. Le patrimoine architectural



*Le château d'Oraison*



*Rue Félix Aillaud*

Parmi les éléments architecturaux à protéger en priorité, le château figure en tête de liste. Il représente l'identité communale mais aussi la silhouette du village. C'est un symbole localisé à l'interface du village et du grand paysage qu'il domine. Le château est devancé du parc public qu'il valorise de sa façade et du terrain de foot. Il faudra veiller à ne pas importer d'éléments parasites à proximité du château pour que sa silhouette caractéristique reste prépondérante et dominante, depuis l'accès autoroutier ou la partie ouest du territoire communal.

Le centre ancien mérite aussi de bénéficier de mesures de protection sur les architectures et sur le tissu urbain, en général. Plus particulièrement, la rue Félix Aillaud a attiré notre attention avec ses façades homogènes de galets roulés et ses retraits de façades constituant des sites d'arrêt, des ouvertures propices à l'observation de ces bâtiments remarquables. Le galet roulé n'apparaissait initialement pas en façade mais était recouvert d'un enduit protecteur. C'est le manque d'entretien des façades et l'attrait contemporain pour la pierre qui explique aujourd'hui le fait de voir de plus en plus de murs en galets roulés.

### 5.3.6. Les nuisances



Les nuisances sont concentrées à l'entrée nord du bourg, dans ce qui semble être une ancienne zone d'activité. A proximité du cimetière, des hangars et d'anciennes usines sont abandonnées, à un peu plus de cent mètres du centre de village. Au contact des commerces longeant la D4, ces bâtiments sont situés sur un axe fréquenté par les piétons et très fréquentés par les véhicules. Les fabriques doivent être réinvesties par la commune qui pourrait y porter des projets. Quelle que soit leur devenir, ces ruines industrielles ne peuvent rester en état, au risque à terme de constituer des secteurs dangereux.

### 5.3.7. Les Monuments historiques

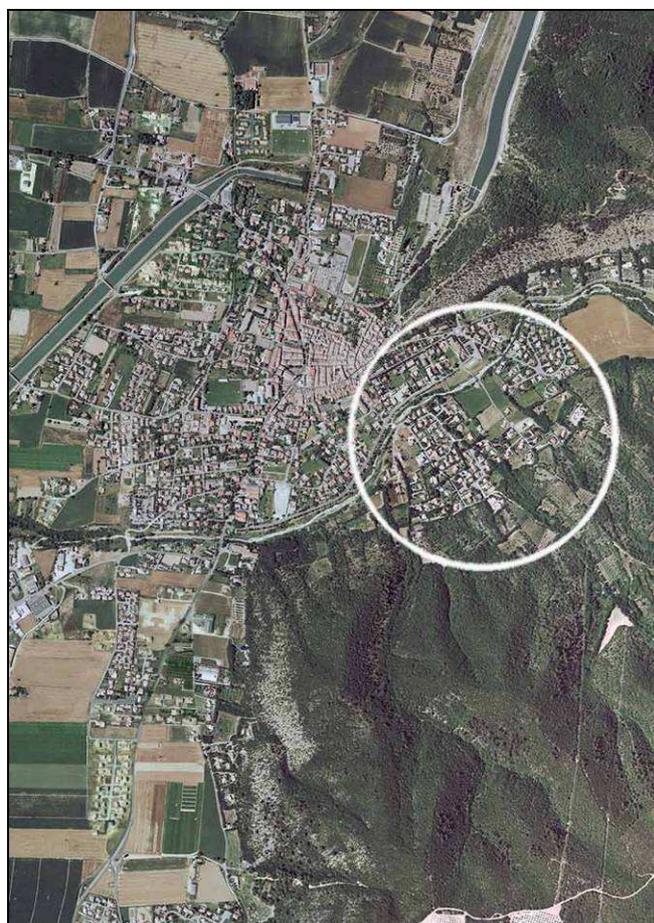
Il n'existe pas d'édifice protégé au titre de la loi sur les Monuments Historiques sur la commune d'Oraison.

A titre d'information les édifices pour lesquels une demande de protection a été sollicitée sur la commune sont :

- La Chapelle Saint Pancrace
- Le Château
- Le kiosque à musique de la place centrale du village

## 5.4 – LES EXTENSIONS SOUS FORME DE PAVILLONS OU D'OPERATIONS D'ENSEMBLE

### 5.4.1. Urbanisation des coteaux



La partie Est d'Oraison connaît des mutations irréversibles. L'intersection de la vallée du Rancure et de la Durance est un site stratégique ; à proximité du bourg et bénéficiant du paysage naturel de la vallée du Rancure, les habitations se multiplient et montent de plus sur les coteaux. Les photographies ci-dessus ont été prises depuis les hauteurs de la vieille ville. Les lotissements (Ste –Anne, Tissot, le Vesier...) grimpent littéralement sur les flans de collines en constituant des dents creuses, espaces cultivés de plus en plus inaccessibles. La croissance est véhiculée par l'installation initiale d'une circulation montante, parfois très abruptement dans la pente. Les maisons se raccordent ensuite en grappe, se connectant de plus en plus haut. Les couleurs vives et variées des maisons, l'exposition forte à flan des coteaux et l'absence de végétation sont les facteurs induisant un impact démultiplié des constructions. Les constructions nouvelles sont perceptibles depuis de multiples points de vue et s'affichent en tâches répétitives dans la vallée.

Très consommatrices d'espaces et marquantes dans les paysages, il faudra privilégier l'installation des constructions nouvelles sur les coteaux.

## 5.4.2. Urbanisation des piémonts



*Urbanisation en vallée de l'Asse*



*Urbanisation en vallée du Rancure*

L'urbanisation de piémonts est récurrente. La problématique se situe au niveau des vallées de l'Asse et du Rancure où il s'agit du mode unique d'extension. On assiste alors à la constitution d'un cordon irrégulier de pavillons colorés installés devant les massifs arborés. L'impact est très fort, en particulier en proportion du nombre réel d'habitation. Les vallées au cadre naturel affirmé changent peu à peu d'identité et se voient mitées par des habitations peu conciliantes. Sur les deux vallées, ce cordon a bientôt atteint la limite communale. Les volumes colorés sont installés pour la plupart en retrait des voies principales de circulation. Leur intégration paysagère est possible et à envisager, pour la protection et valorisation des paysages de vallée.

Il serait intéressant de mettre à profit les espaces urbanisés et bénéficiant des réseaux pour consolider l'alignement sans modifier réellement l'impact paysager. Il faudra exclure la possibilité de construire en bordure de l'axe principal de desserte, ou bien même d'étendre le cordon en place, pour ne pas définitivement porter atteinte à la vallée et au cadre de vie recherché dans ce secteur.

### 5.4.3. Urbanisation de la plaine





Sans logique, les opérations d'ensemble s'additionnent par aplats sur la vallée.

La photographie aérienne permet de rendre compte de l'espace consommé mais aussi des « poches » constituées. La D4 est vecteur d'urbanisation. La forme des nouveaux lotissements est très riche. Le vocabulaire urbain, ou le dessin de voirie et l'implantation des habitations sont très hétérogènes. L'image véhiculée est celle d'un développement au « coup par coup » de ces lotissements qui s'accordent relativement mal entre eux.

Si les lotissements antécédents, présents à proximité du village ou même sur les coteaux semblent agrandir la tache urbaine, les aménagements récents décrochés paraissent entacher le sol agricole.

De plus, leur implantation longitudinale en bordure de voirie augmente leur impact et présente le village comme une commune de banlieue.

Il est nécessaire de recomposer avec ces entités éclatées. La proportion impressionnante de lotissements, sans compter les projets en cours, ne doit pas être synonyme d'accumulation, mais au contraire permettre la consolidation du tissu.

Quand est-il alors du devenir des exploitations désormais insérées au sein de ces ensembles urbains ?



La photographie prise depuis les hauteurs de la colline permet de lire les dynamiques nouvelles ; plusieurs lotissements se sont implantés (et continuent de se construire) à proximité de la Grande Bastide. Le premier est aligné à la D4 (à droite de la photographie) et le second est perpendiculaire (maison roses claires à gauche). Nous pouvons remarquer que les connexions, automobiles ou piétonnes, sont rares entre les entités avoisinantes. Le lot

de la clé des champs (à gauche, le plus récent) a tout de même prévu une échappatoire sur la bande agricole à droite. Des circulations piétonnes (trottoirs) ont été aménagées dans les nouvelles opérations, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant. Les lotissements (à droite sur la photo) ne sont pas accrochés directement à l'axe principal (D4). Des parcelles agricoles sont maintenues entre les lotissements. A terme, il est à craindre l'impossibilité pour l'exploitant d'accéder à ses terres. Quel est alors le devenir de ces terres qui subissent et provoquent des nuisances bilatérales, de voisinage ? La production y sera prohibée puisqu'elle engendrera des nuisances non acceptées par le plus grand nombre.

Dans les développements futurs, il faudra prendre leçon de ces dysfonctionnements pour ne pas les répéter. Un développement d'ensemble et intégré doit être projeté. Les lotissements ne doivent s'implanter de manière autarcique; il faudra privilégier les relations entre eux, et éviter la surconsommation d'espace générée par des parcelles vastes et l'éclatement ou la dispersion des opérations d'urbanisme.



Enfin, les limites urbaines ou franges doivent être traitées par anticipation. La photographie ci-dessus présente la commune d'Oraison depuis le sud. Insérées dans une trame agricole - de haies libres par exemple - les implantations nouvelles attireraient avec beaucoup moins de violence le regard. Le contraste ou l'agression est fortement dû à la « fraîcheur » et nudité des constructions, il faut donc assurer la protection systématique des paysages lors d'opérations d'ensemble, au moins dans un premier temps, par le traitement des limites.

Le PLU doit anticiper sur l'impact paysager des transformations territoriales. Il peut maîtriser l'urbanisation mais aussi générer des espaces pour l'intégration des constructions nouvelles.

## 5.5 – LES CENTRES ANCIENS SECONDAIRES ET L'HABITAT DIFFUS REMARQUABLE

Si autrefois l'habitat diffus existait, il était intimement lié au terroir. Ces fermes avaient une raison d'exister de manière isolée puisqu'elles étaient situées au sein des terres qu'elles avaient en charge. De plus, la typologie et les volumes de l'habitat vernaculaire étaient étroitement liés au site dans lequel il s'inscrivait et à l'activité des habitants. L'habitat prenait en compte son environnement naturel (topographie, climat, ensoleillement...). Les matériaux utilisés étaient locaux et les couleurs des enduits s'intégraient dans le paysage puisque c'était la couleur de la roche, de la terre trouvée sur place. De plus, ces fermes étaient relativement peu nombreuses dans le paysage.

Aujourd'hui, l'habitat diffus est surtout résidentiel et son architecture souvent constituée sur un plan rectangulaire, en un seul bloc, utilisant des matériaux exogènes rarement inspirés des couleurs du paysage environnant. Ces maisons, bâties au milieu de leur parcelle, présentent un caractère souvent banal, de type « banlieue » ou au contraire parfois exubérant, interprétation du mas provençal. Souvent de couleur vive et trop claire elles attirent d'avantage le regard en formant des taches contrastées dans les terroirs. Les parcelles sont souvent cernées d'une haie opaque, composée de végétaux exogènes. De par leur forme, leur composition et leur teinte monochrome, ces haies s'intègrent très difficilement dans le paysage agricole et le dévalorisent. Dans les espaces plats, peu arborés, leur impact est d'autant plus grand car elles accrochent le regard.

### 5.5.1. Les centres historiques secondaires : St – Pancrace, les Buissonnades et la grande Bastide



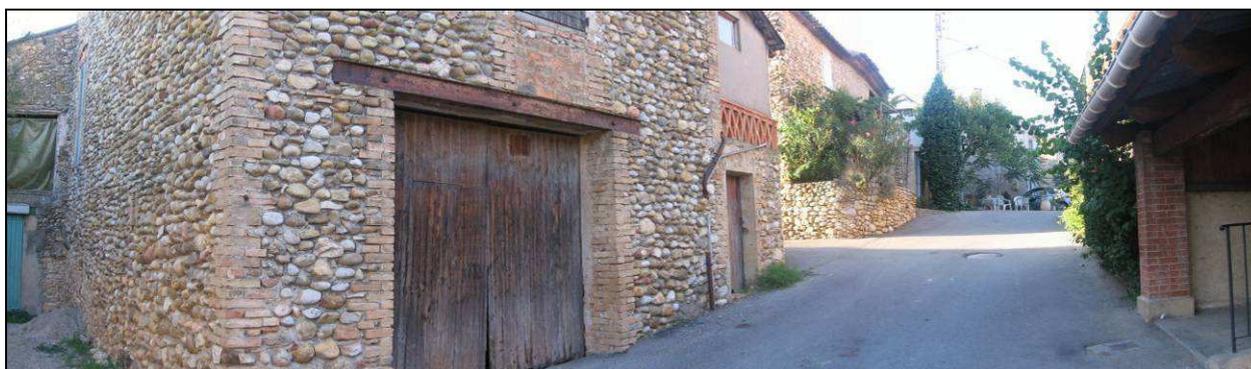
Trois hameaux constitués figurent au sud du territoire. St-Pancrace, les Buissonnades et la Grande bastide. Tous trois présentent le même caractère agraire affirmé et des architectures traditionnelles remarquables.

St-Pancrace s'affirme comme un village à part entière. Il se constitue de deux entités ; un centre ancien originel sur la partie sud de la D 907 et d'extensions successives (années 80) au nord de l'axe de desserte. Le noyau ancien figure comme un des ensembles architecturaux des plus remarquables et des mieux conservés de la commune.

Les Buissonnades n'a connu que très peu de mutations. Dans sa partie sud, quelques habitations se sont annexées postérieurement au corps de ferme. Le hameau semble « figé » dans le temps et présente de fortes qualités paysagères.

La Grande Bastide est beaucoup plus sensible aux pressions urbaines. En bordure directe de la D4, le hameau localise les premières entités urbaines, c'est à dire les lotissements qu'il participe à masquer.

## ST - PANCRACE



St –Pancrace est remarquable de part ses architectures et le niveau de consolidation du tissu urbain. Une rue étroite dessert en boucle le centre historique mêlant habitat et fermes. Les façades de galet sont prépondérantes, les maisons sont alignées sur l'espace public et en constituent les limites. Il n'existe pas de limites. Les maisons sont R+1 avec des créneaux d'angle en briques. Les toitures à deux pans en pentes faibles et tuiles canal sont majoritaires. Les bâtiments montrent de larges ouvertures en rez-de-chaussée (fonctionnalité de l'exploitation) bouchées par des portes en bois.

Les espaces publics manifestés par des enfoncements du bâti sont de grandes qualités paysagères. Le site est patrimonial, dans le sens où il représente un mode de construire et d'habiter en voie de disparition.

## LES BUISSONNADES



Le hameau des Buissonnades est constitué par différentes entités bordant des voies de desserte formant un triangle.

Le « centre ancien » est situé à l'ouest et s'illustre sur la photographie ci-dessous. Les maisons R+1 sont alignées en bordure de voirie. Les ouvertures sont régulières et réduites. Le caractère agricole est très fort puisque le cordon construit est unilatéral, et ouvert aux paysages cultivés. La photographie montre un état d'abandon des bâtiments agricoles et un exemple de restauration d'une habitation ancienne.

Le hameau s'est établi autour de trois corps de ferme originels. La partie sud s'est établie dans un second temps. Elle se compose de trois pavillons et d'une exploitation agricole. Les entités ne lient que peu de relation entre elles.



## LA GRANDE BASTIDE



Le hameau de la Grande Bastide est rattrapé par des opérations d'ensemble. Originellement, il s'agissait d'un îlot en U isolé, composé de maisons alignées R+1, avec une ou deux fenêtres en façade. Les façades en galets ont été peu à peu remplacées par des murs ravalés en enduit cimenté. La ruelle serrée entre ce cordon bâti et des plantations n'en garde pas moins un certain cachet valorisé par des éléments de mobiliers anciens.

La photographie aérienne ci-dessus illustre le phénomène d'étalement urbain à travers des opérations d'ensemble qui finissent par rattraper les entités historiques isolées, les absorbant en les banalisant. Il devient important de contrôler les extensions, pour ne pas avoir à muséifier ces entités au sein de lotissements. Le hameau ancien de la Grande bastide doit être valorisé et conserver sa position de façade, au risque de disparaître totalement.

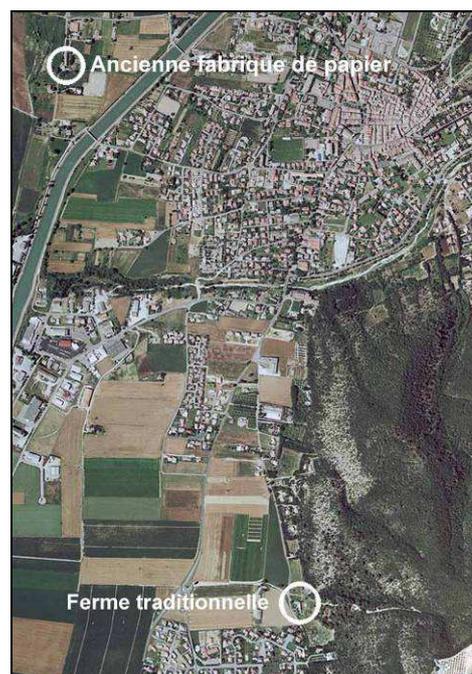
## 5.5.2. L'architecture isolée remarquable



Deux sites attirent fortement l'attention de part leur qualité architecturale et paysagère ; une ferme localisée au nord-est de la Grande Bastide, et une ancienne fabrique de papier située derrière le canal EDF (localisés ci-contre). Ces architectures sont respectivement illustrées sur les photographies ci-dessus.

Elles participent à la valorisation des paysages (dégagés) et du cadre de vie. Elles présentent des techniques de construction locales et deviennent des éléments du patrimoine. L'ancienne fabrique de papier a bénéficié d'une restauration selon les méthodes usuelles, le corps de ferme, quant à lui, est presque identique à l'original.

Pour la préservation des paysages, le PLU doit contrôler les constructions nouvelles s'implantant dans le champ visuel de ces bâtiments, en mesurant les phénomènes de co-visibilité.



## 5.7 – SYNTHÈSE – L'environnement urbain

**La volonté d'une urbanisation maîtrisée fait suite au constat de conflit de celle-ci avec les zones naturelles, et agricole.** Le mode d'implantation des structures bâties a évolué d'une structure traditionnelle de village, relativement groupée avec des espaces alentours jardinés, à **des formes banalisantes de lotissements très consommatrices d'espace**. Cette évolution à la limite du rural et du résidentiel « condamne » le paysage environnant.

**Le centre ancien est un territoire sensible.** A Oraison il se caractérise par son implantation dominante sur les paysages. Il faudra alors porter une attention particulière sur les phénomènes de co-visibilité importants entre ce centre ancien adossé à flanc de colline et les pavillons qui grimpent sur les coteaux opposés. Il s'agit plus généralement de contrôler les extensions sur les sites sensibles fortement exposés. Le centre ancien compose avec de l'habitat abandonné, le parc vacant. Les conditions de vie sont parfois mauvaises ; la difficulté d'accès, la vétusté des architectures et l'état de dégradation des axes de desserte ne motivent pas la réhabilitation du parc. Des dents creuses au sein de ce tissu dense peuvent être exploitées pour constituer des points de rencontre ou de stationnements.

**Les espaces publics de qualité sont dévalorisés par l'amplitude des stationnements.** Ces places façades doivent revenir au piéton, les comportements doivent être adaptés aux nouveaux enjeux que porte la commune, d'autant plus qu'un vaste stationnement existe à proximité du centre.

Des quartiers voisins montrent de réelles disparités en terme d'image et de qualité de vie. Les plus populaires présentent **un enjeu de requalification** et pourraient bénéficier d'opération type OPAH pour rattraper leur retard. Au regard des caractéristiques de certains ensembles pavillonnaires à proximité du bourg, il conviendrait de réglementer plus précisément les aménagements de parcelles, notamment les limites et les architectures, pour limiter les phénomènes dichotomiques agressifs dévalorisant les sites habités.

L'habitat collectif doit être développé à la mesure des besoins. Les modèles en place constituent de bonnes références en terme d'intégration urbaine.

**Le centre ancien montre des éléments patrimoniaux de qualité :** le château, certaines rues typées du centre ancien sont des sites sensibles et remarquables **qu'il convient de valoriser et de protéger**, notamment de l'impact des constructions nouvelles. La silhouette caractéristique du château ne doit pas connaître de concurrence.

Des nuisances sont générées par le maintien de locaux artisanaux ou agricoles abandonnés. Ces architectures nuisent à l'image du bourg et constituent à terme des zones de danger potentiel.

**Les vallées de l'Asse et du Rancure connaissent un développement pavillonnaire** en lisière de bois et de l'agriculture. Un chapelet de constructions s'égrène désormais sur les vallées. Il devient urgent au regard de l'enjeu paysager et de développement durable de **ne pas étendre ce cordon pavillonnaire**, et ne pas permettre l'installation de pavillons en bordure de l'axe principal de communication mais plutôt **consolider l'alignement construit existant**.

**En vallée, il s'agira de recomposer avec les entités éclatées et de veiller au maintien des fonctions agricoles.** Les conflits d'usage sont à anticiper et à limiter ; **la densification des espaces interstitiels situés au sein des zones habitées sera privilégiée**, pour économiser les espaces périphériques plus aptes à la production. Il est important de privilégier les relations entre lotissements, d'éviter la surconsommation d'espaces, notamment par le regroupement des entités urbaines, et de préserver des espaces naturels au sein des entités pour faciliter l'intégration des architectures.

La Grande Bastide, les Buissonnades et St-Pancrace sont des centres historiques et patrimoniaux dont il convient de soigner le développement urbain. D'autres éléments sont à reconnaître comme objets identitaires, comme les architectures reprenant les motifs architecturaux locaux et ancestraux.